

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 16 novembre 2012 pour le vendredi 23 novembre 2012 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 1922).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 1922).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 21 septembre 2012. (page 1922).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1922).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 1929).

FINANCES

- M. LEBRUN** n° 6 a - Débat d'Orientations Budgétaires 2013. (page 1930).
- M. MARTIN** n° 6 b - Vœu présenté par le groupe Communiste et Progressiste. (page 1967).
- M. MARTIN** n° 7 - Budget 2012. Décision modificative n° 4. (page 1983).
- M. MARTIN** n° 8 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation du système de chauffage de 224 logements situés 7, 9, 11, 13 et 16 rue de Cracovie et 6, 8, 19, 21 rue Troyat. Garantie d'un emprunt de 680 711 € Approbation d'une convention. (page 1989).
- M. MARTIN** n° 9 - Société Nationale Immobilière. Construction de 16 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 1 274 793 € Approbation d'une convention. (page 1990).
- M. MARTIN** n° 10 - S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Levée partielle et anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation. (page 1992).

- Mme GRIVOT** n° 11 - S.E.M.D.O. Aménagement de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 2 800 000 €. Approbation. (page 1993).
- M. MARTIN** n° 12 - Admission en non valeur. Approbation. (page 1994).
- M. CARRE** n° 13 - Taxe d'Urbanisme. Remise gracieuse de pénalités de retard. (page 1997).

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- Mme CHERADAME** n° 14 - Fêtes de fin d'année. Stationnement en ouvrage. Tarification spéciale. Approbation. (page 1997).
- M. CARRE** n° 15 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 2000).
- M. CARRE** n° 16 - Z.A.C. de la Charpenterie. Approbation d'un avenant n° 15 au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O. (page 2002).
- M. CARRE** n° 17 - Z.A.C. Coligny. Approbation d'un avenant n° 6 au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O. (page 2003).
- M. CARRE** n° 18 - Z.A.C. Les Allées de La Source. Cession à l'aménageur de deux emprises. (page 2003).
- Mme BARRUEL** n° 19 - Château de la Motte Sanguin. Approbation d'une convention de partenariat avec le Studium et M. VILLEMMAIN. (page 2004).
- Mme BARRUEL** n° 20 - Seconde phase du projet Nanosynthèse. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 2008).
- Mme BARRUEL** n° 21 - Association Orléans Val de Loire Technopole. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention annuelle 2012. (page 2009).
- M. GAINIER** n° 22 - Quartier Saint-Marceau. Acte d'acquisition portant sur un ensemble de bâtiment anciennement à usage industriel 1 avenue du Champ de Mars. (page 2010).

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- M. VALETTE** n° 23 - Orléanoïde 1.0. Festival de la création numérique et exposition d'urbanisme «Orléans en 2025 ». Approbation d'une convention à passer avec l'E.S.A.D. Attribution de subventions. (page 2022).

- M. VALETTE** n° 24 - L'Astrolabe. Approbation d'une convention triennale d'objectifs à passer avec l'Etat et la Région Centre. (page 2023).
- M. VALETTE** n° 25 - Programme Quartiers d'Arts - Comédie musicale. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2013 à passer avec le Centre Chorégraphique National d'Orléans. Attribution d'une subvention. (page 2024).
- M. VALETTE** n° 26 - Festival Orléans'Jazz 2013. Approbation de conventions de billetterie et des tarifs. (page 2025).
- M. VALETTE** n° 27 - Approbation d'une convention de partenariat culturel 2012-2014 à passer avec le Département du Loiret. (page 2026).
- M. VALETTE** n° 28 - Exposition patrimoniale 2013 « Valorisation des recherches archéologiques des travaux de rénovation urbaine à Orléans depuis 20 ans ». Demandes de subventions. (page 2027).
- M. VALETTE** n° 29 - Scène Nationale d'Orléans, Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre, Centre Chorégraphique National d'Orléans et Centre d'Art Dramatique d'Orléans-Loiret-Région Centre. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 2029).
- M. VALETTE** n° 30 - Théâtre d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville. Paiement des services du second semestre 2012. (page 2030).
- M. VALETTE** n° 31 - Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2013. Demandes de subventions. (page 2032).
- Mme HEAU** n° 32 - Conservatoire et Théâtre Gérard Philipe. Fixation de tarif pour l'action culturelle éducative. (page 2033).
- M. GABELLE** n° 33 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Marché de conception et réalisation du spectacle de clôture. Approbation d'un avenant. (page 2034).
- M. GABELLE** n° 34 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 2035).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 35 - Festival de Loire 2013. Approbation d'une convention avec l'association l'Art O'Contemporain. Attribution d'une subvention. (page 2036).
- Mme MARECHAL**
Mme SAUVEGRAIN n° 36 - Attribution de subventions aux écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B scolarisés. (page 2037).

- Mme MARECHAL**
Mme SAUVEGRAIN n° 37 - Transport de personnes. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 2040).
- Mme MARECHAL**
Mme SAUVEGRAIN n° 38 - Fourniture de produits et d'équipements d'entretien à usage professionnel. Lot 2. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 2042).
- M. PEZET** n° 39 - E.C.O./C.F.J. Athlétisme, S.M.O. Gymnastique, U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu. Approbation de conventions d'objectifs et de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux. (page 2043).
- Mme GRIVOT** n° 40 - U.S.O. Tennis, U.S.O. Handball et C.L.T.O. Badminton. Approbation de conventions 2013-2016. Attribution de subventions. (page 2045).
- Mme GRIVOT** n° 41 - C.L.T.O Hockey sur Gazon. Approbation d'une convention de partenariat 2013-2016. (page 2046).
- Mme LECLERC** n° 42 - Crèche parentale du P'tit Mouflet. Approbation d'une convention d'objectifs 2013-2015. Attribution d'une subvention. (page 2048).
- Mme LECLERC** n° 43 - Association COALLIA. Désignation d'un représentant de la Ville. (page 2049).
- Mme BARANGER** n° 44 - Politique de la Ville/Insertion. 5^{ème} tranche de programmation. Attribution de subventions. (page 2050).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 45 - Relations internationales. Coopération décentralisée avec Parakou. Convention triennale 2010-2012. Transfert sur le compte bancaire de la coopération. (page 2053).
- Mme GRIVOT** n° 46 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 2053).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n° 47 - Requalification de la rue des Murlins. Végétalisation du mur de l'école Sainte-Croix - Saint-Euverte. Approbation d'une convention. (page 2060).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 48 - Parc Pasteur. Restauration de la stèle Léon CHENAULT. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret. (page 2061).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 49 - Requalification du Quai du Roi. Convention d'attribution d'un fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un avenant n° 1. (page 2061).

- Mme DE QUATREBARBES** n° 50 - Géolocalisation des réseaux, marquage et/ou piquetage au sol et recolement des ouvrages souterrains. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 2062).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 51 - Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Actualisation des tarifs. (page 2063).
- M. LANGUERRE** n° 52 - Quartier de La Source. Dénomination de voies. Approbation. (page 2069).
- Mme CHERADAME** n° 53 - Stationnement en ouvrage. Approbation d'une nouvelle grille tarifaire. Approbation de 3 avenants aux conventions passées avec Orléans Gestion. (page 2071).
- Mme CHERADAME** n° 54 - Stationnement sur voirie. Fixation de la rémunération annuelle. Approbation d'une nouvelle grille tarifaire et de l'avenant n° 7 à la convention passée avec Orléans Gestion. (page 2074).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 55 - Prévention du risque inondation. Sensibilisation et formation des agents municipaux. Demande de subvention. (page 2076).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 56 - Organisations syndicales. Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées en 2011 et attribution des subventions 2012. (page 2078).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 57 - Avantage en nature. Logements de fonction. Délibération modificative. (page 2079).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 58 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste de chargé de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 2082).

MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n° 59 - Prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 2083).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 60 - Achat de fournitures et de matériels pour le bâtiment. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 2084).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 61 - Exploitation des installations de chauffage et de traitement d'eau des piscines. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 2087).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 62 - Ordures ménagères. Fin de mise à disposition et réintégration de deux véhicules bennes. Approbation. (page 2089).

- M. FOUSSIER** n° 63 - Vente publique par le Service des Domaines d'une tente. Approbation. (page 2089).
- M. MONTILLOT** n° 64 - Fourrière municipale. Rapport annuel d'activités du délégataire du service public au titre de l'année 2011. Présentation. (page 2090).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 30 novembre 2012.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi vingt trois novembre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint ;

M. MONTILLOT (à partir de 18 h 08), Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 07), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, M. FOUSSIER, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE (jusqu'à 21 h 44), Adjoint ;

MM. BESSON (jusqu'à 20 h 30), MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes BARANGER, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 20 h 25), PARAYRE (à partir de 18 h 13), CARRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, MAGNIER, Mme CASTERET, MM. PEZET, LABED (à partir de 19 h 45), Mme SOUAID (à partir de 18 h 31 et jusqu'à 20 h 28), MM. VALLE (jusqu'à 21 h 25), RICOUD, REISSER, BRIAND (à partir de 20 h 11), Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, DELOIRE, BRARD, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO (à partir de 19 h 42), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
M. SANKHON	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU
M. GABELLE	à.....	Mme GRIVOT (à partir de 21 h 44)
M. BESSON	à.....	M. MOITTIE (à partir de 20 h 30)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	M. MONTEBELLO
Mme d'AUX DE LESCOUT	à.....	Mme de QUATREBARBES (à partir de 20 h 25)
M. LABED	à.....	M. PEZET (jusqu'à 19 h 45)
M. VALLE	à.....	Mme KOUNOWSKI (à partir de 21 h 25)
M. BRIAND	à.....	M. REISSER (jusqu'à 20 h 11)
Mme NGANGA	à.....	M. RICOUD
Mme MIKO	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 19 h 42)

La séance est ouverte à 18 h 04.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
M. SANKHON	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU
M. GABELLE	à.....	Mme GRIVOT (à partir de 21 h 44)
M. BESSON	à.....	M. MOITTIE (à partir de 20 h 30)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	M. MONTEBELLO
Mme d'AUX DE LESCOUT	à.....	Mme de QUATREBARBES (à partir de 20 h 25)
M. LABED	à.....	M. PEZET (jusqu'à 19 h 45)
M. VALLE	à.....	Mme KOUNOWSKI (à partir de 21 h 25)
M. BRIAND	à.....	M. REISSER (jusqu'à 20 h 11)
Mme NGANGA	à.....	M. RICOUD
Mme MIKO	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 19 h 42)

M. le Maire – Je voudrais également en ce début de séance, en vous demandant un petit peu de silence s'il vous plaît, vous faire part du décès de notre collègue, Jean-Pierre HURTIGER, Maire de Gien. Et si vous me le permettez en votre nom à tous, je voudrais saluer sa mémoire. C'est un élu qui, par sa personnalité, par son implication dans le Loiret, a marqué notre département et bien sûr sa Ville de Gien. Je voudrais donc présenter nos condoléances à l'ensemble de sa famille et de ses proches. Je vous remercie.

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 21 septembre 2012.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois d'octobre et novembre 2012 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

MARCHES

12-423	27/07/12	Direction de l'Urbanisme, Département de l'Action Foncière. Convention de veille foncière avec la S.A.F.E.R.
--------	----------	--

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-530	23/10/12	Fourniture d'une solution de gestion des postes de travail. Société OSIATIS France. Montant minimum 36 000 € T.T.C. Montant maximum 94 000 € T.T.C. pour la Ville d'Orléans. Montant minimum 4 000 € T.T.C. Montant maximum 9 000 € T.T.C. pour le C.C.A.S. d'Orléans.
12-543	24/10/12	Travaux de remplacement systématique de lampes énergivores de l'éclairage public. Société INEO RESEAUX CENTRE pour un montant minimum de 100 000 € T.T.C. et un montant maximum de 150 000 € T.T.C.
12-544	23/10/12	Illuminations de Noël. Pose, dépose, maintenance et stockage. Société Eiffage Energie pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un montant maximum de 75 000 € T.T.C. par période.
12-545	23/10/12	Conservatoire. Salle de l'Institut. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Orléans Concours International. Montant global maximum 2 000 € T.T.C.
12-559	30/10/12	Service Télécommunications. Gestion, suivi, analyse et contrôle des frais de télécommunications. Société FACILITY TELECOM. Montant forfaitaire de 21 767,20 € T.T.C. pour la première année et 12 717,47 € T.T.C. par an pour les années suivantes, soit 59 919,60 € T.T.C. pour 4 ans.
12-563	23/10/12	Maîtrise d'œuvre pour dissimulation, renouvellement et dévoiement des réseaux rue Basse d'Ingré. Entreprise Egis France. Taux de rémunération de 5,50 %.
12-564	23/10/12	Atelier de l'éclairage public. Réaménagement des locaux. Lot 2 : Menuiserie PVC. Société HEMCO : 7 000 € T.T.C. Lot 4 : Plomberie - Chauffage. Société ABRAYSIENNE : 27 908,92 € T.T.C. Lot 7 : Métallerie. Société EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE : 3 003,13 € T.T.C.
12- 565	23/10/12	S.I.G.O.R. Adhésion à la charte de fonctionnement du portail Géo-Centre.
12-566	23/10/12	Médiathèque. Approbation de deux contrats de prestations de services. Société IMAGO. Montant maximum global 2 000 € T.T.C. Le Cercle Emile Cohl. Montant maximum global 1 100 € net de T.V.A.
12-567	23/10/12	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. Le Quatuor Prima Vista. Montant maximum global 1 800 € net de T.V.A.
12-568	23/10/12	Conservatoire. L'Institut. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association HarpEnsemble. Montant maximum global 1 500 € net de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-575	30/10/12	Prestation d'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'évolution du poste central de régulation du trafic vers un centre de gestion des déplacements. Société INXIA. 69 966 € T.T.C.
12-579	06/11/12	Service Hygiène et Sécurité. Prestation de vérification réglementaire des appareils de pression et de lavage de l'ensemble des sites de la mairie. APAVE Parisienne. 11 429,36 € T.T.C.
12-581	08/11/12	600 ^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Spectacle de clôture. Moyens de secours. Approbation d'une convention de prestations de services. Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. Montant global de 2 400 € net de T.V.A.
12-584	31/10/12	Renforcement de l'éclairage place Dunois. Société C.E.E. CITEOS pour un montant de 37 698,40 € T.T.C.
12-593	13/11/12	Prestation d'assistance informatique pour l'administration des bases de données. Société G.F.I. Informatique. Montant minimum 15 000 € T.T.C. Montant maximum 100 000 € T.T.C.
12-595	13/11/12	Centre Charles Péguy. Approbation d'un contrat de cession de droits de représentation dans un circuit non commercial d'extraits de programmes audiovisuels avec l'Institut National de l'Audiovisuel. 615 € T.T.C.
<u>EMPRUNTS</u>		
12-554	17/10/12	Réalisation d'un emprunt de 10 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
12-546	23/10/12	88 rue des Carmes. Mise à disposition de locaux commerciaux. Convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration ». Avenant n° 2.
12-561	23/10/12	Immeuble collectif sis 4 avenue de Saint Mesmin à Orléans. Approbation d'une convention d'occupation précaire et révocable passée avec Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans.
12-562	23/10/12	Pavillon sis 4 bis avenue de Saint Mesmin. Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-570	25/10/12	Parcelle de terrain cadastrée section CK 142 sise au Clos de Baille Vache à Orléans. Mme Florence CHASSINAT. Approbation de la convention de mise à disposition.
12-571	30/10/12	Cités d'urgence. Réévaluation annuelle des loyers.
12-572	30/10/12	Bâtiments communaux. Révision des loyers.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-573	25/10/12	Parcelle de terrain cadastrée section CK n° 142 sise au Clos de Baille Vache à Orléans. M. Eric BUIZARD. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable.
12-574	25/10/12	Pavillon sis 24 rue du Colonel O'Neil à Orléans. Association des Bouddhistes du Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-576	25/10/12	Salle Yves Montand. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de dessin, aquarelle, médecines naturelles et bridge.
12-577	25/10/12	Palais des Sports. Société Municipale Orléans Gymnastique. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-582	31/10/12	Salle Belle Croix. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
12-583	31/10/12	Salle de la Madeleine. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de yoga.
12-594	09/11/12	Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit « Les Saints Pères ». M. Thierry RAVIER. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une partie de cet ensemble.
<u>ASSURANCES</u>		
12-580	30/10/12	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
<u>CONTENTIEUX</u>		
12-578	30/10/12	Saisine du Juge de Proximité. Ville d'Orléans contre M. BOUTALEB Rachid.
12-585	30/10/12	Constitution de partie civile. Jardinière endommagée à l'angle de la rue du Faubourg Saint-Jean et du boulevard de Châteaudun. Ville d'Orléans contre M. GORON Alban.
12-590	31/10/12	Introduction d'un recours contre le jugement du T.G.I. d'Orléans en date du 2 octobre 2012. Cour d'Appel d'Orléans. Affaire assignation pour procéder à la révision judiciaire des conditions et charges du legs de M. Gabriel François SERENNE. Ville d'Orléans contre le Ministère Public.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 19 octobre 2012 et le 13 novembre 2012 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0811	AX0021 AX0027 (lot 216)	26 rue Porte Madeleine	Non préemption
DA 45234 12 0837	AK0201 (lots 1111 à 1114- 1129-1130-1331 à 1334-1337-1338-1342)	7 place de l'Europe	Non préemption
DA 45234 12 0838	DH0330 (lots 101-20)	79 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 12 0840	AB0855	417 bis rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0841	DH0241 DH0275 DH0273 DH0274	5 rue des Violettes	Non préemption
DA 45234 12 0842	BW0152	11 rue Joseph Leroy	Non préemption
DA 45234 12 0843	BI0211 (lots 52-59)	1 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 12 0844	AH0182	111 bis rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0845	BK0257 (lots 41-57)	1 rue Courcaille	Non préemption
DA 45234 12 0846	BK0019	6 rue Ducerceau	Non préemption
DA 45234 12 0847	BK0089 BK0365 (lots 39-53)	219 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0848	BO0156	25 rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 12 0849	CO0457 (lots 164-22-61)	8 avenue Jean Zay	Non préemption
DA 45234 12 0850	BM0094 (lot 20)	8 rue des Quatre Fils Aymon	Non préemption
DA 45234 12 0851	CR0082 (lots 3-5-8)	22 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0852	CR0022	16 rue de Bellebat	Non préemption
DA 45234 12 0853	DS0855	12 rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 12 0854	BM0043 (lots 12-2-9)	85 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0856	BO0031 (lots 20-3-8-9)	138 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0857	DX0194 DX0198	Rue Jean Moulin	Non préemption
DA 45234 12 0858	CL0524	155 rue D'Ambert	Non préemption
DA 45234 12 0859	CR0082 (lot 2)	22 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0860	AN0373 (lot 37)	76 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0861	ES0265	17 rue du Docteur Simonin	Non préemption
DA 45234 12 0862	AE0014	44 rue des Hauts Champs	Non préemption
DA 45234 12 0863	BK0300 BK0345 (lot 13)	41 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 12 0864	BX0560	247 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0865	AN0423	44 faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0866	EM0031 (lots 23-27)	8 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0867	BC0186 (lots 1-11-12-2)	1 place du Général de Gaulle	Non préemption
DA 45234 12 0868	DO0449 DO0461 DO0421 (lot 814)	111 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 12 0869	AV0236 (lot 2)	12 rue Eudoxe Marcille	Non préemption
DA 45234 12 0871	AN0008	20 rue de Loigny	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 23 novembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0872	BX0102	257 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0873	AI0313	19 venelle de la Couture	Non préemption
DA 45234 12 0874	DO0440 DO0442 (lots 172-309)	21 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 12 0875	BL0134	16 bis rue des Tanneurs	Non préemption
DA 45234 12 0876	AI0036	82 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 12 0877	ES0072 ES0070	Rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 12 0878	BS0449 (lots 12-5)	32 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 12 0879	CT0064 (lot 22)	25 quai du Roi	Non préemption
DA 45234 12 0880	AX0238 (lots 11-15)	103 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 12 0882	AB0753	25 rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 12 0883	BY0041 BY0595	104 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 12 0884	CO0585	3 rue Theophile Naudy	Non préemption
DA 45234 12 0885	CI0565 CI0574	Clos du Nécotin Nord	Non préemption
DA 45234 12 0886	DO0120 (lot 490)	Avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 12 0887	DT0356	19 bis rue des Montées	Non préemption
DA 45234 12 0888	DH0330	79 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 12 0889	BI0356 (lot 5)	45 rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 12 0890	AB0847	31 rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 12 0891	AB0844 AB0845	29 rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 12 0892	CY0128	32 bis rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 12 0893	BK0340 (lots 2 à 6-8)	18 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 12 0894	BX0008 BX0777	Clos de l'image	Non préemption
DA 45234 12 0895	EP0190 (lots 71-74)	24 rue Thomas Edison	Non préemption
DA 45234 12 0896	CM0856	18 venelle du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 12 0897	AN0123	5 place Colas des Francs	Non préemption
DA 45234 12 0898	AI0263	10 venelle de la Couture	Non préemption
DA 45234 12 0899	CR0175	25 bis rue de L Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 12 0900	AZ0342 AZ0346 AZ0340 AZ0344 AZ0033 (lots 6-8)	19 rue Croix de Bois	Non préemption
DA 45234 12 0902	EM0003 (lot 39)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 12 0903	BV0147	44 rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 12 0904	BH0056	11 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 12 0905	CE0792	229 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 12 0907	BN0009 (lot 2)	50 rue Saint-Euverte	Non préemption
DA 45234 12 0908	EK0238 EK0241 (lot 115)	Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 12 0909	CE0511	191 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 12 0910	AB0693 AB0848 AB0851 (lots 10-20-23-3)	419 Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0911	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 130-23)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0912	CE0877	Rue de la Colombe	Non préemption
DA 45234 12 0913	CL0687	96 rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 12 0914	AO0389	46 boulevard de Châteaudun	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 23 novembre 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 0915	CW0663 (lot 220)	17 place de la Bascule	Non préemption
DA 45234 12 0916	DP0508 DP0528	28 allée Franz Schubert	Non préemption
DA 45234 12 0917	AC0081	7 venelle Belleville	Non préemption
DA 45234 12 0918	AI0166	2 rue de la Liberté	Non préemption
DA 45234 12 0919	DE0138 DE0296 DE0297 DE0298 (lots 14-19-26-33-34)	16 bis avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 12 0920	EP0105	3 rue Clovis Roi des Francs	Non préemption
DA 45234 12 0921	BO0033 (lot 4)	142 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0922	AB0412 (lots 10-12-13-7)	79 rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 12 0923	CW0101	16 quai des Augustins	Non préemption
DA 45234 12 0924	CZ0626	Rue du Gros Raisin	Non préemption
DA 45234 12 0925	BE0056 (lot 20)	2 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0926	BE0056 (lot 19)	2 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0927	BE0056 (lot 19)	2 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0928	CW0502 CW0503 CW0504 (lots 2 à5)	44 quai des Augustins	Non préemption
DA 45234 12 0929	BL0095 (lots 10-2-4-7)	6 rue de la Fauconnerie	Non préemption
DA 45234 12 0930	CR0400	16 ter rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 12 0931	CX0029 CX0032 CX0033	20 place du Jardin des Plantes	Non préemption
DA 45234 12 0932	DM0277 DM0305 (lots 116-118-58-8)	23 rue René Chaubert	Non préemption
DA 45234 12 0933	BS0189	21 rue de la Claye	Non préemption
DA 45234 12 0934	BL0035 (lots 1-3)	2 rue des Sept Dormants	Non préemption
DA 45234 12 0935	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 134-20-95)	7 rue Antigna	Non préemption
DA 45234 12 0936	EP0287 EP0286	1 rue du Docteur Schweitzer	Non préemption
DA 45234 12 0937	DS0770	7 rue Paul Eluard	Non préemption
DA 45234 12 0939	AN0199 AN0423 (lots 1-2-3)	42-44 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0940	DO0440 DO0442 (lots 172-309)	21 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 12 0941	AB0723p AB0724p	16 rue de l'Union	Non préemption
DA 45234 12 0942	AB0723p AB0724p	16 rue de l'Union	Non préemption
DA 45234 12 0943	AK0201 (lots 1204 à 1223-1339 à 1341)	8 place Jean Monnet	Non préemption
DA 45234 12 0945	DM0101	4 rue Moreau	Non préemption
DA 45234 12 0946	AZ0229 (lots 5-8)	23 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 14 août et le 6 novembre 2012 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 12 0062	46	faubourg	Bannier	Non préemption
AU 45234 12 0070	25	place	du Châtelet	Non préemption
AU 45234 12 0071	75	rue	du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 12 0072	1	quai	de Prague	Non préemption
AU 45234 12 0074	161	rue	de l'Argonne	Non préemption
AU 45234 12 0075	15	rue	du Faubourg Bannier	Non préemption
AU 45234 12 0076	15/21	avenue	de Paris	Non préemption
AU 45234 12 0077	32	avenue	de la Bolière (Place Anatole France)	Non préemption
AU 45234 12 0078	25	place	du Châtelet	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *J'ai reçu les remerciements suivants de :*

- *Rotary International-Club Orléans Val de Loire (aide apportée pour l'organisation de la 6^{ème} édition du challenge de l'orléanais le 29 juin 2012) ;*

- *XCPH Organisation (autorisation accordée pour l'organisation du 10^{ème} anniversaire de Puissance 20 sur la plage de l'île Charlemagne) ;*

- *Cercle d'Escrime Orléanais (aide apportée tout au long de l'année) ;*

- *Union Sportive Orléanaise de Tir (aide apportée pour l'organisation du 11^{ème} Challenge Orléanais de Tir inter-clubs les 26, 27 et 28 octobre 2012 au Palais des Sports) ;*

- A.S.P.T.T. d'Orléans (soutien financier et logistique apporté pour l'organisation des Courses de l'Indien le 21 octobre 2012) ;

- A.comArts (mise à disposition du Campo Santo et prêt de matériel pour l'organisation du Marché des ARTS) ;

- Polytech Raid (aide apportée pour l'organisation du Raid Polytech Orléans édition 2012) ;

- M. JACHEET, délégué départemental de la Fondation de la France Libre (envoi d'un album de photographies prises au cours de la journée d'hommage aux Compagnons de la Libération Orléanais le 29 septembre 2012) ;

- Les Amis de René AMARGER (mise à disposition du gymnase René Amarger le 3 novembre 2012 pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la disparition de René Amarger) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

FINANCES

N° 6 a – Débat d'Orientations Budgétaires 2013.

M. le Maire – Je vous propose d'en venir au point n° 6: le débat d'orientations budgétaires 2013 et je proposerai à M. LEBRUN, s'il en est d'accord, puisque vous avez émis un vœu par écrit, d'intervenir à l'occasion de ce débat étant donné qu'il s'agit de questions financières. Cela vous convient-il ?

(accord hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – Merci. Je donne donc la parole à M. MARTIN.

M. MARTIN – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, je vous rappelle que le débat d'orientations budgétaires vient en amont du budget 2013 qui sera présenté au Conseil Municipal du mois de décembre.

Ce débat est également pour nous l'occasion de rappeler que depuis plus de 10 ans, l'équipe municipale est rigoureuse dans la préparation de ses budgets et présente une situation financière saine et solide. La comparaison avec les autres villes de l'axe ligérien – je rappelle que c'est la façon dont depuis de nombreuses années, nous introduisons le débat – montre qu'Orléans est bien gérée et que la Ville se positionne parmi les villes les plus dynamiques.

Cette ligne de conduite a permis à la Mairie d'anticiper les effets de la crise et lui autorise aujourd'hui à rester sereine et vigilante pour l'avenir. C'est vrai que la crise économique et financière actuelle a de lourdes conséquences pour les budgets, mais qu'il s'agit pour la Municipalité, pour nous même, de maintenir le cap, c'est-à-dire de respecter à nouveau en 2013 les engagements financiers du mandat, la stabilité de la fiscalité locale, la maîtrise des frais de fonctionnement et un niveau élevé d'investissements.

Les orientations 2013, vous le verrez, tiennent compte d'une prévisible stagnation des ressources et même une baisse des dotations de l'Etat. Dans ce contexte, la maîtrise des dépenses courantes engagée depuis plusieurs années est fondamentale et l'affectation optimale des moyens disponibles constitue des mesures essentielles pour préserver la qualité du service public.

Cette stratégie de maîtrise des dépenses permet à la Mairie d'Orléans d'autofinancer une part importante, j'allais dire très importante, de ses investissements et donc conserver l'avantage d'un très faible niveau d'endettement. Vous le verrez également à travers la présentation de l'axe ligérien et je

reviendrai sur ces chiffres là.

Je rappelle aussi que la présentation consolidée que j'avais eu l'occasion et l'honneur de faire devant vous le mois dernier vous avait montré que chaque euro investi par la Mairie d'Orléans correspond à plus de 4 euros injectés dans l'économie locale et ceci a démontré que l'investissement de la Ville d'Orléans est un élément majeur et un des principaux moteurs de l'activité économique et de l'emploi sur notre territoire.

Après cette courte introduction, je peux maintenant passer à la projection.

*
* *
*

Présentation d'un power point par M. MARTIN.

*
* *
*

Débat sur les orientations budgétaires 2013

1

Le contexte économique et financier

→ Un contexte économique difficile

- des perspectives de croissance faible pour la zone euro : pour la France, l'évolution du PIB serait au plus de 0,4% en 2013
- un change €/€ < 1,30 \$, plus favorable aux exportations
- un prix des matières premières stabilisé à la hausse,
- un ralentissement des investissements publics et privés
- un taux de chômage élevé, qui freine la consommation,
- des taux d'intérêt qui restent bas, mais avec des marges bancaires élevées et un accès au crédit restrictif
- une inflation prévue à 1,7% pour 2013

→ Projet de Loi de Finances pour 2013 : volonté de réduire le déficit du budget de l'Etat par une augmentation des recettes et une baisse des dépenses, notamment les concours de l'Etat aux collectivités locales



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

2

M. MARTIN – Comme je viens de l'indiquer, la présentation budgétaire se situe dans un contexte économique difficile puisque les perspectives de croissance sont faibles dans la zone euro. Pour la France, j'ai retenu l'évolution du P.I.B. selon les indices du Fonds Monétaire International, c'est-à-dire 0,4 % en 2013.

Il y a certes un taux de change €/€ inférieur à 1,30 \$ qui paraît plus favorable aux exportations, mais malgré tout même s'il est à l'heure actuelle stabilisé à la hausse, le prix des matières premières engendre des coûts d'énergie dont nous avons les conséquences dans nos comptes. Et on l'a constaté encore en 2012 de façon très sensible.

Nous sommes dans un environnement de ralentissement des investissements publics et privés, un taux de chômage élevé et des taux d'intérêt qui restent bas, mais avec des marges bancaires élevées et un accès au crédit restrictif, j'y reviendrai plus tard parce que cela fait partie des questions sur lesquelles je sais nous aurons un échange.

Je rappelle en fait que l'inflation prévue par l'Etat dans son budget pour 2013 est de 1,7 %.

Alors, le projet de Loi de Finances pour 2013 affiche clairement la volonté de réduire le déficit du budget de l'Etat par une augmentation des recettes, c'est l'augmentation des impôts, et aussi une baisse des dépenses, notamment des concours de l'Etat aux collectivités locales. La Ville d'Orléans n'est pas en dehors du processus et c'est déjà un processus qui était antérieurement engagé et qui va se poursuivre.

Objectifs de gestion pour 2013

Les objectifs de l'action municipale :

- Renforcer la proximité avec les Orléanais
- Assurer le rayonnement d'Orléans
- Privilégier le développement durable
- Respecter les équilibres financiers avec :
 - des taux d'imposition stables (depuis 1996)
 - des dépenses de fonctionnement maîtrisées
 - un autofinancement préservé
 - un niveau d'investissement élevé
 - un recours limité à l'emprunt

→ Malgré le contexte économique défavorable, ces objectifs seront maintenus pour 2013, en raison de la bonne situation financière de la Ville d'Orléans



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

3

M. MARTIN – *Les objectifs de l'action municipale, je vous les rappelle :*

- renforcer la proximité avec les Orléanais
- assurer le rayonnement d'Orléans
- privilégier le développement durable
- respecter les équilibres financiers

Donc les taux d'imposition resteraient stables comme ils le sont depuis 1996, tant en taxe d'habitation que pour les impôts fonciers ; les dépenses de fonctionnement devraient être maîtrisées ; l'autofinancement préservé ; le niveau d'investissement élevé et ceci avec un recours limité à l'emprunt.

Ceci est possible, malgré un contexte économique qui, je l'ai dit, est défavorable, puisque nous sommes dans une organisation de gestion qui a pu démontrer au cours des années précédentes que nous étions capables de faire les efforts qui en 2013 seront à nouveau demandés pour les résultats ambitieux qui sont projetés.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

→ Le budget 2013 sera élaboré à taux constants de fiscalité

Taxe d'habitation : un taux inférieur au taux moyen de TH des villes de la strate + une politique volontariste d'abattements au bénéfice des Orléanais



Inchangé depuis 1996, le taux de taxe d'habitation est maintenant inférieur au taux moyen de TH des communes de la strate



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

4

M. MARTIN – En 2013, comme je vous l'ai dit, le budget sera élaboré à taux constants de fiscalité. Cela signifie que pour la taxe d'habitation, nous maintiendrons un taux inférieur au taux moyen des taxes d'habitation des villes de la strate, c'est-à-dire les villes qui ont plus de 100 000 habitants. Une politique volontariste d'abattements sera maintenue au bénéfice des Orléanais.

Enfin, on voit assez bien sur le graphique que le fait d'avoir maintenu notre taux depuis de très nombreuses années alors que les villes qui nous ressemblent ont quand même eu tendance à augmenter leur taux de taxe habitation de façon assez sensible, montre que ce taux de taxe d'habitation a pris 3 points en l'espace de 8 ans, ce qui est beaucoup, puisqu'il est passé de 20,59 en moyenne à 22,25. Dans le même temps, nous n'avons pas bougé les taux. Donc, c'est effectivement quelque chose qu'il faut saluer.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

→ L'effort financier d'une politique d'abattement votée au delà du droit commun représente, une réduction du produit fiscal de 6,6M€ sur un produit total de taxe d'habitation de 29,68 M€.

→ Le taux réel d'imposition à la TH est en fait de 17,28%

→ 51% d'Orléanais dégrévés partiellement ou totalement de TH

	Taux du minimum légal	Taux voté par Orléans	Taux du maximum légal
Abattements obligatoires			
Abattement pour 1 ^{ère} personne à charge	10%	15%	20%
Abattement pour 2 ^e personne à charge	10%	15%	20%
Abattement pour 3 ^e personne à charge	15%	20%	25%
Abattement supp à/p de la 4 ^e personne à charge	15%	20%	25%
Abattements facultatifs			
Abattement général à la base	0%	15%	15%
Abattement spécial à la base	0%	15%	15%

→ Les Orléanais bénéficient également de ces abattements sur la cotisation de taxe d'habitation de l'Agglo



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

5

M. MARTIN – *Nous n'avons pas non plus affecté l'effort financier de la politique d'abattement qui a été votée au delà du droit commun. Cette politique d'abattement, nous l'avons reçue de nos prédécesseurs comme nous avons reçu les taux, mais nous n'avons pas non plus touché à la politique d'abattement. Ceci représente une réduction du produit fiscal de plus de 6 millions d'euros par an. C'est donc un effort considérable que la Ville d'Orléans consent et c'est un effort à vocation sociale et familiale puisque dans les abattements, on retrouve la situation de famille et aussi la situation des revenus.*

Donc le taux réel d'imposition à la taxe d'habitation est de fait de 17,28 %. Si on corrige l'effet d'abattement et ce que serait le taux réel, on a un taux de taxe d'habitation qui réellement est bas.

51 % des Orléanais bénéficient d'un dégrèvement partiel ou total. Cela représente plus de la moitié de la population et c'est tout à fait important.

Il est précisé aussi que lorsque les Orléanais bénéficient de ces abattements pour la fiscalité d'Orléans, ils en bénéficient par ricochet dans la fiscalité de l'Agglo. Donc, c'est un facteur supplémentaire d'abattement.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

Taxe sur le foncier bâti : des exonérations favorables à la construction de logements sociaux

- ✓ Evolution du parc locatif : + 1 600 logements sociaux de 1999 à 2011
- ✓ Part des logements sociaux : 25,8 % en 1999 → 27,6 % en 2011



Taux de Taxe sur le Foncier Bâti inchangé depuis 1996

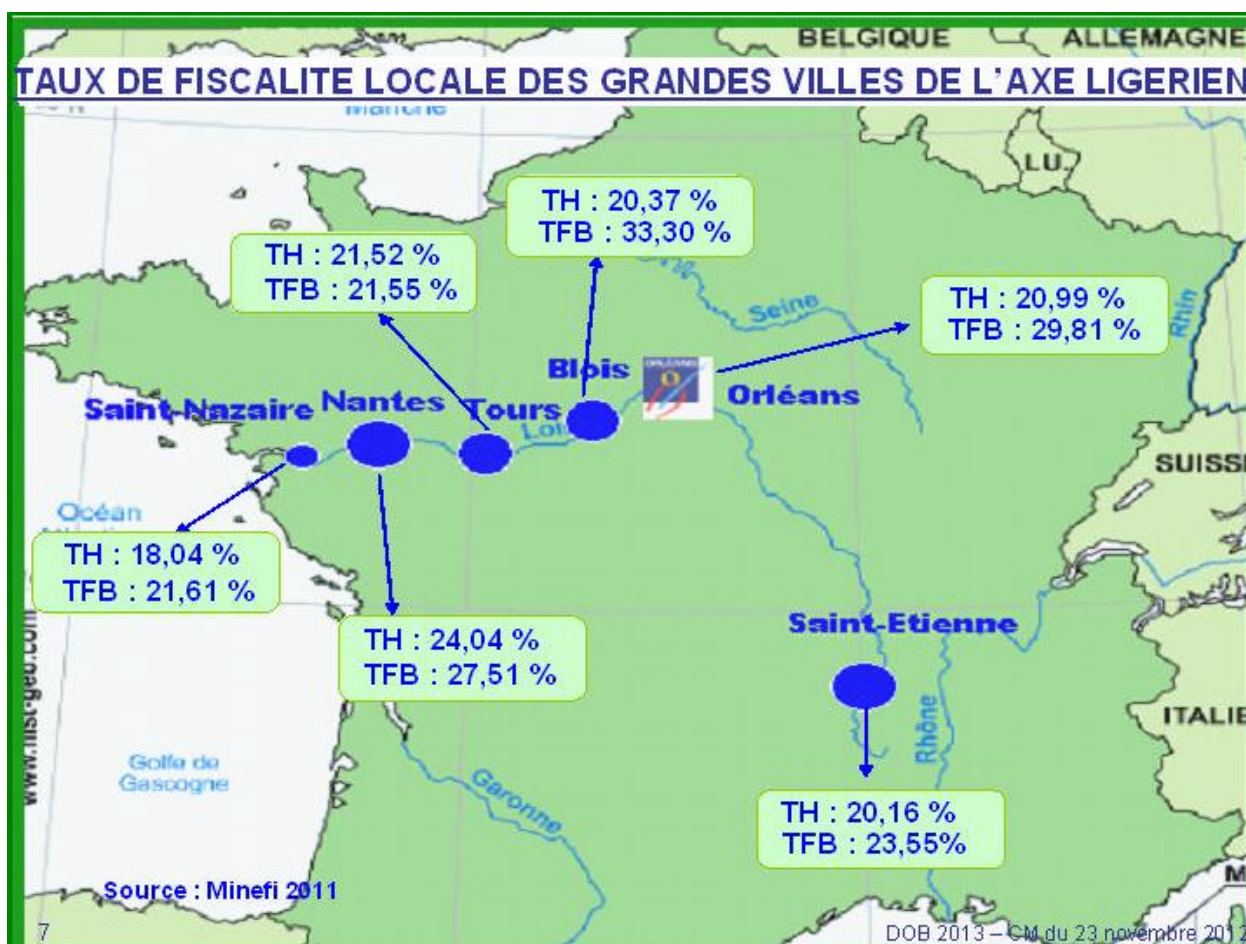


DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

6

M. MARTIN – En ce qui concerne le foncier bâti, là aussi nous avons maintenu les taux depuis 1996. Nous avons reçu des taux élevés mais qui venaient d'être augmentés à 29,81 %.

Là vous voyez que la moyenne des taux est de l'ordre de 24,5 - 24,7. On voit que la politique fiscale de la Ville d'Orléans que nous avons maintenue, est une politique où c'est vrai, on peut le dire c'est historique, la fiscalité du propriétaire était un petit peu plus lourde que le foncier d'usage des occupants. C'était, je dirais, une tendance.



M. MARTIN – Je vous ai indiqué tout à l'heure qu'on ferait une comparaison avec l'axe ligérien puisque c'est ce que nous avons choisi de faire depuis de nombreuses années et que nous continuons à vous présenter.

Je dois dire qu'en matière de taux de fiscalité locale des grandes villes, j'avais choisi il y a une dizaine d'années la ville de Nantes alors même que je ne pouvais pas savoir que cette ville serait par ailleurs une référence ! Je ne dis pas cela parce qu'elle n'aurait que de mauvais ratios, pas du tout. Vous allez voir qu'elle a aussi quelques mérites, mais en matière de taux de fiscalité, elle est quand même plus élevée que nous. C'est le premier point.

Elle est un petit peu plus élevée que nous et même sensiblement plus élevée en taxe d'habitation, un petit peu moins en foncier bâti. Vous voyez, j'ai cité Nantes !

Vous voyez la politique fiscale de Tours et c'est également intéressant de voir des villes comparables en taille comme Saint-Etienne par exemple. Donc indiscutablement, en matière de taxe d'habitation, nous sommes dans la bonne moyenne voire sensiblement en dessous et sur le foncier un petit peu au dessus. Voilà pour les taux de fiscalité.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

- Les taux d'imposition seront inchangés en 2013
- La progression du produit fiscal sera liée à la seule évolution physique et nominale des bases



Hypothèses d'évolution retenues pour 2013 :

- Revalorisation des bases : + 1 %
 - Variation physique de la taxe d'habitation : + 0,5%
 - Variation physique de la taxe foncière : + 1%
- Le produit fiscal attendu est estimé à 76 M€

8



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

M. MARTIN – *En ce qui concerne ces taux d'imposition, nous proposerions qu'ils soient inchangés en 2013. Donc, la seule progression du produit fiscal sera liée à l'évolution physique et nominale des bases.*

Alors à ce stade, la revalorisation des bases qui est votée par l'Assemblée Nationale avec la Loi de Finances, nous l'évaluons – on est bien obligé de le faire parce que nos modèles tournent – à 1 %, mais on verra ce qu'il en est in fine. J'avoue ne pas avoir de retour d'éléments pour le moment, mais cela sera peut-être un peu supérieur. Je rappelle en modèle que l'inflation est à 1,7 %.

En tout état de cause, nous pensons, nous, que les revalorisations feront que nous aurons fiscalité, dotations de l'Etat, dotations de l'Agglomération confondues, une évolution globale de nos recettes qui ne sera pas supérieure à 1 %. C'est mécaniquement impossible pourquoi ? Parce que les dotations et les compensations de l'Etat sont anticipées en baisse et là, c'est une baisse continue.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

- ✓ **Dotations et compensations de l'Etat anticipées en baisse :**
 - Dotation forfaitaire (31,2 M€) diminution de l'ordre de 3% / notifié 2012
 - Dotation de solidarité urbaine (3,2 M€) en stabilité/prévisionnel 2012
- une baisse moyenne de 3% des dotations
- une baisse de 9% des compensations fiscales

- ✓ **Dotations de l'AggLO (29,96 M€) prévues en stabilité :**
 - Attribution de compensation maintenue à 28,23 M€
 - Dotation de solidarité communautaire fixée à 1,73 M€

9



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

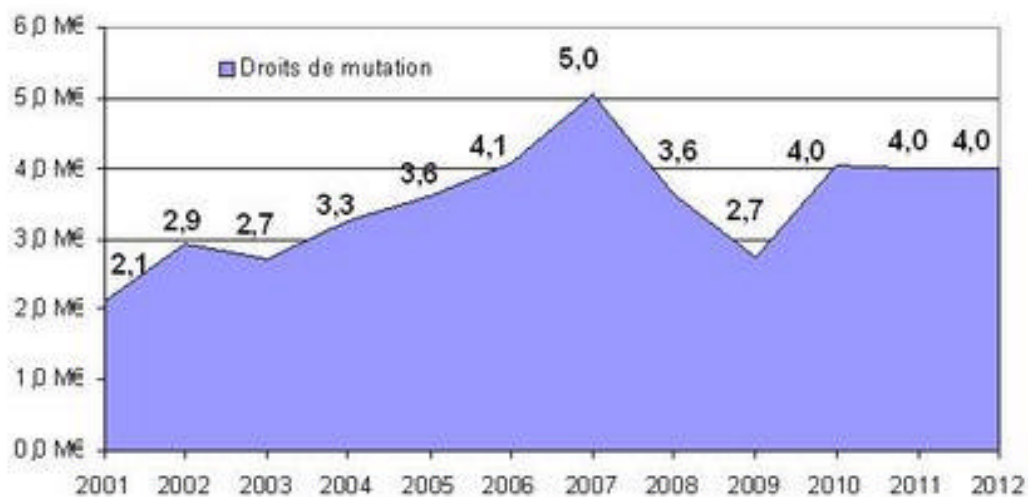
M. MARTIN – *Je n'ai pas repris ici tous les graphiques, mais dans le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires, on voit très nettement qu'entre les premières années où nous étions compensés de la perte de taxe professionnelle, dans les années 2002, nous avions des compensations de l'ordre de 5 millions d'euros. Aujourd'hui, ces compensations ne sont plus que de 3 millions d'euros. Nous avons donc perdu 2 millions d'euros de compensations.*

Nous avons aussi la dotation de solidarité urbaine que nous devons bien sûr surveiller.

Donc, nous prévoyons une baisse moyenne des dotations de 3 %, une baisse de 9 % des dotations fiscales. Et les dotations de l'AggLO sont en revanche maintenues. Elles sont prévues en stabilité et c'est une très bonne chose. C'est conforme au modèle que nous avons avec l'Agglomération et conforme à la réglementation d'agglomération.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

✓ Droits de mutation : produit anticipé à 4 M€, en stabilité par rapport au réel 2012



M. MARTIN – Les droits de mutation sont anticipés à un niveau stable. Ces droits sont assis sur les ventes d'immeubles, de maisons ou d'appartements.

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

Synthèse :

- Taux de fiscalité inchangés, bases en faible évolution
- Baisse des dotations de l'Etat
- Diminution des compensations fiscales
- Stabilité des dotations communautaires
- Stabilité des droits de mutation



La construction du budget 2013 doit tenir compte de la faible évolution anticipée des recettes de fonctionnement
Le maintien de l'autofinancement des investissements nécessite de maîtriser les dépenses de fonctionnement

M. MARTIN – *En matière de recettes de fonctionnement, je rappelle en synthèse :*

- des taux de fiscalité inchangés et des bases en faible évolution.
- la baisse des dotations de l'Etat.
- la diminution des compensations fiscales.
- la stabilité des dotations communautaires.
- la stabilité des droits de mutation.

Donc, la construction de notre budget en dépenses doit tenir compte de cette faible évolution des recettes de fonctionnements.

Orientations en matière de dépenses de fonctionnement

- **Les charges de personnel :**
 - 1^{er} poste de dépense de fonctionnement
 - effort de maîtrise à + 0,8% par rapport au budget 2012
- **Maitrise globale des dépenses courantes**, en dépit de l'augmentation du coût des fluides, de l'énergie...
- **Stabilisation des subventions** accordées à leur niveau 2012
- **Maitrise des intérêts de la dette** à leur niveau 2012
- **A noter, le doublement de la contribution au FPIC** (dispositif de péréquation horizontale)

12



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

M. MARTIN – *En matière de dépenses de fonctionnement :*

- *Les charges de personnel, le premier poste de dépense, avec un effort de maîtrise à + 0,8 % par rapport au budget 2012.*

- *La maîtrise globale des dépenses courantes en dépit de l'augmentation du coût des fluides, de l'énergie.*

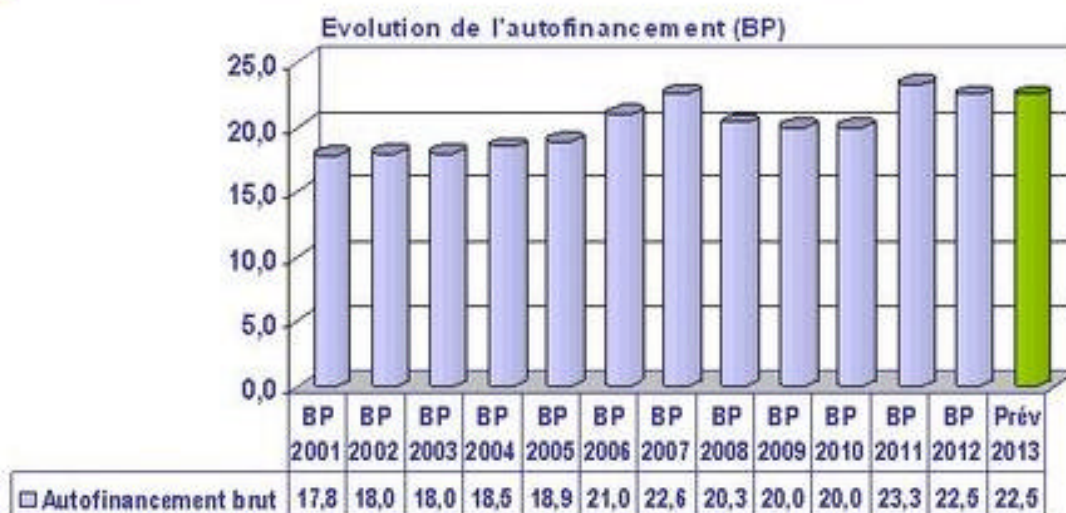
- *La stabilisation des subventions accordées à leur niveau de 2012. C'est une précision importante, c'est-à-dire que dans le budget 2013, la situation des subventions accordées à l'ensemble des organismes subventionnés – je rappelle qu'il y a plus de 600 organismes subventionnés par la Ville d'Orléans -, il y aurait une stabilisation des subventions à ce qu'elles ont été fixées en 2011 et en 2012.*

- *La maîtrise des intérêts de la dette à leur niveau de 2012.*

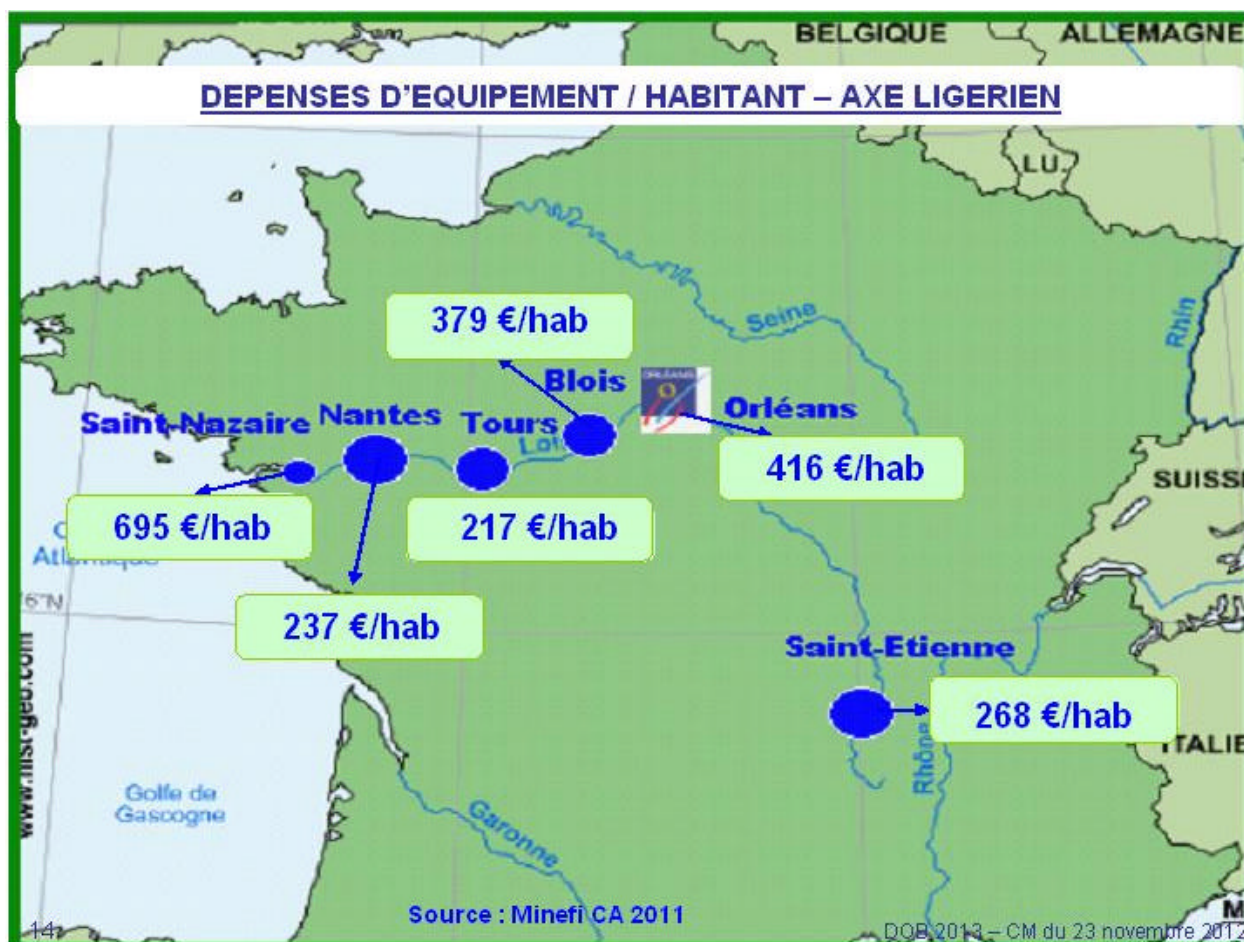
- *Le doublement de la contribution au F.P.I.C. Alors là, je le signale, parce qu'il y a un mécanisme de péréquation qui est en train de se mettre en place et qui nous inquiète beaucoup, car les villes dites « riches » doivent financer les villes dites « moins riches », les villes et les agglomérations du reste. Et vous voyez que l'on est dans un processus augmentatif, ce qui nous inquiète.*

Orientations en matière d'autofinancement

Un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 22,5 M€ en 2013



M. MARTIN – *L'objectif d'autofinancement brut serait de l'ordre de 22,5 millions d'euros pour un effort d'investissement qui serait élevé voire très élevé en lien, je dirais, avec la politique de développement et d'embellissement.*



M. MARTIN – *Et si on compare les dépenses d'équipement par habitant, il serait proposé à Orléans une dépense par habitant de 416 €. Lorsque je compare avec Nantes ou Tours, vous voyez que la politique d'investissement est pratiquement la moitié, Saint-Etienne également.*

A Blois, c'est nettement plus élevé et Saint-Nazaire a toujours été une commune à part en raison de sa gestion portuaire. C'est une commune qui a un autre modèle.

Orientations en matière d'investissement

- ✓ **L'effort d'investissement restera élevé à 55 M€, en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement**
 - soutien efficace à l'économie locale et à l'emploi
 - financé sans augmentation de la fiscalité locale
 - et avec une dette maîtrisée
- ✓ **Les investissements resteront majoritairement financés par l'autofinancement et par des ressources définitives :**
 - FCTVA (calculé sur les dépenses 2012 : 4,5 M€)
 - important plan de cession d'actifs,
 - maintien des partenariats, recherches de sources de financement externes et contrat régional d'agglomération
 - amendes de police : recette anticipée en stabilité
 - la Taxe d'Aménagement Locale d'Urbanisme est prévue en stabilité par rapport à 2012



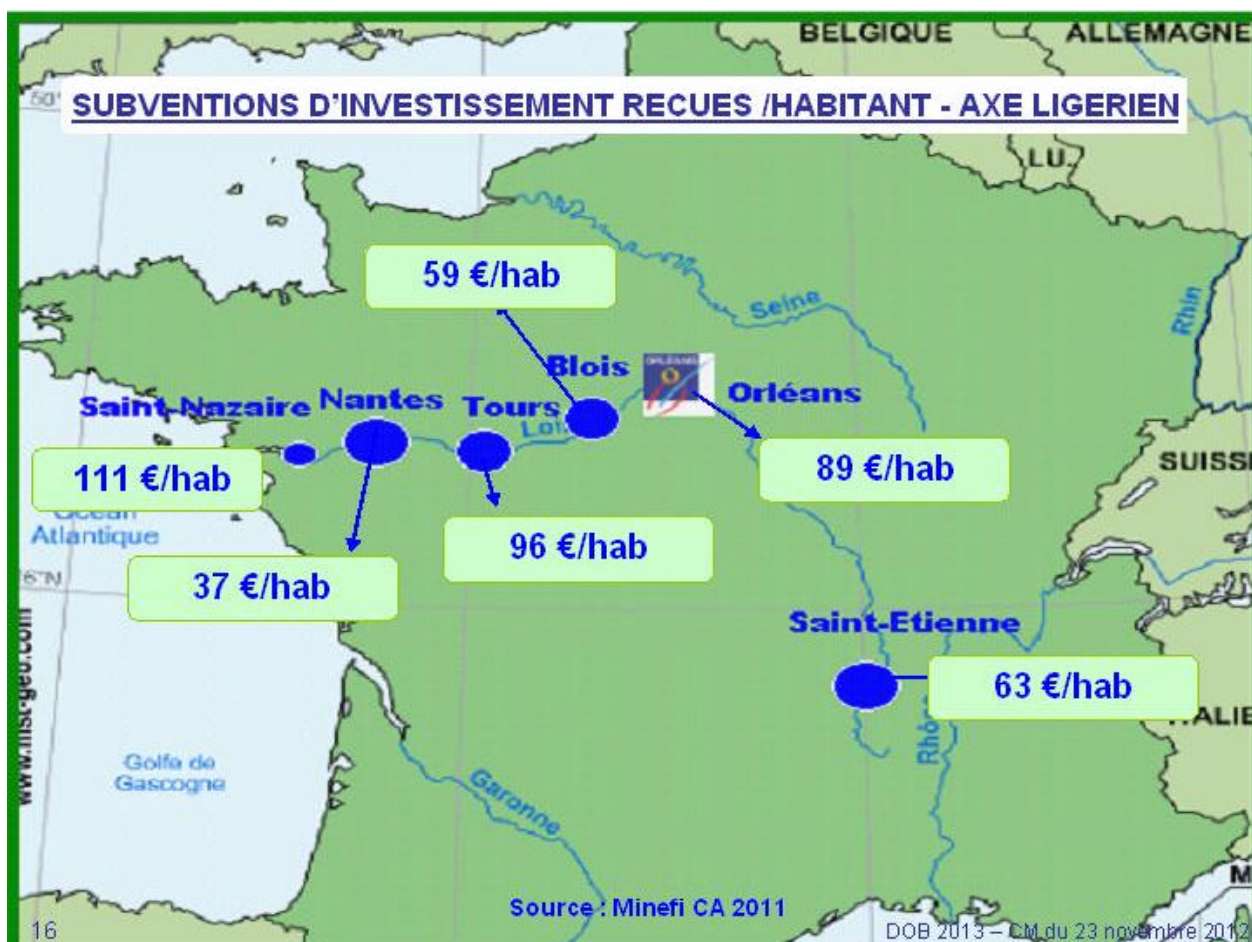
15

DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

M. MARTIN – *Donc, comme je l'ai dit, l'effort d'investissement resterait élevé à 55 millions d'euros en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement.*

Je l'ai indiqué en introduction, l'investissement de la Ville d'Orléans est un soutien efficace, très efficace même, à l'économie locale et à l'emploi avec l'effet de levier x 4 dont j'ai parlé tout à l'heure et précédemment dans les présentations consolidées. Cela permet de financer sans augmentation de la fiscalité locale et avec une dette maîtrisée.

Les investissements resteront majoritairement financés par l'autofinancement et par des ressources définitives, c'est-à-dire que nous ne ferons appel à la dette que pour financer à peu près 20 % voire 25 % de nos investissements, le reste sera financé par des ressources définitives : le Fonds de Compensation pour la T.V.A., des subventions d'investissements et bien sûr l'autofinancement.



M. MARTIN – Alors pour les subventions d'équipement, nous menons des projets qui nécessitent de faire venir avec nous nos partenaires : les collectivités, l'Etat aussi, qui financent et c'est très important pour nous. Il y a du reste un sujet très actuel sur le financement de l'Etat par rapport à des projets de la Ville. Je ne sais pas lequel !

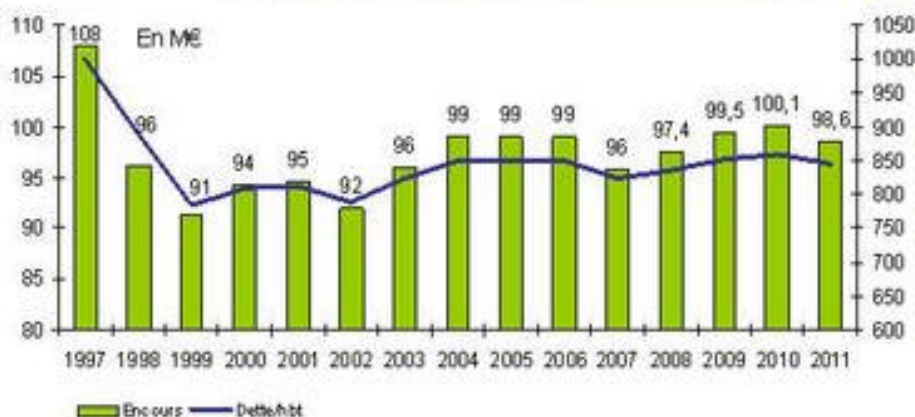
Vous voyez qu'à Orléans, le chiffre s'élève à 89 € par habitant. Je dois dire que j'étais très fier de ce taux, mais ayant été légèrement doublé par Tours, j'ai essayé de comprendre pourquoi. Et donc, j'ai trouvé que tant la Région que Tours Plus, M. le Président de l'Agglo, étaient particulièrement généreux avec Tours, puisque Tours a bénéficié – les comptes sont publics et donc je peux le dire – en 2011 d'une subvention de la Région de 3,5 millions d'euros, ce qui est coquet, et autant de Tours Plus. Nous, nous n'avons pas les mêmes subventions, donc forcément on a un taux qui est un peu différent !

(réactions hors micro des bancs de l'opposition municipale).

Orientations en matière d'endettement

✓ Comparaison avec les villes de la strate (données DGCL 2010)

Compte administratif 2011	ORLEANS	VILLES DE LA STRATE
Dettes / habitant	846 € / habt	1033 € / habt
Dettes / Recettes réelles de fonctionnement	52%	75%
Capacité de désendettement	3,4 ans	5,0 ans



→ En 2013, le **niveau élevé d'autofinancement** permet à Orléans de continuer à investir tout en maîtrisant l'encours de sa dette



17

DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

M. MARTIN – Je fais maintenant la comparaison avec les villes de la strate en ce qui concerne la dette.

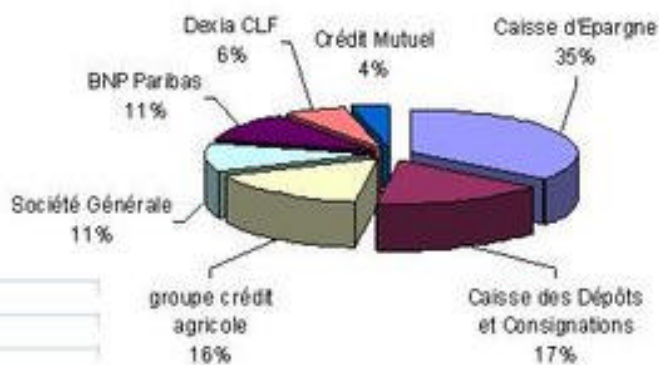
La dette par habitant à Orléans devrait être de 846 €. Elle est par rapport à la strate à 1 033 € et les ratios de dette rapportés aux recettes réelles de fonctionnement sont à 52 % quand on peut comparer par ailleurs 75 %.

Notre capacité de désendettement est de 3,4 ans contre un peu plus de 5 années pour les villes qui nous ressemblent. Donc, le niveau élevé d'autofinancement permet à Orléans de contenir sa dette et il faut que nous continuions sur cet axe qui est un axe vertueux quant à la gestion financière.

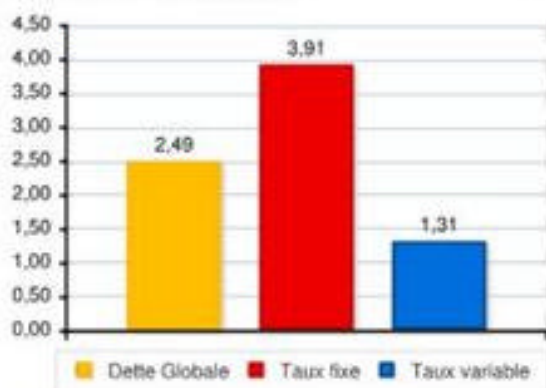
Orientations en matière d'endettement

A fin 2012, la dette de la Ville sera proche de celle de fin 2011

Répartition par prêteur au 30/09/2012



Coût de la dette (en %)



- 45% à taux fixe / 55% à taux variable
- taux moyen d'intérêt 2012 : 2,49%



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

18

M. MARTIN – A fin 2012 et je donne ces informations parce que je crois qu'il est important que nous puissions parler de la constitution de la dette de notre collectivité, la dette de la Ville sera proche de celle de fin 2011. Lorsque je dis «proche», elle sera légèrement en dessous ou très légèrement au dessus de 100 millions, mais elle sera du même niveau que l'année précédente, alors même que je rappelle que l'année 2012 a été très dynamique dans ses investissements, M. le Maire.

Vous avez là le coût de la dette. La dette globale nous coûte en taux d'intérêts consolidés 2,49 %; 3,91 % pour le taux fixe; 1,31 % pour le taux variable. Je rappelle que nous avons toujours souhaité dans un souci de prudence gérer la dette par moitié entre le taux fixe et le taux variable, on le voit très bien sur ce graphique. Ceux qui ont choisi pour des raisons d'opportunité, pour ne pas dire d'opportunisme, de ne prendre que des produits à taux variable, à un moment donné se trouvent rattrapés par les produits structurés toxiques et peut-être nous aurons l'occasion d'en parler plus tard. Ce n'est pas du tout le choix que nous avons fait. Le fait de structurer la dette par moitié fait qu'aujourd'hui, nous avons une situation qui est saine.

Orientations en matière d'endettement

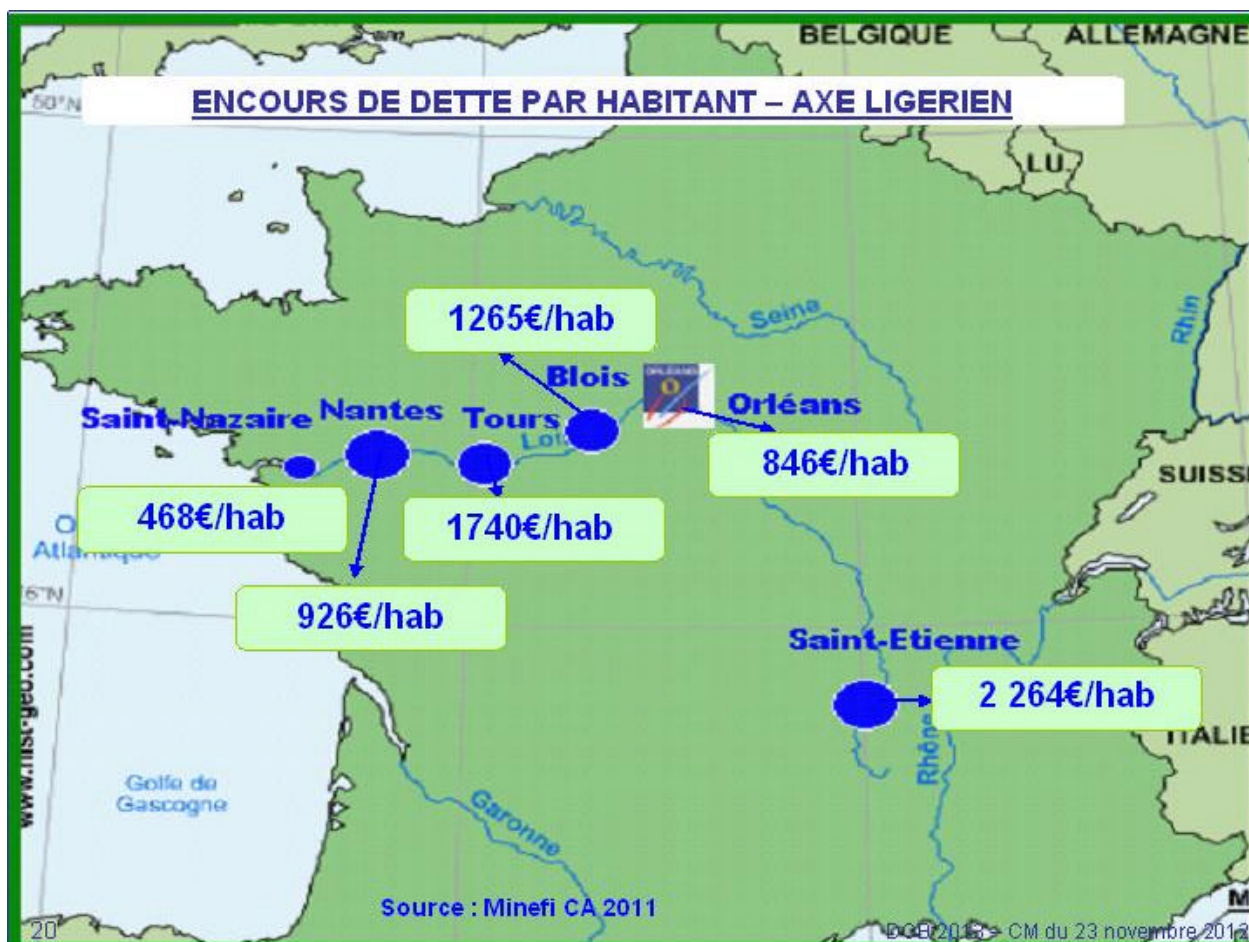
Stratégie d'endettement proposée pour 2013 :

- privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen
- diversifier la dette pour répartir les risques
- optimiser les frais financiers en continu



M. MARTIN – Du reste et c'est l'avant dernier tableau que je montrerai, nous avons maintenant pour les collectivités un système de classement des emprunts, ce qu'on appelle la charte Gissler. Cette charte a été instaurée en 2010 dans le but que les collectivités puissent classer la qualité de leur dette en fonction des taux de risque. Cela n'existait pas auparavant. Donc nous, nous publions depuis cette date notre charte Gissler. Elle vous permet de voir si nous sommes dans un risque faible de dette ou dans un risque élevé.

Nous sommes dans un risque d'autant plus faible que nous sommes près des classements A. Du reste, le « A » vous rappelle le « 3 A », enfin vous voyez ce que je veux dire ! C'est pareil, c'est la même chose, mais le problème est qu'il faut y rester. Et donc 91,10 % se trouvant en A, 2,61 % et 2,05 % en B et C. Il ne faut pas avoir de dette en dessous le pointillé E-F, ni sur la partie droite, car à ce moment là, vous avez des emprunts qui sont non seulement structurés mais qui risquent d'être toxiques, c'est-à-dire avec des effets « boule de neige ».



M. MARTIN – Dernier élément concernant l'encours de dette par habitant qui illustre les propos que je viens de tenir. A Orléans, la dette par habitant est de 846 €, à Nantes de 926 € et puis je vous laisse lire pour Tours, Saint-Etienne et Blois. Voilà M. le Maire.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ? Peut-être M. LEBRUN, si vous voulez évoquer le vœu et ensuite je note les noms des différents intervenants. Allez-y M. LEBRUN.

M. LEBRUN – J'ai bien sûr un certain nombre de choses à dire par rapport à ce que vient d'évoquer M. MARTIN. Aussi, je voudrais savoir si je commence par le vœu ou on entame le débat sur les orientations budgétaires ?

M. le Maire – Franchement, c'est à votre convenance. Si vous souhaitez engager le débat, vous pouvez et à ce moment là, vous reprendrez la parole pour le vœu tout à l'heure avant que M. MARTIN réponde et ainsi il vous répondra également sur le vœu. On est d'accord ?

M. LEBRUN – Je vous en remercie. Donc, je vois à la lumière de la présentation que c'est dommage que le port d'Orléans n'est pas aussi rayonnant que le port de Saint-Nazaire !

Votre présentation confirme la persistance de la crise sans dire qu'elle résulte d'un choix politique qui laisse les riches s'enrichir toujours plus, alors que le reste de la population s'appauvrit et ce choix politique persiste. Récemment, le Président de la République a prôné un contrat de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales et un nouvel acte de décentralisation, mais les ambitions de cette réforme sont aussitôt contredites car il enferme ce processus dans ce qu'il appelle le redressement des comptes publics. En fait la règle d'or budgétaire imposée par le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (T.S.C.G.) que seuls les élus du Front de Gauche ont rejeté. Cela se traduit par le gel des dotations aux collectivités en 2013 et une réduction programmée de 2,4 milliards pour 2014 et 2015. Une

potion très amère pour un bon nombre de communes en proie à l'étouffement progressif de leurs capacités d'agir au service des populations. Le processus sera étroitement surveillé avec la création du haut conseil des territoires expressément prévu dans le T.S.C.G., chargé de faire respecter l'autorité permanente et un véritable retour d'une tutelle sur les budgets des collectivités.

Evidemment, nous nous satisfaisons que la dette par habitant n'augmente pas, mais les Orléanais sont quand même de plus en plus endettés. 20 % des Orléanais vivent aujourd'hui avec moins de 954 €/mois et pour l'ensemble de la population, le pouvoir d'achat ne stagne pas, il diminue si on prend en compte toutes les augmentations et les ponctions. 1 675 familles sont en situation d'impayés à la SOGERES. Les dossiers d'endettement se multiplient, de plus en plus de jeunes couchent dans la rue, les huissiers travaillent à plein régime et les associations caritatives sont débordées. Et la suppression de la taxe professionnelle ne fait pas que des heureux. Ouf, Vinci continue à augmenter ses bénéficiaires et bien qu'il soit grec, le groupe Famar fait aussi d'importants bénéficiaires. Comme quoi partout, la crise n'a pas la même saveur pour tout le monde.

Outre la proximité, le rayonnement et le développement durable, les élus communistes souhaitent que la commune soit un amortisseur social pour aider la population à supporter les effets de la crise qu'on lui impose sans augmenter les impôts locaux, ce qui suppose là encore d'autres choix. Nous ne souhaitons pas que les seuls crédits de fonctionnement supportent la baisse des dotations. Bien sûr l'investissement, outre qu'il permet l'octroi de subventions, est valorisant pour la Municipalité et d'un intérêt économique non négligeable. Nous sommes pour qu'il se poursuive à un niveau mesuré en fonction des besoins réels de la Ville en matière d'équipement et de fonctionnement. On peut avoir un budget équilibré avec une bonne proportion d'autofinancement et une dette raisonnée sans pour autant faire les bons choix.

Je rappelle que nous faisons des propositions, que ce soit sur l'investissement comme par exemple une salle omnisports multifonctionnelle avec une piscine à la place de l'Aréna et nous sommes prêts à aller voir avec vous ce qui se fait ailleurs à ce sujet. Nous souhaitons que l'agrandissement du Relais Orléanais soit considéré comme un investissement et non pris sur les crédits de fonctionnement du C.C.A.S., dont l'utilité croissante en cette période doit être mieux connue. Nous faisons aussi des propositions en matière de fonctionnement pour diviser par deux le prix des cantines. Il s'agit bien de regarder les choses par rapport aux effets sur le budget des ménages et non simplement par rapport au coût du repas. Les impayés vont bientôt coûter plus chers que notre proposition.

Je pourrais aussi parler des transports. Ce qui est sûr, c'est que notre expérience d'élu aujourd'hui nous montre que ce que nous vous proposons est possible. Il s'agit bien de choix. Il y a toujours de l'argent pour vos projets mais jamais pour nos propositions.

J'en profite pour rappeler que nous nous satisfaisons que les taux d'imposition n'augmentent pas et nous sommes contre l'augmentation des bases. Je rappelle aussi que nous sommes hostiles à toute augmentation des tarifs municipaux et contre la privatisation des services. Nous avons déposé un vœu sur lequel je reviendrai tout à l'heure, et j'ai relevé deux ou trois petites choses dans les commentaires :

- La diversification des prêts avec quand même la grosse part pour la Caisse d'Épargne.
- L'évolution des logements sociaux. Si les gens demandent des logements sociaux, ce n'est pas simplement parce que la Ville est belle et attractive, c'est aussi parce qu'ils ne peuvent pas prétendre à autre chose.
- Les amendes qui sont passées de 11 € à 17 €. Le but de ces amendes, ce n'est pas forcément que cela rapporte, mais que les gens fassent attention et on peut dire que le but est atteint puisqu'on a moins de rentrées, mais le fait que cela soit plus cher, les gens font plus attention.

Voilà pour le moment ce que j'avais à dire. Merci.

M. CHAPUIS – M. le Maire, mes chers collègues. L'objectif du débat d'orientations budgétaires est de préciser la vision globale de la collectivité, la direction que souhaite prendre la majorité. Le débat d'orientations budgétaires devrait être un moment privilégié d'expression, d'échanges sur les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité qui se traduisent en projets et en

actions publiques.

Quelques remarques sur la forme de ce débat et sur les documents transmis avant d'aborder le document en lui même. Tout d'abord, nous regrettons que le rapport transmis il y a seulement 48 heures soit réduit à portion congrue et ne permette pas un réel débat démocratique et transparent sur la construction du budget prévisionnel 2013.

Comme à son habitude, M. MARTIN n'a pas daigné inviter les membres de la commission des finances pour échanger sur ce document, une vision bien personnelle de la transparence et du contrôle démocratique. Après avoir fait une toute petite enquête sur les collectivités en France de la même strate, nous sommes la seule collectivité en France à ne pas réunir sa commission des finances pour préparer les orientations budgétaires. Comment voulez-vous dans ces conditions que les conseillers municipaux puissent travailler et exercer leur contrôle ?

Le débat d'orientations budgétaires de ce soir est un faux né. Il vide de son sens l'intérêt de ce débat prévu par la loi du 6 février 1992. Cette loi précisait : « que le débat d'orientations budgétaires devait permettre si je vous embête, M. GAINIER, vous me le dites tout de suite ... de renforcer la démocratie participative ... cela vous embête peut-être que je parle de démocratie ...

M. le Maire – M. CHAPUIS, arrêtez ce type de remarque parce que le nombre de fois où vous bavardez aussi, on ne vous le fait pas remarquer ! Alors, s'il vous plaît, continuez !

(réaction hors micro de M. GAINIER).

M. CHAPUIS - ... de renforcer la démocratie participative – c'est l'objectif de la loi du 6 février 1992 – et d'améliorer l'information transmise. Nous sommes bien loin des deux objectifs fixés par la loi de 1992.

De plus, comment les observations émises ce soir par les conseillers pourraient-elles être prises en compte pour le budget qui est déjà « ficelé » ? Nous sommes donc face à une simple formalité administrative, nous le regrettons vivement. M. MARTIN l'a rappelé à plusieurs reprises qu'en effet le travail des services anticipait le budget prévisionnel – et c'est une très bonne chose le travail efficace des services – et que le budget prévisionnel à cette époque de l'année était déjà quasi finalisé. Le débat d'orientations budgétaires pourrait être ainsi anticipé.

J'apporterai néanmoins quelques remarques sur ce document. Comme l'année dernière, nous ne pouvons que constater la reconduction d'un budget hors du temps, alors que les Orléanais attendent un budget anti crise, vous nous proposez un budget au fil de l'eau. Ce budget devrait amener à faire des choix judicieux pour 2013 en fixant des priorités qui puissent surtout concerner directement nos concitoyens. Dans votre document, vous rappelez les objectifs de l'action municipale que sont :

- le développement durable ;*
- le rayonnement ;*
- la proximité.*

Je souhaiterais que pour le budget prévisionnel 2013, la solidarité et le soutien au développement de l'emploi puissent prendre une place prépondérante. Nous demandons en effet que la situation sociale de la Ville puisse être prise en compte et notamment les conclusions de l'étude sur les besoins sociaux et d'apporter des réponses sur l'ensemble de l'année 2013 à cette demande sociale en augmentation. Je ne reviendrai pas sur les propos de mon collègue, Dominique LEBRUN, qui rappelait l'augmentation des impayés des cantines et la situation des 10 000 foyers pauvres à Orléans.

En effet, cette situation au-delà du diagnostic social mené par le C.C.A.S. est rencontrée par l'ensemble des associations qui oeuvrent dans le domaine social, qui partagent le triste constat d'une explosion de la précarité. Les budgets accompagnant ces associations doivent pouvoir être augmentés pour accompagner leur travail quotidien. Ces associations sont les acteurs du lien social et du dynamisme de notre Ville.

Ce budget devrait également anticiper les mutations sociales en permettant d'adapter la tarification de l'ensemble des services de la Ville, notamment les cantines auxquelles Dominique LEBRUN a déjà fait référence.

Pour conclure, nous ne partageons pas les orientations de ce document. Nous espérons que les propositions et les remarques faites ce soir pourront permettre néanmoins de construire non pas un budget au fil de l'eau mais un réel budget permettant d'actionner le bouclier social de la collectivité. Dans la continuité de nos précédentes interventions, nous ferons d'autres propositions alternatives et concrètes au prochain Conseil Municipal lors du débat sur le budget prévisionnel. Merci de votre écoute.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *M. le Maire, mes chers collègues. Moi aussi, je vais commencer par quelques remarques à caractère général sur les conditions d'organisation de l'exercice auquel nous nous livrons ensemble. Le débat d'orientations budgétaires devrait effectivement être un temps important de la vie de notre collectivité. Or nous devons constater, comme l'a dit mon ami Baptiste CHAPUIS, que ce débat intervient extrêmement tard dans le processus budgétaire puisqu'en réalité, le budget est déjà bouclé. Donc, le débat que nous avons ici a assez peu de chances d'infléchir lesdites orientations budgétaires. On est là effectivement dans un débat qui est un peu pipé dans son fonctionnement.*

D'autre part, les informations qui nous ont été communiquées l'ont été au tout dernier moment, il y a 48 heures. De plus, je trouve qu'elles sont d'une extrême faiblesse puisqu'une petite douzaine de pages pour les orientations budgétaires d'une Ville de la taille d'Orléans, c'est quand même assez peu. A titre de comparaison, le débat d'orientations budgétaires pour la Région a eu lieu au mois de septembre et les documents qui avaient été transmis aux Conseillers Régionaux trois semaines avant comptaient plusieurs centaines de pages.

On pourrait considérer là que ce sont des remarques purement techniques, mais je pense qu'on est vraiment au cœur de la démocratie. La démocratie, c'est effectivement le débat et particulièrement sur la question financière puisque finalement, les finances, sont ce qui détermine notre capacité à agir et à changer un peu le réel, à changer les choses pour nos concitoyens. Donc, ne pas avoir ce débat, ne pas l'avoir pleinement, c'est accuser un déficit démocratique que nous déplorons et pour ce qui nous concerne, nous pensons qu'il est important que ce débat ait lieu dans de bonnes conditions et que l'opposition ait été informée suffisamment à l'avance pour pouvoir jouer son rôle de propositions.

S'agissant maintenant du cadre général de construction des hypothèses budgétaires qui nous a été présenté, je dois dire que sur le plan purement technique, on peut considérer qu'un certain consensus se dégage. D'abord en ce qui concerne le constat des contraintes croissantes qui pèsent sur notre collectivité du fait de la crise, du fait d'une tension sur les rentrées fiscales mais aussi, vous l'avez souligné M. MARTIN, du fait d'un certain désengagement de l'Etat qui est généré par la triste situation des finances publiques. Donc, de ce point de vue, on ne peut que partager votre constat et je pense également que les Conseillers Municipaux s'accorderont sur la nécessité d'une gestion prudente des finances municipales. M. MARTIN, vous avez dégagé cinq fondamentaux que vous énoncez d'emblée dans votre présentation :

- stabilité des taux d'imposition ;*
- maîtrise des dépenses de fonctionnement ;*
- maintien de l'autofinancement ;*
- niveau élevé d'investissement ;*
- recours raisonné à l'emprunt.*

J'ai envie de dire « oui, on est d'accord avec cela globalement ». Effectivement, ces conditions là sont des conditions qui permettent d'avoir et de dégager une politique autonome, puisque c'est cela l'enjeu. Finalement, les finances saines permettent de mener une politique selon les choix que l'on fait et non pas selon les contraintes que l'on subit. Je ferai remarquer d'ailleurs à cet égard la très grande continuité s'agissant de la politique financière de la Ville d'Orléans, puisqu'une gestion tout aussi rigoureuse prévalait à l'époque du Maire précédent, Jean-Pierre SUEUR, et de son Adjoint aux finances, M. Charles RENARD, qui lui aussi s'attachait à une présentation rigoureuse et transparente des comptes,

j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce point.

Maintenant sur le fond, que peut-on dire ? Peut-on dire quelque chose de ce que vous nous présentez, puisque les documents sont essentiellement des documents techniques et financiers. Il y a finalement assez peu de substances quant à ce que vous proposez comme orientations politiques pour l'année prochaine. Je rejoins pleinement ce qu'ont dit mes collègues s'agissant des dépenses de fonctionnement et en particulier les dépenses de solidarité sociale. C'est vrai que cela n'apparaît pas du tout. Vous dites même dès le début, page 6 de votre présentation, finalement le cadre que vous donnez est un cadre inchangé pendant tout le cours du mandat. Donc, circulez, il n'y a rien à voir, crise ou pas crise, on continue droit dans les bottes ! C'est quand même assez étonnant alors que le budget, c'est aussi l'expression de la réalité sociale, économique et politique que traverse notre cité, ici on ne voit rien apparaître dans votre présentation budgétaire. On a l'impression d'un monde qui finalement est un peu abstrait.

Sur la question des investissements, vous soutenez l'hypothèse et la proposition d'un haut niveau d'investissement qui vous paraît souhaitable. Pour ce qui nous concerne, nous partageons en partie ce constat d'un haut niveau d'investissement, tout simplement parce qu'effectivement cela permet de générer l'activité économique. C'est ce que font les collectivités dans ce pays, elles génèrent de l'activité économique par leurs investissements. Donc sur la question de l'investissement, nous sommes d'accord sur l'idée d'un haut niveau d'investissement. En revanche, ce que nous contestons, ce sont vos choix d'investissement qui ne seraient pas nos choix d'investissement. Je vais donner quelques exemples pour éclairer ce que je dis. Un des choix d'investissement que vous présentez dans le document, c'est l'Aréna. A ce sujet, on aura probablement l'occasion d'en reparler, d'autant que c'est dans l'actualité de ce jour, on a un chiffre de l'Aréna qui explose à chaque fois qu'on en parle. On est à beaucoup plus de 100 millions d'euros et nous considérons que c'est une dépense qui est pharaonique, inutile, disproportionnée et pour tout dire choquante au regard de la crise que traversent nos contemporains.

Deuxième exemple : la réfection de la place du Martroi. On est tous d'accord pour dire que cette place doit être refaite parce qu'elle est en mauvais état. Néanmoins, on est tout de même un petit peu sceptique quand on voit que le budget annoncé, qui était je crois de l'ordre de 8 millions d'euros au départ, est à 11 millions d'euros. Aujourd'hui, là aussi c'est trop.

Autre exemple : le choix que vous faites systématiquement de la pierre de Souppes comme revêtement de voirie. Il s'avère assez peu judicieux, me semble-t-il, d'une part parce que c'est un choix coûteux, d'autre part parce que cette pierre est particulièrement glissante et enfin parce qu'elle est fragile. Elle nécessite un entretien courant de la voirie, donc à nouveau un coût de fonctionnement.

Ce sont quelques exemples parmi d'autres. Nous, nous pensons qu'il faut mettre le paquet sur les investissements de proximité : des salles de réunions, des gymnases de quartier. Dominique LEBRUN évoquait également les piscines et je suis tout à fait d'accord, la rénovation de l'existant et le développement d'équipements de proximité. C'est ce type de politique que nous portons. Donc, encore une fois, on peut être en accord sur vos options de gestion, c'est-à-dire le choix de la rigueur que nous partageons et que nous souhaitons nous aussi mettre en œuvre si nous arrivons aux affaires dans un an et demi. En revanche, nous sommes en désaccord fondamental avec votre politique de fonctionnement parce que nous estimons qu'elle ne subvient pas suffisamment aux besoins de la population et sur les choix d'investissement que vous faites qui nous paraissent là aussi en désaccord avec les besoins réels des habitants de cette Ville.

M. LEMAIGNEN - M. le Maire, chers collègues. Le débat sur les orientations budgétaires est en général, dans la plupart des collectivités, un débat où on situe les finances de la collectivité dans son contexte général. C'est ce qui est fait ici. C'est pour comparer quel est le contexte national financier et économique. Comment se situe la Ville dans ces grands équilibres par rapport à des villes comparables. C'est ce qui a été fait brillamment par Michel MARTIN.

Maintenant, je réagis par rapport à l'investissement et ce que vient de dire Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. D'abord, encore une fois, les orientations budgétaires ne sont pas le budget. Le débat sur le détail des opérations, nous l'aurons le mois prochain lors du vote du budget. Là ici, ce sont les grandes tendances, les grands équilibres et le débat des orientations budgétaires est fait pour cela. Mais quand

vous parlez d'investissements en disant : « La pierre de Souppes, ce n'est pas bien ; la place du Martroi, c'est trop cher », attendez ! Les Orléanais jugeront. La Ville s'est totalement transformée en 10 ans et je pense que les Orléanais en sont plutôt contents. Pardon, mais vos critiques en disant : « C'est trop, c'est pas bien », je ne pense pas que les Orléanais, tous ensemble, le pensent, parce que la Ville s'est transformée justement grâce à ces investissements dans le centre ville qui rayonne pour l'ensemble de la collectivité et ce n'est pas uniquement dans le centre ville, car vous savez que les plus forts investissements de la Ville ont été faits dans le secteur de La Source avec plus de 180 millions d'euros dans le cadre du Grand Projet de Ville.

Lorsque vous dites qu'il faut faire plus de proximité et que vous évoquez la rénovation des équipements, pardon mais là, on ne peut pas accepter ce discours de votre part, de votre minorité. Vous savez que les crédits du secteur scolaire ont été multipliés par je ne sais pas combien, mais au moins par 3 ou 4 !

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEMAIGNEN – *Plus que cela, je vous prie de m'excuser. Il n'y avait rien du tout pour les crédits de voirie. La voirie était dans un état délabré quand nous sommes arrivés en 2001. Alors, s'il vous plaît de grâce, un tout petit peu d'humilité dans ces projets. Je crois qu'une politique financière d'une ville doit mixer à la fois le rayonnement et la proximité. C'est ce que fait la Ville d'Orléans et on ne peut que s'en réjouir.*

M. le Maire – *Merci. La parole est à M. REISSER.*

M. REISSER – *M. le Maire, chers collègues. Je voudrais évoquer les orientations en matière d'investissements pour lesquels 55 millions sont envisagés. Parmi les grands projets, je ne vois pas cités justement les investissements prévus pour les équipements de proximité : piscine, gymnase, écoles, lieux culturels. Pourrions-nous avoir des précisions à ce sujet, c'est-à-dire un plan pluriannuel de constructions, de réhabilitations, de gros travaux d'entretien, de réparations ? Un plan pluriannuel sur 3 ans, 5 ans. Ce document est-il consultable ? Voilà ce que je voulais dire.*

M. BRARD – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais être concis puisque les collègues ont déjà énoncé un certain nombre de choses sur ce débat d'orientations budgétaires.*

Tout d'abord, je voudrais dire que comme chaque année, M. MARTIN nous propose, je dirais, un aperçu à la fois général de la situation puisqu'il est question, et malheureusement c'est une réalité, de la crise mondiale, du prix du pétrole, du taux d'échange de l'euro, donc des choses qui conditionnent bien sûr la vie économique et financière de nos collectivités. Et puis cette année - c'était la même chose hier soir à l'Agglomération -, en présentant les objectifs de l'Etat puisque les collectivités sont extrêmement liées par les dotations de l'Etat et aussi par la politique tout simplement fiscale de l'Etat, que ce soit dans les dépenses ou dans les économies, il a pris comme référence pour la croissance un chiffre qui n'était pas celui de l'Etat. Suite à une question, M. MARTIN a dit qu'il avait choisi cette année le chiffre du F.M.I. Alors, je me dis : « Tiens, cette année, c'est le chiffre du F.M.I. ! ». Cela fait 10 ans que M. MARTIN nous présente le débat d'orientations budgétaires avec des chiffres sur la croissance, des chiffres de l'Etat, et cette année ce sont les chiffres du F.M.I.

(rires sur les bancs de l'opposition).

M. BRARD – *Je m'interroge et me dis : « Est-ce que par hasard - parce que pour le reste, il nous parle de l'Etat, des économies, mais pas pour le chiffre de la croissance - aujourd'hui, dans un certain nombre de partis, on a quelquefois du mal à compter et à trouver les bons chiffres ! Ils préfèrent sortir du pays et aller chercher le chiffre du F.M.I. pour trouver le bon chiffre qui correspondrait à la croissance. » C'est une petite interrogation.*

Plus sérieusement, je crois que les éléments annoncés qui nous concernent tous, pas que depuis 2012, sont des éléments extrêmement graves, sérieux et bien sûr sérieux pour nos concitoyens qui en première ligne prennent de plein fouet ce qu'on appelle la crise. Est-ce vraiment une crise ? Est-ce un changement de société ? Est-ce le transfert vers autre chose ? Mais en tous les cas, nos concitoyens

prennent de plein fouet cette situation. Donc, on ne peut pas la prendre à la légère. Ce qui a été dit sur le débat d'orientations budgétaires - je crois qu'on le dit à chaque fois et tout le monde le partage -, c'est-à-dire que c'est vraiment une obligation qui nous est faite, mais pas dans les conditions dans lesquelles on le fait. Franchement, en ce qui me concerne, je me réserve pour le débat que nous aurons sur le budget au mois de décembre. Aujourd'hui avec les éléments que nous avons, c'est un peu comme dans une chanson : on a la musique, mais là il nous manque vraiment les paroles. Comme cela a été dit par les collègues, par rapport à ce qui est écrit là pour préparer ce débat d'orientations budgétaires, on voit assez peu d'éléments sur lesquels on n'est pas d'accord : les maîtrises, avoir de l'autofinancement, respecter les engagements que l'on a pris, même si ce sont vos engagements. Cela me paraît normal que vous vous engagiez à respecter les engagements que vous avez pris. En revanche sur les choix, on n'est pas d'accord sur un certain nombre, mais pour exprimer tout cela, moi j'attendrai le mois de décembre.

D'autre part, je voulais parler d'un point, M. le Maire, si vous me le permettez et j'espère que vous ne m'en voudrez pas parce que ce n'est pas directement le débat d'orientations budgétaires de la Ville d'Orléans, mais cela concerne la fiscalité de personnes qui vivent sur notre sol à Orléans. On en a parlé hier soir au Conseil d'Agglomération : la contribution foncière des entreprises (C.F.E.)

Je souhaite simplement en dire quelques mots parce que je pense que dans ce Conseil, c'est important d'aborder cette question, car malgré tout la fiscalité et le financement de l'Agglomération impactent la Ville d'Orléans et bien sûr les Orléanais en premier lieu. Je trouve que le débat que nous avons eu - je voulais le dire à M. LEMAIGNEN et à M. MARTIN - était extrêmement intéressant et je les remercie d'avoir apporté à la fois des éléments de réponse et surtout des pistes par rapport à la situation présente. C'est une situation d'actualité qui concerne les entreprises mais en premier lieu les petits parmi les entreprises : les artisans et les commerçants de nos quartiers notamment. Je pense qu'il était bon que l'on ait eu ce débat hier soir au Conseil d'Agglomération et que, M. le Président de l'Agglomération l'a dit, des démarches soient entreprises au niveau national pour corriger cette situation là. Il faut rappeler, et je sais bien que cela peut être de la mauvaise langue – mais il n'y en a pas ici dans cette assemblée – que l'on a tendance à considérer que ce qui arrive aujourd'hui serait le fait de la politique actuelle du gouvernement, car bien sûr lorsque quelque chose ne va pas – mais c'était vrai avant –, c'est la faute du gouvernement !

Rappelons quand même que cette contribution foncière des entreprises est le résultat de la réforme de la taxe professionnelle qui présentait un certain nombre d'avantages, il faut le dire, et que nous avons votée d'abord par rapport à la contribution économique territoriale en 2010, mais surtout à cette contribution foncière des entreprises en septembre 2011. Nous l'avons votée pratiquement tous les élus de l'Agglomération et il n'y avait pas les éléments pour permettre d'apprécier l'impact. J'avais compris, et je l'ai dit hier soir, qu'il y avait une répartition avec un seuil d'un chiffre d'affaires qui semblait permettre, de penser en tout cas, que les petites entreprises : les artisans et les commerçants qui ont des activités faibles ou moyennes ne seraient pas taxées plus qu'elles l'étaient avant. Or, le résultat est comme vous l'avez dit, M. LEMAIGNEN, puisque vous aviez pris le temps - et c'est un gros travail je crois de récupérer tous les chiffres -, en fait que les premiers taxés et ceux qui payent finalement le maximum dans cette affaire là, ce sont les artisans et les commerçants qui ont finalement le moins de ressources. Alors certes, on annonce en pourcentage de grosses augmentations : quelque fois 300 % ou 400 %, et puis on dit que la somme peut monter jusqu'à 1 600 € et pour certains, cela peut paraître peu. Je vous assure et on a été plusieurs élus de toute tendance politique présents à l'Agglomération à parler de son ruraliste – c'était vous M. LEMAIGNEN – ou de son poissonnier. Moi, j'ai parlé de mon boucher à Saint-Marceau, car il m'a interpellé et j'avoue franchement que pour ces petits artisans, 1 600 € qui arrivent au mois de décembre, c'est important.

Donc, vous avez proposé des pistes pour réparer tout cela et je pense que c'est très important, car qu'y a-t-il en jeu là ? C'est quand même la justice fiscale, c'est quand même le fait que si l'on accepte des compléments de financement – car c'était le cas, nous avons voté un complément de financement qui devait abonder le budget par rapport à cette contribution foncière –, il faut que ce soit juste. J'eusse aimé que dans un autre contexte, sur le plan national, lorsqu'on s'est rendu compte que le bouclier fiscal provoquait des injustices considérables ...

M. CARRE – Vous l'avez restauré !

M. BRARD - ... en privilégiant ceux qui vont le mieux dans notre pays et ceux qui vivent très largement. Ce sont eux qui ont bénéficié de ces mesures. J'aurais vraiment aimé que l'on s'inquiète de ces choses là et que l'on revienne sur une mesure qui a coûté à l'Etat et surtout qui a bénéficié à ceux qui n'en avaient absolument pas besoin. Moi, je pense que la fiscalité est un outil qui doit se mesurer justement, parce que c'est une recette bien sûr pour nous les collectivités, mais en tout cas qui doit absolument ne pas venir pénaliser ceux qui ont le moins de capacité.

C'est ce que je voulais dire aujourd'hui. Quant aux orientations, les collègues en ont parlé, sur le fond, je pense qu'on aura en décembre à parler des choix concrets que vous nous proposez par rapport à cette situation que l'on connaît, c'est-à-dire bien sûr une raréfaction de l'argent public, que ce soit de l'Etat mais aussi sans doute dans nos collectivités parce que les recettes, on ne sait pas sur le plan économique ce qu'elles vont pouvoir être dans ce contexte là. Quelles sont les priorités que l'on se donne collectivement, en tout cas que vous nous proposez ? Ce sont sur ces éléments là que nous aurons à discuter en décembre et ensuite à voter ou non le budget que vous nous proposez. Je vous remercie.

M. CARRE – Merci M. le Maire. Je voudrais simplement donner deux ou trois indications. D'abord, comme le rappelait hier Michel MARTIN en Conseil de Communauté, si jamais ces rôles tombent mal, c'est aussi parce qu'ils sont dans un contexte où les artisans notamment ont subi un certain nombre d'augmentations particulièrement drastiques, bien plus élevées à l'échelle annuelle, que l'augmentation de la C.F.E. sur leurs cotisations personnelles, sur les heures supplémentaires et toute une série de sujets qui s'accumulent effectivement lourdement sur eux depuis un certain nombre de semaines. Je tenais juste à rappeler cela M. BRARD, parce que vous semblez particulièrement sensible à cette profession.

(réaction hors micro de M. BRARD).

M. CARRE – Je peux vous le dire aussi et c'est une réalité.

Deuxièmement, spécifiquement sur la C.F.E. et sous le contrôle de ceux qui la suivent sur le terrain, je tiens d'abord à rappeler que les commerçants et les artisans ont bénéficié d'une très forte diminution de leur taxe, il y a maintenant 2 ans de cela au moment de la réforme. Suite à un certain nombre d'aléas du Conseil Constitutionnel, ils n'ont pas effectivement subi le remplacement de la taxe professionnelle telle qu'elle était prévue. De plus, l'année dernière, un amendement porté essentiellement par des associations locales présidées par des amis plutôt de votre bord que du nôtre ont proposé le mécanisme du relèvement du plafonnement. A ce propos, ils ont déposé un amendement et celui-ci a été adopté par l'ensemble des bancs de l'Assemblée Nationale en se disant que chaque collectivité aurait la liberté d'appliquer le maximum ou pas de ce taux, notamment par rapport au rattrapage qui résultait de l'avis du Conseil Constitutionnel sur la suppression de la taxe professionnelle pour les professions libérales. C'est cela aussi la réalité des faits.

Mais, comme le rappelait Michel MARTIN et j'insiste encore là dessus, tout cela s'accumule dans un contexte où effectivement chaque millier d'euros de plus compte lourdement pour des personnes dont les prélèvements ont augmenté d'environ 5 fois ce montant.

M. VALETTE – M. le Maire, mes chers collègues. J'ai entendu dans les interventions une remarque qui laisserait croire que les équipements de proximité seraient oubliés dans le plan d'investissement et notamment dans le domaine culturel. Donc, j'aimerais un petit peu rappeler ce qui a été fait dans les années antérieures :

- le Conservatoire de La Source totalement rénové avec la Maison des Associations,
- la Maison des Arts et de la Musique dans le quartier Saint-Marceau qui a été construite très récemment,
- la Médiathèque de La Source,

et pour ce qui est à venir : la Médiathèque de centre ville à la Maison Pierre du Lys, sans oublier aussi un outil de proximité incroyable : la transformation du réseau des bibliothèques en sept médiathèques. Donc, dans le domaine de l'investissement culturel de proximité, je crois que là on n'a pas

grand chose à dire.

M. le Maire – Merci et on peut généraliser ce propos, M. VALETTE. Je donne la parole à M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. Je voulais moi aussi dire un mot sur la C.F.E., mais comme vous le savez, nous ne sommes plus au Conseil d'Agglo et donc je ne savais pas que vous en aviez parlé hier.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. TORREILLES – Toutefois, il est vrai que c'est un grave problème. Hier encore sur le marché Dunois, j'ai pu être interpellé à ce sujet et les commerçants se posent vraiment des questions, surtout effectivement les petits commerçants.

Je ne vais pas reparler des orientations qui ont été évoquées par la minorité et qui font partie du budget prévisionnel 2013. Effectivement, on ne peut être que d'accord sur une bonne partie des chiffres présentés. Je reviens toutefois sur un sujet pourtant aussi important. Vous nous dites, M. MARTIN, que nous sommes dans une situation de dette enviable et saine, mais dans l'introduction de votre commentaire, vous nous disiez que la crise et la conjoncture sont bien présentes. J'en resterai donc sur la crise et la conjoncture. J'avais compris que si l'Etat subventionnait, et c'est ce que vous nous disiez à l'époque, M. le Maire, 4 ou 5 arénas en France, autant saisir l'opportunité pour nous d'en avoir une. Mais voilà, ce temps là est révolu et aujourd'hui votre projet est devenu totalement disproportionné par rapport aux réels besoins d'Orléans. A cela s'ajoute le fait que vous n'aurez pas la subvention espérée. Ensuite, le coût réel de cet équipement astronomique est devenu indécent au regard de la conjoncture économique actuelle et des priorités des Français, et bien sûr des Orléanais. Nombreux sont ceux qui n'oseront pas vous le dire, mais, M. le Maire, je pense que cela ne sert plus à rien de discuter avec vous de chiffres, de crise ou même de rentabilité, d'efficacité ou d'objectivité. Vous ferez cette Aréna parce que vous l'avez décidé quoi qu'il arrive. Vous êtes dans le syndrome du deuxième mandat, M. le Maire, et en cela plus rien d'autre ne comptera.

On peut aussi se demander si les engagements pris avec les deux intervenants urbanistiques et financiers de ce projet ne vont de toute façon eux aussi vous pousser à aller jusqu'au bout et faire supporter à notre collectivité durant de nombreuses années les pertes dues à la non rentabilité à terme de cet équipement.

La plupart des élus de votre majorité sont incapables de nous dire et même de nous expliquer le budget réel et le ficelage de ce projet. Et bien, comme je l'ai déjà dit, nous aussi nous en sommes incapables et pourtant, on peut raisonnablement penser que le prix global de cette réalisation, qui est passé de 80 millions d'euros environ à 103 millions d'euros, sera sûrement plus près des 150 millions d'euros. Et encore, faudra-t-il y ajouter la restructuration du réseau routier, celle du quartier Saint-Marceau avec la reprise de la partie de l'île Arrault et en particulier l'hippodrome que vous vous étiez engagé à revoir.

Je voudrais d'ailleurs à ce sujet faire un aparté avec la délibération n° 22 qui au fond s'y rapporte. Le coût de la reprise du site Famar de 8 300 000 €, dont le 24 septembre 2010 et le 16 décembre 2011 le Conseil a approuvé l'acquisition et qui passe par enchantement ce jour à 8 530 000 €, apporte un coût supplémentaire à l'ensemble.

Alors, M. le Maire, au nom de ces générations d'Orléanais que sont nos enfants et ceux qui vont suivre, nous vous demandons de surseoir, de remettre ce projet à plus tard, de l'adapter aux réels besoins de notre Ville et peut-être de l'engager alors quand notre économie aura retrouvé plus de sérénité et surtout quand les éléments sportifs et culturels redeviendront la priorité des Français et des Orléanais.

Je sais M. le Maire, je vous entends déjà nous dire : « Monsieur 2 % » voire « Monsieur 6 % - ce qui nous rapprocherait d'ailleurs des cantonales - c'est inadmissible, intolérable ! ». Et oui, mais il y a un « mais », les faits sont là et donc dois-je vous rappeler, M. le Maire, que les élections municipales se jouent à moins de 2 % ! Merci.

M. RICOUD – *M. le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre ce qu'a dit mon ami et camarade, Dominique LEBRUN, mais plutôt axer mon propos par rapport à la solidarité, à ces 10 000 familles orléanaises qui vivent dans la pauvreté et aussi sur une décision qui risque d'être prise par l'Europe au niveau de l'aide alimentaire pour les associations caritatives, car on n'en parle pas assez de mon point de vue. Et au-delà de nos divergences, je crois qu'il serait bien que l'on se rassemble pour exiger de l'Europe, qui est très dure pour les peuples et notamment les peuples modestes, à ce que cette aide : le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) soit poursuivi pour les associations caritatives, car au rythme où ça va, bientôt ce seront des gens qui ne mangeront plus à leur faim. J'attire donc votre attention sur cette question qui, de mon point de vue, est très importante.*

Oui, je dis plus de solidarité, plus de fraternité envers ces familles en grande difficulté par rapport aux coupures de courant, aux expulsions, même si on est dans une période de trêve hivernale, et je crois que l'on doit mettre l'accent dans le cadre du budget 2013, mais on discutera donc de cette problématique au mois de décembre.

M. LEMAIGNEN a dit que la Ville avait beaucoup changé, je le reconnais et là dessus on l'a toujours dit, on est d'accord, sauf que cette réalité là ne doit pas cacher ce que je viens de dire précédemment. Donc, il faut avoir le souci du rayonnement d'Orléans, le souci de faire que notre Ville soit belle et attractive, mais il faut également avoir le souci, comme je le dis souvent, de l'humain et surtout de l'humain qui est en grande difficulté.

D'autre part, on a dit que par rapport aux écoles, beaucoup d'efforts avaient été faits et c'est vrai. Mais, je redis ce que j'ai déjà dit lors des dernières séances du Conseil Municipal, il ne faut oublier aucune école. Aussi, j'attire de nouveau l'attention et j'espère que cela sera budgété au budget 2013, sur deux écoles de La Source qui souffrent de quelques difficultés de travaux : l'école Diderot et l'école Gaston Galloux où le plafond de la cantine tend un peu à s'écrouler, ce qui fait qu'il n'est utilisé que de moitié. Je vous ai d'ailleurs écrit à ce sujet, mais je n'ai pas eu de réponse.

Enfin, par rapport aux problèmes des piscines et comme l'a dit mon collègue et ami, François REISSER, je crois qu'il va falloir là aussi revoir cela dans le cadre du budget 2013. A ce propos, nous devons être reçus par Mme GRIVOT prochainement et on va pouvoir en discuter.

Mon propos est : une ville, elle doit avancer, mais elle ne doit laisser personne sur le bord de la route. Merci.

Mme LECLERC – *Bonsoir. Pour reprendre ce que disait Eric VALETTE à propos des équipements culturels qui avaient connu des constructions nouvelles ou des rénovations, et pour répondre aussi à la minorité ...*

(brouhaha sur les bancs de l'opposition).

Mme LECLERC – *minorité ou opposition ... On a procédé de même pour les équipements de la petite enfance, car depuis de nombreuses années, il y a chaque année soit une construction, soit une rénovation complète d'un équipement de la petite enfance. A ce titre là et d'ailleurs M. RICOUD, vous étiez présent, nous avons procédé à l'inauguration des travaux de la crèche de la Bolière vendredi dernier. Qu'il s'agisse du gros entretien ou de la rénovation, un plan pluriannuel existe pour entretenir nos structures.*

Pour en revenir au débat d'orientations budgétaires et à la présentation de M. MARTIN, je me dis que plusieurs éléments nous ont été donnés :

- Un endettement maîtrisé, même en deçà de la moyenne des villes de même strate.*
- Une stabilité de notre fiscalité qui d'ailleurs permet aussi de préserver le pouvoir d'achat des Orléanais.*

De ce fait, un endettement maîtrisé et une stabilité de la fiscalité, cela nous permet aussi d'investir de manière forte. Et c'est vrai que lorsqu'on fait de l'investissement fort, on soutient l'activité des entreprises, l'économie locale et même plus, et donc par ricochets, ce sont des emplois.

J'ai également entendu : « Le social, il faut qu'il soit présent parce que c'est la crise ». Mais, on est là ! Nous aurons au prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S. le débat d'orientations budgétaires et ensuite le vote du budget. On vous montrera quelles sont nos orientations et je peux vous dire d'avance que le budget du C.C.A.S. avec plus de 16 millions d'euros, c'est quand même significatif et on accompagne conséquemment les familles, les personnes âgées et les personnes en situation difficile. Ce n'est pas un petit budget. Et pour accompagner justement ces personnes en difficultés, je peux vous dire qu'elles préféreraient largement ne pas venir au C.C.A.S. et trouver un emploi. Donc, on doit conjuguer un budget fort du C.C.A.S. et en même temps promouvoir l'emploi de toutes les manières possibles.

M. DELOIRE – *M. le Maire, chers collègues, au cours de votre présentation des orientations budgétaires, M. MARTIN, vous avez fait état d'un endettement de la Ville qui demeure faible et soutenable. En réalité à ces chiffres, il faut ajouter le recours au partenariat public privé (P.P.P.) comme vous l'avez décidé, M. le Maire, pour la construction de la future Aréna qui en raison de son montage financier retenu impliquera le versement par la Ville de loyers à l'opérateur durant 30 ans. Ce faisant, ce choix participe vraisemblablement à la généralisation des P.P.P. par les collectivités locales comme le montre, s'il en était besoin, le choix de votre ami politique Eric DOLIGE, Président du Conseil Général du Loiret, de construire les futurs collèges du Loiret en recourant à ce type de contrat, à l'exception par exemple du collège Montesquieu à Orléans, de sorte que le choix de ce mode de gestion n'a rien d'obligatoire.*

Outre l'aspect financier précédemment décrit, le recours au P.P.P. présente deux désavantages majeurs. En fait, il signe vraisemblablement la perte de compétences des collectivités locales, leurs capacités à imaginer et à concevoir des projets publics, au risque de voir disparaître leurs compétences à les gérer aussi. Il y aurait alors un transfert, une sorte de privatisation du patrimoine public au profit des grands groupes du B.T.P. Précisément l'une des raisons de la méfiance envers les P.P.P. se nourrit d'un autre constat : il profite aux grands groupes et non aux P.M.E. voire aux entreprises de taille intermédiaire. En théorie, chacun est traité sur un même pied d'égalité, mais certains sont plus égaux que d'autres, et en pratique seuls Bouygues, Véolia, Eiffage, Vinci et d'autres ont la capacité de monter de tels dossiers. Les entreprises plus petites n'ont pas les reins assez solides pour se mesurer à eux. Faut-il rappeler qu'en ce qui concerne la future Aréna, le choix que vous avez effectué, M. le Maire avec votre Municipalité, s'est porté sur le groupe Bouygues ? Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – *J'ai encore un certain nombre d'intervenants. La parole est à Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Je vais évoquer plusieurs points.*

D'abord, je crois que ce soir avec l'opposition, j'ai appris des choses et cela n'arrive pas si souvent. Finalement, j'ai appris que les orientations budgétaires n'étaient pas un débat, mais on doit être au sixième ou septième intervenant de l'opposition et chacun a quelque chose à dire. Donc, si cela n'est pas un débat, je ne sais pas ce que c'est !

Ensuite, j'ai appris que Mme LEVELEUX était d'accord avec les fondamentaux financiers de la Ville. C'est quand même une grande nouveauté !

Enfin et si ce n'était pas grave, cela me ferait sourire, j'ai appris que la gestion du précédent Maire et la gestion actuelle étaient les mêmes et qu'elles étaient rigoureuses dans les deux cas. Je veux bien entendre cela, mais il y a quand même deux chiffres totalement différents avec une vision complètement différente des choses. Le premier concerne le fonctionnement avec les taux des impôts. Je rappelle cependant qu'en 1995, lorsque Jean-Pierre SUEUR est réélu Maire, la première chose qu'il fait est d'augmenter les taux des impôts. C'est une réalité : + 5 %. Depuis 2001, on se bat chaque année pour arriver à monter un budget sans augmenter les taux des impôts, ce que montrait Michel MARTIN tout à l'heure. C'est ce que ne font pas d'autres collectivités puisqu'on voit notamment sur la taxe d'habitation, on est en dessous de la moyenne des collectivités de notre strate. Cela ne se fait pas comme ça, c'est un combat car c'est tellement facile d'augmenter les taux d'impôt.

Le deuxième concerne l'investissement. Quand j'entends Mme LEVELEUX dire : « La

gestion rigoureuse d'avant était la même qu'actuellement, mais je suis d'accord avec un fort niveau d'investissement », mais il a été multiplié par 2 ! Certaines années précédentes, on n'était même pas à 25 millions d'euros d'investissement pour une ville de 100 000 habitants. Il faut tout de même avoir la conscience des réalités et après c'est facile de demander des travaux dans les écoles, pour la voirie, etc. Ce qui n'est pas facile, c'est de le faire et c'est ce que l'on fait depuis 10 ans.

Demier point : cet espèce de fantasme que l'on entend sur les partenariats public privé. Mais qu'est-ce que le P.P.P. ? Ce n'est qu'un moyen juridique et rien d'autre. C'est comme un marché public. C'est comme de décider s'il vaut mieux faire en régie ou en délégation de service public. Que ce soit n'importe quel bâtiment, vous citez un collège ou une Aréna, quand il est construit en P.P.P., il appartient à la collectivité. Il ne part pas dans le patrimoine de je ne sais qui. Il est suivi chaque année par la collectivité, il est géré par la collectivité. Donc, il ne faut pas confondre les moyens juridiques et les projets eux-mêmes.

Enfin, je voudrais toutefois revenir sur les orientations budgétaires et ce qu'on propose cette année. Finalement, tout le monde dans cette enceinte se satisfait de la gestion saine et rigoureuse, mais celle-ci ne va pas de soi et maîtriser les dépenses de fonctionnement, maintenir un autofinancement élevé, c'est très important et cela génère, notamment de la part des services, beaucoup de réflexions sur comment proposer de nouveaux projets – parce qu'on a un programme politique, on a été élu dessus, maintenant on le met en place -, et ensuite comment les mettre en place. D'ailleurs, je veux saluer le travail des services là dessus, parce qu'il faut tout faire et le faire bien. Lorsqu'on dit « la maîtrise des dépenses de fonctionnement », finalement ce sont parfois des termes un peu ésotériques dit comme cela, mais cela veut dire quoi derrière ? Ce sont 2 700 agents de la Ville qui travaillent au quotidien pour les Orléanais. Ce ne sont pas juste des chiffres, ce sont des écoles, des crèches, la réussite éducative, l'espace public, la police municipale. Il s'agit bien là de la proximité au service des Orléanais.

C'est la même chose pour l'investissement. Comme le disait Alexandrine LECLERC tout à l'heure. On investit parce que l'on a des projets qui sont utiles et nécessaires. Il s'agit également du soutien à l'emploi. Pour vous donner un ordre de grandeur, sur tous les marchés que l'on attribue à la Ville, à peu près les trois quarts sont obtenus par des entreprises du Loiret. On est donc vraiment sur de l'emploi local. Et j'ajoute un deuxième effet là dessus : dans nos marchés, on met en plus des clauses d'insertion. Donc, non seulement il y a de l'emploi classique pour les entreprises, mais en plus on les oblige - et elles jouent complètement le jeu - en lien avec la Maison de l'Emploi et Isabelle BARANGER, pour pouvoir aider notamment des jeunes ou au contraire des personnes éloignées depuis longtemps de l'emploi à revenir vers l'emploi. Donc, c'est pour cela qu'elles sont importantes ces orientations budgétaires, car derrière, c'est vraiment la vie des Orléanais. Voilà ce que je voulais dire, M. le Maire.

Mme MAUROY-PREVOST – M. le Maire, mes chers collègues. A écouter la nature de certaines interventions, j'ai commencé par me demander tout à l'heure si nous étions réellement dans le débat sur les orientations budgétaires ou si nous étions déjà rentrés dans les discussions éventuelles sur le vote du budget, sachant bien entendu que l'objet du débat de ce soir est de parler de stratégie financière et sur ce point, je n'ai pas entendu beaucoup de remarques de nos collègues de l'opposition.

Pour ma part ce soir, malgré le contexte catastrophique que nous connaissons, je voudrais retenir de ces orientations budgétaires le maintien d'un investissement très élevé au bénéfice des Orléanais et créateur d'emplois par ailleurs. Je voudrais également souligner la pression fiscale qui n'augmente pas, puisque les taux d'imposition n'augmentent pas depuis plus de 10 ans ainsi que l'a expliqué Michel MARTIN. De plus, la dette de la Ville n'augmente pas non plus.

Comme l'a dit Muriel SAUVEGRAIN, c'est effectivement le résultat d'un travail rigoureux de gestion au quotidien et une vraie volonté politique. Alors bien entendu, on peut être admiratif ou agacé. C'est vrai, cela dépend du camp dans lequel on est et je peux effectivement comprendre l'irritation de l'opposition qui elle, soutient un gouvernement dont le principal instrument de pilotage est « le doigt mouillé ».

Mme KOUNOWSKI – Bonsoir M. le Maire, chers collègues. Puisque justement on est dans un débat budgétaire, comme le disait Mme SAUVEGRAIN, je voudrais répondre à certains élus qui se sont prononcés ici dans cette assemblée. En effet, vous nous présentez des orientations budgétaires peu

détaillées. C'est dommage parce que cela aurait permis d'avoir un débat plus approfondi.

Il est un fait que vous notez bien que l'effort d'investissement est maintenu à un niveau élevé. Oui, c'est important pour une ville ayant des objectifs de rayonnement, mais je pense qu'il n'y a que quelques projets qui sont cités, donc la discussion est de ce fait très difficile pour pouvoir évidemment parler d'une réelle politique d'investissement. Malgré tout, je voudrais répondre à certains élus sur la culture notamment, parce qu'on a parlé bien sûr du social qui est très important, des équipements sportifs, mais la culture ! La culture demande un investissement soutenu et il est clair que depuis quelques années, les budgets d'investissement chutent, chutent. Oui, c'est la grande chute !

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais préciser que le rayonnement et l'attractivité d'une ville passent aussi par une politique dynamique et volontaire d'investissement de structures pour la culture. Et malheureusement, dans votre deuxième mandat, M. GROUARD, ce point là a vraiment été oublié. D'ailleurs, vous aviez fait une promesse de campagne et je vais la redire : la création d'un très grand lieu de culture - l'idée était bonne - de créations et de spectacles. La Fabrique était prévue dans la Z.A.C. Bourgogne et vous ne le faites pas. Non, vous aviez promis des choses et vous ne les avez pas faites. Vous préférez faire une Aréna. Des chiffres ont été annoncés. Un Investissement de la Ville de 15 à 20 millions si elle a évidemment les autres financements. Mais vous oubliez de dire aux Orléanais que pendant 30 ans, la Ville va devoir payer presque 3 millions d'euros chaque année. Et ces 3 millions d'euros vont impacter les autres budgets d'investissement : la culture et le sport. C'est vraiment regrettable en sachant que beaucoup de villes actuellement revoient leur projet, notamment Bordeaux qui a abandonné son projet d'Aréna, et visiblement reviennent à des logiques beaucoup plus, je dirais, réelles par rapport à la crise économique que nous vivons.*

Donc, les Orléanais sont très inquiets à ce sujet. Vous ne les entendez peut-être pas, mais ils ne comprennent pas cette folie budgétaire qui finalement est un peu masquée puisqu'on dit « voyez, la Ville investit peu », mais elle va être impactée pendant 30 ans avec 3 millions d'euros par an. Merci.

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, chers amis, je voudrais revenir d'abord sur un point qui curieusement ce soir a été peu évoqué. Il l'a été par Michel MARTIN et un tout petit peu par Mme LEVELEUX : le désengagement de l'Etat. Je me souviens des autres débats d'orientations budgétaires où on avait à tour de rôle l'ensemble des élus d'opposition qui, les uns après les autres, expliquaient que l'Etat se désengageait. Et puis Michel MARTIN a évoqué effectivement le changement dans la continuité, M. RICOUD, avec le désengagement de l'Etat, je dirais plus fort aujourd'hui qu'il ne l'était hier. A cela, j'ai deux remarques à formuler. Je note qu'en une décennie, ce qui était le pacte de stabilité voire le pacte de croissance de M. JOSPIN s'est transformé en pacte de désengagement. Ce n'était d'ailleurs pas tout à fait ce qui nous était proposé ou promis lors de la campagne présidentielle, mais tout le monde a compris ici que le changement, c'est maintenant. Donc, ce n'était pas avant les Présidentielles, mais après !*

On reviendra dessus lors du débat non plus des orientations budgétaires, Mme KOUNOWSKI, mais du débat budgétaire et cela se traduit dans toutes les politiques. En voici d'ailleurs aujourd'hui un exemple précis : la politique de la Ville. Je me souviens très bien lorsque nous évoquions, au moment des discussions budgétaires, la politique de la Ville et l'humain M. RICOUD – je ne parle pas de l'A.N.R.U., mais de l'A.C.S.E. c'est-à-dire de la cohésion sociale. Ce n'est pas encore voté puisqu'on attend le vote du mois de décembre, mais je peux vous le dire, ce seront moins 20 millions d'euros ! Donc, comme croissance pour la politique de la Ville, on fait mieux que moins 20 millions d'euros.

Mme LEVELEUX a quand même dit et on peut difficilement aujourd'hui ne pas dire un petit mot sur le sujet, mais à qui la faute M. MONTILLOT ? A qui la faute M. le Maire, à qui la faute M. MARTIN ? C'est à cause de l'état catastrophique de nos finances publiques. Mais j'aurais aimé Mme LEVELEUX, il y a 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans, que vous ayez le même discours, c'est-à-dire soutenu la politique effectivement de réductions des déficits publics et la diminution des dépenses de fonctionnement de l'Etat. Lorsqu'il y a eu la politique sur les retraites, j'aurais aimé entendre Mme LEVELEUX dire : je soutiens parce que c'est une bonne chose pour les finances publiques. J'aurais

aimé Mme LEVELEUX que vous souteniez au cours des dernières années lorsqu'il y avait la diminution du nombre d'emplois publics ou lorsqu'il y avait la R.G.P.P. J'ai entendu dans votre bouche exactement l'inverse, sauf qu'aujourd'hui, nous sommes dans une politique gribouille totale. D'un côté, alors qu'il fallait continuer à maintenir la position sur les retraites et sur les emplois publics, de l'autre la première chose faite par le Gouvernement fut de revenir sur les retraites et sur la diminution des emplois publics. De ce fait aujourd'hui, il faut payer cash et là ce sont tous les Français qui paient cash, avec effectivement la hausse des impôts, la hausse de la T.V.A. C'est donc ce qu'on appelle une politique gribouille. Il s'agit bien là du désengagement de l'Etat dont je rappelle quand même que c'est une paille. Pour l'année prochaine, ce seront près de 750 millions d'euros ; un an plus tard, 1,5 milliard et cela continuera tout au long de la mandature. C'est donc tout de même intéressant. Je parle du désengagement de l'Etat uniquement pour les collectivités territoriales bien naturellement.

Comme l'a rappelé Muriel SAUVEGRAIN il y a un instant, l'énorme différence par rapport aux mandatures précédentes se situe sur l'investissement. Aujourd'hui, il s'agit de 55 millions d'euros pour lesquels Michel MARTIN a rappelé les orientations pour 2013 contre moins de 25 millions d'euros, C'est une hausse de 100 %. En euros constants et non pas en euros courants, cela représente à peu près une hausse de 75 %. C'est en plus le double des collectivités comparables, y compris la ville de Tours qui est notre ville jumelle dans l'axe ligérien.

Pour ma part, je voudrais m'adresser à MM. RICOUD et LEBRUN, car lorsque tout à l'heure Alexandrine LECLERC rappelait que l'investissement se traduisait par de l'emploi, mais la vraie politique de solidarité, M. RICOUD, ce n'est pas de passer son temps à creuser le trou pour pouvoir aider de plus en plus de chômeurs, mais d'essayer justement de juguler cela et de créer des emplois. Mais les emplois, ils se créent par l'investissement.

(réaction hors micro de M. LEBRUN)

M. MONTILLOT – Vous n'avez pas dit le contraire sauf que toute votre politique sur la dette, et je vais y venir dans un instant, c'est précisément parce qu'il y a une gestion de la dette rigoureuse et non pas comme vous le pensez de façon théorique en laissant filer la dette et les emprunts, que l'on a effectivement multiplié par deux les investissements.

Les investissements, ce sont deux choses. Premièrement, sur le plan humain, ce sont des emplois. C'est ça la vraie solidarité, le véritable social : créer une dignité par l'emploi, c'est ça l'humain. Deuxièmement, l'investissement, c'est aussi le rayonnement et la proximité. Concernant le rayonnement, on a là effectivement une divergence profonde de politique sur l'investissement. La politique de rayonnement se traduit tout d'abord par l'embellissement de la ville, la rénovation comme place du Martroi, etc. Les Orléanais sont fiers et ils nous le disent tous les jours. Et puis ce sont aussi de grands équipements comme l'Aréna. Mais le rayonnement c'est quoi, car il faut essayer d'en découvrir la finalité ? C'est de faire d'Orléans l'inverse d'une ville dortoir comme on le constate dans certaines grandes villes en France. C'est de faire une ville qui soit attractive pour les touristes, pour les étudiants, une ville qui attire de l'hôtellerie, des commerces, des services, des entreprises et donc une ville qui prépare son avenir. C'est une ville qui crée là encore des emplois et qui fixe ces emplois par les entreprises qui s'y installent. Donc, le rayonnement est absolument indispensable. Et puis, la proximité. Ce sont évidemment les deux mamelles de la politique de la Municipalité d'Orléans. Avant, on avait d'ailleurs peu de rayonnement et peu de proximité. Maintenant, on a beaucoup de rayonnement et beaucoup de proximité.

Je crois que c'est Charles-Eric LEMAIGNEN qui tout à l'heure évoquait ce qui avait été fait dans les écoles et qu'il faut rappeler simplement pour que tout le monde comprenne. Ainsi, ce qui était dépensé en francs, il y a 10 ans, c'est aujourd'hui ce que nous investissons en euros. Cela fait 6,7 fois plus et si on le ramène en euros constants, on est à plus de 5 ou 6 fois ce qui est réalisé. Pour résumer ou le dire autrement, en un an, on fait ce que nos prédécesseurs faisaient en une mandature complète. Comme cela, c'est encore plus simple à identifier.

La proximité - et je termine M. le Maire, rassurez-vous -, c'est l'aide au logement social, mon cher Olivier CARRE, car le logement c'est bien ce qu'il y a de plus en matière de proximité. M. RICOUD, souvenez-vous de ce qu'était l'état du patrimoine social dans nos quartiers ! Je ne pense pas que l'on puisse parler de dignité humaine, car c'était indigne. Ce n'était pas du logement social, mais du logement

indigne. La proximité, ce sont aussi tous les centres d'animation sociale, l'A.S.E.L.Q.O. dans l'ensemble des quartiers, la Médiathèque de La Source, le gymnase de La Source, la Maison des Associations de La Source, le Théâtre Gérard Philipe, la Maison des Arts et de la Musique à Saint-Marceau, le projet Stenwick sur l'Argonne, les micro sites sportifs dans tous les quartiers, les maisons de la réussite, etc, Tout cela et je conclus, M. le Maire, c'est grâce à l'autofinancement. Et c'est là, M. LEBRUN, que nous avons une différence fondamentale. C'est justement parce que Michel MARTIN et la Municipalité gèrent cela de façon extrêmement rigoureuse que l'on peut investir.

Quand j'étais gamin, j'entendais tout le temps : « Qui paie ses dettes s'enrichit ». J'avoue qu'enfant, je ne comprenais pas très bien ce que cela voulait dire s'enrichir en remboursant les dettes. Maintenant, j'ai bien compris, car lorsqu'on paie ses dettes et que l'on ne se surendette pas, premièrement on paie les emprunts qui suivent beaucoup moins chers que ceux qui sont surendettés. Il suffit de regarder l'Europe et la Grèce pour comprendre ce que cela veut dire, ou encore la France ou l'Allemagne versus la Grèce. Deuxièmement, cela permet aussi d'avoir une capacité d'emprunts supplémentaires pour les grands projets structurants d'avenir. On prépare donc l'avenir de la Ville d'Orléans. Je vous remercie.

M. le Maire – M. VALETTE souhaitait dire un mot et puis Mme GRIVOT.

M. VALETTE – M. le Maire, je vous remercie de me redonner la parole, car il y a effectivement des prises de position un peu étranges dans cette assemblée. Il semblerait en fait qu'une politique culturelle ne s'apprécierait qu'en matière d'investissement. Donc, j'aimerais poser une question à Mme KOUNOWSKI. Faut-il lui parler des renoncements de Mme FILIPPETTI ? J'en ai la liste si vous le voulez. Aujourd'hui, nous avons un budget de fonctionnement en préparation qui sera maintenu pour 2013 alors que du côté de Mme FILIPPETTI, on annonce - 4,3 % en 2013 et probablement - 7,5 % en 2015 !

Il y a un problème qui nous sépare profondément dans cette histoire. Quand vous appelez comme cela de façon péremptoire à l'investissement, vous appelez en fait à l'institutionnalisation de la culture. Et chaque fois que la gauche passe quelque part dans une collectivité, elle institutionnalise. Cela a été le cas à Orléans. On ne le regrette pas aujourd'hui, mais enfin c'est la réalité. Cela a été le cas à la Région avec la création de l'orchestre régional du centre. Je crois qu'aujourd'hui, cette position est complètement dépassée voire hémiplegique parce que ce genre de politique, et j'en appelle au secteur culturel, se fait toujours aux dépens du tissu culturel local, de la créativité locale. Au bout du compte, si on introduit de façon massive ce type de politique, on n'aurait jamais fait le 108, Polysonik, tout un ensemble d'établissements qui aujourd'hui sont des établissements de proximité qui permettent à un certain nombre d'artistes sur vivent sur notre territoire de pouvoir s'exprimer.

Je voudrais également parler du Festival de Jazz. A sa création, le Festival de Jazz avait suscité un « off » parce que le territoire avait été totalement oublié dans l'organisation du festival. Aujourd'hui, il est organisé par un comité de programmation dont le maître est évidemment Stéphane KOCHOYAN, mais nous avons autour ABCD, le Nuage en Pantalon, Ô Jazz et de fait, tous les acteurs qu'ils viennent de l'international ou du local sont présents dans la programmation du Festival de Jazz.

Moi, je pense que là il y a vraiment un logiciel à revoir. Vous imaginez avoir une affinité élective avec le secteur culturel et je pense que vous vous trompez largement !

Mme GRIVOT – M. le Maire, mes chers collègues. Moi, je voudrais plutôt rétablir la vérité, car je crois que l'opposition, en matière d'équipements sportifs, ne doit pas habiter Orléans. Je tiens simplement à rappeler que depuis 2001, environ un équipement sportif par an a été créé dans notre Ville. Que des équipements de proximité ! Je vais en citer trois ou quatre :

- Le boudrome à l'Argonne. En 2000, ce club s'entraînait par - 5°, - 6° et les enfants dehors n'avaient aucun équipement.

- Le dojo des arts martiaux dans le quartier Madeleine est un équipement de proximité pour 3 clubs. Auparavant, ils avaient des conditions lamentables. Le Budokan Karaté s'entraînait dans une petite salle de l'A.S.E.L.Q.O. et n'avait ni vestiaires, ni douches. Les filles et les garçons se déshabillaient dans

le couloir. On a donc fait un dojo d'arts martiaux pour ces clubs.

- Le terrain synthétique de La Source, celui des Montées, les tribunes et les vestiaires du stade de la Vallée. Je rappelle qu'en 2001, les vestiaires et les tribunes étaient impraticables et donc fermés pour cause de sécurité.

- Le complexe sportif de La Source. Avant, c'était un petit gymnase qui commençait à être vieillot, le gymnase Minouflet, qui malheureusement a brûlé et que fait-on ? Un énorme équipement sportif, le deuxième de notre Ville, avec trois salles et qui peut accueillir 1 000 spectateurs. Nous allons raser le gymnase Chardon et en reconstruire un tout neuf. A la Convention Territoriale de l'Argonne, que va t-on faire ? Raser un vieux gymnase et en refaire un neuf. Alors, arrêtez de dire n'importe quoi !

Je voudrais aussi préciser parce que j'ai entendu parler beaucoup ce soir des piscines. Bien sûr, nos piscines commencent à être vieilles. Quand on a 40 ans, on commence à être vieux !

(rires et brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – Qui est d'accord avec le propos de Mme GRIVOT ?

M. MONTILLOT – Martine est éternellement jeune !

Mme GRIVOT – Pour terminer, je voudrais donner un chiffre :

1992-2001 : investissements par Jean-Pierre SUEUR, ancien Maire d'Orléans, sur la piscine de La Source, chère à M. RICOUD : 397 000 €. Depuis 2002, donc depuis 10 ans : 611 000 € pour notre équipe municipale. C'est quand même beaucoup plus 200 000 €. Alors, arrêtez de dire n'importe quoi ! Je pourrais multiplier les exemples. Je veux bien, on est dans l'opposition, on s'oppose, c'est normal, mais ayez quand même un petit peu de respect pour tout le travail qui est fait par bien sûr l'équipe municipale et surtout le personnel qui travaille pour nous.

M. le Maire – Merci Mme GRIVOT. Alors, je vais donner la parole d'abord à M. MARTIN pour répondre si vous le voulez bien sur l'ensemble du débat. Je redonnerai ensuite la parole à M. LEBRUN pour le vœu et on clôturera ce débat, car nous avons encore quelques délibérations à la suite.

M. MARTIN – Je vais donc essayer d'être assez rapide. Pour moi, je le dis, je pense que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu et que nous avons pu échanger sur les stratégies, les choix et c'est bien le but. Je vous sens néanmoins impatients quant à la présentation du budget définitif au mois de décembre.

Dans les présentations, et là je m'adresse bien sûr à nos collègues de l'opposition qui de façon récurrente se plaignent de la légèreté des documents, je ne pense pas que pour faire de la stratégie et des choix de long terme, il faille forcément quelques centaines de pages. Je pense qu'au contraire, il faut avoir une vision d'ensemble, une vision de long terme et c'est pourquoi, les présentations qui sont faites, notamment en ce qui concerne la consolidation financière, qui introduisent le débat d'aujourd'hui et qui permettent d'aller vers le budget un mois après, sont l'exercice qui convient pour avoir une vision et beaucoup de transparence sur la situation de notre Ville. Je suis convaincu que c'est le cas.

M. BRARD, pourquoi ai-je choisi le taux du F.M.I. ? Vous aviez un peu d'avance car le sujet a été abordé hier au Conseil d'Agglo. Si j'ai choisi ce taux, c'est parce que je ne crois pas aux choix budgétaires qui ont été faits par le Gouvernement. La raison est la suivante et concerne un élément essentiel : le chômage et l'emploi. Parce que lorsque j'ai entendu le Président de la République dire que pendant un an encore, le chômage allait se dégrader ou le chômage allait augmenter - disons les choses comme on le veut -, je n'ai pas vu la traduction budgétaire des propos du Président. Je dois dire que là dessus, je ne pouvais pas être d'accord, car c'est un élément fondamental de l'économie. Tout le monde l'a dit ce soir. Sans emploi, pas de création de richesses ; sans emploi, pas de redistribution ; sans emploi, pas d'action sociale ; sans emploi, moins de logements, etc. La seule façon que vous voyez d'améliorer l'emploi en France, ce sont les contrats d'avenir, c'est-à-dire des emplois publics. Cela ne fonctionne pas, cela n'a jamais fonctionné ! Tout le monde le sait et néanmoins, c'est la seule voie que vous proposez. Ah, peut-être que finalement, la hausse de la T.V.A. sociale - non, vous ne la vouliez pas -, elle est en train de se mettre en place ! Je vois même, moi qui lis la documentation tous les jours, que le

Gouvernement de M. AYRAULT est en train de l'accélérer, puisque dès le 3 décembre, elle serait mise en place beaucoup plus tôt même que le vote du budget du 31 décembre, c'est-à-dire que l'on est à 3 semaines près pour mettre en œuvre une politique dont on n'a pas voulu depuis combien de mois ? Alors, si vous voulez, voilà le choix du taux de F.M.I. que j'avais fait et je pense que je le justifie.

Vous avez effectivement rappelé que nous sommes d'accord sur les fondamentaux. Pour ma part, c'est ce que j'attendais que vous me disiez, donc je suis satisfait ! Vous l'avez dit et ce n'est pas la première fois. Je l'enregistre et je pense que les fondamentaux sont très solides, qu'ils ne sont pas attaquables. De ce point de vue, vous l'avez reconnu. C'est donc très important pour savoir d'où l'on part pour aller plus loin et ces fondamentaux sont stratégiques pour nous.

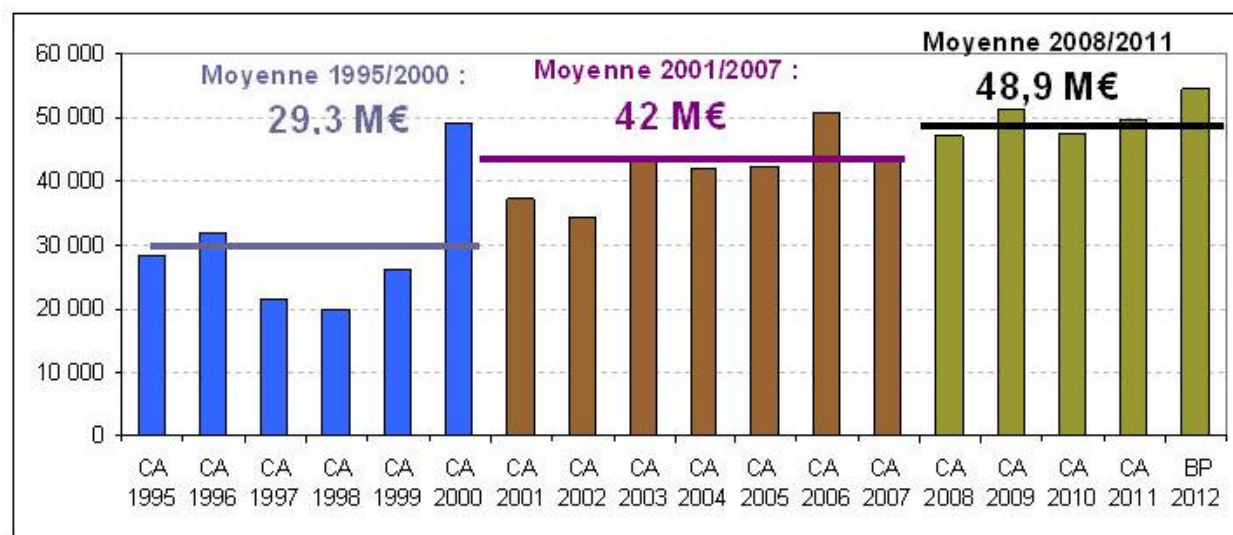
En ce qui concerne le C.F.E., je voulais revenir, M. le Maire, sur les engagements qui ont été pris par l'Agglomération hier. Je pense qu'on a eu le débat technique et je ne voulais pas y revenir. Je dis simplement qu'il a été envisagé de revenir sur les seuils, c'est-à-dire qu'il y a l'aspect technique du blocage en fonction d'un taux de T.V.A., qui existe du reste déjà dans les textes pour les plus grandes entreprises, mais qui n'est pas applicable aujourd'hui pour les plus petites. Le Président de l'Agglomération a fait cette proposition qui paraît de bon sens, mais les seuils ont également été abordés pour dire que nous trouverons des solutions. Nous avons même indiqué qu'il y aurait une mesure qui serait assez lourde à supporter peut-être pour l'Agglomération, mais que néanmoins cela serait envisagé.

En ce qui concerne l'Aréna, le premier incapable dans ce dossier est le C.N.D.S. Les délibérations ont été prises et ont été fléchées budgétairement par le CN.D.S. Il y a les montants, les numéros de comptes. A partir du moment où on renonce à l'investissement et cela rejoint tout à fait les propos qui ont été tenus par M. VALETTE en ce qui concerne la culture, car il y a un renoncement total à l'investissement en France. On ne fait que du fonctionnement et encore, on le fait mal, je l'ai dit tout à l'heure. Comment voulez-vous que cela fonctionne ? Sans investissement, la machine économique ne tourne pas ! Donc, nous reprocher l'Aréna, alors que c'est un investissement majeur de rayonnement, qui apportera non seulement de l'activité, mais également un équipement emblématique pour la Ville d'Orléans, alors même que l'Etat nous refuse les subventions par des moyens dilatoires, par des moyens détournés comme vous le savez, je trouve que revenir sur cet aspect des choses, vous me donnez l'occasion de mettre les choses au point. Distinguer l'investissement et le fonctionnement en matière de gestion, c'est fondamental. Donc nous, c'est le choix que nous avons fait et c'est le choix sur lequel nous ne voulons pas discuter. C'est un choix stratégique de long terme. Je rappelle simplement que dans l'Aréna, il y aura quand même trois salles de sport accessibles à tous. Alors, ce n'est pas simplement un équipement pour faire beau, c'est aussi un équipement de quartier qui sera accessible.

Le recours au partenariat public privé, Mme SAUVEGRAIN, vous avez tout à fait raison de le dire, car le P.P.P. est une technique juridique. Lorsqu'on fait des concessions, c'est la même chose. Simplement, personne ne dit qu'il ne faut pas faire de concessions en France, puisque c'est un outil qui existe depuis très longtemps. Je ne voudrais pas citer le nombre de P.P.P. qu'a fait M. BARTOLONE, le Président de l'Assemblée Nationale, mais il a décidé de construire 12 collèges, 8 équipements sportifs, 5 cuisines même vous vous rendez compte des cuisines en P.P.P. - là il pousse - et un internat en P.P.P. Ensuite, Mme AUBRY à Lille a choisi pour son grand stade le P.P.P. Alors, vous ne pouvez pas nous reprocher d'envisager de prendre un moyen de financement moderne, qui était type concession je le précise, alors même que c'est pratiqué par vos amis. Donc, cela n'est pas sérieux.

Je voulais – Mme JACQUES, si vous me le permettez – que l'on projette pour terminer, parce que cela a été dit aussi et cela concerne la gestion de mon prédécesseur. J'ai toujours salué la rigueur de gestion de mon prédécesseur, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez eu raison de le rappeler et c'est vrai que nous avons des débats parfois assez secs, mais néanmoins je pense honnêtes. En matière financière, je revendique d'être l'accélérateur de projets, car il faut accélérer les projets d'une commune. On ne fait pas de la finance pour la rigueur, cela n'a pas de sens. On doit accélérer les projets et c'est ce que nous demande le Maire, l'ensemble des élus et c'est ce que nous faisons. Les finances, nous sommes au service et au service, c'est ce graphique.

Un effort d'investissement maintenu à un niveau élevé



M. MARTIN – Lorsque vous voyez le dernier mandat de nos prédécesseurs et Mme SAUVEGRAIN l'a dit, nous avons des années à 20 millions d'euros d'investissement, en dehors de l'année préélectorale où cela flambait en se disant : « Si on livre beaucoup la veille de l'année préélectorale, on sera peut-être réélu ! »

Moi, je dénonce vraiment cette gestion budgétaire de la façon la plus franche. Nous avons dit que nous serions nous dans l'accélération budgétaire, à un rythme soutenu année par année de façon constante, en tenant la dette. Il est proposé pour 2013 d'être à 55 millions d'euros d'investissement. Ce n'est pas en rupture avec ce que nous avons fait précédemment C'est tout à fait dans la continuité et voilà cela résume les choix que nous vous proposons.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. M. LEBRUN, souhaitez-vous reprendre la parole ?

N° 6 b – **Vœu présenté par le groupe Communiste et Progressiste.**

M. LEBRUN – Bien sûr ! Je vais vous proposer le vœu qui a été déposé par le groupe Communiste et Progressiste. J'aurais souhaité que vous le donniez à tout le monde afin que chacun l'ait sous les yeux.

M. le Maire – Je tiens à préciser une chose. Je vous donne bien volontiers la parole sur le vœu, mais si vous souhaitez à l'avenir en déposer d'autres - ce qui est tout à fait normal et il n'y a pas de problème sur ce point - il faudrait que vous le donniez avant, pourquoi ? Tout simplement afin que nous puissions l'annexer au dossier du Conseil Municipal. Ce vœu, nous ne l'avons eu que mercredi je crois et les dossiers étaient déjà envoyés. Donc, je vous propose de le présenter mais en tout état de cause, ce n'était pas possible de l'annexer au dossier du Conseil Municipal pour cette raison évidente

d'organisation. Voilà, l'explication là dessus, sinon évidemment sur le principe, il n'y a aucun problème.

M. LEBRUN – Deuxième remarque. J'espère que M. MONTILLOT va m'écouter d'un bout à l'autre, parce que tout à l'heure, j'ai eu l'impression qu'il n'écoutait pas tout ce que je disais.

(réaction hors micro de M. MONTILLOT).

M. LEBRUN – Voilà donc le vœu déposé par notre groupe et dont nous proposons qu'il soit soumis au vote de l'assemblée.

Attendu que ces dernières années, les banques ont incité un grand nombre de collectivités, d'établissements publics, d'organismes de logement social et d'associations à financer leurs investissements au moyen de prêts structurés construits sur les montages spéculatifs complexes dont le risque était supporté par les seuls emprunteurs ;

Attendu que les collectivités locales assurent plus de 70 % de l'investissement public, un crédit plus rare et plus cher ne ferait qu'amplifier le mouvement de récession qui touche notre pays tout en privant la population des services qu'elle est en droit d'attendre :

Le Conseil Municipal d'Orléans :

1°) affirme publiquement que sa politique d'endettement est mise exclusivement au service de la population et rejette toute forme d'endettement à caractère spéculatif ;

2°) décide de ne contracter que des prêts classiques à taux fixe ou à taux révisable, avec des marges et des conditions de sortie correctes ;

3°) demande solennellement aux autorités de l'Etat de mettre en demeure les banques de transformer les prêts « toxiques » en prêts classiques, sans surcoût, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause abusive, les banques devant supporter la totalité des surcoûts que leurs produits ont générés pour leurs emprunteurs ;

4°) demande à l'Etat de mettre en place un véritable service public de financement des collectivités locales ;

5°) adopte le label « Collectivité pour un audit citoyen » initié par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, dont il approuve la démarche pour lancer un vaste débat public sur la question.

M. le Maire – Je donne la parole à M. MARTIN pour synthétiser une réponse et je vous proposerai de voter sur ce vœu à la suite de la réponse de M. MARTIN.

M. MARTIN – Je réponds de façon assez synthétique parce que je pense que l'on a déjà apporté beaucoup d'éléments, mais néanmoins puisque vous avez exprimé ce vœu. Nous avons un faible recours à la dette et notamment une dette par habitant qui est inférieure à 20 % de la moyenne de la strate. Aussi, la Ville d'Orléans est peu endettée par rapport aux communes comparables

Fin 2012, l'encours de la dette est équilibrée entre taux fixe et taux révisable, comme je l'ai montré dans la présentation. Je rappelle que cette démarche a été qualifiée de prudente par la Chambre Régionale des Comptes, parce que nous sommes contrôlés et c'est une bonne chose.

La matrice des risques dite « gissler » classe les emprunts – vous avez vu le classement, je l'ai publié tout à l'heure – et je n'y reviens pas. A fin 2012, la dette de la Ville ne présente aucun emprunt hors charte, c'est-à-dire aucun emprunt dit « toxique », je dis bien aucun.

De plus, la dette souscrite auprès de Dexia est quasi inexistante. Je rappelle les difficultés auxquelles se trouvent confronter le Gouvernement par rapport à Dexia. En 2001, nous avons reçu une dette Dexia de 36 % du total de la dette Ville. Aujourd'hui, elle n'est plus que de 5 % et nous n'avons

jamais reconduit les contrats.

Il apparaît donc possible à la fois de limiter le recours à l'emprunt et de résister efficacement aux pratiques commerciales des banques, et je tenais à vous le dire. Aussi, il convient de s'interroger sur les motivations des collectivités qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas su résister. On peut se poser la question de savoir pourquoi elles ont été dans le sens de ce que leur présentaient les banques et ce que vous reprochez aujourd'hui.

La Ville d'Orléans n'a pas de problèmes d'accès au crédit. La stratégie de la Ville est d'autofinancer une part, la plus importante, de ses investissements et de peu solliciter les banques. On ne connaît aucune difficulté de financement. L'effort de l'investissement est très important et c'est aujourd'hui le principal moteur de l'activité. Je rappelle que lorsque j'ai présenté la consolidation, le mois dernier, j'ai indiqué et démontré qu'il y avait un effet de levier de 4 entre l'investissement réalisé par la Ville d'Orléans, soit 55 millions, et l'investissement total sur l'ensemble de son territoire par les collectivités. Donc, la stratégie de la Mairie reste complètement tournée vers la satisfaction des besoins de ses habitants.

Pour terminer, je vais faire un petit commentaire. On ne peut pas décrier en permanence les banques et vouloir s'en servir. Lorsque je lis aujourd'hui que la totalité du pacte dit de compétitivité instauré par le Gouvernement, ne sera remboursé aux entreprises qu'en 2014 et que les banques sont sollicités pour faire la soudure durant toute l'année 2013 - car c'est ce qui est proposé aujourd'hui -, je dis qu'à un moment donné, il faut reconnaître que les mécanismes sont nécessaires et donc on ne peut pas reprocher en permanence aux banques des agissements, alors même qu'on veut s'en servir. Nous, nous servons les banques avec exigences. C'est notre stratégie et on veut la continuer.

M. le Maire – Suite aux explications ...

(M. BEN CHAABANE demande à intervenir).

M. le Maire – Si c'est pour une explication de vote, je vous donne la parole
M. BEN CHAABANE.

M. BEN CHAABANE – Merci M. le Maire. Je viens de prendre connaissance du document qui m'a été prêté par nos collègues communistes. Je crois qu'à la lecture de ce qui nous est proposé et après les remarques de M. MARTIN, ce texte peut aisément être voté à l'unanimité du Conseil Municipal. C'est pourquoi, nous le groupe CHE, nous le voterons.

Puisque j'ai l'occasion de m'exprimer sur la finance comme vient de le faire M. MARTIN, en disant que l'on ne peut pas décrier les banques et s'en servir, on ne va pas non plus se prosterner devant les banques qui sont généralement gagnantes à tous les coups. Petite digression sur les PPP dont a parlé Mme SAUVEGRAIN. Sur ce type de montage, vous dites « c'est juste une forme juridique ». Oui, c'est ce qui est écrit dans les bouquins de finances publiques, sauf que l'expérience montre qu'on privatise les bénéfiques et on mutualise les pertes. J'ai deux exemples en tête qui peuvent nous concerner soit comme Orléanais, soit rattaché au dossier de l'Aréna. Comme Orléanais, un ancien Maire d'Orléans, Jacques DOUFFIAGUES, avait il y a 25 ou 30 ans, fait l'apologie du libéralisme et avait construit une ligne de transport qui s'appelle toujours l'Orlyval en disant à propos de l'initiative privée : « Vous avez vu ce que vous allez voir ! » On a vu, cela s'est cassé la figure. C'est la collectivité qui a payé et la R.A.T.P. qui a été sommé par le Gouvernement de reprendre cette catastrophe industrielle. A propos du Stade de France, le contribuable continue de payer aujourd'hui le montage financier qui a été fait. Donc, voilà pourquoi, il y a une crainte vis à vis de tel ou tel type de montage sophistiqué.

Enfin, puisque tout le monde a parlé de politique nationale – M. VALETTE à propos d'Aurélié FILIPPETTI ou encore M. MONTILLOT – je vais aussi le faire et toujours sur le thème de la finance. J'espère que le Gouvernement actuel tiendra ses promesses : de séparer les banques d'investissement ou les banques qui spéculent et l'activité de banque traditionnelle. Donc, je regarde sur ma droite puisque la gauche est à ma droite, c'est toujours un problème ! Donc M. MARTIN, moi j'ai toujours une réticence car je sais très bien que les grandes banques gagnent à tous les coups. Et voilà pourquoi, nous voterons le vœu de nos collègues du Front de Gauche.

M. le Maire – *Je vais vous proposer, mes chers collègues et pour ceux qui le souhaitent, de rejeter ce vœu, non pas que nous soyons hostiles sur le fond à ce que vous dites, mais simplement parce que si nous l'adoptions, on pourrait considérer que nous prenons acte d'une situation difficile pour la Ville d'Orléans, que nous établissons une sorte de règle nouvelle, que désormais il conviendrait d'appliquer. Or, comme l'a dit parfaitement M. MARTIN, la gestion financière et la gestion de la dette sont particulièrement saines et concrètement, c'est ce que nous faisons depuis des années. Donc, il n'y a pas de changement de ce point de vue là et je ne vois pas de raison de donner ce signe qu'il devrait y avoir un changement puisque, encore une fois, c'est ce que nous faisons depuis que nous avons la charge de la direction de cette Municipalité.*

Donc, je vais vous consulter sur l'adoption du vœu de M. LEBRUN.

M. LEBRUN, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Attendu que ces dernières années, les banques ont incité un grand nombre de collectivités, d'établissements publics, d'organismes de logement social et d'associations à financer leurs investissements au moyen de prêts structurés construits sur les montages spéculatifs complexes dont le risque était supporté par les seuls emprunteurs ;

Attendu que les collectivités locales assurent plus de 70 % de l'investissement public, un crédit plus rare et plus cher ne ferait qu'amplifier le mouvement de récession qui touche notre pays tout en privant la population des services qu'elle est en droit d'attendre :

Le Conseil Municipal d'Orléans :

1°) affirme publiquement que sa politique d'endettement est mise exclusivement au service de la population et rejette toute forme d'endettement à caractère spéculatif ;

2°) décide de ne contracter que des prêts classiques à taux fixe ou à taux révisable, avec des marges et des conditions de sortie correctes :

3°) demande solennellement aux autorités de l'Etat de mettre en demeure les banques de transformer les prêts «toxiques » en prêts classiques, sans surcoût, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause abusive, les banques devant supporter la totalité des surcoûts que leurs produits ont générés pour leurs emprunteurs ;

4°) demande à l'Etat de mettre en place un véritable service public de financement des collectivités locales ;

5°) adopte le label «Collectivité pour un audit citoyen » initié par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, dont il approuve la démarche pour lancer un vaste débat public sur la question. »

REJETE PAR 40 VOIX CONTRE 15.

M. le Maire – *Je voudrais simplement, sans rallonger le débat d'orientations budgétaires, conclure sur trois points qui me paraissent importants. Le premier point, je le qualifierai par une inquiétude, le deuxième par une réalité et le troisième par une volonté.*

Le premier point : une inquiétude. Elle a été explicitée par Michel MARTIN et reprise par d'autres dans le débat. Nous allons vers une réduction des soutiens et des participations de l'Etat. Je ne vais pas, justement parce que je suis dans l'opposition nationale, systématiquement critiquer.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. le Maire – *Si vous aviez l'obligeance et la bonne éducation de m'écouter, cela me conviendrait beaucoup LEVELEUX ! Je ne ferai pas ce que vous faites le plus souvent dans ce Conseil Municipal.*

Ainsi, il est parfaitement clair qu'il faut impérativement, et de manière urgente, poursuivre ce que l'ancien Premier Ministre, M. FILLON, avait engagé courageusement, c'est-à-dire une réduction effective des déficits de la France, à commencer par ceux de l'Etat, mais également ceux de l'ensemble des pouvoirs publics.

Cela se fait de plusieurs manières. Nous ne sommes pas d'accord sur la manière de faire, qui est d'augmenter massivement les charges qui pèsent sur l'ensemble de nos concitoyens. Nous sommes en revanche d'accord pour réduire la dépense publique. Et je ne vois pas comment je pourrais dire « nous réduisons la dépense publique » sans appeler les collectivités locales qui ont une part importante à y porter leur part. Donc, très concrètement, je ne participe pas à cette logique qui consiste à dire que l'Etat s'en débrouille et nous, nous devons continuer à dépenser comme si de rien n'était. En effet et je le redis - je l'ai déjà dit avant, je n'ai pas changé de discours, les majorités changent, mais mon discours reste – nous ne pouvons pas continuer dans la logique de la dépense telle qu'elle est. A partir de là, nous faisons effort. Et d'ailleurs, cette logique, mes chers collègues, c'est celle qui est la nôtre depuis plus de 10 ans à la Ville d'Orléans. Nous faisons exactement l'inverse de ce que l'Etat fait, non pas depuis hier ou avant-hier, mais depuis 30 ans. Toutes les courbes, tous les chiffres, toutes les statistiques aussi froids soient-ils, le montrent. La dégradation des finances publiques commence dans le début des années 80. La France était dans une situation parfaitement saine jusqu'à la fin des années 70 en ayant d'ailleurs absorbé deux chocs pétroliers. Cela veut dire aussi et c'est positif, que notre pays a une capacité de résistance, dites-moi, parce que pour tenir comme cela 30 ans, il faut être assez solide. Mais nous sommes arrivés aux limites de l'exercice et donc nous avons à en prendre notre part.

Là où je ne suis plus nécessairement d'accord, c'est lorsque cette part risque, comme il a été dit, de porter atteinte à la capacité d'investissement sachant qu'effectivement les collectivités locales dans notre pays réalisent à peu près 75 % de l'investissement public, hors investissement de défense. C'est donc le premier point.

Et je ne suis plus d'accord non plus lorsqu'on crée des usines à gaz, car nous sommes en train d'en créer une assez formidable en ce moment au niveau du Gouvernement. Avec Olivier CARRE, nous étions présents à ce débat à l'Assemblée Nationale sur les multiples formes de péréquation – je ne vais pas rentrer sur le débat technique, parce qu'il est incompréhensible – dont le résultat est que ce ne sont pas les collectivités riches qui paient pour celles qui le sont moins ou qui sont pauvres, ce n'est pas du tout vrai, mais on est en train de créer un système avec des paramètres tellement complexes que plus personne ne comprend qui reverse à qui, combien et quoi. C'est ce dispositif assez formidable qui est en train d'être modifié, alors qu'il faut le supprimer et pour lequel je m'étais déjà élevé contre l'année dernière : la péréquation horizontale. C'est-à-dire non plus le fait que l'Etat utilise un certain nombre de critères pour moduler ses dotations aux collectivités, ce qui peut se comprendre et cela est de la péréquation verticale, mais c'est de dire en fonction d'un certain nombre de critères, d'une opacité complètement aberrante, il va y avoir une péréquation entre collectivités. Cela aboutit à ce qu'une commune centre moins riche que les communes périphériques paie pour celles-ci. L'inverse se constate aussi. Voilà la formidable usine à gaz et là, je ne suis plus d'accord non plus. Simplifions, créons de la transparence, de la clarté dans tout cela avec des mécanismes simples ! Donc, je dis oui pour que chacun participe à l'effort nécessaire et non pour que ce soit, j'allais dire, les bons élèves qui soient systématiquement pénalisés. Car l'investissement dont on parle, il est fait où et par qui ? Par les collectivités qui comme nous dégagent des capacités d'autofinancement. Alors, les péréquations dans les calculs que l'on fait aujourd'hui – et ne prenez pas le chiffre pour vérité, c'est dans la manière dont on essaie de voir comment c'est susceptible de se passer, je prends les précautions d'usage – on pourrait avoir des compensations Ville d'Orléans à verser de l'ordre du million de euros voire plus dans certaines hypothèses par an. Et, M. le Président de l'Agglomération, encore plus pour l'Agglomération. Alors moi, je veux bien la solidarité, mais quand il y a des territoires beaucoup plus riches, en prenant tout simplement des bases fiscales, que le nôtre, je ne vois pas au nom de quoi il nous serait demandé un effort spécifique supplémentaire. Aussi, j'espère que là, le bon sens va prévaloir, mais je n'en suis pas persuadé. En tout cas au Parlement, nous faisons tout pour que ces éléments de bon sens soient pris en compte et que les élus locaux que nous sommes soient écoutés, je l'espère en tout cas. C'est bien là une inquiétude forte en

ce qui me concerne.

Le deuxième point : la réalité et je voudrais rebondir là aussi sur des éléments du débat. La question du pouvoir d'achat de nos concitoyens est liée à la question des prix dans leur ensemble. Dans les prix, il y a le prix de l'impôt, le prix du logement, le prix du déplacement, bref tous ces éléments au quotidien pour chacune et chacun d'entre nous. Là dessus, je veux dire une chose qui apparaît peu et qui pourtant est une vérité première, une réalité. A Orléans, comparativement aux autres grandes villes de France et notamment celles qui sont soit sur l'axe ligérien, soit dans ce qu'on appelle le très grand bassin parisien, nous avons pratiquement dans tous les registres les prix les plus bas. D'ailleurs, on l'a vu avec la taxe d'habitation. Je vous donne également deux ou trois exemples dont on a déjà parlé ici, mais comme on en parle par séquence, on n'agrée jamais les chiffres et on ne voit jamais la réalité globale.

Le prix de l'eau. On a montré les cartes où le prix de l'eau est très faible. Ainsi, je vous rappelle que pour les 40 premiers mètres cubes, le prix est de 0,65 €/m³. Je veux bien, on peut toujours tout diminuer, mais il y a un moment où ce n'est tout simplement plus possible. On a montré les tableaux il y a quelque temps et de mémoire, on est plus bas que toutes les villes de l'agglomération et des villes situés sur l'axe ligérien.

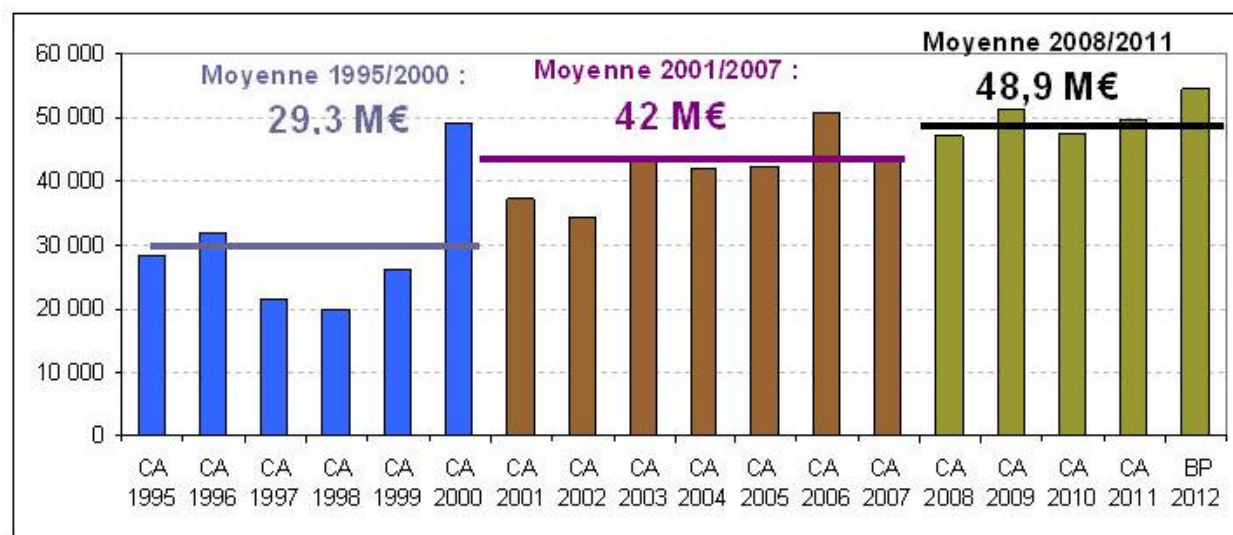
La cantine scolaire. Je vous rappelle que le premier prix de la cantine scolaire est à moins de 0,50 € le repas. C'est une volonté de la Ville, puisqu'avec le délégataire, c'est nous qui fixons le prix. On a donné aussi des éléments de comparaison, à quelques exceptions près de villes qui ont accordé des gratuités, et nous sommes dans les prix les plus bas de France.

Je pourrais aussi parler d'un poste budgétaire extrêmement important : le logement. On voit régulièrement sortir des enquêtes sur le logement dans les grandes villes. Je ne sais plus dans quelle revue, mais c'était fait d'une manière tout à fait sérieuse. Le prix moyen au m² dans le neuf est un peu plus de 3 000 € à Orléans et évidemment après il y a des variations en fonction de différents critères. Il est partout notamment sur toute la Région Centre, à l'exception semble-t-il de la ville de Bourges, plus cher qu'ici. On a parlé de Tours ce soir et à Tours, c'est plus cher. On pourrait cependant avoir l'effet prix du fait de la proximité parisienne et malgré tout, ce n'est pas vrai. Parmi les grandes villes, nous sommes l'une des villes la moins chère de France, pourquoi ? Serions-nous bénis des Dieux ? Peut-être, je l'espère, mais pas seulement. En fait, depuis des années, nous pratiquons une politique de construction de logements qui est une politique dynamique et par cette politique, nous contribuons à desserrer la relation offre/demande et à faire en sorte qu'ayant suffisamment d'offres, les prix ne peuvent pas s'envoler.

Et tout cela, ce sont des politiques qui sont construites dans la durée et qui, au bout du compte, après un certain nombre d'années, paient. J'aimerais que ce soit tout simplement reconnu, parce que c'est une réalité, c'est une vérité.

Et puis, je termine par une volonté. On a beaucoup parlé de la question des investissements. Alors effectivement, je voudrais à nouveau vous montrer le dernier tableau. Peut-on l'avoir à l'écran s'il vous plaît ? Je veux revenir sur ce tableau et plus particulièrement sur deux points.

Un effort d'investissement maintenu à un niveau élevé



DOB 2013 – CM du 23 novembre 2012

1

M. le Maire – Merci Mme JACQUES. Ce n'était pas prévu, mais il me plaît beaucoup votre tableau, vous savez !

Lorsque j'évoque ce tableau, vous voyez les bâtons de couleurs différentes et les barres horizontales sur trois périodes. Mme SAUVEGRAIN et M. MARTIN ont évidemment raison de dire que globalement la capacité d'investissement a été doublée. Mais, je vais regarder aussi les bâtons marron et vert. Par rapport à notre mandat précédent, nous continuons d'augmenter l'investissement. Je rappelle simplement que 2008-2009, il y a une toute petite crise qui passe par là ! Juste comme cela, elle nous fait un petit coucou et puis elle est restée ! Et que voyons-nous là ? J'aimerais que cela soit dit. C'est exceptionnel que nous continuions à avoir la capacité d'augmenter l'investissement de la Ville d'Orléans sans toucher aux taux de fiscalité et en restant dans un volume de dette à l'identique. C'est là la vraie performance. Ce n'est pas la performance pour la performance, parce que derrière, il y a effectivement des besoins. Ces besoins, ils ont été dit par les uns et les autres.

Dans le domaine du sport, il y a encore des équipements à rénover, on le sait. Mais dites-moi, en en faisant un par an et alors qu'il y en a encore d'autres à rénover, vous ne croyez pas que c'est parce qu'ils étaient dans un état de vétusté impressionnant avant 2001. Moi, je veux bien, mais enfin c'est quand même une évidence ce que je dis là !

Parlons maintenant de l'état de l'espace public sur Orléans, car on nous a dit que nous mettions beaucoup d'argent sur la voirie et l'espace public. Vous croyez que c'est par plaisir et que nous sommes obsédés du goudron ! On n'est pas obsédé du goudron, c'est juste parce qu'il est inacceptable, inadmissible qu'une Ville, capitale régionale, ait des montages russes un peu partout sur son espace public. Pourquoi ya-t-il des montages russes un peu partout, des trous, des fondrières et je n'exagère pas, je connais la Ville par cœur ? Car voyez-vous, cela n'a pas été fait avant ! Parce que depuis des années, cette Ville était dans un sous investissement chronique et que tout se dégradait. Quand je suis

arrivé en 2001, il y avait une crèche en fermeture administrative : la crèche du Plat d'Etain. On avait des écoles dont les toits « se cassaient la figure ».

(réaction hors micro des bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – Et oui, il y a presque 70 écoles et donc on ne peut pas faire tout d'un coup, on est d'accord. Eric VALETTE a très bien répondu sur la question des équipements culturels et j'apprécie tout particulièrement sa réponse sur la culture. La culture n'est pas à l'évidence seulement une question d'investissement. Ce sont les millions d'euros qui sont dépensés tous les ans pour permettre au Théâtre, à l'Orchestre, au 108, à l'Astrolabe, etc de fonctionner et de proposer d'ailleurs des choses tout à fait remarquables de qualité.

Si vous pouviez arrêter d'être dans la caricature, ce serait tellement bien. Prenez exemple sur moi qui, vous le voyez, ne caricature pas la politique du Gouvernement. Je vous incite à suivre cet exemple.

(réaction hors micro de M. BRARD).

M. le Maire – Merci M. BRARD. C'est une volonté que nous avons de continuer au maximum de ce que l'on peut en respectant les fondamentaux financiers, parce que ce sont ceux là qui nous permettent de conduire cette politique qui au fond, M. RICOUD, est au service de l'humain. On ne le fait pas pour autre chose.

On oppose toujours les petits et les grands projets, et nous le faisons d'ailleurs un peu nous-même aussi, rayonnement et proximité. Mais cela a été dit justement tout à l'heure, tout cela concoure à la même logique qui est de faire en sorte de répondre aux besoins de tous les habitants dans l'immédiat et dans la durée. Finalement, la différence entre un grand projet et un projet du quotidien, c'est cela ! Ce ne sont pas des petits et des grands, c'est que certains ont vocation à répondre immédiatement aux besoins. Lorsqu'on fait un gymnase de quartier ou que l'on refait les trottoirs, cela répond immédiatement aux besoins du quotidien, etc. Et puis, il y a des projets plus importants et on répond toujours aux besoins du quotidien mais futurs. Quand on fait un hôpital, parce que personne n'en parle jamais ...

(réaction hors micro dans l'assemblée).

M. le Maire – Non ! On pourrait me dire : « Votre projet est pharaonique, M. le Maire. Vous vous rendez compte : 700 millions d'euros ! » Pour être dans un ordre de grandeur, ce sont 7 Arénas. Vous voyez, on change d'ordre de grandeur. Personne ne le dit et pourquoi ne le dit-on pas ? Je pense, me semble-t-il, parce qu'on touche à la question de la santé et qu'automatiquement, chacun comprend bien que ce n'est pas faire un grand équipement pour faire un grand équipement, c'est faire l'équipement dont Orléans a besoin pour répondre au mieux aux besoins de santé de nos concitoyens dans les années à venir. Là, l'osmose est évidente. Cela l'est moins pour un projet comme l'Aréna. C'est assez évident pour un projet comme le tramway et pourtant, il s'agit de 400 millions. On n'a pas dit : « C'est un projet pharaonique », car on a tout de suite l'image de monter dans le tramway et cela sert au quotidien.

(réaction hors micro des bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – Cela a été dit, mais pas par moi ! Non, cherchez, cela n'a pas été dit par moi. Vous savez, je me souviens de ce que j'ai dit au Conseil Municipal lorsque j'étais à votre place là bas, M. BRARD. J'avais dit au Maire de l'époque : « Si vous pouvez répondre aux questions qui sont posées et de manière positive, je suis prêt à soutenir votre projet. » Vous retrouverez, mais j'ai bonne mémoire. Je ne suis pas encore gâteux ! Cela viendra peut-être un jour, le plus loin possible.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – Et le projet d'Aréna par rapport à ces deux très grands projets, il n'est pas dans les coups que vous essayez d'accréditer. C'est faux et je pense que c'est un projet qui va non seulement contribuer au rayonnement de la Ville, qui permettra de prendre une position forte en France, parce qu'il ne devrait dans un moyen terme prévisible n'y avoir que deux villes qui prennent position là dessus :

Dunkerque et Orléans. Mais et je m'adresse à l'opposition, si vous étiez élus à Dunkerque, vous soutiendriez le projet de M. DELEBARRE ou pas ?

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. le Maire – *Les Verts ne le soutiennent pas et les autres ?*

(rires)

M. le Maire - *Mais moi, je pense que vous le soutiendriez bien évidemment. Je pense qu'il est dommage - je le redis, je le dis souvent et j'en termine là dessus rassurez-vous - que nous ne puissions pas sur des projets d'avenir nous réunir et porter l'ambition de la Ville. Si nous ne le faisons pas nous, les autres ne le feront pas pour nous. Ce projet n'a rien de disproportionné. Je vous rappelle que dans un autre temps, quand le Maire précédent avait porté un autre projet sur lequel il a été beaucoup attaqué à l'époque, le projet du Zénith, je rappelle que j'ai soutenu ce projet. Certes, je me suis fait un peu « ouspillé » par certains dans l'opposition de l'époque. Ils m'ont dit : « Comment, tu soutiens – j'en vois qui sourient, ils y étaient – le projet de la majorité ! ». Je leur ai répondu : « Ecoutez, c'est difficile de ne pas le soutenir, car je pense qu'il y a un besoin pour la capitale de région d'avoir un Zénith. » Et c'est amusant parce que les arguments opposés au Zénith de l'époque, sont exactement ceux que vous développez aujourd'hui. Ce sont les mêmes à front renversé : « Cela coûte trop cher ; cela ne sera pas rentable ; la Ville s'endette pour 30 ans » J'entends les mêmes, sauf que c'est à front renversé parce que les équipes municipales ont changé. C'est dommage !*

Et puis, regardez demain une certaine chaîne de télévision. J'espère que vous verrez, dans celles et ceux qui peuvent être considérés comme étant, au-delà de ce Conseil Municipal, dans l'opposition, tout le monde ne partage peut-être pas cette vision malthusienne et un peu petite, mais que d'autres ont de l'ambition aussi pour la Ville d'Orléans. Je vous conseille ça demain en fin de matinée. Cherchez et après vous trouverez, et ce sera intéressant.

Voilà ce que je voulais dire : l'inquiétude, la réalité ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Je vois que cela vous met l'eau à la bouche, mais je ne peux pas faire de publicité au-delà ... et puis une volonté.*

Merci, mes chers collègues, de votre attention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport de développement durable de la Ville présenté en Conseil Municipal le 12 juillet 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2013 qui seront traduites dans le budget ;

2°) prendre acte que le budget sera proposé par le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour. »

LE CONSEIL MUNICIPAL DEBATE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Ville d'ORLEANS

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire (article L 2312-1 du CGCT) et la première étape du cycle budgétaire. Le rapport élaboré à cette occasion définit les priorités d'actions et les options de stratégie financière retenues pour la construction du budget de la collectivité, notamment en matière d'endettement.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, appelée également loi Grenelle II, stipule dans son article 255 l'obligation pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de rédiger, préalablement aux débats sur leur projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Cette obligation, codifiée à l'article D2311-15 du code général des collectivités locales, s'applique à compter des budgets 2012. La Ville a rempli cette obligation en présentant un rapport sur le développement durable, préalablement au débat sur les orientations budgétaires 2013, lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2012.

Préparé dans un contexte de récession économique au plan mondial, le budget de la Mairie d'Orléans pour 2013 respectera néanmoins les engagements financiers du mandat, avec un maintien de l'effort d'autofinancement permettant de poursuivre la réalisation des investissements nécessaires au développement de la Ville.

Ainsi, les grandes orientations proposées pour 2013 retiennent :

- des taux de fiscalité inchangés, maintenus à leur niveau 2012, qui induiront des recettes en faible évolution,
- une évolution contenue des dépenses de fonctionnement par rapport à 2012,
- des investissements élevés, de l'ordre de 55 M€.

Dans ce contexte, l'autofinancement prévisionnel sera de l'ordre de 22,5 M€, conforme à la stratégie définie pour le mandat, et permettant de limiter la dette soucrite pour financer les investissements.

Le développement durable, la proximité et le rayonnement resteront au cœur de l'action municipale pour 2013 car ils contribuent à l'émergence d'un modèle de développement urbain associant environnement, cohésion et cadre de vie.

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint



Michel MARTIN

Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier.....4

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 20136

1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion6

2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement.....7

 A) Des recettes de fonctionnement en faible évolution7

3) Les orientations en matière d'investissement.....11

 A) Un effort d'investissement maintenu à un niveau élevé.....11

 B) Les recettes définitives d'investissement.....12

4) Les orientations en matière d'endettement.....13

Partie 1 – Le contexte économique et financier

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Après une phase de reprise modérée jusqu'au début 2011, les perspectives de croissance en France et dans l'ensemble de la zone euro se sont assombries au cours de l'été 2011 avec la crise de la dette en zone euro, les tensions sur les marchés financiers et les incertitudes pesant sur la conjoncture mondiale. La croissance nulle observée sur les 2 premiers trimestres 2012 incite à revoir à la baisse les prévisions de croissance en France et à les limiter au plus à +0,1 % sur 2012.

- o les prix des matières premières restent orientés à la hausse pour l'année à venir. Concernant le pétrole, après un pic à 125 \$ / 92 € en mars 2012, le prix du baril s'est stabilisé autour de 110 \$ / 80 € au second semestre 2012.
- o le taux de change euro contre dollar est passé sous la barre de 1,30 \$.
- o la hausse sensible du chômage et la stagnation du pouvoir d'achat freinent la consommation des ménages ;
- o les investissements publics et privés sont orientés à la baisse.

En raison du fléchissement de la croissance mondiale, de la restriction drastique des capacités budgétaires des états européens et de la situation de crise touchant principalement les pays de l'Europe du sud, les prévisions de croissance française sont limitées à 0,4% pour 2013.

Evolution du PIB en volume	2006	2007	2008	2009	2010	2011	est. 2012	prév. 2013
	2,00%	2,30%	0,40%	-2,60%	1,50%	1,70%	0,10%	0,40%

TAUX D'INTERET

Après la forte instabilité des marchés provoquée par la crise financière de 2008, et la dérive des taux qui a suivi, la Banque Centrale Européenne (BCE) devrait poursuivre en 2013 sa politique de taux bas, en raison de la croissance faible et d'une absence de risque inflationniste à court terme. Le principal taux directeur de la BCE est fixé à 0,75% depuis juin 2012.

INFLATION

En France, les prévisions d'inflation se situent à + 1,7% pour l'année 2013, en léger retrait par rapport à 2012 (2%), en lien avec les anticipations de stabilisation des prix de l'énergie et des biens manufacturés.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2012-2017 définit le cadre dans lequel s'inscrivent les lois de finances et détermine la stratégie nationale à moyen terme pour l'ensemble de la sphère publique, dont les collectivités territoriales.

Le projet de loi de finances pour 2013 poursuit trois objectifs majeurs en lien avec la volonté de maîtrise des dépenses de l'Etat :

- o réduire le déficit du budget de l'Etat de 4,5 % en 2012 à 3 % en 2013, en agissant à la fois sur le niveau des dépenses et sur le niveau des prélèvements,
- o soutenir l'activité économique, afin d'atteindre 0,8% de croissance, niveau retenu dans le projet de loi de finances pour 2013, ce taux étant supérieur aux anticipations de la Commission Economique Nationale,
- o maîtriser les dépenses publiques, en répartissant l'effort sur l'ensemble des acteurs, ménages, entreprises et secteur public.

Concernant le secteur public, le projet de loi de finances pour 2013 prévoit de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, hors fonds de compensation de la TVA et hors dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont globalement stabilisés en valeur à périmètre constant, pour la troisième année consécutive, sachant qu'il est d'ores et déjà prévu que l'enveloppe des concours financiers de l'Etat sera réduite de 750 M€ en 2014 et de 1 500 M€ 2015, par rapport à 2013.

Ce projet de loi de finances poursuit par ailleurs le renforcement de la péréquation entre collectivités locales, en faisant progresser le montant global du Fonds national de Péréquation de la fiscalité intercommunale et Communale institué en 2012, au titre duquel la Ville sera contributrice de l'ordre de 0,240 M€ en 2013, contre 0,120 M€ en 2012, avec une perspective de contribution à hauteur 0,600 M€ par an à partir de 2015.

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2013

En 2013, le contexte de récession économique mondiale et les efforts accrus demandés aux collectivités locales annoncés dans le projet de loi de finances pour participer au redressement du budget de l'Etat, continueront de peser sur les marges de manœuvre des budgets locaux.

Seule une gestion prudente des équilibres permettra de conserver les capacités d'action et d'investissement au plan local, dans un contexte de stagnation générale des recettes, voire de diminution attendue des dotations et compensations en provenance de l'Etat.

1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion

✓ Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- renforcer la proximité avec les Orléanais
- tendre vers l'excellence en matière de développement durable
- assurer le rayonnement d'Orléans aux plans national et européen
- respecter les équilibres financiers, avec :
 - la stabilité des taux d'imposition
 - la maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - le maintien de l'autofinancement
 - un niveau élevé d'investissement
 - un recours raisonné à l'emprunt

Dans ce contexte, le Budget 2013 de la Ville d'Orléans retiendra des hypothèses réalistes de recettes et reposera sur une utilisation optimale des moyens existants, permettant de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Le maintien d'un autofinancement élevé reste une priorité afin de poursuivre, dans de bonnes conditions, la réalisation des projets d'investissement nécessaires au développement de la Ville et limiter le recours à l'emprunt.

2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement

- A) Des recettes de fonctionnement en faible évolution
- Recettes fiscales : conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2013

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	VO	SAO	VO	SAO	VO	SAO	VO	SAO	VO	SAO	VO	SAO	VO	SAO
TH	20,99	20,78	0,21	20,99	21,19	-0,76	20,99	22,25	-1,26	20,99	NC	NC	20,99	20,99
FB	29,81	24,70	5,11	29,81	29,33	0,48	29,81	26,31	3,50	29,81	34,60	5,21	29,81	29,81

Taux de la strate des aînés et 100 000 hab et plus. Métropole hors Ile de France - sources : DGCL - Guide statistique de la fiscalité directe locale

➔ En matière de taxe d'habitation : le taux est inchangé à 20,99% depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2013.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement significatif de la fiscalité locale et un effort financier pour la Ville.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux Maximum légal en %
Abattements obligatoires			
Abattement pour 1 ^{ère} personne à charge	10	15	20
Abattement pour 2 ^{ème} personne à charge	10	15	20
Abattement pour 3 ^{ème} personne à charge	15	20	25
Abattement sup à partir de la 4 ^{ème} personne à charge	15	20	25
Abattements facultatifs			
Abattement général à la base	0	15	15
Abattement spécial à la base	0	15	15

En 2011, cette politique d'abattement votée au delà du droit commun a représenté une diminution de 6,6 M€ sur un produit total de taxe d'habitation de 29,68 M€, soit -22%.

- l'abattement général à la base représente un coût financier de 4,90 M€
- les abattements pour charges de famille représentent un coût financier de 0,85 M€
- l'abattement spécial à la base représente un coût financier de 0,85 M€

➔ En matière de taxe foncière :

Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, les constructions de logements sociaux neufs financés par des prêts aidés de l'Etat bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans.

L'évolution du nombre de logements sociaux entre 1989 et 2011 (+ 1600 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de Orléanais qui bénéficie du soutien financier de la Mairie.

Par ailleurs, la prorogation jusqu'en 2013 du dispositif d'abattement de 30 % des valeurs locatives des logements sociaux implantés en Zone Urbaine Sensible (quartiers de l'Argonne et de La Source) vient diminuer les recettes fiscales de la Ville d'environ 200 M€ nets par an.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Logements sociaux	13 980	14 700	14 820	14 737	14 921	14 971	15 062	14 937	15 013	15 015
Evolution	68	728	112	-83	184	50	91	-125	76	2
Evolution cumulée	595	1 260	1 405	1 322	1 506	1 556	1 647	1 522	1 558	1 600
Taux SRU	26,2%	27,2%	27,7%	27,4%	27,5%	27,5%	27,5%	27,3%	27,7%	27,6%

Source: Fiche DGCL

- L'évolution du produit fiscal 2013 résulte de la seule évolution nominale et physique des bases.

La politique active de soutien à la construction de logements, notamment collectifs, combinée à l'attractivité de la Ville d'Orléans et à la politique d'embellissement des quartiers, se traduit par une demande accrue de logements, notamment sociaux, et à une meilleure dynamique des bases.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2013 s'établissent comme suit :

- une revalorisation des bases de 1 %
- une variation physique de la taxe d'habitation de 0,5% et de la taxe foncière de 1%.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Estimation 2013
Variation nominale des bases								
Taxe d'habitation	1,80%	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	1,00%
Taxe sur le foncier bâti	1,80%	1,80%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	1,00%
Variation physique des bases								
Taxe d'habitation	0,42%	1,92%	-1,00%	0,55%	-0,85%	1,74%	0,58%	0,58%
Taxe sur le foncier bâti	1,23%	1,36%	-0,50%	1,02%	1,21%	1,01%	1,00%	1,00%
Variation totale								
Taxe d'habitation	2,22%	3,52%	1,50%	1,75%	3,34%	2,81%	2,80%	1,58%
Taxe sur le foncier bâti	3,03%	2,96%	2,00%	2,22%	3,21%	2,81%	2,80%	2,80%

Le produit fiscal attendu est estimé à 76,138 M€, les rôles supplémentaires sont évalués à 0,200 M€.

- Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation) sont anticipées en baisse :

Pour 2013, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont gelés pour la troisième année consécutive, sachant qu'il est d'ores et déjà prévu que cette enveloppe diminue de 750 M€ en 2014 et 2015.

La dotation forfaitaire de la Ville baisse régulièrement depuis 2010. Pour 2013, le contexte d'élaboration du projet de loi de Finances conduit à anticiper une nouvelle diminution, de l'ordre de 3% par rapport au produit notifié 2012. La recette sera inscrite à hauteur de 31,230 M€.

La Dotation de Solidarité Urbaine sera inscrite à hauteur du montant prévisionnel 2012 (3,233 M€) et la Dotation Nationale de Péréquation à hauteur 0,240 M€.

Les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat sont globalement anticipées en baisse de 3% par rapport au budget 2012.

- Les dotations communales (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communales) sont prévues en stabilité par rapport à 2012 :

Les dotations versées par l'Agglo sont prévues en stabilité par rapport à 2012, soit 29,957 M€ :

- l'attribution de compensation, figée en montant, est arrêtée à 28,227 M€.
- la dotation de solidarité communale est évaluée à 1,730 M€, inchangée par rapport à 2012.

B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Le maintien d'un niveau d'autofinancement cohérent avec le programme d'investissement projeté nécessite de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

• **Les charges générales**

La gestion économe des dépenses courantes nécessite une forte implication à tous les stades de la chaîne de la commande publique, dans une recherche permanente de rationalisation des coûts et d'optimisation du niveau de service : hors édition 2013 du Festival de Loire, les charges générales seront inscrites en diminution par rapport au budget 2012.

• **Les charges de personnel**

Premier poste de dépense en fonctionnement, le taux d'évolution des frais de personnel conditionne celui de l'ensemble de la section. En 2013, l'indice d'évolution des frais de personnel devrait s'établir à +0,8 %, après une évolution 2012 de 1,2%.

• **La contribution au Fonds de Péréquation de la fiscalité Intercommunale et Communale**

Le renforcement de la péréquation entre collectivités locales fait progresser le montant global du FPIC institué en 2012, au titre duquel la Ville sera contributrice de l'ordre de 0,240 M€ en 2013, contre 0,120 M€ en 2012, avec une perspective de contribution à hauteur 0,600 M€ par an à partir de 2016.

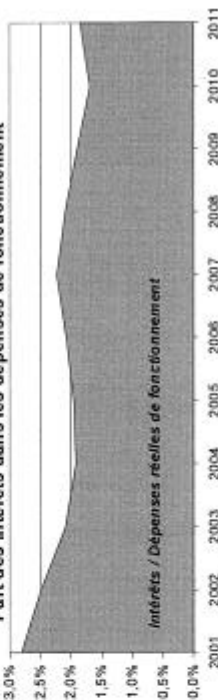
• **Les subventions de fonctionnement versées aux partenaires**

Les subventions de fonctionnement attribuées aux partenaires représentent le troisième poste de dépenses en importance (25,8 M€ au budget 2012, soit 16% des dépenses réelles de fonctionnement). En 2013, la Ville poursuivra son soutien actif au monde associatif local et maintiendra les partenariats existants, tout en respectant l'objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Hors situation particulière, la Ville envisage pour 2013 de maintenir les subventions de fonctionnement à leur niveau 2012.

• **Les intérêts de la dette**

La gestion prudente de la dette mise en œuvre depuis plusieurs années et l'évolution anticipée des taux d'intérêts pour 2013 devraient permettre de maintenir la charge des intérêts à son niveau 2012.

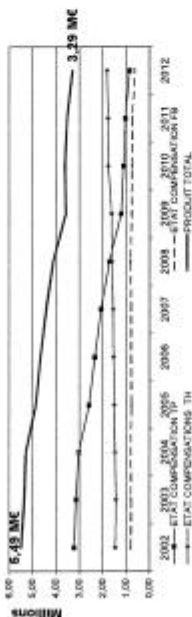
Part des intérêts dans les dépenses de fonctionnement



Pour mémoire, au budget 2012, les frais financiers représentaient 4,280 M€ de dépenses et 2,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

• **Les compensations fiscales pour la taxe d'habitation, la taxe de foncier bâti et la taxe professionnelle**

Les compensations fiscales, notamment la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DC-TP) et de taxe foncière, servent de variables d'ajustement au sein de la loi de finances. Elles devraient de ce fait poursuivre leur évolution négative en 2013 et s'établir à environ 3 M€ (-6% par rapport au montant notifié 2012).



• **Les droits de mutation sont attendus en stabilité par rapport à 2012**

Grâce à un marché de l'immobilier dynamique (progression du prix du m2 et du nombre de ventes), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2007 d'une progression de ses recettes de droits de mutation. La situation économique actuelle freine les transactions immobilières et affecte par la même le produit des droits de mutation revenant aux collectivités locales. Les recettes de l'exercice 2013 peuvent à ce jour être estimées autour de 4 M€, en stabilité par rapport à 2012.

En synthèse, la construction du budget 2013 retient les prévisions de recettes de fonctionnement suivantes :

- conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité resteront inchangés, l'évolution du produit de la fiscalité locale résultera donc de la seule évolution physique et nominale des bases,
- les dotations de l'Etat seront inscrites en baisse par rapport au budget 2012,
- les compensations fiscales seront prévues en stabilité,
- les droits de mutations seront inscrits en stabilité.

Les recettes de fonctionnement connaissent depuis plusieurs années une évolution très faible, qui doit être replacée dans le contexte plus général de la crise économique mondiale et des contraintes qui pèsent sur les budgets des états de la zone euro.

La construction du budget primitif 2013 doit tenir compte de cette faible évolution anticipée des recettes, où la dynamique repose sur la seule progression des bases de fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières). Le maintien de l'autofinancement impose des lors de maîtriser les dépenses de fonctionnement, afin de conserver un taux d'évolution des dépenses inférieur à celui des recettes.

• **Les manifestations liées au rayonnement de la Ville**

- L'orientation générale de maîtrise des dépenses concernera également les grandes manifestations de la Ville, pour lesquelles le budget 2013 retiendra les plafonds suivants :
- Fêtes de Jeanne d'Arc : coût net (dépenses-recettes) de l'ordre de 0,7 ME
 - Festival de Jazz : maintien de la participation de la Ville à 0,2 ME
 - Festival de Loire : coût net (dépenses-recettes) de l'ordre de 1,4 ME

C) Un effort d'autofinancement maintenu à un niveau élevé

La stratégie d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de maintenir le niveau d'autofinancement en cohérence avec les projets d'investissement de la Ville. Le budget 2013 retiendra un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 22,5 ME, identique à 2012.

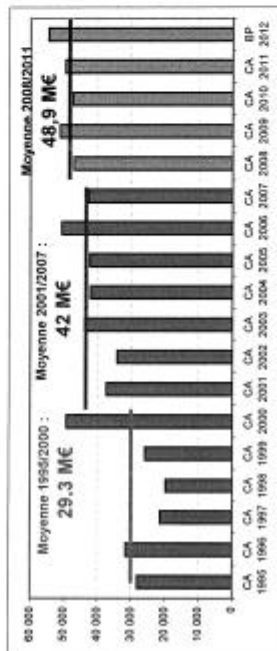
Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement brut depuis 2001 :

En ME	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Prév 2013
Budget primitif													
Autofinancement (y compris recettes exceptionnelles)	17,8	18,0	18,0	18,5	18,9	21,0	22,6	20,3	20,0	20,0	23,3	22,5	22,5

3) Les orientations en matière d'investissement

A) Un effort d'investissement maintenu à un niveau élevé

La politique d'investissement de la Ville d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement, de proximité et de développement durable définis dans le programme de mandat. Cette stratégie de fort investissement permet de soutenir l'économie locale, de développer l'attractivité d'Orléans et de préparer l'avenir.



En 2013, les dépenses d'équipement de la Ville seront de l'ordre de 55 ME, niveau identique à 2012. Cette politique de fort investissement peut être maintenue dans la durée grâce au niveau élevé de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, créations d'actifs).

Cet effort d'investissement dans la durée, supérieur chaque année à la valeur moyenne de la strate (416 € par habitant en 2011 contre 304 €/Hab. pour les villes de la strate - Minifit 2011), est financé avec un recours modéré à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité locale.

Parmi les grands projets 2013, on peut citer :

- de nombreux projets d'aménagement de voiries et d'espace public, notamment l'aménagement de la place du Martrou, et la poursuite de la campagne de ravalement et d'embellissement des quartiers.
- la poursuite du projet d'Université en centre-ville sur le site Dupantoup et du projet ARENA,
- la poursuite de l'aménagement du secteur des Halles et des différents quartiers de la Ville.

B) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de décaler un effet de levier optimal.

- **Le Fonds de Compensation de la TVA**

Pour 2013, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2012. Le produit est évalué à environ 4,500 ME en lien avec les investissements réalisés par la Ville.

- **Les subventions d'équipement attendues**

Les subventions d'équipement obtenues par la Ville d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Sur les dernières années, le niveau des subventions perçues par la Ville d'Orléans est en effet supérieur à la moyenne des communes de la strate.

Source Mieux	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Subvention d'équipement/habitant	23 €	37 €	48 €	80 €	76 €	82 €	80 €	64 €	86 €
Strate de référence	37 €	48 €	50 €	80 €	98 €	51 €	51 €	43 €	54 €

- **Les amendes de police**

En dépit de la revalorisation de 11 à 17 euros du montant des amendes de police intervenue en 2011, la recette reversee n'a pas progressé.

Dans ce contexte, toutes choses égales par ailleurs, la recette 2013 est prévue en stabilité à 1,940 ME.

- **Les taxes d'urbanisme**

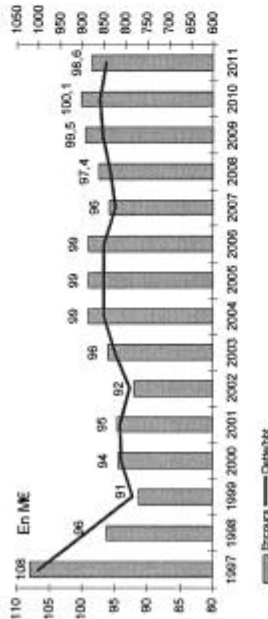
La réforme de la fiscalité de l'urbanisme est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. Pour 2013, une recette de 0,6 ME est prévue au titre de la nouvelle taxe d'aménagement.

- **Les cessations d'actifs**

La Ville d'Orléans dispose d'un vaste patrimoine, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement importants. Dans ce contexte, une démarche a été engagée depuis plusieurs années afin de maintenir durablement en bon état les immeubles répondant aux besoins des missions de service public et procéder parallèlement à la réalisation des actifs non stratégiques du domaine privé de la ville.

Le plan de cession des immeubles non stratégiques est progressivement réalisé en fonction des opportunités. Pour 2013, les recettes de cession sont évaluées à environ 1 ME.

4) Les orientations en matière d'endettement



Avec un encours de dette de 98,6 M€ au 31/12/2011, la Ville d'Orléans apparaît faiblement endettée par rapport aux communes de sa strate de référence. Cette situation est très satisfaisante au regard des 3 principaux ratios utilisés pour caractériser l'endettement d'une commune :

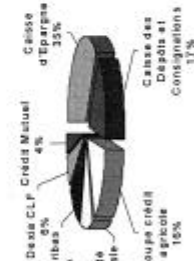
- la dette par habitant s'élevait à 84€ € fin 2011, contre 103€ € pour les communes de la strate (données DGCL 2010)
- la dette représentait 52% des recettes réelles de fonctionnement, contre 75% pour les villes de la strate (données DGCL 2010).
- la dette représentait 3,4 années d'épargne brute contre 5 années pour les villes de la strate (données DGCL 2010).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dette au 31/12	99 140	99 060	99 048	99 450	99 854	97 405	99 438	100 124	98 555
Dette de la Ville en M€	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 515	116 515
dette en €/habitant	851	850	850	853	823	835	855	859	846
dette/hab communes de 100 à 300 000 hab. *	983	987	981	990	980	983	1 018	1 033	NC

* données DGCL

Au 30 septembre 2012, la dette de la ville d'Orléans s'élevait à 90,2 M€, correspondant à 45 emprunts souscrits auprès de 7 groupes bancaires. Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France. La Ville d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis d'un conseil spécialisé, la société Finance Active, avant la réalisation de toute opération de dette.

Répartition par prélevement au 30/09/2012



Coût de la dette (en %)



La Ville souscrit en général des emprunts remboursables sur une durée maximum de 15 ans, en respectant un équilibre entre taux fixes et taux révisibles. Au 30 septembre 2012, l'encours de dette est réparti à 45 % à taux fixe et 55 % à taux révisible, cet équilibre permettant à la Mairie de limiter ses charges financières. Au 30 septembre 2012, le taux moyen d'intérêt payé s'élevait à 2,49 % sur l'exercice 2012 et la durée de vie moyenne de la dette est de l'ordre de 5,3 ans.

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

Au 30 septembre 2012, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte



La stratégie d'endettement proposée pour 2013, semblable à celle mise en œuvre ces dernières années, consiste à privilégier les emprunts classés à risque faible ou moyen, à répartir les risques en diversifiant les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

N° 7 – **Budget 2012. Décision modificative n° 4.**

M. MARTIN – Cette décision modificative n° 4 reprend à nouveau le thème de l'Aréna puisqu'il y a bien sûr un certain nombre d'opérations en transfert de crédits. Il vous est donc proposé, puisque le site de l'Aréna va se libérer, de débloquer un acompte de 3,5 millions d'euros. Voilà M. le Maire.

M. le Maire – Merci. Je donne la parole à M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – Comme d'habitude, n'ayant pas voté le budget, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire – Merci pour la concision. Je vous consulte.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1) Autoriser les transferts de crédits suivants :

- Transferts de crédits au sein de la section de fonctionnement

Prélèvement			Affectation		
33	6574	-58 000,00	33	611	58 000,00
Subventions de fonctionnement aux associations			Contrats de prestations de services		
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			MANIFESTATION ORLEANOÏDE		
0000841 A CIEL OUVERT/STREET ART			0000841 A CIEL OUVERT/STREET ART		
422	6574	-4 025,00	422	611	1 025,00
Subventions de fonctionnement aux associations			Contrats de prestations de services		
CJEU MISSION JEUNESSE			ORGANISATION FESTIVAL ORLEANOÏDE 1.0		
			CJEU MISSION JEUNESSE		
			021		
			611		
			3 000,00		
			Contrats de prestations de services		
			CONSEIL MUNICIPAL JEUNES		
			CJEU MISSION JEUNESSE		
824	611	-30 000,00	90	6574	30 000,00
Contrats de prestations de services			Subventions de fonctionnement aux associations		
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION			Subvention Orléans Val de Loire technopole		
10A488 1VILLE NUMERIQUE WIFI			UERI-ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION		
255	611	-22 445,00	213	64131	22 445,00
Contrats de prestations de services			Rémunérations		
FEDU EDUCATION			VACATAIRES EDUCATION		
			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
824	611	-13 663,00	824	64131	13 663,00
Contrats de prestations de services			Rémunérations		
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES			VACATAIRES EXPO D'URBANISME		
10A470 EXPOSITION D'URBANISME			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
824	611	-4 500,00	824	657363	4 500,00
Contrats de prestations de services			A caractère administratif		
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES			SUBVENTION ESAD		
10A470 EXPOSITION D'URBANISME			UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES		
821	60611	-2 552,00	822	673	2 552,00
Eau et assainissement			Titres annulés (sur exercices antérieurs)		
PODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			REGULARISATION		
07A465 AMENAGEMENT SANITAIRES PUBLICS			PODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
			07A465 AMENAGEMENT SANITAIRES PUBLICS		

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 23 novembre 2012 -

Prélèvement			Affectation		
821	2315	-14 730,00	821	2158	6 880,00
Installations, matériel et outillage technique TCIR CIRCULATION 07A03202 1SIGNALISATION TRICOLORE			Autres installations, matériel et outillage TCIR CIRCULATION 07A03202 1SIGNALISATION TRICOLORE		
			821	2183	7 850,00
			Matériel de bureau et matériel informati TCIR CIRCULATION 07A03202 1SIGNALISATION TRICOLORE		
94	2313	-12 000,00	024	2188	12 000,00
Constructions UPCO POLE COMMERCE 04A407 1ACTIONS COMMERCE			Autres immobilisations corporelles CONTENEUR ANIMATION DES QUAIS CEVE EVENEMENTIEL 05A4852 ANIMATION QUAI DE LOIRE		
322	2315	-9 544,00	322	2138	9 544,00
Installations, matériel et outillage technique CJAP CENTRE JEANNE D'ARC ET C. PEGUY 05A463 3AMENAGT CENTRE ET MAISON JEANNE D'ARC			Autres constructions CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A463 3AMENAGT CENTRE ET MAISON JEANNE D'ARC		
94	2313	-2 300,00	91	2158	2 300,00
Constructions UPCO POLE COMMERCE 04A407 1ACTIONS COMMERCE			Autres installations, matériel et outillage BORNE ELECTRIQUE PLACE DE GAULLE PMAR MARCHES 07A449 3REAMENAGEMENT DES MARCHES		
020	2031	-1 500,00	020	2188	1 500,00
Frais d'études PACC ACCUEIL 09E005 3AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL			Autres immobilisations corporelles AMENAGEMENT ACCUEIL PACC ACCUEIL 09E005 3AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL		
824	238	-1 119,00	823	2188	1 119,00
Avances versées sur commandes d immobilisation UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG08C 1GPV RESIDENTIALISATION C			Autres immobilisations corporelles REPLANTATION D'ARBRES PLACE MINOUFLET PPSP POLE SPECIALISE 08A02036 3VEGETAUX		
020	2031	-1 000,00	01	165	1 000,00
Frais d'études TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX 12A470 2GR LOCAUX CENTRE MUNICIPAL			Dépôts et cautionnements reçus CAUTIONS TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX 13Z474 CAUTIONS DOMAINE COMMUNAL		
Total		-226 300,00	Total		226 300,00

2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
832	678	85 000,00	020	7718	239 499,00
Autres charges exceptionnelles AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - régularisation loi sur l'eau AFIN DIRECTION DES FINANCES			Autres produits exceptionnels sur opérations RECUPERATION TVA ORLEANS GESTION AFIN DIRECTION DES FINANCES		
23	6574	14 482,00	020	7718	217 471,00
Subventions de fonctionnement aux associations COSMINOV COSMETIC VALLEY UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION 04B251 CONGRES POLE COSMETIQUE			Autres produits exceptionnels sur opérations RECUPERATION TVA ORLEANS SPECTACLE AFIN DIRECTION DES FINANCES		
23	611	2 117,00			
Contrats de prestations de services PRESTATION JANE UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION 04B267 JANE					
324	64131	1 092,00			
Rémunérations - Redéploiement depuis investissement URBANISME ARCHEO SANITAS HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 23 novembre 2012 -

Dépenses			Recettes	
824	6228	-90 000,00		
Divers AVENANT REDUCTION REMUNERATION TSTA STATIONNEMENT				
824	611	-25 800,00		
Contrats de prestations de services EQUIP INFORMATIQUE - redéploiement vers investissement UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A470 EXPOSITION D'URBANISME				
824	611	-25 000,00		
Contrats de prestations de services COMMUNICATION CTA OPE 09A451CO UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A451CO 1CTA COMMUNICATION				
824	611	-10 812,00		
Contrats de prestations de services ACQUISITION MATERIEL - redéploiement vers UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A470 EXPOSITION D'URBANISME				
824	611	-5 315,00		
Contrats de prestations de services ACQUISITION MOBILIER - redéploiement vers investissement UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A470 EXPOSITION D'URBANISME				
024	6232	-3 000,00		
Fêtes et cérémonies - redéploiement vers investissement DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000832 FETES DE JEANNE D'ARC 20XX				
024	6232	-2 500,00		
Fêtes et cérémonies - redéploiement vers investissement DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000870 CEREMONIES OFFICIELLES				
01	023	516 706,00		
Virement à la section d investissement				
Total		456 970,00	Total 456 970,00	

3) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement :

Dépenses			Recettes	
824	20422	-4 700 000,00	824	1322 -2 200 000,00
Bâtiments et installations - subvention UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN 03C479 1ARENA			Régions 1323 -2 500 000,00	
			Départements UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN	
824	2111	3 500 000,00		
Terrains nus UUFC ACTION FONCIERE 03C479 1ARENA				
			824	13251 450 596,00
			GFP de rattachement - subvention AggIO UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A45122 1CTA MAILLAGE CC MARIE STUART	
			412	1323 100 000,00
			Départements - subvention CSPO SPORTS ET LOISIRS 03C4721 1STADE OMNISPORT NOUVELLE TRIBUNE	

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 23 novembre 2012 -

Dépenses			Recettes		
91 Bâtiments et installations PMAR MARCHES - Fonds de concours AggLO 07A475 1MARCHE QUAI DU ROI	2041512	100 000,00			
			824 État et établissements nationaux - subvention ANRU UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A45122 1CTA MAILLAGE CC MARIE STUART	1321	47 250,00
824 Matériel de bureau et matériel informatique - redéploiement du fonctionnement ASSI POSTES DE TRAVAIL ET ASSISTANCE 10A470 EXPOSITION D'URBANISME	2183	25 800,00			
824 Matériel de bureau et matériel informatique - redéploiement du fonctionnement UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A470 EXPOSITION D'URBANISME	2183	10 812,00			
824 Mobilier - redéploiement du fonctionnement UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A470 EXPOSITION D'URBANISME	2184	5 315,00			
024 Installations générales, agencements, aménagement - redéploiement du fonctionnement DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000832 FETES DE JEANNE D'ARC 20XX	2135	3 000,00			
024 Autres immobilisations corporelles - redéploiement du fonctionnement DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 11A005 3AMENAGEMENT HOTEL GROSLOT	2188	2 500,00			
94 Constructions UPCO POLE COMMERCE 04A407 1ACTIONS COMMERCE	2313	-25 000,00			
824 Installations, matériel et outillage technique - redéploiement vers le fonctionnement UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A493 1PROJET DU SANITAS	2315	-1 092,00			
			01 Virement de la section de fonctionnement AFIN DIRECTION DES FINANCES	021	516 706,00
			01 Emprunts en euros AFIN DIRECTION DES FINANCES	1641	2 506 783,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 23 novembre 2012 -

Dépenses			Recettes		
ECRITURES ORDRES EQUILIBRES					
01	2313	2 508 358,00	01	238	2 508 358,00
Constructions			Avances versées sur commandes d immobilisation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
09AG10 1GPV-MAISON DES ASSOCIATIONS			09AG10 1GPV-MAISON DES ASSOCIATIONS		
01	2313	5 103 648,00	01	238	5 103 648,00
Constructions			Avances versées sur commandes d immobilisation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
09AG11 1GPV-GROUPE SCOLAIRE			09AG11 1GPV-GROUPE SCOLAIRE		
01	2313	1 440 146,00	01	238	1 440 146,00
Constructions			Avances versées sur commandes d immobilisation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
09AG09 1GPV-POLE CULTUREL			09AG09 1GPV-POLE CULTUREL		
01	2313	498 548,00	01	238	498 548,00
Constructions			Avances versées sur commandes d immobilisation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
09AG16 1GPV THEATRE G PHILIPPE			09AG16 1GPV THEATRE G PHILIPPE		
01	2313	2 503 741,00	01	238	2 503 741,00
Constructions			Avances versées sur commandes d immobilisation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
09AG01 1GPV-CENTRE COMMERCIAL 2002			09AG01 1GPV-CENTRE COMMERCIAL 2002		
01	2313	917 224,00	01	238	917 224,00
Constructions			Avances versées sur commandes d immobilisation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
09AG02 1GPV- COMPLEXE SPORTIF LA SOURCE			09AG02 1GPV- COMPLEXE SPORTIF LA SOURCE		
824	20422	6 057 884,00	824	238	6 057 884,00
Bâtiments et installations			Avances versées sur commandes d immobilisation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
10A3932 1ZAC DES HALLES 2			10A3932 1ZAC DES HALLES 2		
Total		17 950 884,00	Total		17 950 884,00

4) En synthèse, la décision modificative du budget principal s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-171 787,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 200,00	
65	Autres charges de gestion courante	-12 501,00	
67	Charges exceptionnelles	87 352,00	
77	Produits exceptionnels		456 970,00
023	Virement à la section d'investissement	516 706,00	
TOTAL		456 970,00	456 970,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-154 377,00	
204	Subventions d'équipement versées	-4 600 000,00	
21	Immobilisations corporelles	3 606 390,00	
23	Immobilisations en cours	68 322,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	2 506 783,00
13	Subventions d'investissement		-4 102 154,00
021	Virement de la section de fonctionnement		516 706,00
041	Opérations patrimoniales	19 029 549,00	19 029 549,00
TOTAL		17 950 884,00	17 950 884,00

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

N° 8 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation du système de chauffage de 224 logements situés 7, 9, 11, 13 et 16 rue de Cracovie et 6, 8, 19, 21 rue Troyat. Garantie d'un emprunt de 680 711 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – Cette délibération porte sur un prêt de 680 711 €. C'est une garantie qui est consentie aux Résidences de l'Orléanais pour une opération de réhabilitation du système de chauffage des 224 logements du Grand Projet de Ville, rue de Cracovie.

M. le Maire – M. RICOUD, vous avez la parole.

M. RICOUD – Juste une petite question. Je sais à propos du 19 et 21 rue Troyat qu'il y a une réhabilitation, mais pourquoi au 6 et au 8 de cette même rue étant donné qu'ils ont déjà été restructurés ? Y-a-t-il eu un souci particulier pour qu'on fasse de nouveau des travaux ?

M. CARRE – Ce sont les premiers bâtiments à avoir été réhabilités en fonction de standards qui aujourd'hui sont dépassés. On va donc reprendre effectivement un certain nombre d'éléments. Ce ne sont pas des soucis, mais c'est juste pour les mettre au même niveau que les autres. C'était d'ailleurs prévu ainsi.

M. RICOUD – C'est la même chose pour la rue de Cracovie.

M. CARRE – On verra cela en Conseil d'Administration de l'Office où vous siégez également.

M. RICOUD – D'accord.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 15 octobre 2012, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 680 711 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation du système de chauffage de 224 logements du Grand Projet de Ville situés 7, 9, 11, 13 et 16 rue de Cracovie et 6, 8, 19, 21 rue Troyat.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6) :

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 680 711 €, souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt P.R.U. est destiné à financer la réhabilitation du système de chauffage sur 224 logements du Grand Projet de Ville situés 7, 9, 11, 13 et 16 rue de Cracovie et 6, 8, 19 et 21 rue Troyat.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain
- montant du prêt : 680 711 €

- durée de la période d'amortissement : 15 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- index : Livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 – **Société Nationale Immobilière. Construction de 16 logements situés Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 1 274 793 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 16 décembre 2011, le Conseil Municipal a accepté de garantir un emprunt de 1 420 870 € souscrit par la S.N.I. Grand Ouest afin de financer la construction de 16 logements sociaux situés avenue des droits de l'homme – Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans.

La Caisse des Dépôts et Consignations a informé la Ville des modifications suivantes apportées au projet :

- 1) Changement de bénéficiaire du prêt : la Société Nationale Immobilière, au lieu de la S.N.I. Grand Ouest.
- 2) Modification du coût du projet de 2 031 087 € à 2 106 847 € avec diminution de l'emprunt souscrit de 1 420 870 € à 1 274 793 €

Il est demandé à la Ville de délibérer à nouveau sur cette opération. Cette délibération annule et remplace la délibération n°11 du 16 décembre 2011.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6) :

Vu la demande formulée par la Société Nationale Immobilière,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 274 793 €, souscrit par la Société Nationale Immobilière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt locatif social (P.L.S.) d'un montant de 1 074 000 € et d'un prêt complément P.L.S. d'un montant de 200 793 €

Ce prêt P.L.S. est destiné à financer la construction de 16 logements sociaux situés avenue des droits de l'homme – Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt locatif social (P.L.S.)
 - Montant du prêt : 1 074 000 €
 - Durée totale du prêt : 30 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 107 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt complément (P.L.S.)
 - Montant du prêt : 200 793 €
 - Durée totale du prêt : 30 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 100 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Nationale Immobilière, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Nationale Immobilière pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à signer la convention qui sera passée entre la Société Nationale Immobilière et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Levée partielle et anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation.**

M. MARTIN – *La société Nouveau Logis Centre Limousin souhaite réaliser la vente d'un certain nombre de logements, ce qui est tout à fait normal, et elle nous demande de la dégager des garanties qui pourraient être prises ainsi que de l'interdiction d'aliéner qui frappe ces lots.*

M. RICOURD – *Dans le débat que nous avons eu précédemment, il était noté et on s'en réjouit que la Ville d'Orléans construisait des logements sociaux et qu'on était je crois à 28 %. Cependant, vous connaissez notre position par rapport à la vente de logements sociaux, on a toujours été opposé. Cela ne veut pas dire que l'on ne soit pas favorable au parcours résidentiel des habitants, mais pas dans ce secteur là, même s'il y a un accord signé entre l'Etat et l'Union H.L.M. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La société S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin a réalisé un ensemble immobilier situé à Orléans, 9 et 11 rue jacquard, 40, 42 et 44 rue de la Bourie Rouge et 2 rue Guillaume Budé. Ces biens sont cadastrés sections AS n° 93, 198, 200 et 202 à Orléans.

La Ville a accordé sa garantie pour une quotité de 50 % du montant de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En contrepartie de cette garantie, une interdiction d'aliéner et d'hypothéquer a été établie par acte notarié, le 27 juin 1997, pour une durée qui prendra fin le 6 décembre 2028.

Après redécoupage de l'ensemble immobilier, dans le but de favoriser l'accession à la propriété des locataires sociaux, la S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin souhaite vendre les logements correspondants aux lots n°101 à 112 et 201 à 2012 (24 appartements), aux lot n°1001 et 1073 (2 box), aux lots n°1011, 1012, 1021, 1022, 1027, 1028, 1035 et 1036 (8 emplacements de parking) et aux lots n°1002 à 1010, 1013 à 1020, 1023 à 1026, 1029 à 1034, 1037 à 1072 (63 garages), cadastrés section AS n°93, 198, 200 et 202, ce qui nécessite l'accord expresse de la Ville pour lever l'interdiction d'aliéner.

Dans ce contexte, la S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin sollicite l'autorisation de la Ville pour vendre les lots n°101 à 112 et 201 à 2012 (24 appartements), les lots n°1001 et 1073 (2 box), les lots n°1011, 1012, 1021, 1022, 1027, 1028, 1035 et 1036 (8 emplacements de parking) et les lots n°1002 à 1010, 1013 à 1020, 1023 à 1026, 1029 à 1034, 1037 à 1072 (63 garages), cadastrés section AS n°93, 198, 200 et 202.

La Ville sera éventuellement saisie sur la levée d'interdiction d'aliéner relative à d'autres lots non visés par la présente délibération.

Le produit des ventes sera affecté au remboursement du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

En contrepartie de cette levée partielle et anticipée d'interdiction d'aliéner, la garantie de la Ville est réduite à proportion de l'encours résiduel finançant les biens non cédés.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser la levée partielle et anticipée de l'interdiction d'aliéner, frappant les lots n°101 à 112 et 201 à 2012 (24 appartements), les lots n°1001 et 1073 (2 box), les lots n°1011, 1012, 1021, 1022, 1027, 1028, 1035 et 1036 (8 emplacements de parking) et les lots n°1002 à 1010, 1013 à 1020, 1023 à 1026, 1029 à 1034, 1037 à 1072 (63 garages), cadastrés section AS n°93, 198, 200 et 202 ;

2°) autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 11 – **S.E.M.D.O. Aménagement de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 2 800 000 € Approbation.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit d'une garantie d'emprunt de 2 800 000 € pour la Z.A.C. du Clos de la Fontaine.*

M. LEBRUN – *On souhaite simplement qu'au Clos de la Fontaine, il y ait un équilibre entre les espaces verts et les constructions.*

M. le Maire – *Je pense que c'est le cas et c'est une belle opération. Il y a beaucoup d'espaces verts au Clos de la Fontaine !*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.E.M.D.O. réalise l'aménagement de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine dans le cadre d'une convention publique d'aménagement et envisage de mettre en place un emprunt à taux fixe de 2 800 000 €

Par courrier du 27 septembre 2012, la S.E.M.D.O. sollicite la garantie à 80 % de la Ville ainsi que le permettent les textes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 3) :

Vu la demande formulée par la S.E.M.D.O.,

Vu la proposition de financement formulée par la Caisse d'Epargne Loire Centre et le contrat correspondant,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 80 % à la S.E.M.D.O. pour le remboursement d'un emprunt de 2 800 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre aux conditions suivantes :

Conditions financières	
Organisme prêteur	Caisse d'Epargne Loire Centre
Montant du prêt	2 800 000 €
Quotité garantie demandée	80 % (2 240 000 €)
PHASE DE MISE A DISPOSITION	
Date de début	02/11/2012
Date maximum de fin	05/01/2013
Taux d'intérêt	2,41%
Périodicité des échéances	Mensuelle
PHASE D'AMORTISSEMENT	
Taux d'intérêt	Taux fixe 2,41 %
Date maximum point de départ de l'amortissement	05/01/2013
Durée de la phase d'amortissement	4 ans
Base de calcul	365/360
Périodicité des échéances	Annuelle
Type d'amortissement	Constant

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Orléans s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne Loire Centre, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts (ou ressources) dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Epargne Loire Centre discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

ARTICLE 3: Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et la S.E.M.D.O. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Admission en non valeur. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. le Trésorier principal d'Orléans Municipale et Sud Loire a dressé le 17 octobre 2012 la liste des produits irrécouvrables pour le budget principal sur la période 2006-2012 (liste jointe en annexe), à la suite principalement de poursuites engagées à l'encontre de débiteurs restées vaines en raison de leur insolvabilité.

Les sommes non recouvrées s'élèvent à un total de 47 389,72 €, dont notamment :

- 26 089,89 € : loyers impayés par une S.A.R.L. hébergée rue du Grand Villiers ;
- 16 451,16 € : condamnation non recouvrée.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 47 389,72 € sur le budget principal de la Ville ;

2°) accorder décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, article 6541, service gestionnaire AFIN. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 23 novembre 2012 -

045019 TRESORERIE MUNICIPALE ORLEANS ET SUD LOIRE
14 avenue des Droits de l'Homme
45005 ORLEANS DEDEX 1



VILLE ORLEANS BUDGET PRINCIPAL (23400)

PRESENTATION EN NON VALEUR

Orléans le 17/10/2012

Le comptable du Trésor, soussigné, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après il demande, en conséquence, l'admission en non valeur des pièces pour le montant de 47389,72 €.

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF
2009	T-796		32,47	combinaison infructueuse d actes
2010	T-101		27	combinaison infructueuse d actes
2010	R-11-4		284,34	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2008	T-1881		154,99	combinaison infructueuse d actes
2010	R-19-244		170,19	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-19-266		99,21	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-19-263		480,62	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2008	R-19-390		11,9	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-19-347		511,4	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2012	R-19-394		529,91	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-19-342		503,36	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	T-1922		78,71	certificat d irrecouvrabilité pour le débiteur
2009	R-7-598		121,72	combinaison infructueuse d actes
2011	R-7-717		39,72	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2008	R-7-873		147,1	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2006	T-900015000520		33	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2007	R-7-763		33,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2008	R-7-757		34	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2006	T-900015000559		79	combinaison infructueuse d actes
2007	R-7-937		80,3	combinaison infructueuse d actes
2008	T-3120		16 451,16	combinaison infructueuse d actes
2009	R-19-83		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-11-73		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-10-124		812,05	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-10-117		278,77	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-19-105		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-11-81		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-19-94		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-11-77		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-11-81		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-19-89		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-11-71		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-19-104		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-11-71		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-10-116		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-11-77		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-19-98		867,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-19-97		1 546,34	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-11-77		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-19-89		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-11-69		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-11-70		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-19-84		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-19-95		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-11-63		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-19-94		853,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-19-92		1 482,57	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-11-64		843,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-11-74		843,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-11-60		843,6	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-11-61		506,16	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2005	T-2392		140,1	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2006	T-900015000598		141,5	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2007	R-7-1245		144	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2008	R-7-1223		147,2	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2009	R-7-1080		151,46	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2010	R-7-1104		153,89	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-7-1112		156,34	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-7-1154		82,32	combinaison infructueuse d actes
2011	R-7-1209		254,04	Cloture insuffisance actif sur RJLJ
2011	R-7-1289		25,28	certificat d irrecouvrabilité pour le débiteur
		TOTAL	47389,72	

N° 13 – **Taxe d'Urbanisme. Remise gracieuse de pénalités de retard.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La délivrance des autorisations d'urbanisme donne lieu à la perception de diverses taxes et notamment la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.), pour les dossiers déposés avant le 1^{er} mars 2012. Cette taxe, calculée et recouvrée par les services de l'Etat, est assortie de pénalités de retard en cas de non-règlement dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales au profit desquelles est perçue la T.L.E. peuvent accorder la remise gracieuse des pénalités appliquées au pétitionnaire.

Il est rappelé que la remise gracieuse est subordonnée au paiement intégral des taxes et ne porte que sur les pénalités de retard.

La présente demande de remise gracieuse concerne le permis de construire n° 45 234 11 D 0085 délivré à la société « IMO H », représentée par M. Jean-Jacques HUILLE. Le montant des pénalités de retard s'élève à 282 €

La société « IMO H » n'a pas reçu son avis de paiement suite à une erreur d'adressage. Son représentant, M. Jean-Jacques HUILLE a procédé au paiement immédiat de la taxe à la réception de l'avis d'imposition.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard concernant la Taxe Locale d'Equipement relative au permis de construire n°45 234 11 D 0085 délivré à la société « IMO H », pour un montant de 282 € »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 14 – **Fêtes de fin d'année. Stationnement en ouvrage. Tarification spéciale. Approbation.**

Mme CHERADAME – *Il s'agit, M. le Maire, de la gratuité dans les parkings d'Orléans*
Gestion :

- 1 h 30 pour les parkings Hôtel de Ville, Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés et Saint-Paul, les parkings de l'intra-mails ;
- 2 h pour les parkings Gambetta, Baron et Munster,

et ce pour les samedi 15, dimanche 16 et les vendredi 21, samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 décembre inclus, tout cela bien sûr pour faciliter l'accès au centre ville pour les fêtes de fin d'année. C'est bien évidemment en complément d'une offre de transport améliorée par l'Agglomération et de la gratuité de la navette du centre ville pendant ce même moment.

M. le Maire – *C'est important de le signaler. Je donne la parole à M. LEBEUN.*

M. LEBRUN – *C'est une bonne chose. Cependant, comme d'habitude, il est dommage que le parking du Martroi ne soit pas concerné. D'autre part, nous aurions souhaité également que pour les transports en commun, l'ensemble du réseau soit gratuit les samedis 15 et 22 décembre pour plusieurs raisons. D'une part, ceux qui n'ont pas de voiture sont moins avantagés par cette tarification et ce n'est pas forcément judicieux de favoriser la voiture ces jours-là en ville. D'autre part, cela redorerait l'image des transports en commun qui était un peu dégradée ces derniers temps. Enfin, cela serait bon aussi pour le commerce et en particulier pour le Marché de Noël.*

M. LEMAIGNEN – *M. LEBRUN, vous devriez lire notre presse quotidienne. En effet, il y a eu des difficultés dans le réseau de bus à la rentrée scolaire, ce qui n'est pas totalement incohérent dans la mise en service d'un nouveau réseau de bus. Ces difficultés ont été réglées en deux temps. Les premières mesures à la mi-octobre et les autres à la rentrée des vacances de novembre. Il reste toutefois quelques petits incidents résiduels qui eux, on l'a dit dès le départ, seraient gérés à la rentrée du mois de janvier. Aussi maintenant, le réseau de bus fonctionne, je vous rassure.*

Quant à la navette, Muriel CHERADAME a eu raison de le dire, on va lui donner un petit coup de projecteur en accordant la gratuité les mêmes jours durant lesquels la Ville d'Orléans accorde ces réductions dans les parkings. Dans le même temps, cette navette centre ville, on voudrait lui redonner un peu plus de lustre et de fréquentation. On va donc proposer plusieurs choses :

- Modifier son tracé pour qu'elle puisse être connectée en particulier avec la gare et qu'elle n'aille pas complètement au bout du quartier situé à l'ouest du centre ville. En fait, personne ne l'utilise à l'ouest du centre ville et donc elle repasse par la place de Gaulle pour revenir ensuite par la rue du Tabour. Il s'agit donc de proposer plus un circuit centre ville.

- Autre point. Aujourd'hui, la navette ne s'arrête qu'aux stations et donc on va accepter de faire du transport à la demande. Ainsi, on pourra monter ou descendre en cours de route et le chauffeur s'arrêtera. Cette navette était une bonne idée, mais pas la manière dont on l'a mise en service au départ. On tient compte de l'expérience et donc on essaie de faire évoluer ce système pour qu'il y ait plus de fréquentation. Cela se fera à compter du 15 décembre.

M. le Maire – *Merci beaucoup pour ces précisions. Cette navette, je la souhaitais dans le cadre de la nouvelle délégation de service public. Je souhaitais aussi qu'elle puisse effectivement s'arrêter à la demande. Maintenant, il faut la faire connaître car on constate que nos concitoyens orléanais ne la connaissent pas. C'est une navette électrique très agréable. Ainsi, on peut donc circuler dans toute cette partie du centre ville et c'est très pratique. Aussi, je souhaite qu'on lui fasse la plus grande publicité possible pour que chacun soit informé de son existence et qu'elle soit plus visible, même sur la navette elle-même.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de soutenir l'activité commerciale et économique de fin d'année, un travail partenarial entre la Ville, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », Orléans Gestion et les vitrines d'Orléans a été mené durant les travaux de la ligne B du tramway. Celle-ci est maintenant exploitée depuis le 30 juin 2012.

Afin de prolonger l'action initiée les années précédentes, visant à faciliter et encourager l'accès en centre ville, il est proposé d'accorder 1 h 30 de stationnement gratuit jusqu'à la 6^{ème} heure dans les parkings Hôtel de Ville, Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés et Saint-Paul, et 2 h de stationnement gratuit dans les parkings Gambetta, Baron, et Munster, pour les samedi 15, dimanche 16, vendredi 21, samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 décembre 2012 inclus.

Durant les jours concernés, le forfait soirée à 1 € appliqué dans les parkings sera maintenu.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la mise en place d'une tarification spéciale de fin d'année dans les parkings en ouvrage cités précédemment ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables les samedi 15, dimanche 16, vendredi 21, samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 décembre 2012 inclus et se substitueront aux tarifs existants durant ces dates. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 23 novembre 2012 -

Annexe

TARIFS APPLICABLES LES
samedi 15, dimanche 16,
vendredi 21, samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 décembre inclus
PARKINGS CATHEDRALE - HOTEL DE VILLE - CHARPENTERIE - CHATELET -
CHATS FERRES - SAINT PAUL

Gratuité d'1 h 30 sur tous les tarifs jusqu'à la 6ème heure

	TARIF ACTUEL	TARIF FIN D'ANNEE
< 30 MN	- €	gratuit
1 h	1,10 €	gratuit
1 h 30	1,70 €	gratuit
2 h	2,20 €	0,60 €
3 h	3,30 €	1,70 €
4 h	4,40 €	2,80 €
5 h	4,90 €	3,90 €
6 h	5,40 €	5,00 €
7 h	5,90 €	5,90 €
8 h	6,40 €	6,40 €
9 h	6,90 €	6,90 €
10 h	7,40 €	7,40 €
11 h	7,90 €	7,90 €
12 h	8,40 €	8,40 €
24 h	Montant plafonné à 9 € pour 24 h	Montant plafonné à 9 € pour 24 h

Pour les jours concernés par la tarification de fin d'année, il ne sera pas appliqué de demi tarif le samedi après-midi dans les parkings Cathédrale et Hôtel de Ville

PARKING GAMBETTA

Gratuité de 2 h sur tous les tarifs jusqu'à la 6ème heure

	TARIF ACTUEL	TARIF FIN D'ANNEE
< 30 MN	- €	gratuit
1 h	1,10 €	gratuit
1 h 30	1,70 €	gratuit
2 h	2,20 €	gratuit
3 h	3,30 €	1,10 €
4 h	4,40 €	2,20 €
5 h	4,90 €	3,30 €
6 h	5,40 €	4,40 €
7 h	5,90 €	5,90 €
8 h	6,40 €	6,40 €
9 h	6,90 €	6,90 €
10 h	7,40 €	7,40 €
11 h	7,90 €	7,90 €
12 h	8,40 €	8,40 €
24 h	Montant plafonné à 9 € pour 24 h	Montant plafonné à 9 € pour 24 h

PARKING BARON

Gratuité de 2 h sur tous les tarifs jusqu'à la 6ème heure

	TARIF ACTUEL	TARIF FIN D'ANNEE
< 30 MN	- €	gratuit
1 h	0,80 €	gratuit
1 h 30	1,30 €	gratuit
2 h	1,60 €	gratuit
3 h	2,40 €	0,80 €
4 h	3,20 €	1,60 €
5 h	4,00 €	2,40 €
6 h	4,40 €	3,20 €
7 h	4,80 €	4,80 €
8 h	5,20 €	5,20 €
9 h	6,00 €	6,00 €
10 h	6,40 €	6,40 €
11 h	Montant plafonné à 6,80 pour 24 h	Montant plafonné à 6,80 pour 24 h
12 h		
24 h		

PARKING MUNSTER

Gratuité de 2 h sur tous les tarifs jusqu'à la 6ème heure

	TARIF ACTUEL	TARIF FIN D'ANNEE
1 h	0,30 €	gratuit
2 h	0,60 €	gratuit
3 h	0,90 €	0,30 €
4 h	1,20 €	0,60 €
5 h	1,50 €	0,90 €
6 h	1,80 €	1,20 €
L'heure au-delà	0,30 €	0,30 €

N° 15 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de quatre subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 105 951 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes. »

**ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 23 novembre 2012

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
27 place du Châtelet	Syndic FONCIA BARBIER CUILLE	22 173	5 412	27 585
9 rue Etienne Dolet	S.C.I. PAUL VALENTIN	11 344		11 344
10 rue des Trois Clefs	Syndic CITYA REPUBLIQUE	43 601	15 372	58 973
26 rue des Pensées	M. et Mme Daniel RICHARD	8 049		8 049
			TOTAL	105 951

N° 16 – **Z.A.C. de la Charpenterie. Approbation d'un avenant n° 15 au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O.**

M. CARRE – *Il s'agit d'un avenant pour que dans le traité de concession, on puisse réaliser l'escalier de la rue de l'Empereur.*

M. LEBRUN – *Cet escalier, on en entend parler depuis des années du fait de cette difficulté d'aller de la rue de l'Empereur à la rue des Halles, y compris avant les travaux, car c'était pratiquement impossible. Donc que cela se fasse est une bonne chose.*

J'en profite pour savoir s'il y a une modification du calendrier concernant la rue des Halles.

M. CARRE – *C'est vrai, on n'a pas parlé de l'incident, mais médiatiquement cela a été relayé. Ainsi, suite à l'incident de l'écroulement de la maison dans un îlot de la rue des Halles, on aura visiblement un mois de retard. C'est le temps qu'il faut pour reconsolider l'ensemble. Cependant, à l'échelle de la Z.A.C., cela ne change pas grand chose. En revanche, cela n'a pas conforté l'ouverture du Monoprix qui avait lui-même pris un peu de retard dans ses aménagements intérieurs. Ce magasin n'ouvrira donc pas pour Noël, ce qui n'est pas le cas pour d'autres dans ce secteur.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.E.M.D.O. a été chargée par la Ville, par voie de traité de concession, de réaliser les aménagements de la Z.A.C. de la Charpenterie et notamment le parking, le multiplexe des cinémas et le jardin de la Charpenterie.

Depuis sa création en 1997, la programmation et le planning de réalisation de cette Z.A.C. ont été modifiés à plusieurs reprises. Le dernier avenant approuvé par le Conseil Municipal le 9 juillet 2010 a prorogé la durée de la Z.A.C. de deux ans portant sa fin au 30 novembre 2012.

Il convient de prendre en compte dans le cadre d'un nouvel avenant la réalisation d'un escalier en pierre de Souppes rue de l'Empereur dans la zone entre la rue de la Charpenterie et la rue des Halles.

Ces travaux complémentaires donneront lieu à une participation pour remise d'ouvrages d'un montant de 489 670 € H.T., soit 585 645,32 € T.T.C. (au taux de 19,6 %) sur l'exercice budgétaire 2014 de la Ville. Le traité de concession est prorogé de deux ans, ce qui porte son expiration au 30 novembre 2014.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 15 au traité de concession de la Z.A.C. de la Charpenterie passé avec la S.E.M.D.O. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer ledit avenant ;

3°) imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 94, article 20421, opération 04C308, service gestionnaire UPCO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – **Z.A.C. Coligny. Approbation d'un avenant n° 6 au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O.**

M. CARRE – Avec cette délibération, on rallonge la durée de la concession à 2016.

M. LEBRUN – Dans cette Z.A.C., j'ai l'impression qu'il n'y a pas de commerce.

M. CARRE – Non, il y a des commerces, sauf qu'ils ont un peu de difficultés à vivre. La place a du mal à trouver son fonctionnement, compte tenu de la présence des chantiers. Je compte beaucoup sur l'arrêt des chantiers et la livraison des immeubles situés sur le passage Coligny qui va de la station tram jusqu'à la cité administrative. Lorsque tout cela sera terminé et après avoir repris un certain nombre de désordres - je le dis dans cette enceinte - présents sur l'ensemble de la place, je pense que les choses vont se stabiliser et progressivement, on aura du commerce. Mais là encore, petite leçon : ce n'est pas parce qu'on crée des cellules commerciales partout, car il y en a sur cette zone, que le commerce fleurit ! Il faut qu'il y ait des clients et cela avait été vu dès le départ. Ce n'est pas qu'une question de volonté politique. Pour l'instant, cela a du mal à s'amorcer, mais la Z.A.C. n'étant pas terminée, je pense qu'on peut rester optimiste pour un avenir proche.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2000, la Ville a confié à la S.E.M.D.O. l'aménagement de la Z.A.C. Coligny.

Par un précédent avenant du 12 juillet 2012, la durée de la concession a été prorogée jusqu'au 15 mars 2016.

Afin de permettre le versement en fin d'année 2012 du solde de la participation pour remise d'équipement, conformément au budget voté de la Ville, il est nécessaire de modifier le plan de trésorerie figurant au bilan financier prévisionnel de la Z.A.C. Cette modification est sans incidence sur le montant total de la participation de la Ville à la Z.A.C. qui reste inchangé.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Coligny à passer avec la S.E.M.D.O. afin de modifier le plan de trésorerie figurant au bilan financier prévisionnel de la Z.A.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Z.A.C. Les Allées de La Source. Cession à l'aménageur de deux emprises.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.E.M.D.O. est chargée de l'aménagement de la Z.A.C. Les Allées de La Source.

L'aménageur a sollicité l'acquisition de deux emprises à diviser de la parcelle cadastrée section EL n° 177p, en nature d'espace public autour d'un ensemble d'habitations dénommé Résidence les Genêts.

Il s'agit de deux emprises de 17 m² et 4 m² destinées à être réunies à une unité foncière pour la réalisation d'un ensemble de logements et de locaux professionnels sur l'îlot 14.

En exécution de la Convention Publique d'Aménagement pour la réalisation de la Z.A.C. Les Allées de La Source passée avec la S.E.M.D.O. en 2003, la transaction intervient à l'euro symbolique au vu de l'estimation de France Domaine du 26 septembre 2012, retenant une valeur vénale eu égard à la spécificité de ces biens de 25 € le m².

La mutation nécessite la désaffectation et le déclassement préalable, étant précisé que le surplus de la parcelle cadastrée section EL n° 177 est destiné à être incorporé pour partie dans l'aménagement d'un mail public central reliant l'avenue de la Bolière à la rue Léopold Sédar Senghor, défini à l'avenant n° 6 à la Convention Publique d'Aménagement.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- **considérant la désaffectation résultant de la cessation de tout usage public ;**
- **considérant que le déclassement de ces emprises répond à l'intérêt public de réunir cette surface totale de 21 m² à l'unité foncière d'un programme de construction, étant précisé que le surplus sera aménagé en mail public conservé dans le domaine public communal ;**

prononcer le déclassement des deux emprises à diviser de la parcelle EL n°177 en nature d'espace public conformément au plan ci-annexé ;

2°) céder à la S.E.M.D.O., aménageur, moyennant l'euro symbolique (dispensée de le verser) en exécution de la Convention Publique d'Aménagement les deux emprises à diviser de la parcelle cadastrée section EL n°177p désignées au document d'arpentage en cours de numérotation sous les références EL n°177 c pour une surface de 17 m² environ et EL n°177 h pour une surface de 4 m² environ, au vu de l'estimation de France Domaine fixée à 25 € le m² ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte de vente consécutif constatant le transfert de propriété au bénéfice de la S.E.M.D.O. représentée par Monsieur Jean KARM, Directeur Général. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Château de la Motte Sanguin. Approbation d'une convention de partenariat avec le Studium et M. VILLEMAIN.**

Mme BARRUEL – *Comme vous le savez, le Studium accueille sur notre territoire, dans nos laboratoires, un certain nombre de chercheurs étrangers. Avec cette convention, nous allons pouvoir les loger dans ce bâtiment, qui était totalement délabré, de la Motte Sanguin. Cela va également renforcer bien évidemment l'attractivité de notre territoire.*

De plus, je vous rappelle que le siège du Studium s'installera sur le site de Dupanloup en septembre 2013. Ainsi, cela va permettre une interactivité entre ce bâtiment Dupanloup et ce futur bâtiment de la Motte Sanguin.

M. le Maire – *Merci. La parole est à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Je rappelle ce que nous avons dit à propos de la Motte Sanguin, car ce dossier revient épisodiquement. Nous avons souhaité que cela reste dans le domaine public étant donné que c'était le seul poumon vert du quartier. Je rappelle que le château se dégrade depuis qu'il a été construit. Depuis que la Ville l'a acheté, la dégradation s'est amplifiée ces dernières années, y compris à l'intérieur. Dans un premier temps, on nous a dit qu'il y avait un promoteur, la société Xaintrailles, qui devait construire des logements et rénover le château, car c'était difficile de trouver quelqu'un uniquement*

pour la rénovation du château. M. CARRE nous avait dit que cette rénovation serait un « bijou ». Aujourd'hui, on s'aperçoit en fait que c'est reconfié à une autre société, M. VILLEMAIN, uniquement pour le château. Or, nous continuons à souhaiter que cela reste dans le domaine public dans son intégralité et en même temps, on s'interroge sur la nécessité de garder ce château dans l'état où il se trouve. Certaines personnes du quartier me disent : « Rénover ce truc là, cela paraît vraiment difficile ».

M. le Maire – Mais, vous proposez quoi, M. LEBRUN ? Le raser ?

M. LEBRUN – Je pense qu'à un moment donné, on peut se poser la question.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – Que me dirait-on si je proposais cela ?

M. LEBRUN – Je l'ai entendu !

M. le Maire – Alors là, j'entendrais parler du pays !

M. VALETTE – Je pense que l'on va avoir une visite ministérielle !

M. le Maire – Je donne la parole à Mme de QUATREBARBES et ensuite à M. CARRE.

Mme de QUATREBARBES – Je suis un peu estomaquée. Que s'est-il passé en fait ? Cela fait 30 ans que ce Château de la Motte Sanguin ...

M. le Maire – 50 ans, Mme de QUATREBARBES !

Mme de QUATREBARBES – Moi, j'avais compté 30 ans ...

M. le Maire – Vous êtes trop jeune, Mme de QUATREBARBES. Vous ne connaissiez pas cela à l'époque.

Mme de QUATREBARBES – Le Château de la Motte Sanguin se dégrade. Et pour l'avoir visité il y a déjà 10 ans, c'était impressionnant. Lors de notre élection en 2001, c'était une catastrophe. C'est une coquille vide, il n'y a plus de boiseries, ni de cheminées. Enfin, personne ne s'en est occupé. On a essayé et cela nous a donné énormément de mal, car comme vous le dites, lorsque cela arrive à un point de dégradation extrême, c'est très compliqué. Or là, on est en train de le sauver. On peut plutôt nous dire merci que d'imaginer une seconde de raser un bâtiment de cette valeur.

M. CARRE – Je rappelle simplement deux choses. La première est que l'ensemble des opérations prévues initialement sont toutes en œuvre :

- la construction de logements neufs sur le mail Aristide Briand ;
- la reconfiguration de l'Ecole d'Artillerie, le bâtiment le long de La Loire sur les quais qui est repris par l'Etablissement Public Loire ;
- la restauration qui a d'ores et déjà commencé du château que vous voulez raser.

M. LEBRUN – Je n'ai pas dit que je voulais le raser !

M. CARRE – Et donc, il restait un élément important : quel en serait l'usage ? Parce que là aussi, on en a considérablement entendu, notamment de recours en recours. Je rappelle que depuis que cette solution a été proposée et que les choses ont été lancées, elles ont été singulièrement ralenties par le nombre de procédures juridiques auxquelles la Ville a dû faire face, tant pécuniairement pour payer ses avocats, que justement pour essayer de tenter de limiter les dégâts sur les bâtiments qui eux subissent les assauts du temps et de la météo.

Donc, à travers cette convention, on a relié la restauration du château avec un nouvel usage qui n'est pas public au sens propre du terme. Même si ce soir on discute d'argent public, cette convention

va permettre de financer cette association, avec d'ailleurs d'autres financeurs, et l'usage de ce bâtiment va être d'accueillir des chercheurs en résidence, c'est-à-dire des personnalités qui décident de travailler, de s'installer en concourant à des travaux du C.N.R.S., de l'Université, etc. Ils trouveront là un lieu de villégiature à la fois prestigieux, bien placé pour leur vie personnelle parce que proche du centre ville, et – on parlait de rayonnement tout à l'heure – qui va faire qu'ils vont inscrire sur leur tablette le fait de résider à Orléans et en particulier à cet endroit.

Pour cela, la Ville n'a pas mis d'argent bien que dans un avenir proche, elle s'engage à refaire l'ensemble du parc, à relier toutes les rues autour et à refaire un jardin public dont je sais qu'il est attendu dans le quartier. Tout cela se fera. L'usage va être de conserver un objet public tout en récupérant à la fin de l'argent. Aussi, je ne vois vraiment pas où est la critique et cet argent récupéré servira à faire d'autres choses particulièrement utiles aux Orléanais. Donc, je crois qu'on a concilié non pas l'inconciliable, mais on a trouvé un montage global qui permet de réparer quelque chose qui était en difficultés depuis plus de 40 ans et en plus d'amener un élément de rayonnement pour la Ville qui va lui servir à long terme. Pour finir, je crois que l'on sort particulièrement par le haut de toute cette malheureuse affaire multidécennale.

M. le Maire – Je vais en rajouter un tout petit peu, M. LEBRUN, car parfois je comprends tout à fait ce que vous dites et ce que vous pouvez souhaiter, mais là franchement, je ne comprends pas et je pense d'ailleurs que ce n'était pas forcément exactement ce que vous souhaitiez dire.

On a ce bâtiment prestigieux depuis 50 ans sur les bras et aucune municipalité précédente n'a trouvé de solutions. Il y avait même une blague, M. le Directeur Général des Services, dans les services de la Ville : tout nouveau Maire élu vient visiter le Château de la Motte Sanguin, enfin visiter, il faut quand même avoir le casque lourd et tout le toutim, sinon vous ne passez pas. Et à la suite de cette visite, on n'en entend plus jamais parler. C'est l'une des premières visites du nouveau Maire et je n'ai pas dérogé à cette règle. Je suis allé visiter, harnaché comme il convenait. La fonction de Maire est dangereuse par moment parce que je vous assure, c'était déjà dans un état de dégradation impressionnant.

On trouve la solution, comme l'a rappelé Olivier CARRE, après des années d'effort et quelques obstacles à franchir. Et voici le résultat des courses :

- On restaure le château et l'Ecole d'Artillerie. On sauve, parce que d'après tous les experts consultés, encore 3, 4 ou 5 ans comme cela et pour le coup, il n'y avait plus besoin de le raser, il tombait tout seul. On sauve donc ce bâtiment prestigieux situé sur le bord de Loire.

- On fait et on ouvre le jardin.

- On enlève en passant le transformateur E.D.F. qui est une beauté impressionnante en bord de Loire, site UNESCO devant la Capitainerie.

- On trouve une destination prestigieuse, parce que sur l'Ecole d'Artillerie, on a l'Etablissement Public Loire qui avait besoin de se reloger et on amène, comme l'a dit Mme BARRUEL, un nouvel élément prestigieux de l'Université en centre ville - cela répond à la logique - : le Studium et on donne une visibilité au Studium par un site prestigieux qui pourra donc accueillir des chercheurs étrangers. Et je pense qu'il y en aura un certain nombre qui vont venir, j'en suis même sûr, parce que le Studium est une belle réussite.

- Et on a le promoteur qui accepte la restauration du château. A ce propos, je vous rassure, là il ne fait pas de profit, chacun s'en doute. C'est simplement quelqu'un de passionné et qui veut sauver ce bâtiment.

Ecoutez, on dit bravo et on passe au vote.

M. LEBRUN – Je veux juste donner une explication de vote.

M. le Maire – Allez y !

M. LEBRUN – Je fais attention à ce château, je passe souvent devant et en plus, je le rappelle, c'est un château qui avait été construit par un noble qui était d'accord avec les révolutionnaires en 1789 !

(rires).

M. le Maire – Alors !

M. LEBRUN – C'est pour cela qu'il n'a jamais été entretenu quand il a été guillotiné par la suite. Ceci dit, je ne dis pas qu'il faut qu'il soit rasé, je m'interroge sur le coût de la réhabilitation extérieure et intérieure de ce bâtiment.

M. le Maire – Mais non, et Olivier CARRE vous a bien répondu, non seulement les finances de la Ville ne sont pas engagées, mais en plus dans l'équation générale du dossier, M. MARTIN se réjouit de retrouver quelques subsides.

M. LEBRUN – Ceci dit, on s'abstiendra sur cette délibération du fait que l'on a du domaine public qui passe au domaine privé.

M. le Maire – Ecoutez, vous avez l'Etablissement Public Loire et le Studium de l'Université qui viennent. Que voulez-vous que je vous dise ? Donc, je vous consulte.

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La société Xaintrailles a cédé le château de la Motte Sanguin, par acte notarié du 12 juillet 2012, à M. Villemain pour qu'il en assure la restauration.

Ce bâtiment classé monument historique dans sa totalité, intérieur et extérieur, par arrêté du 21 janvier 1928, représente un patrimoine de facture exceptionnelle à Orléans pour cette période de la fin du XVIII^e siècle.

L'association LE STUDIUM®, qui a pour mission de concourir à l'animation de la recherche scientifique à Orléans et en Région Centre, organise notamment l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau pour des séjours d'un à deux ans sur des thématiques nouvelles de recherche scientifique.

A ce titre, l'association souhaiterait louer à M. Villemain tout ou partie des appartements du château de la Motte Sanguin, une fois les travaux de restauration achevés en 2014, pour y loger ses chercheurs.

La Mairie, sollicitée en ce sens par le Studium, souhaite lui apporter son soutien financier pour lui permettre de concrétiser ce projet conforme à ses statuts.

En effet, ce projet s'inscrit dans la politique menée par la Ville qui vise à ancrer l'université en centre-ville. Ainsi, le château de la Motte Sanguin mis à disposition des chercheurs internationaux, participera au rayonnement universitaire de la Ville de même que les autres sites, Dupanloup et Madeleine.

Une convention est proposée pour acter le soutien financier de la Mairie à l'association LE STUDIUM®, dans des conditions qui seront détaillées ultérieurement avec elle, dès que cette dernière aura réalisé son projet consistant à louer tout ou partie des appartements situés sur le site de la Motte Sanguin pour ses chercheurs dans le cadre d'un bail conclu avec M. VILLEMMAIN.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Studium et M. VILLEMMAIN pour l'accueil de chercheurs dans le château de la Motte Sanguin, pour une durée de trois ans renouvelable une fois deux ans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention. »

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 20 – **Seconde phase du projet Nanosynthèse. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme BARRUEL – *Encore une délibération qui contribue au rayonnement d'Orléans.*

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Université d'Orléans, le C.E.A. et la société CILAS impliqués dans le domaine des Nanosciences et des Nanotechnologies ont décidé de créer la plate-forme : « Nanosynthèse » à Orléans pour utiliser au mieux leurs potentiels scientifique et technologique. Cette plate-forme permettra de répondre aux besoins des parties en termes de synthèse de nouveaux matériaux, de mise en œuvre sécurisée ainsi qu'en termes d'outils de caractérisation et de détection de nano particules.

Par délibération du 27 novembre 2009 la Ville a approuvé le financement de la 1^{ère} phase du programme de recherche Nanosynthèse pour un montant de 400 000 € à verser dans le cadre d'une convention.

Lors de cette première phase du programme les financements suivants ont été obtenus pour la plate-forme Nanosynthèse: FEDER : 800 000 €, le Conseil Régional du Centre : 400 000 €, le Conseil Général du Loiret : 400 000 €, la Ville : 400 000 €. Cette première phase d'un montant de 2 000 000 € est dédiée à l'aménagement des locaux et à l'achat de l'équipement de synthèse. Dans cette première phase plusieurs volets ont été menés :

- consolidation des financements.
- rédactions des différentes conventions.
- acquisition des équipements de synthèse.
- aménagement des locaux (spécification des besoins, aspects sécurité...).

La convention initiale prévoit qu'une seconde convention sera élaborée pour permettre le lancement de la 2^{ème} phase du projet, afin de financer les équipements complémentaires nécessaires à la plate-forme pour un montant de 200 000 €, financés par la Ville et dont les crédits figurent au budget 2012.

La première phase du projet étant acquise, la seconde phase est dédiée à :

- la livraison de l'ensemble des équipements.
- l'intégration du système TEKNA.
- L'installation des servitudes «Hook up » (fluides, électricités, mécanique) nécessaires au fonctionnement des différents appareils.

Le bilan total de l'opération passe ainsi de 2 000 000 € pour la 1^{ère} phase à 2 400 000 € T.T.C. en tenant compte de la 2^{ème} phase. Celle-ci permettra la réalisation de recherches collaboratives sur l'ingénierie de nouveaux matériaux nanostructurés.

Afin de permettre à l'Université d'Orléans de poursuivre le développement de cette 2^{ème} phase du projet, la Ville propose de verser une subvention, d'un montant de 200 000 € au titre de l'année 2012.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de financement de la 2^{ème} phase du programme de recherche Nanosynthèse à passer avec l'Université d'Orléans définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties pour une durée courant jusqu'au 1^{er} juillet 2014 ;

2°) décider d'attribuer une subvention de 200 000 € au profit de l'Université d'Orléans pour la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du programme de recherche Nanosynthèse, au titre de l'année 2012 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention correspondante au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 23, article 20421, opération 04B252, service gestionnaire UERI. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – Association Orléans Val de Loire Technopole. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention annuelle 2012.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'attribuer une mission complémentaire à la Technopole sur la prospection des technologies de l'information et de la communication. Aussi, il est attribué à l'Association Orléans Val de Loire Technopole une subvention supplémentaire de 30 000 €*

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association Orléans Technopole a pour objet de promouvoir l'innovation sur son territoire. Elle réunit, au sein de son Conseil d'Administration, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », la Ville d'Orléans, la Région Centre, le Département du Loiret, l'Université d'Orléans, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, l'Agence de Développement Economique du Loiret, l'Union des Entreprises du Loiret et des grandes entreprises.

Son objectif général est de promouvoir les capacités d'innovation de l'agglomération orléanaise, du Département du Loiret et de la Région Centre, de favoriser les partenariats entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises ainsi que d'accompagner l'émergence et le développement de nouvelles activités technologiques.

La convention 2012, qui traduit la poursuite du soutien de la Ville à l'association, définit les thématiques d'action de la technopole qui contribuent au développement des politiques de la Ville d'Orléans, en particulier pour ce qui concerne le développement de son potentiel d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que pour l'animation de ses communautés entrepreneuriales et scientifiques.

En 2012, la Ville a souhaité notamment bénéficier des compétences de la Technopole sur les thématiques suivantes :

- Projet GREENERBAT,
- Projet SACLAY,
- Projet Initiative Horticulture – Maraîchage,
- Positionnement de l'Orléanais vis-à-vis de la recherche en cosmétique,
- Développement de formations d'enseignement supérieur,
- Sensibilisation des étudiants au monde économique,

- Maîtrise d'œuvre de la Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants – J.A.N.E.2012,
- Etude pour la création d'un Fablab (atelier communautaire pour le prototypage d'objets physiques).

En outre, dans le cadre de sa mission Ville Numérique, la Ville souhaite disposer d'un état des lieux et identifier les forces et les faiblesses du territoire d'Orléans en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement de nouveaux usages à caractère numérique dans les administrations, collectivités locales et entreprises.

Afin de permettre à l'Association Orléans Val de Loire Technopole de poursuivre cet objectif de prospection des technologies de l'information et de la communication, la Ville propose de verser une contribution supplémentaire, pour l'année 2012, d'un montant de 30 000 €, par voie d'avenant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention annuelle 2012 passée avec l'association Orléans Val de Loire Technopole ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer cet avenant au nom de la Ville ;

3°) décider d'attribuer une subvention supplémentaire à hauteur de 30 000 € pour l'année 2012, au profit de l'association Orléans Val de Loire Technopole ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – Quartier Saint-Marceau. Acte d'acquisition portant sur un ensemble de bâtiment anciennement à usage industriel 1 avenue du Champ de Mars.

M. GAINIER – *Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition et le portage foncier de l'ensemble immobilier à usage industriel dénommé site FAMAR.*

Je rappelle que cette décision a une importance capitale sur le plan économique pour Orléans, il faut le répéter, car l'accord obtenu par la société FAMAR conforte le maintien de cet acteur majeur européen de la production pharmaceutique sur le territoire d'Orléans et la préservation de l'emploi. FAMAR investit actuellement environ 40 millions d'euros sur son site d'Orléans La Source pour en faire un pôle d'excellence voué à la production pharmaceutique.

L'accord est intervenu au vu de l'avis de France Domaine du 6 octobre 2011 et une valeur vénale fixée à 8 300 000 € hors taxe correspond au prix principal.

Ainsi, en exécution d'une promesse de vente avec la Ville prévoyant une faculté de substitution, l'acquisition a été réalisée par la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (S.E.M.P.A.T.). Ce montage a permis à la S.E.M.P.A.T. d'exercer immédiatement le droit à récupération de la T.V.A. à hauteur de 1 626 800 € sur un prix total de 9 926 800 € T.T.C.

Les conditions négociées et acceptées par la S.E.M.P.A.T. prévoient un différé de jouissance, FAMAR continuant à occuper les lieux jusqu'à son transfert définitif prévu entre le 15 janvier et le 15 mars 2013, et le versement du prix à hauteur de 90 % à la libération définitive à l'issue de la procédure de cession d'activité.

Désormais, la Ville entend maîtriser la propriété de ce bien immobilier.

Le transfert de propriété emporte changement dans la personne du débiteur du solde du prix soit 7 470 000 €. A cet effet, la société FAMAR intervient à l'acte de vente et accepte des modalités de

paiement différentes en trois termes : 3 500 000 € à la signature, 3 000 000 € à la libération en 2013 et le solde au 30 janvier 2014.

La société FAMAR renonce expressément au privilège de vendeur. Le prix hors taxes incluant les frais de portage est arrêté à ce jour à 8 530 453 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquiescer de la S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire ce site industriel d'une superficie globale de 3 ha 84 a 88 ca, de lui rembourser la fraction du prix payée comptant les frais de portage, y compris les impôts divers, selon état ci-approuvé susceptible d'être adapté selon la date effective de signature de l'acte, calculés avec l'hypothèse d'une signature avant le 15 décembre 2012 et d'un mandatement dans le mois et de se substituer à la S.E.M.P.A.T. pour le versement du solde du prix dû à FAMAR ;

2°) d'autoriser M. le Maire pour signer l'acte notarié emportant transfert de propriété, novation de dette pour le prix restant dû à FAMAR et modification des modalités de paiement ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville aux articles correspondants.

Voilà M. le Maire.

M. le Maire – *Merci M. GAINIER. Ya-t-il des interventions ? M. LEBRUN, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *Premièrement, je rappelle que FAMAR vend son site de Saint-Marceau plus de 8 millions d'euros hors taxes après avoir acheté celui de La Source pour 1 euro symbolique.*

Deuxièmement, on nous dit que FAMAR investit 40 millions. Je rappelle aussi que l'ancien propriétaire du site de La Source, le groupe Johnson & Johnson, avait reversé à FAMAR 32 millions pour financer deux plans sociaux, soit 170 suppressions, alors que dans le même temps, il augmente ses productions et ses profits. Le Sénateur du Loiret, Jean-Pierre SUEUR, s'est ému de cette situation. Sur 40 millions dits d'investissements, il y en a donc 32 qui viennent du patron de La Source et les 8 autres de la vente du site de Saint-Marceau. C'est quand même révélateur que dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui, vous prenez faits et causes pour l'employeur. Tout le monde sait que la Ville n'achète pas le site FAMAR uniquement parce qu'il est à vendre. Mais moi, je ne suis pas convaincu que si on n'avait pas eu le projet d'Aréna, FAMAR serait parti. Sur l'Aréna, vous savez ce qu'on en pense ...

M. le Maire – *Non, vous ne pouvez pas dire cela. Cela est un vrai mensonge, je vous le dis.*

M. LEBRUN – *Je ne suis pas convaincu et vous m'expliquerez le contraire. Je termine, j'en ai pour deux minutes.*

Sur l'Aréna, vous savez ce qu'on en pense et nous avons un projet alternatif. On souhaite aujourd'hui, compte tenu de la situation, que la Ville favorise l'arrivée d'une nouvelle entreprise sur le site FAMAR. Nous sommes pour le redressement productif et donc un site industriel, cela doit servir à produire. Merci.

M. le Maire – *C'est bien gentil, M. LEBRUN, mais quand vous êtes dans la place que j'occupe et je réponds tout de suite pour une fois. Quand vous avez une entreprise qui vous dit : « Il est possible que l'on ferme tout sur Orléans. », vous faites quoi ? Vous êtes pour le redressement productif d'accord, on joue de la flûte ! Mais moi, je suis confronté à la réalité et je fais quoi ? Je prends contact avec FAMAR et le grand patron, qui vient ici et on discute de tout cela. Une question se pose : Y-a-t-il une hypothèse pour sauver le site d'Orléans ? Et on discute beaucoup, vous savez et je passe sur les détails.*

A l'arrivée, il peut y avoir une autre solution : le regroupement des deux sites en un seul. A cela, vous dites non vous ?

M. LEBRUN – *Je dis que ...*

M. le Maire – *Est-ce que vous dites non en disant : « Vous gardez vos deux sites ! » J'ai quelle autorité pour lui dire de garder les deux sites, aucune ! Donc, le principe de réalité commande. Et vous ne pouvez pas lier l'Aréna, parce qu'il n'en était pas question à ce moment là. Dans la chronologie, cela ne tient pas ce que vous dites, car c'est bien avant le site FAMAR.*

Ensuite, vous dites : A quelles conditions et pour faire quoi ? Et après moult réunions de travail, on obtient non seulement que FAMAR reste sur Orléans, mais que FAMAR envisage son développement sur Orléans.

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – *Je dis bien le développement dans la durée sur Orléans. Vous faites quoi ?*

Lorsque dans la négociation - parce que vous savez, on n'a pas des gens faciles en face de soi - on vous dit :

- La question du site actuel sur Saint-Marceau va se poser, qu'est-ce que vous faites M. le Maire ?

- Vous répondez : « Qu'est-ce que vous en faites vous ? » ;

- « Nous, on le vend. » ;

- « Vous n'allez pas le vendre, vous n'allez pas y arriver. Qui va vouloir l'acheter ? Personne,

- et que vous arrivez au bout de toute la négociation à dire : « Vous vous regroupez sur La Source. Vous avez la perspective de redévelopper sur La Source et en contrepartie la Ville d'Orléans effectivement fait l'acquisition du site ».

Je ne crois pas que l'on y perd beaucoup car derrière, ce n'est pas le patron de FAMAR – il n'est pas sur Orléans lui – ce sont les 600 emplois. C'est à peu près le tarif, vous le savez aussi bien que moi. 600 emplois au moins et même un peu plus, entre 600 et 700 pour être précis.

Et moi, je suis quand même assez content d'avoir réussi l'opération, car je peux dire et affirmer que si on n'avait pas eu toute cette négociation, il est possible qu'à l'heure où l'on parle ou un peu plus tard, il n'y ait plus de FAMAR sur Orléans. C'est ça la réalité et c'est ça la vérité. Et comme l'a dit, M. GAINIER, le réinvestissement sur La Source – on a donné un ordre de grandeur, parce qu'on a été autorisé à le donner – est de l'ordre de 40 millions d'euros. On a évoqué tout à l'heure le budget de l'investissement de la Ville pour un an, soit 50 millions d'euros, et là on est à quelque chose près dans le même ordre de grandeur. Alors effectivement, la contrepartie est que l'on fait l'acquisition du site.

Et quand cette négociation a été engagée et que l'on a réussi à la finaliser, je peux vous assurer – vous me croirez ou pas, c'est comme vous voulez – que cela n'a pas été facile. On le finalise donc et quand effectivement pour l'Aréna, il y a les oppositions sur le site de l'Île Arrault., à l'évidence, l'idée apparaît. Il y a des raisons objectives d'opposition sur l'Île Arrault, le site est plus enclavé et c'est là que l'on étudie la possibilité de mettre l'Aréna sur FAMAR. C'est comme cela que ça se passe. Cela ne se passe pas dans la chronologie inverse.

De plus pour nous, c'est aussi une belle solution de sortie pour le site FAMAR, parce qu'il est en bordure de nationale 20. On ne va pas y construire du logement. On ne peut pas réutiliser le bâtiment FAMAR ou alors à des coûts astronomiques et pour y faire quoi, grand Dieu ? Parce qu'on m'a dit : il faut refaire de l'industrie à FAMAR, mais c'est un anachronisme absolu. Il n'y a pas par évidence une entreprise qui voudrait venir s'implanter dans un site comme celui-là. De plus, je peux vous dire aussi qu'on a eu des contacts. Donc là, c'est gagnant-gagnant pour la Ville, puisqu'on sauve le site, on a une perspective d'utilisation et on n'aura pas de friche industrielle.

C'est ça la réalité à laquelle je suis confronté tous les jours. La parole est à M. BRARD et

ensuite à Mme LEVELEUX.

M. BRARD – M. le Maire, dans cette délibération, il est question de l'acquisition d'un terrain à Saint-Marceau. D'ailleurs, j'étais un peu étonné de la formulation. En effet, j'avais l'impression qu'il s'agissait d'acquérir un terrain pour une petite chose dans le quartier Saint-Marceau, alors que c'est quand même un élément important, qui fait débat d'ailleurs, et vous avez rappelé que cette acquisition est relativement complexe dans ses tenants et ses aboutissants.

Première remarque. Il semblerait qu'entre la délibération qui a été proposée à la commission et celle de ce soir, il y ait une rédaction différente et notamment tout ce qui concerne l'Aréna a disparu. Moi, j'entends bien ce que vous nous dites et je crois bien le comprendre à la fois sur les enjeux économiques et les difficultés quand on est face à des situations où, on le sait bien, il existe cette concurrence internationale extrêmement dure, mais aussi sur le plan national la concurrence des territoires. Les collectivités confrontées à ces concurrences font partout, je pense, quelque soit leur tendance politique, les efforts qu'il convient pour préserver l'emploi et si possible retrouver des capacités pour les entreprises, notamment si cela peut déboucher sur du développement. Alors, cela marche ou cela ne marche pas. On a malheureusement des exemples qui ne fonctionnent pas ou qui n'ont pas fonctionné, malgré des investissements publics importants. Et puis, il y a des exemples qui aujourd'hui fonctionnent très bien, notamment dans le département du Loiret et autour de l'agglomération.

En revanche, la délibération qui nous est proposée ce soir a une destination et c'est plus sur cet aspect là que je voudrais intervenir puisque cette acquisition, dans le contexte que vous avez rappelé, a une finalité qui n'est pas dite dans la délibération de ce soir. Elle l'était dans celle qui était proposée à la commission. Je crois que c'est sur cette destination que porte mon désaccord, comme vous le savez. Donc, je ne vais pas m'étaler longtemps et refaire les discussions que nous avons eues à plusieurs reprises, mais il n'empêche que cette destination que vous continuez à défendre et à proposer ne nous convient pas. C'est sur cet élément là que porte notre désaccord et non pas sur la première partie de votre propos.

Par ailleurs, moi j'aimerais bien - et c'est sous une forme interrogative - vous poser une question, car il est dit un moment dans la délibération : « Désormais, la Ville entend maîtriser la propriété de ce bien immobilier ». Je me suis rendu, il y a quelques mois à la Médiathèque, à une conférence et j'ai découvert – je le dis très honnêtement – le travail d'un architecte qui a construit l'usine Sandoz, Jean TSCHUMI. Depuis cette découverte, je sais qu'il existe une association qui a recueilli d'ailleurs je crois des signatures prestigieuses et qui a entrepris des démarches par rapport à ce bâti. Et voici donc ma question, M. le Maire : Est-il possible que vous nous informiez de ce qu'il en est de ce côté là, parce qu'à mon niveau, je n'en sais rien. Quand vous nous annoncez que la Ville désire aujourd'hui prendre en charge complètement la propriété de ce bien, qu'en est-il de ce point de vue ? Parce que acquérir un bien immobilier dont on n'est pas absolument sûr que l'on pourra en faire ce que l'on veut vraiment, il y a là aussi une hypothèque, non pas par rapport à votre décision d'acquisition dans le contexte que vous avez rappelé, mais par rapport à la finalité. Or, si cette finalité n'aboutit pas – hypothèse –, je crois qu'il serait intéressant que nous ayons des échanges sur que faire de cette acquisition de la Ville, puisque ce bien immobilier appartiendra à la Ville d'Orléans et qu'il faudra d'une façon ou d'une autre s'en occuper, parce que bien sûr, ce sera devenu une friche industrielle. Mais on le voit bien un peu partout, il y a façon et façon de traiter les friches industrielles. Je pense qu'il n'y a pas forcément - et vous avez dit cela -, l'Aréna ou la friche industrielle. Il peut y avoir des projets alternatifs sur lesquels on soit amené à réfléchir.

Donc moi, je comprends bien que l'on veuille maîtriser la propriété, mais j'aimerais bien que vous nous disiez, sur le plan du bâti, où on en est aujourd'hui parce qu'en tant que Conseiller Municipal de cette Ville, ici dans cette enceinte, je n'ai jamais entendu parler de cette question qui pourtant existe. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – Vous savez, M. BRARD, je vous réponds une chose simple. Quand vous êtes en situation de pouvoir sauver plusieurs centaines d'emplois et que dans la négociation, la question du rachat du site FAMAR Saint-Marceau se pose - c'est une condition posée dans la négociation, ce n'est pas une hypothèse - alors que vous avez failli perdre les deux sites, vous dites quoi ? Parce que vous essayez de tourner le problème vers la destination future, mais dans la négociation, la question de la destination future ne se pose pas. La Ville dit : on fait l'acquisition ou on ne fait pas. Voilà, cela se pose

dans ces termes aussi simples. La destination future se pose dans un deuxième temps. Donc, moi je vous pose la question : est-ce que vous auriez dit non, on ne fait pas l'acquisition au risque d'avoir une décision de FAMAR et je peux vous dire que nous avons les éléments sur les choix possibles de FAMAR, donc ce n'était pas du bluff. FAMAR avait plusieurs scénarios, plusieurs hypothèses, et parmi ces hypothèses, l'une était effectivement qu'Orléans ne soit plus ce qu'elle était pour FAMAR. Vous êtes confrontés à cela ! Ce n'est pas de savoir ce que vous allez en faire après, c'est de savoir ce que vous sauvez sur le moment et avec des perspectives de redéveloppement. Comme vous, je ne suis pas devin ! Mais, quand une entreprise vous dit qu'elle va réinvestir quelques dizaines de millions d'euros, vous pouvez quand même faire le choix de vous dire que c'est sérieux. Mais l'entreprise n'est pas devin non plus. En tout cas, vous pouvez vous dire que vous avez des éléments de sécurisation forts sur le dossier. Et je rappelle qu'à l'inverse, avant que nous soyons en situation, il y a eu effectivement par le passé des participations publiques sur des investissements privés. Ce n'est pas le cas là ! Sur la quarantaine de millions évoquée, nous n'amenons pas de moyens financiers. Je me permets de le rappeler.

Donc, nous achetons le site. C'est la première question qui se pose au bout de toute la négociation, on accepte ou on dit non au risque majeur de notre point de vue d'avoir une fermeture de site. Alors, on pourrait me dire : « Vous auriez dû courir le risque ! » Après tout, 600 emplois, on peut aussi pendant qu'on y est – ce n'est pas ce que vous avez dit – jouer au 421 ! Non nous, on a sécurisé cela.

Ensuite, vous parlez de la destination. Mais de toute façon et j'assume ce choix, Aréna ou pas Aréna, le site, si le Conseil en décide, il sera propriété de la Ville. S'il est classé comme monument historique, moi je vous le dis, voilà ce qu'il va se passer, on aura une friche industrielle. D'ailleurs, connaissez-vous le prix, à peu près, de la réhabilitation du site, si l'on voulait conserver le bâtiment et y développer, je ne sais d'ailleurs quelle activité ? Sachant qu'il y a de l'amiante en prime, on est au minimum entre 4 000 et 5 000 € le mètre carré. C'est basique, on ne fait pas des miracles et je peux vous dire que le bâtiment, on a été l'expertiser et j'y suis allé moi-même. On arrive à un total qui pourrait être, pour la simple conservation et la remise en état – je donne le chiffre sans qu'il ne soit validé à ce stade, mais puisque vous me demandez de vous donner les éléments, je vous les donne – de l'ordre de 20 millions d'euros. Je pense qu'il y aura une responsabilité lourde pour ceux qui auront éventuellement contribué au classement de ce site, parce qu'on voit bien l'objectif du classement : empêcher évidemment l'Aréna en figeant le site. Mais j'en appelle à la responsabilité de chacun, parce que ce n'est pas la question de l'Aréna en fait, la vraie question est de savoir si ce site est conservé en l'état, comment l'entretient-on ? C'est ça la vraie question.

Prenons l'exemple de la cathédrale pour laquelle l'Etat a fait un effort important pluriannuel de 6 millions d'euros, alors qu'il y a des pierres qui tombent. Alors moi, je veux bien. Je rappelle d'ailleurs que l'Etat dans une procédure de classement est ensuite appelé pour contribuer à l'entretien et qu'il n'y a pas le début du commencement d'un euro pour entretenir et remettre en état ce bâtiment.

Alors, on pourrait me dire : « M. le Maire, vous êtes inconséquent ! » puisque là, il y a aussi un risque. Vous n'auriez pas dû proposer la signature de l'acquisition. Mais moi, je vous renvoie ma question précédente. J'ai 600 emplois là !

Je ne dis pas que le dossier est simple, je n'ai pas dit cela, mais je dis que c'est la réalité que l'on vit. Ce ne sont pas de grandes déclarations. C'est la réalité, on y est confronté et on fait comment ? Et bien, on fait des choix et on espère en son for intérieur que l'on fait les meilleurs possibles pour la collectivité et pour l'avenir. On peut se tromper. Or, ce que j'aimerais, ce sont que les entraves mises justement sur le projet d'Aréna et toute cette procédure de classement qui n'a d'autres objectifs que d'empêcher l'Aréna, nous le savons tous, et bien que chacun prenne ses responsabilités, que cela puisse cesser, parce que je vous le dis sinon, nous aurons une friche industrielle, mais chacun en portera la responsabilité.

Je donne la parole à Mme LEVELEUX et ensuite à M. RICOURD.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Moi, j'entends des évolutions dans le discours qui est tenu ici en Conseil Municipal sur ce dossier. D'abord, cela fait quand même plusieurs fois que l'on parle du site de FAMAR et c'est la première fois qu'on entend parler de ce chantage industriel. Donc j'avoue que ...*

M. le Maire – *Cela ne se met pas sur la place publique, ce genre de chose, vous savez.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Vous le faites là, M. le Maire, donc je suppose que si vous ne l'avez pas fait avant, c'est parce qu'il y avait d'autres raisons. En tout cas, c'est un élément nouveau, très nouveau d'ailleurs. Très nouveau, puisque j'ai là sous les yeux, le projet de délibération du Conseil Municipal qui a été distribué en commission Sports le 15 novembre dernier - il y a donc une semaine -. Ce projet de délibération lie de manière tout à fait explicite l'achat du site de FAMAR et le projet d'Aréna. Je vous lis le passage intéressant : « Au vu de l'avancement du projet Aréna, la Ville entend maîtriser la propriété de ce bien immobilier en constituant l'assiette foncière. » C'est très clair, le lien entre les deux est parfaitement fait. Je lis maintenant la délibération qui est proposée au Conseil Municipal ce soir : « Désormais, la Ville entend maîtriser la propriété de ce bien immobilier. » L'Aréna a mystérieusement disparu.*

M. le Maire – *Ecoutez, on vote sur ce qu'on achète, il n'a pas disparu, on n'arrête pas d'en parler ! Vous l'avez eu en commission, alors ne dites pas cela !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce que je veux dire par là, M. le Maire, jusque là vous avez lié l'acquisition de FAMAR et la réalisation du projet Aréna. Ce soir, pour une raison que nous ne connaissons pas encore, vous ne liez plus les deux et vous évoquez la question d'emplois qui n'auraient pu être sauvés que par l'acquisition de ce site. Donc, comme mes collègues, je m'en étonne, mais j'en prends acte.*

Je voudrais signaler deux choses. La première est que nous sommes d'accord, car nous sommes des élus responsables, nous considérons qu'il est très bien que la Ville d'Orléans se préoccupe de développer sa maîtrise du foncier, y compris dans un secteur stratégique comme celui de Saint-Marceau qui est appelé à se développer, et donc c'est tout à fait bon et sain. Il est bon également que la Ville d'Orléans se préoccupe, comme vous nous dites le faire, du devenir des friches industrielles et des zones désaffectées qui se font jour dans le tissu urbain. Ceci étant, nous on a eu le sentiment, mais vous nous démentez, que la Ville s'est un peu précipitée quand même dans l'acquisition de ce site FAMAR, précisément parce qu'elle entendait réaliser son opération Aréna et que par conséquent, les négociations n'ont peut-être pas été faites de la meilleure façon pour la Ville d'Orléans, peut-être aurait-elle pu négocier le coût d'acquisition de ce site de façon plus avantageuse pour le contribuable orléanais ? En tout cas, c'est ce qui nous a semblé dans la mesure où la Ville paraissait empressée d'utiliser le site de FAMAR pour réaliser son Aréna.

Comme l'Aréna a disparu de la délibération, je n'en reparlerai pas ...

(réaction hors micro de M. le Maire).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *La délibération qui nous est soumise ce soir, ce n'est pas le même texte. Donc je suppose que l'on va voter sur un texte différent. Ceci étant, pour en revenir au point essentiel qui est celui effectivement de l'usage, parce que si la Ville achète 8,5 millions d'euros un site, j'imagine qu'elle va en avoir un usage. Vous l'avez dit vous-même, il n'est pas souhaitable de voir les friches industrielles prospérer dans notre cité. Or, comme cela a été souligné par mon collègue Michel BRARD, depuis l'acquisition du site, une association en particulier a attiré l'attention des Orléanais et des membres du Conseil Municipal sur la valeur patrimoniale du bâtiment qui a été construit par Jean TSCHUMI. D'autre part, cette attention a été d'autant plus attirée que le texte était signé par quelques uns des plus grands noms de l'architecture mondiale, ainsi que par un certain nombre de conservateurs de musées, à aussi dans le monde entier, des gens que l'on ne peut pas soupçonner de politique politicienne ou de volonté de vous nuire, M. le Maire.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je ne pense pas que M. Jean NOUVEL se préoccupe de nuire à Serge GROUARD !*

Il me semble que là aussi, c'est une donnée qui mérite d'être prise en considération. La Ville a fait l'acquisition d'un site et il s'avère que ce site peut avoir une valeur patrimoniale. Donc, plutôt que de

parler de destruction, comme cela a été évoqué jusque là, il convient sans doute de réfléchir à une nouvelle vocation de ce site. Peut-être sans l'Aréna, en tout cas, c'est ce que j'ai cru entendre ce soir, d'autant que vous dites, M. le Maire, qu'il y a beaucoup d'amiante. Moi, j'ai des informations selon lesquelles, le coût du désamiantage de l'ensemble du site a été estimé par ANTEA à la somme de 236 000 €. Donc, pour un site fortement amianté, on n'est pas tout à fait dans les mêmes évaluations.

Alors, je vous fais deux propositions pour ce site :

Première proposition. Puisqu'on est sur un site à valeur patrimoniale, ce serait d'en faire un lieu à vocation culturelle avec un signal architectural marquant dans le paysage, qui serait en lien avec la réalisation du pont de l'Europe, le nouveau F.R.A.C. et la Médiathèque. On aurait ainsi une série de signaux urbains marqués par de l'architecture du XX^{ème} siècle. Cela pourrait être intéressant à valoriser dans le cadre de la vocation culturelle nouvelle de ce site.

Deuxième proposition qui va d'ailleurs dans le sens de ce qu'a soutenu Dominique LEBRUN qui est finalement d'honorer le passé industriel, et encore le présent pour quelques mois, de ce site. Cela consisterait donc à lui donner une vocation économique à l'image de ce qui s'est fait d'ailleurs dans de nombreuses villes de notre pays où on a réutilisé des sites industriels désaffectés pour soit les ouvrir à des projets culturels, soit les ouvrir aussi à des projets économiques.

Je vais prendre un exemple de la région Centre. La Ville de Dreux qui a un Maire U.M.P., M. Gérard HAMEL – excellent Gérard HAMEL -, lorsque Philips a quitté Dreux, le Maire a créé sur le site des anciennes usines Philips un incubateur et une pépinière d'entreprises. Alors pourquoi est-ce la Ville d'Orléans ne se saisirait-elle pas de cette occasion pour réhabiliter ce site et lui donner ou lui redonner cette vocation économique ?

J'ajoute, puisque vous parlez de financements, M. le Maire, que la reconversion des friches industrielles constitue un axe de la convention entre la Région et le Département. C'est aussi un axe du contrat de plan Etat-Région et que par conséquent, il y a des financements possibles dans ce domaine de la réhabilitation et de la reconversion des friches industrielles. Enfin, je rappelle également que dans le contrat d'agglomération entre la Région et l'Agglomération d'Orléans, il y a aussi 4 millions d'euros qui sont fléchés sur ce site et qui pourraient tout à fait être redéployés vers un projet de ce genre qui serait un projet créateur d'emplois, créateur d'attractivité et pour utiliser votre terminologie, créateur de rayonnement pour la Ville d'Orléans.

Donc, il y a des raisons, je pense, objectives de s'interroger collectivement sur le devenir de ce site et qu'on ne peut pas simplement considérer qu'on va faire disparaître, on va détruire le bâtiment construit par Jean TSCHUMI. Aussi, je pense qu'il est temps d'essayer de lui donner une vocation nouvelle. J'en propose deux : culturelle ou économique.

M. le Maire – Mme LEVELEUX, de proposer une pépinière d'entreprises, c'est surréaliste ! C'est une méconnaissance totale des réalités, pardonnez-moi de vous le dire, parce que ces pépinières, elles existent déjà !

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. le Maire – On va en faire une autre, pourquoi pas après tout ! D'autre par, par rapport au fait que cela n'apparaît pas, et après vérification, je me permets de vous renvoyer à la délibération n° 83 du 24 septembre 2010, qui parlait dans son principe d'acquisition du site avec la perspective de l'Aréna. Maintenant, on est dans le très concret du contenu comme l'a fort bien explicité Gérard GAINIER, de l'acquisition avec les chiffres. Tout est dit, car on n'est plus sur la perspective de l'évolution du site. Enfin, je vous rassure, l'objectif est bien toujours de faire l'Aréna, parce que j'ai l'impression que vous avez des scénarios en tête du fait que l'Aréna n'apparaîtrait plus dans la délibération là. Je ne sais pas quel est le fantasme qui vous habite que de dire : « Ce n'est plus l'Aréna qui va venir. » Non, je vous rassure, c'est bien toujours le projet d'Aréna.

La parole est à M. RICOUD.

M. RICOUD – Dans la suite des propos de Dominique LEBRUN, j'entends votre discours sur le patron de FAMAR et me dit : voilà, c'est comme cela. Mais, il y en a assez de cette dictature de ces entreprises !

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. RICOUD – Cela vous choque peut-être, mais oui. C'est du chantage qui est fait là, du chantage à l'emploi. Alors évidemment, vous êtes Maire et vous avez un patron qui vient en disant : si je n'ai pas cela, je dégage ailleurs et il y a 600 emplois. Mais quand est-ce qu'à un moment donné dans ce pays, on va mettre un peu à la raison ces entreprises – cela fait rire peut-être – car le problème est bien là. Ces entreprises ne sont pas de petites P.M.E., mais bien des entreprises qui font des milliards de profits. Avant FAMAR, il y avait McNeil et de McNeil à FAMAR, on a déjà perdu des emplois. Aujourd'hui, FAMAR va à La Source et on a quand même laissé 140 emplois sur le carreau. Donc, le problème est là et quand on écoute les salariés et leurs organisations syndicales, on a un autre discours. Moi, je pense que c'est du chantage qui est fait là. On a en tête un exemple sur l'agglomération d'Orléans d'une entreprise qui faisait des profits astronomiques : GEMALTO. Souvenez-vous, cela fait 2 ou 3 ans ! Or là, on continue à se laisser dicter par ces entreprises la façon de voir les choses et cela, on le regrette.

M. le Maire – Mais, je comprends, M. RICOUD. Cela ne m'amuse pas et GEMALTO, je l'ai toujours en travers de la gorge avec Charles-Eric. Mais il n'empêche que GEMALTO a fermé, c'est tout. Donc, ne me demandez pas, en tant que Maire, de prendre mon fougueux destrier et mon épée pour monter à l'assaut des moulins, parce que le seul résultat auquel je parviendrais, c'est effectivement que toutes les entreprises qui sont installées sur le territoire finissent par fermer. C'est à un autre niveau, à une autre échelle que cela se joue.

M. RICOUD – Vous êtes Député, M. le Maire !

M. le Maire – Mais, on s'emploie, M. RICOUD. Je dirais et pardonnez-moi – n'y voyez pas une volonté d'être désagréable vis-à-vis de vous – mais de manière générale : oui, les conseillers ne sont pas les payeurs.

M. BEN CHAABANE désire la parole.

M. RICOUD – Rien n'a été déposé à propos d'une proposition de loi sur les licenciements boursiers. Quand GEMALTO a fermé à La Source, cette société a monté en bourse d'une manière incroyable. C'est la réalité.

M. le Maire – Je suis d'accord, M. RICOUD, avec cela et je peux même vous dire que le patron de GEMALTO a été nommé « Patron de l'année ». Moi, à sa place, j'aurais refusé la distinction.

M. BEN CHAABANE – Merci M. le Maire. J'ai deux sujets d'inquiétude et une question à vous poser.

Le premier sujet d'inquiétude porte sur le choix que vous avez fait – il fallait faire un choix et vous l'avez fait – en privilégiant l'emploi pour vous résumer. J'espère qu'il sera payant au bout vu ce qu'on était en train de dire à l'instant avec l'exemple de GEMALTO. J'espère que l'avenir vous donnera raison.

Le deuxième motif d'inquiétude est que c'est la première fois que j'entends parler d'un montant astronomique pour un prix de dépollution du site : 20 millions d'euros !

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. BEN CHAABANE – Excusez moi ...

M. le Maire – Ce n'est pas la dépollution du site. C'est la remise en état du bâtiment et l'utilisation future du bâtiment. C'est une évaluation. Je vous donne des éléments et comme je vous l'ai dit sous caution de vérifications et d'approfondissement. Donc, s'il vous plaît, ne véhiculez pas ces chiffres comme je l'ai dit ...

M. BEN CHAABANE – *Je ne véhicule rien, on est dans le débat et dans l'échange.*

M. le Maire – *Il ne s'agit pas de la dépollution, du désamiantage, soyons précis. Je vous rends la parole.*

M. BEN CHAABANE – *Voici ma question. J'ai lu ici ou là que l'Etat était susceptible de ne pas apporter de contribution au projet Aréna. Que se passera-t-il ? Continuerez-vous à porter le projet ou est-ce de nature à vous faire renoncer ? C'est une question très simple. Je pense qu'honnêtement et vous en appelez à la responsabilité, c'est réciproque, cela joue dans les deux sens. Les Orléanais se posent cette question. Je vous le dis très simplement : Pouvez-vous nous éclairer et les éclairer ?*

M. le Maire – *Mais, M. BEN CHAABANE, d'abord les uns et les autres, vous faites dériver le sujet qui aujourd'hui porte sur l'acquisition. On a déjà débattu de ces sujets régulièrement depuis notamment la délibération que j'ai citée tout à l'heure. Maintenant, je n'imagine pas qu'un Etat responsable puisse se désengager du jour au lendemain et considérer que ses engagements antérieurs ne valent rien. Donc, je pense et je l'espère en tout cas, que l'Etat reviendra à une position plus responsable et plus sage. C'est d'ailleurs ce que la Ministre des Sports a dit très clairement en annonçant qu'il y aurait de nouvelles réunions du C.N.D.S. dès le début, sans en fixer de date précise, de l'année 2013 pour évoquer ces questions. D'ailleurs, il n'y a pas que la question d'Orléans qui est posée, il y a également celle de Dunkerque, pour les deux Arénas de ce type et aussi la question générale des investissements et des équipements sportifs dans le pays. Donc, je n'imagine pas que le C.N.D.S. n'ait plus aucun investissement en matière sportive ! C'est totalement impossible.*

Comme je l'ai dit, je suis à la disposition de la Ministre pour la rencontrer et évoquer ce sujet. Jusqu'à présent, elle ne m'a pas apporté de réponse, mais l'année 2013 sera effectivement le moment de voir définitivement quelle est l'attitude de l'Etat. Je souhaite que l'Etat, comme il le fait pour les équipements sportifs dans son ensemble, soutienne le projet orléanais, d'autant plus que, je vous le rappelle, le projet est toujours reconnu d'intérêt général et labellisé ! Ce serait quand même assez formidable et cela par le nouveau Gouvernement, qu'un projet labellisé et reconnu d'intérêt général soit le seul à ne pas être soutenu au titre de la politique sportive nationale. On est déjà dans des contradictions assez fortes, mais là on serait dans une contradiction absolue. Ce serait le seul et l'unique cas de cet espèce. Voilà ce que je peux vous dire.

Je vous propose maintenant de voter sur cette délibération, car il en reste encore beaucoup.

(Mme KOUNOWSKI demande la parole).

M. le Maire – *Mais Mme KOUNOWSKI, vous faites le coup à chaque fois ! J'ai demandé qui voulait parler et vous ne demandez pas la parole. Et au moment de la conclusion de la discussion, à chaque fois, vous demandez la parole !*

Mme KOUNOWSKI – *M. le Maire, juste deux secondes pour simplement réagir à une partie de votre discours qui est, je trouve, la dramatisation de la friche industrielle. Vous ne pouvez pas rester dans ce discours là, car il y a de plus en plus de villes qui ont justement réhabilité les friches industrielles. Il est d'ailleurs maintenant connu que la réhabilitation de ces sites et de ces bâtiments apparaît au contraire dans le cadre de grands plans d'urbanisme – on va avoir une exposition sur l'urbanisme – et cela serait intéressant peut-être d'avoir dans cette exposition des propositions pour le site FAMAR s'il n'y a pas l'Aréna ...*

M. le Maire – *Vous allez faire un tabac auprès des Orléanais, je vous le garantie.*

Mme KOUNOWSKI – *Et on dit bien que c'est une source de richesse et de rayonnement pour une ville. Vous parlez du rayonnement, M. le Maire.*

M. le Maire – *Cela est pour ceux qui ne gèrent pas les villes. C'est toujours comme cela.*

Mme KOUNOWSKI – *Je suis désolée, il y a beaucoup de maires qui ont fait ce choix.*

M. le Maire – *Merci Mme KOUNOWSKI. On va maintenant si vous le voulez bien ...*

Mme KOUNOWSKI – *Les villes du nord, les villes de l'est parisien, Blois également par exemple.*

M. le Maire – *Très bien, mais rassurez-vous, je poursuis dans ma logique. Et puisque vous êtes toujours très attentive à la bonne gestion des finances, si vous souhaitez que la Ville d'Orléans apporte, rien que pour remettre en état et pouvoir exploiter après le site, une vingtaine de millions d'euros, je laisse cela à l'appréciation des Orléanais qui en seront intéressés. Allez expliquer aux Orléanais que ce site mérite d'être classé monument historique ! Ce débat est intéressant parce que c'est la première fois que c'est dit. C'est ce que Mme KOUNOWSKI vient de dire.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce chiffre de 20 millions, vous nous le sortez comme cela !*

Mme KOUNOWSKI – *On voudrait des études.*

M. le Maire – *Bien, je vous consulte mes chers collègues.*

M. GAINIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par deux délibérations des 24 septembre 2010 et 16 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, puis le portage foncier de l'ensemble immobilier à usage industriel dénommé site FAMAR.

L'accord obtenu avec la société FAMAR conforte le maintien de cet acteur majeur européen de la production pharmaceutique, sur le territoire d'Orléans et la préservation de l'emploi. FAMAR investit actuellement environ 40 millions d'euros sur son site d'Orléans La Source pour en faire un pôle d'excellence voué à la production pharmaceutique.

Pour mémoire, l'accord est intervenu au vu de l'avis de France Domaine du 6 octobre 2011, prorogé au 25 septembre 2012 et une valeur vénale fixée à 8300 000 € hors taxe, correspondant au prix principal.

Ainsi, en exécution d'une promesse de vente avec la Ville prévoyant une faculté de substitution, l'acquisition a été réalisée par la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (S.E.M.P.A.T.), outil dédié pour investir dans des actifs immobiliers. Ce montage a permis à la S.E.M.P.A.T. d'exercer immédiatement le droit à récupération de la T.V.A. à hauteur de 1 626 800 € sur un prix total de 9 926 800 € T.T.C. (soit 8 300 000 € H.T.).

Les conditions négociées et acceptées par la S.E.M.P.A.T. prévoient un différé de jouissance (FAMAR continuant à occuper les lieux jusqu'à son transfert définitif prévu entre le 15 janvier et le 15 mars 2013) et le versement du prix à hauteur de 90 % à la libération définitive à l'issue de la procédure de cessation d'activité s'agissant d'une installation classée.

Désormais, la Ville entend maîtriser la propriété de ce bien immobilier.

Le transfert de propriété emporte changement (novation) dans la personne du débiteur du solde du prix soit 7 470 000 €, et reprise le cas échéant, des créances du dernier vendeur, dont la taxe foncière à rembourser par l'occupant. A cet effet, la société FAMAR intervient à l'acte de revente et accepte des modalités de paiement différentes, en trois termes, 3 500 000 € à la signature, 3 000 000 € à la libération en 2013 et le solde au 30 janvier 2014.

La société FAMAR renonce expressément au privilège de vendeur. Le prix H.T. incluant les frais de portage est arrêté à ce jour à 8 530 453 € selon le tableau justificatif ci-annexé.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir de la S.E.M.P.A.T. Orléans-Val de Loire le site industriel cadastré section CY n° 37 à 45 47 à 52 – 148 – 149 implanté 1 avenue du Champ de Mars, d'une superficie globale de 3 ha 84 a 88 ca, de lui rembourser la fraction du prix payée comptant, les frais de portage y compris les impôts divers, selon état ci-approuvé susceptible d'être adapté selon la date effective de signature de l'acte (calculés avec l'hypothèse d'une signature avant le 15 décembre 2012 et d'un mandatement dans le mois) et de se substituer à la S.E.M.P.A.T. pour le versement du solde du prix dû à FAMAR ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié emportant transfert de propriété, novation de dette pour le prix restant dû à FAMAR et modification des modalités de paiement ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville :

- article 2111, fonction 824 opération 03C479 : acquisition du site, auprès de la S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire et remboursement à la Société FAMAR France du solde du prix, après novation, dans les conditions ci-avant exposées ;

- article 678, fonction 824 opération 03C479 : remboursement à la S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire de la taxe foncière 2012, si elle n'est pas payée préalablement à la vente par FAMAR ;

- article 7788, fonction 824 opération 03C479 : remboursement à la Ville par la société FAMAR France de la taxe foncière 2012, dans l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, et du prorata de taxe foncière au titre de l'année 2013. »

ADOPTE PAR 39 VOIX CONTRE 13.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Je rappelle que vous votez contre la délibération n° 22 d'acquisition du site FAMAR par la Ville. Je pense que tous les salariés de FAMAR en seront également intéressés.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

SITE FAMAR - CALCUL DU PRIX DE RÉGLEMENT H.T. ET DU PRIX DE VENTE H.T.

	H.T. Du 24/10/2011 au 31/01/2013
Dépenses engagées par la SEMPAT	9 260 733 €
Prix d'acquisition	8 300 000
Frais d'acquisition	157 694
Charges locatives - Fluides	0
Frais de Gardiennage - Entretien	0
Assurances	0
Diagnostics - Etudes - Procédures	0
Taxe foncière	730 280
Frais financiers	44 639
Frais financiers sur T.F.P.B. - Tonic CMC Pro 2,30 %	3 800
Prestations de services - Divers	10 700
T.V.A. non récupérable, autres taxes	13 621
Créance sur FAMAR	730 280 €
Remboursement Taxe foncière par FAMAR (émission de la facture)	730 280
Loyers	
Récupérations de charges locatives	
Dépôt de garantie	
TOTAL NET CUMULE H.T. SANS LA TAXE FONCIERE A REMBOURSER	8 630 453 €
PRIX DE VENTE H.T.	8 630 453 €
T.V.A. TOTALE SUR LE PRIX DE VENTE 19,6%	1 671 969 €
PRIX DE VENTE T.T.C.	10 202 422 €
NOUATION PAR LA VILLE D'ORLEANS DU SOLDE DU PRIX D'ACQUISITION (90% de 8 300 000 €)	7 470 000 €
MONTANT A REGLER A L'ACQUISITION PAR LA VILLE D'ORLEANS A LA SEMPAT DONT CREANCE T.F.P.B.	3 605 637 €

* Dans l'hypothèse où FAMAR n'a pas remboursé à la SEMPAT la T.F.P.B. avant la signature de la vente, cette créance soumise à T.V.A. au taux de 19,6 % soit un montant à rembourser à ce titre de 873 415 € (730 280 + 143 135)

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

N° 23 – **Orléanoïde 1.0. Festival de la création numérique et exposition d'urbanisme « Orléans en 2025 ». Approbation d'une convention à passer avec l'E.S.A.D. Attribution de subventions.**

M. VALETTE – *Je vous propose d'aborder des sujets un tout petit peu plus rians, M. le Maire, si vous le voulez bien.*

Il s'agit d'une manifestation consacrée à la création numérique, qui est une innovation à Orléans, et qui aura lieu du 27 novembre au 23 décembre. La délibération qui vous est proposée ce soir est une convention à passer avec l'E.S.A.D. et l'attribution de subventions. Cela concerne aussi l'exposition d'urbanisme.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En 2010, la Ville a souhaité initier une manifestation dédiée à la création artistique. Le premier volet de ce projet a donné lieu à la manifestation « A Ciel ouvert » sur le thème du *street art*. Pour cette 2^{ème} édition, le choix s'est porté sur une forme de création artistique en plein essor : l'art numérique.

Le public étant au cœur des projets culturels menés par la Ville, une attention particulière a été portée à la dimension grand public, participative et à la médiation faite autour des propositions numériques. La manifestation a ainsi pour postulat de favoriser les usages et pratiques des outils de créations numériques en s'appuyant sur les partenaires culturels internes et externes de la Mairie œuvrant dans ces domaines.

Dans ce contexte, la Ville a souhaité impliquer l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.). Cette implication se traduit par la participation des étudiants, l'ouverture de l'établissement à d'autres publics et par le développement d'un projet dans le cadre de la manifestation.

Les différentes participations des étudiants se résument en trois axes majeurs :

- participer, utiliser et conforter les projets de la manifestation « Orléanoïde 1.0. Le festival de la création numérique »,
- travailler sur des projets collectifs dans le cadre de workshop animés par des artistes numériques mêlant intervenants, étudiants et enseignants de l'E.S.A.D.,
- revisiter des projets réalisés par les étudiants en 2011/2012.

L'ensemble des travaux sera présenté au public au cours de la manifestation.

Il est donc proposé de verser, au titre de ce projet, la somme de 10 000 € sur présentation du mémoire correspondant aux frais engagés par l'E.S.A.D.

Parallèlement, la Mairie a souhaité créer une passerelle entre cette manifestation et l'exposition d'urbanisme : « Orléans en 2025 » qui aura lieu du 7 décembre 2012 au 10 février 2013 dans les locaux du Musée des Beaux Arts et qui présentera la stratégie de développement urbain de la Ville.

Pour accompagner cette exposition à l'extérieur du Musée des Beaux Arts, il est prévu une balade virtuelle dans la ville, faisant appel à des supports numériques positionnés dans différents endroits.

L'E.S.A.D., a accepté d'assurer un suivi général de ce projet en lien avec la Ville en faisant intervenir un jeune designer assisté d'étudiants de l'E.S.A.D. pour la conception de la partie créative du projet et le développement de l'application nécessaire. Il est donc proposé de verser à ce titre, dans le cadre du budget de l'exposition, une somme de 4 500 € à l'E.S.A.D. et de 500 € au bureau des élèves.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'E.S.A.D. déterminant les conditions de sa participation à « Orléanoïde 1.0. Festival de la création numérique » et à l'exposition d'urbanisme « Orléans en 2025 » ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et accomplir les formalités nécessaires ;

3°) en application de cette convention, décider de procéder au titre de l'année 2012 :

- au versement d'une subvention de 4 500 € à l'E.S.A.D. et de 500 € à l'association du bureau des élèves dans le cadre de l'exposition « Orléans en 2025 »,

- au versement d'une somme de 10 000 € correspondant aux frais engagés par l'E.S.A.D. dans le cadre de « Orléanoïde 1.0. Le festival de la création numérique » ;

4°) imputer les dépenses correspondantes aux subventions (5 000 €) sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 824, article 65733 opération 10A470, service gestionnaire UUAM et fonction 824, article 6574 opération 10A470, service gestionnaire UUAM ;

5°) imputer les dépenses correspondantes aux frais engagés par l'E.S.A.D. (10 000 €) sur les crédits inscrits au budget de la Ville, 33, 611, 0000841, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS
ET 1 NON PARTICIPATION
(Mme BARRUEL).

M. le Maire – *Je vous propose parce que nous n'en sommes qu'à la délibération 23, de prendre comme on le fait de coutume un rythme un peu plus soutenu.*

N° 24 – **L'Astrolabe. Approbation d'une convention triennale d'objectifs à passer avec l'Etat et la Région Centre.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Astrolabe, équipement culturel destiné aux musiques actuelles, créé en 1999 est géré dans le cadre d'une délégation de service public depuis 2004.

Par son activité sur le plan de la création et de la diffusion, cet établissement a acquis une reconnaissance régionale voire nationale dans le domaine des musiques actuelles.

Cette reconnaissance a abouti à l'inscription de cet établissement dans le dispositif national Scène de Musiques Actuelles (S.M.A.C.) dont les conditions sont définies par deux conventions triennales (2005-2008 et 2009-2011) signées avec l'Etat et la Région Centre.

La dernière convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2011. La Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre, en concertation avec le Conseil Régional et la Ville a proposé un nouveau projet de convention 2012-2014 qui précise les engagements en termes de diffusion, d'aide à la création et aux émergences d'actions culturelles et d'accueil des publics ainsi que les engagements financiers de chacun des partenaires.

Les modifications apportées par la convention de labellisation S.M.A.C. 2012-2014 sont :

- un réajustement des objectifs opérationnels de l'Antirouille : les activités de diffusion propres, les activités de diffusion des partenaires locaux, les activités de coproductions, etc. sont réajustées au vu des derniers bilans d'activité.

- de nouvelles priorités ; outre les développements des dispositifs de soutien à la création, place sera faite aux développements du projet vidéo, à la mise en place d'une étude sur les publics et un travail d'accompagnement des pratiques amateurs, la création musicale et l'accès à la scène pour les groupes locaux.

Les subventions annuelles proposées sont les suivantes, sous réserve du vote des budgets correspondants :

- Etat : 100 000 € (idem précédente convention)
- Région Centre : 50 000 € (idem précédente convention)
- Ville (dans le cadre de la délégation de service public) : 362 000 € intégrant les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public passé en avril 2012.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention triennale 2012-2014 à passer avec l'Etat et la Région Centre ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Programme Quartiers d'Arts - Comédie musicale. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2013 à passer avec le Centre Chorégraphique National d'Orléans. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville souhaite développer des actions artistiques de proximité en faveur des jeunes. A cet effet, le programme Quartiers d'Arts a été mis en place sur la période 2010 – 2013 pour permettre la réalisation de projets artistiques réunissant des jeunes amateurs et des jeunes en voie de professionnalisation sous la direction d'un artiste ou d'une équipe artistique selon le calendrier suivant :

- 2010-2011 : projet théâtral réalisé en juillet 2011 ;
- 2011-2012 : projet danse porté par la Scène nationale d'Orléans et réalisé en juillet 2012 ;
- 2012-2013 : projet comédie musicale.

Le montage du projet Quartiers d'Arts-Comédie musicale est basé sur le principe de la constitution d'un groupe de jeunes amateurs et de pré-professionnels ayant des parcours représentatifs de la diversité des pratiques en danse, musique et chant.

Le principe de l'engagement de chaque jeune sélectionné à l'issue d'auditions sur une période de neuf mois à un an pour l'ensemble des séances de répétitions et les représentations est essentiel pour le processus de travail artistique en équipe.

Le Centre Chorégraphique National d'Orléans ayant une mission de création et d'accompagnement dans les domaines de la danse est en charge de la coordination du projet comédie musicale du programme Quartiers d'Arts en concertation avec le Conservatoire. Ce projet de comédie musicale réunit un groupe mixte d'une vingtaine de jeunes danseurs, musiciens ou chanteurs rassemblés à l'issue d'auditions sous la direction du chorégraphe Nasser Martin Gousset pour aboutir à l'issue de la période de répétitions et de stages à des représentations publiques.

Un travail soutenu doit être mené pendant le déroulement de ce projet de comédie musicale pour favoriser les échanges et les rencontres avec les divers publics en intégrant une démarche dynamique au sein des quartiers.

Le budget de ce programme, porté par le Centre Chorégraphique National d'Orléans, est arrêté à 75 000 € H.T. et est susceptible d'être financé par plusieurs partenaires publics.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de soutenir ce projet artistique dans le cadre d'une convention d'objectifs 2012-2013 à hauteur de 60 000 € :

- 30 000 € au titre de l'année 2012,
- 30 000 € au titre de l'année 2013 sous réserve du vote du budget correspondant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Centre Chorégraphique National d'Orléans pour l'organisation de Quartier d'Arts - Comédie Musicale ;

2°) en application de cette convention, décider d'attribuer une subvention de 60 000 € répartie comme suit :

- **30 000 € au titre de l'année 2012**
- **30 000 € au titre de l'année 2013 sous réserve du vote du budget correspondant ;**

3°) déléguer M. le Maire ou son délégué pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, opération 0000977, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **Festival Orléans'Jazz 2013. Approbation de conventions de billetterie et des tarifs.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour l'édition 2013, Orléans'Jazz se tiendra du mercredi 19 juin au samedi 29 juin inclus sur plusieurs sites de la Ville dont le Campo Santo avec une quarantaine de concerts programmés.

Dans l'attente de la programmation, en cours d'élaboration, il est proposé de reconduire, pour la 4^{ème} année, le Forfait découverte, passeport de quatre concerts, qui rencontre un succès croissant :

- 60 forfaits vendus en 2010,
- 188 forfaits vendus en 2011,
- 243 forfaits vendus en 2012.

Compte tenu du maintien du tarif de 50 € T.T.C. en 2010 et 2011, il est proposé de le fixer à 52 € T.T.C. pour 2013.

Le forfait découverte sera en vente sur le réseau France Billet (FNAC, Office de Tourisme et des Congrès, etc.) sur le réseau Ticketnet et Premier Rang à partir du 1^{er} décembre 2012 et ce, jusqu'au 31 janvier 2013.

Des conventions sont donc proposés avec France Billet S.A.S., Ticketnet, Premier Rang et l'Université d'Orléans, définissant les conditions dans lesquelles la Ville confie un contingent de billets à ces organismes qui en assurent la vente. La Ville profitera par ailleurs des supports promotionnels mis en

place par ces organismes.

Il est également proposé, afin de conserver un caractère exclusif, de limiter les ventes à 300 forfaits tous réseaux confondus pour l'édition 2013.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le tarif du « forfait découverte » à hauteur de 52 € T.T.C. qui s'appliquera au Festival Orléans'Jazz 2013 ;

2°) approuver les conventions à passer avec France Billet S.A.S., Ticketnet, Premier Rang et l'Université d'Orléans relatives à la vente de billets pour les spectacles organisés dans le cadre du Festival de Jazz 2013 ;

3°) autoriser M. l'Adjoint délégué à signer ces contrats et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits du budget annexe fonction 33, article 70623, service gestionnaire DCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Approbation d'une convention de partenariat culturel 2012-2014 à passer avec le Département du Loiret.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une nouvelle convention de partenariat culturel est proposée pour les années 2012 – 2014 afin de définir les conditions du soutien départemental à la vie culturelle orléanaise.

Cette convention a pour objet de définir à partir des propositions de la Ville, la répartition du financement départemental destiné aux équipements et aux événements de la Ville, mais aussi aux associations culturelles soutenues par la Ville.

En 2011, la subvention du Département du Loiret pour le secteur culturel (hors Carré Saint Vincent et investissement) était de 465 975 € dont 323 095 € pour les actions de la Ville.

Pour 2012, la participation du Département est arrêtée à 419 377 € répartie à hauteur de 291 559 € pour les équipements et événements de la Ville et 127 818 € pour les associations et établissements publics soutenus par la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat 2012-2014 à passer avec le Département du Loiret ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur le budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Exposition patrimoniale 2013 « Valorisation des recherches archéologiques des travaux de rénovation urbaine à Orléans depuis 20 ans ». Demandes de subventions.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis 1989, date de l'exposition « truelles et palissades 10 ans d'archéologie à Orléans » qui dressait un bilan des connaissances archéologiques sur la ville, une centaine d'opérations archéologiques a été conduite sur le territoire communal dans le cadre de vastes travaux d'infrastructure ou de réaménagement du centre ville. Ces opérations, principalement réalisées par le service archéologique municipal de la Ville, l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (A.F.A.N.) puis l'I.N.R.A.P. ont enrichi et contribué au renouvellement de l'histoire de la Ville.

Ainsi, les recherches archéologiques ont permis de renouveler des pans entiers de l'histoire orléanaise : mise au jour de niveaux d'habitat et de sépultures gauloises, étude du sanctuaire antique de l'Etuvée, mise au jour d'exceptionnelles constructions des VII^e-X^e siècles rue Jeanne d'Arc et place Sainte-Croix, étude des enceintes successives de la ville, pour ne citer que les découvertes les plus emblématiques.

Aussi, la D.R.A.C. Centre (Service Régional de l'Archéologie), l'I.N.R.A.P. et la Ville se sont rapprochés afin d'envisager les possibilités de collaboration pour la réalisation d'une exposition sur ce thème. L'exposition vise à présenter au public les apports des opérations archéologiques réalisées ces dernières années en amont des différents chantiers urbains à la connaissance historique de la ville et de son territoire.

Elle prend en compte un cadre chronologique large, des origines de la ville à la Renaissance. L'exposition est conçue sur le modèle des expositions patrimoniales de la Ville et s'accompagne d'un catalogue intégré à la collection du Label Pays et Villes d'art et d'histoire.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville, les partenaires scientifiques sont la D.R.A.C. Centre et l'I.N.R.A.P. assurant le commissariat de l'exposition qui sera présentée à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, de novembre 2013 à février 2014 (dates prévisionnelles).

Le coût prévisionnel de l'exposition est évalué à 196 100 € T.T.C. avec la valorisation des contributions scientifiques des partenaires. Des subventions sont susceptibles d'être apportées par la D.R.A.C. Centre, la Région Centre et le Conseil Général du Loiret.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la D.R.A.C., de la Région Centre et du Département du Loiret, les subventions au taux le plus favorable pour l'organisation de l'exposition patrimoniale 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville toute convention éventuelle à intervenir à cet effet et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts ou à ouvrir en 2013, articles 6068, 611, 6135, 6232, 6236, 6248, 637, 74718, 7472, 7473, 7478, opération 00008421, service gestionnaire CARC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPOSITION PATRIMONIALE 2013

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE PREVISIONNEL (en €T.T.C.)

Emplois		Ressources	
Intervenants extérieurs		Propres	
Commissaire d'exposition	29 200	Billetterie	0
Scénographe	17 000	Catalogue	5 400
Graphiste	6 000		
Chef de projet	20 000		
Réalisation expo		Subventions	
Droits de diffusion des documents		D.R.A.C. Centre	32 000
Frais de reproduction	5 000	Région Centre CPER	30 000
Encadrement	4 000	Département	7 000
Petits matériels/ fournitures pr muséographie	21 500		
Cartels	6 000		
Signalétique	5 000		
Transport des œuvres	8 000		
Assurance	5 000	Mécénat	2 000
audiovisuel et multimédia	20 000		
Communication			
visuel	3 200		
affiches tous formats	2 300	I.N.R.A.P.	
dossier de presse	800	participation en numéraire	10 000
cartons d'invitation	600	apport en industrie 2012	29 200
		production audiovisuelle et	
frais de vernissage	1 000	multimédia	20 000
Réalisation catalogue		Ville d'Orléans	
rédaction du catalogue	30 000	participation	60 500
Conception création catalogue	4 000		
Droits de reproduction			
Frais de reproduction (photos..)	1 500		
Impression diffusion	6 000		
TOTAL	196 100	TOTAL	196 100

N° 29 – **Scène Nationale d'Orléans, Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre, Centre Chorégraphique National d'Orléans et Centre d'Art Dramatique d'Orléans-Loiret-Région Centre. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le théâtre d'Orléans accueille dans ses locaux quatre structures de création, de diffusion et de sensibilisation au spectacle vivant :

- la Scène Nationale
- le Centre Chorégraphique National d'Orléans
- le Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre - CADO
- le Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre

Le théâtre d'Orléans constitue un des pôles de référence dans le domaine du spectacle vivant les plus importants en France. C'est l'une des structures phare du rayonnement culturel de la Ville.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Centre, le Département du Loiret et la Ville ont passé une convention-cadre 2012-2014 de financement des structures du théâtre d'Orléans.

Dans le cadre de la convention quadripartite, les subventions 2012-2014 de la Ville ont été déterminées au niveau suivant, sous réserve du vote des budgets des financeurs :

- Scène nationale : 1 672 039 €
- Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre : 223 771 €
- Centre Chorégraphique National d'Orléans : 189 817 €
- Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre-CADO : 416 373 €

La Ville détermine en sus les subventions liées à la mise à disposition des locaux :

- subvention compensatrice du loyer à la Scène Nationale : 129 500 €
- subvention à la Scène Nationale correspondant aux services du théâtre utilisés par la Ville ou les associations utilisatrices : montant maximal 110 000 € qui fera l'objet de délibérations semestrielles correspondant aux services réellement utilisés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec la Scène Nationale d'Orléans et le Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre au titre de l'année 2013 ;

2°) en application de ces conventions, décider d'attribuer les subventions de fonctionnement 2013 suivantes, sous réserve du vote des budgets correspondants :

- Scène nationale :
 - subvention de fonctionnement : 1 672 039 €
 - subvention compensatrice du loyer : 129 500 €
- Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre : 223 771 €

3°) approuver les conventions à passer avec le Centre Chorégraphique National et le Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre - C.A.D.O. au titre des années 2013 et 2014 ;

4°) en application de ces conventions, décider d'attribuer les subventions de fonctionnement 2013 et 2014 suivantes, sous réserve du vote des budgets correspondants :

- Centre Chorégraphique National d'Orléans : 189 817 €
- Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre- CADO : 416 373 €;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Théâtre d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville. Paiement des services du second semestre 2012.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La dernière convention cadre 2012-2014 approuvée par le Conseil Municipal le 20 avril dernier permet aux structures de création et de diffusion de recevoir un engagement financier sur plusieurs années de la part des quatre financeurs institutionnels. L'annexe de cette convention précise également les modalités de facturation des services aux utilisateurs extérieurs sur la base de tarifs.

Ces tarifs ont été votés lors de la même séance du Conseil Municipal et sont applicables au 1^{er} janvier 2012.

La Ville procède au règlement des services à l'association Scène Nationale d'Orléans sur présentation des factures correspondant à l'utilisation des salles à la fin de chaque semestre. Le montant des services utilisés au cours du 1^{er} semestre 2012 par les associations et la Ville s'est élevé à 113 962 € T.T.C.

Le montant des services utilisés au cours du second semestre 2012 par les associations et la Ville s'élève à 16 002 € T.T.C., détaillés dans le tableau annexé représentant un total de 129 964 € T.T.C. pour l'année entière.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du versement à l'association Scène Nationale d'Orléans, d'une somme de 16 002 € T.T.C. au titre du second semestre 2012 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 6574, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

04/10/2012

THEATRE D'ORLEANS
PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES SERVICES DE LOCATIONS UTILISES PAR LES ASSOCIATIONS
TARIFS 2012 (Conseil Municipal du 29 AVRIL 2012)

Utilisateurs extérieurs	Assistance services ville	Répartition services assésés en autres	SALLES TOUCHARD & BARRAULT	SALLE VIEZ	TOTAL
Dates d'utilisation	Part du service (en €)	Coût (en €)	Dates d'utilisation	Part du service (en €)	Coût Utilisateur extérieur (en €)
ORLEANS CONCERTS			15 au 18/11/2012		
TOTAL ACCUEIL ORL CONCERTS		3,00			
PRISE EN CHARGE VILLE	22	3,00			
COUT ORLEANS CONCERTS		3,00			11,800
MUSIQUE MUNICIPALE					
TOTAL ACCUEIL		0,00			
PRISE EN CHARGE VILLE	4	0,00			
COUT MUSIQUE MUNICIPALE		0,00			0
ATAO					
TOTAL ACCUEIL		0,00			
PRISE EN CHARGE VILLE	16	0,00			
COUT ATAO		0,00			0
VILLE & AUTRES ASSOVS	22	0,00			
CONSERVATOIRE					
Gala de danse					
Art Dramatique					
JEUNES TALENTS					
GROUPE LA JARRY					
COUT SERVICES VILLE	65	0,00			16,000
Somme à payer à la Scène Nationale pour le 2ème semestre 2012					16 000

N° 31 – **Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2013. Demandes de subventions.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« 1 – Expositions

Le Musée des Beaux-Arts a programmé du 28 février au 2 juin 2013 une exposition intitulée « Gérard Schneider, rétrospective ».

Peintre d'origine suisse, Gérard Schneider (1896 -1986) est l'un des plus grands maîtres de l'abstraction lyrique, ce mouvement de l'art abstrait qui triomphe dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il participe à l'histoire de l'art du XX^{ème} siècle aux côtés d'artistes français comme Bazaine, Debré, Estève, Fautrier, Manessier, Mathieu, Soulages, les Russes Poliakoff et de Staël, l'Allemand Hartung, l'Américain Jenkins, la Portugaise Vieira da Silva ou le Chinois Zao Wou-Ki.

A partir des années 50, l'artiste est reconnu comme un des peintres les plus importants à l'étranger, aux États-Unis, et plus tardivement en France, à travers de multiples expositions qui consacrent l'originalité de sa création. Un parcours d'une centaine d'œuvres, peintures et dessins, retrace l'évolution de son langage abstrait, depuis ses premières recherches jusqu'à l'aboutissement de son œuvre.

Le coût prévisible de cette exposition s'élève à 67 725 € T.T.C.

Une autre exposition intitulée « Zao-Wou-Ki, œuvres récentes, peintures, aquarelles, encres de Chine » est programmée du 24 octobre 2013 au 26 janvier 2014.

La présentation des œuvres récentes de Zao Wou-Ki (né à Pékin en 1921), une sélection d'une centaine de peintures, encre de Chine et aquarelles, s'inscrit dans la démarche qui consiste à renouveler l'intérêt du public par la réunion exceptionnelle d'œuvres d'art d'un artiste vivant et de montrer qu'à travers son travail récent, après soixante ans de pratique, il continue à peindre avec audace, inventivité et prégnance de la couleur. L'exposition est l'occasion de découvrir un immense talent à l'itinéraire singulier de l'Orient et la Chine, son pays d'origine, jusqu'à la France et son installation à Paris depuis 1948, sa destination de prédilection pour devenir « un peintre, tout simplement ».

Le coût prévisible de cette exposition s'élève à 82 500 € T.T.C.

2 – Restauration d'œuvres

Le Musée des Beaux-Arts et le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais souhaitent faire restaurer certaines pièces de leurs collections durant l'année 2013. Il s'agit de la restauration du cadre du tableau d'Alfred Roll, « Tête de mineur », de la restauration du marbre d'Antonio Strampanoni, « Pudicitia », du soclage d'une sculpture en pierre « Divinité », de la restauration du cadre du tableau de Cogniet « Études de vagues », de la reliure d'ouvrages du fonds précieux de la bibliothèque, de la pose d'un verre protecteur et caisson étanche sur le tableau de Delacroix « Esquisse pour le portrait d'une vieille femme », de la restauration du tableau « Portrait de Jeanne d'Arc dit de l'Hôtel de Ville », du conditionnement de la collection d'ivoires et du nettoyage d'émaux peints de Limoges.

L'ensemble de ces interventions de restauration à prévoir s'élève à 35 000 € T.T.C.

Les expositions sont subventionnables par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Centre et le Département du Loiret. Les restaurations sont subventionnables par le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Région Centre).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la D.R.A.C., de la Région Centre et du Département du Loiret les subventions au taux le plus favorable pour l'organisation des expositions programmées en 2013 ;

2°) solliciter auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration les subventions au taux le plus favorable pour la réalisation des campagnes de restauration au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ;

3°) autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer au nom de la Ville toute convention correspondante éventuelle à intervenir à cet effet ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts ou à ouvrir en 2013, inscrits au budget de la Ville, fonction 322, articles 6068, 611, 6226, 6232, 6236, 6248, 637, 7472, 7473, 74718, 2316, 1321, 1322, opération 05A067, service gestionnaire CMBA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – Conservatoire et Théâtre Gérard Philipe. Fixation de tarif pour l'action culturelle éducative.

Mme HEAU – Il est proposé un tarif de 4 € pour les non-orléanais aux activités de l'Institut.

M. RICOURD – Nous voterons cette délibération, mais je voulais vous informer d'un certain nombre de « remontées », comme on dit, d'habitants de La Source qui souhaiteraient que de temps en temps il y ait des séances de cinéma au Théâtre Gérard Philipe. Je ne sais pas si c'est possible, M. VALETTE, mais c'est une idée qui nous est faite.

M. LEBRUN – Cela a déjà été fait !

M. le Maire – Du cinéma au théâtre en fait ! Je vous consulte néanmoins sur cette délibération.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Le Conservatoire à rayonnement départemental de musique, danse et théâtre d'Orléans met en œuvre une saison musicale programmée dans le cadre de l'Institut.

Des créations musicales à destination du jeune public favorisant la sensibilisation au spectacle vivant des jeunes spectateurs sont également organisées et des séances sont mises en place sur le temps scolaire. Elles réunissent principalement des élèves des écoles maternelles et primaires d'Orléans mais pour la saison 2012/2013, plusieurs écoles non-orléanaises ont souhaité inscrire leurs élèves pour assister aux deux concerts jeune public.

Lorsqu'une coopération est établie avec des écoles orléanaises, le tarif pour les élèves est de 2 € (tarifs de l'Institut votés par le Conseil municipal le 27 janvier 2012).

Pour mettre en place l'accueil d'écoliers non-orléanais à l'Institut, il est proposé de créer un nouveau tarif fixé à 4 € par élève, identique à celui pratiqué pour les séances scolaires des spectacles jeune public programmés au Théâtre Gérard Philipe, afin d'élargir l'accès à ces concerts.

L'accompagnement et l'encadrement de ces groupes scolaires sont effectués par les enseignants et des parents d'élèves pour lesquels il est proposé d'accorder la gratuité d'entrée pour les concerts à l'Institut. Il est également proposé d'étendre cette gratuité aux animateurs qui encadrent les enfants des accueils de loisirs assistant aux spectacles programmés au Théâtre Gérard Philipe les

mercredis après-midi, l'objectif étant de favoriser l'organisation de ces sorties éducatives et artistiques. Cette disposition tarifaire sera pratiquée selon la répartition suivante : un accompagnateur pour 8 enfants.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la fixation du tarif de 4 € pour les élèves des écoles maternelles et primaires non-orléanaises assistant aux séances scolaires des concerts donnés à l'Institut ;

2°) approuver l'application de ce nouveau tarif d'entrée aux séances scolaires des concerts de l'Institut à partir du 1^{er} janvier 2013 ;

3°) approuver la gratuité pour les accompagnateurs des groupes scolaires et des centres de loisirs pour les concerts de l'Institut et les spectacles du Théâtre Gérard Philipe dans les conditions sus-définies ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Marché de conception et réalisation du spectacle de clôture. Approbation d'un avenant.**

M. GABELLE – *M. le Maire, chers collègues, 48 heures avant le spectacle de clôture du 600^{ème} anniversaire qui a eu lieu le 17 novembre dernier, on a assisté hélas à un effondrement d'une partie du duit, ce qui a induit – c'est le cas de le dire – des travaux et de la manipulation supplémentaires, d'où cet avenant pour un montant de 5 615,22 €.*

M. le Maire – *Il faudra que l'Etat restaure ce duit, car il commence à s'effondrer et le problème est en l'état. Je donne la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Vous dites régulièrement, M. le Maire, que dans le débat entre l'opposition et la majorité, on doit rester avec des relations correctes. C'est vrai que parfois le débat est un peu vif, mais c'est normal. Pour ma part, je m'efforce, je pense, de rester dans un registre de respect des opinions des uns et des autres. Cependant, je vous ai entendu un soir à la télévision à propos des Fêtes de Jeanne d'Arc, où vous avez qualifié le fait que j'étais un peu surpris, offusqué des 500 000 € supplémentaires pour le 600^{ème} anniversaire et que mes arguments étaient à ranger dans les bas-fonds de la médiocrité. On a le droit de ne pas être d'accord avec moi ...*

M. le Maire – *J'espère que vous ne vous êtes pas senti visé quand même !*

M. RICOUD – *Et bien si je me suis senti visé. Je crois que cela mérite peut-être autre chose que ce genre d'argument. Je vous remercie, M. le Maire.*

M. le Maire – *Mais je ne pensais absolument pas à vous, M. RICOUD. D'ailleurs, je ne pensais à personne. Je disais simplement qu'il est dommage que toujours on cherche à gâcher un peu la fête. On a beaucoup réduit le budget des Fêtes de Jeanne d'Arc 2012, si je puis dire, et l'on a eu, M. GABELLE et je vous en remercie encore, un spectacle de clôture absolument magnifique. Et je rappelle d'ailleurs que c'est gratuit, parce qu'on peut équilibrer les comptes, il suffit de faire payer et c'est ce que l'on ne veut pas. Je donne la parole à M. BRARD.*

M. BRARD – *Pour ma part, j'ai apprécié le feu d'artifice, M. le Maire.*

Concernant le duit, je suis allé à la réunion qui avait précédé les travaux managés par la D.R.E.A.L. en collaboration avec la Ville pour l'entretien. Et j'avais posé une question sur les duits et à l'époque - c'était l'Etat d'avant le 6 mai dernier – la D.R.E.A.L. disait déjà qu'il n'y avait pas un sou pour faire quoi que ce soit sur le duit et que si on voulait envisager, parce que c'est vraiment là aussi un

patrimoine de La Loire qui est assez intéressant, il faudrait un projet. Moi, je pense que c'est peut-être un débat à avoir. En tout cas, cela fera partie des choses à discuter, parce que si tout s'effondre là, c'est vrai que cela pose un certain nombre de questions sur le paysage de la Loire à Orléans.

M. le Maire – *Je suis totalement d'accord avec vous là dessus, M. BRARD. Je vous consulte.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a approuvé par délibération du 26 octobre 2012 le marché n° 12-332 passé après procédure adaptée, avec la société Lacroix-Ruggieri, portant sur la conception et la réalisation du spectacle de clôture du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc célébré tout au long de l'année 2012.

Le spectacle est un feu d'artifice musical sur Jeanne d'Arc. Les artifices sont tirés du duit. Or, l'Etat a constaté lors de travaux l'effondrement d'une partie de ce duit ne permettant plus l'accès des camions pour le déchargement comme prévu initialement. Cette phase de travail se fera donc manuellement.

Ce changement génère une journée de manutention supplémentaire représentant un coût de 5 615,22 € T.T.C. Il convient donc d'opérer une plus-value sur le marché initial à hauteur de 46 996,82 € T.T.C. en le portant à un montant de 52 612,04 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant en plus value de 5 615,22 € T.T.C. à opérer sur le marché passé avec la société LACROIX-RUGGIERI portant le montant du marché n°12-332 à 52 612,04 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à ouvrir au budget de la Ville, fonction 024, article 611, opération 2012832, service gestionnaire CEVE. »

ADOPTÉ PAR 51 VOIX CONTRE 3.

N° 34 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché après procédure adaptée.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Du 29 avril au 9 mai 2013, la Mairie célébrera la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc avec des événements commémoratifs et festifs.

La Cérémonie de Remise de l'Etendard, organisée le 7 mai au soir devant la Cathédrale Sainte-Croix, constitue l'un des points d'orgue des festivités. Une attention toute particulière est donc portée à la conception et à la réalisation du son et lumière intégré à cette cérémonie.

Compte-tenu du montant et de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 14 novembre 2012 a procédé au jugement des offres compte tenu des critères d'attribution et de leur pondération définis à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

1 - pertinence et originalité du projet de scénario et du graphisme des médias proposés

appréciées au regard du mémoire technique : 50 % ;

2 - prix des prestations apprécié au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire : 30 % ;

3 - méthodologie d'intervention (organisation technique et humaine) proposée pour l'exécution du marché appréciée sur la base du mémoire technique : 20 %.

En conséquence, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec la société BNC-MDA Marie-Jeanne GAUTHE pour un montant total de 37 129 € T.T.C. relatif à la conception et à la production du son et lumière sur la cathédrale Sainte-Croix, le 7 mai 2013, dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son délégué pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, nature 611, opération 0000832, service gestionnaire CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Festival de Loire 2013. Approbation d'une convention avec l'association l'Art O'Contemporain. Attribution d'une subvention.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de la convention avec l'association l'Art O'Contemporain pour que nous ayons une troisième édition de la O'Fish Parade.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI et ensuite à M. TORREILLES.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est une bonne initiative, mais cela va faire la troisième année où l'on présente des poissons. La Loire, ce n'est pas que des poissons ! C'est aussi du sable, des bois flottés, beaucoup d'autres choses qui pourraient être travaillées dans le cadre d'un projet artistique. Il serait quand même souhaitable que l'on renouvelle un petit peu la thématique de cette exposition.*

M. TORREILLES – *Le Festival de Loire, c'est très bien, mais il y a simplement une chose, Mme SAUVEGRAIN, qui me chiffonne : lors de l'animation organisée au mois d'août avec l'installation des trois jours de guinguettes sur les quais, il y a eu un arrêté de M. MONTILLOT qui disait qu'on ne pouvait pas distribuer d'alcool jusqu'au mois d'octobre, le 28 octobre précisément. Je me pose donc la question : qu'allons-nous faire au Festival de Loire, étant donné cet arrêté interdisant la distribution d'alcool sur les quais ? Je crois que cela va poser quelques problèmes ou alors c'est qu'il y a deux poids, deux mesures !*

M. le Maire – *Non, il n'y a jamais deux poids, deux mesures et pour répondre à Mme KOUNOWSKI, on ne boira pas, mais on mangera du poisson !*

M. TORREILLES – *Mais, on peut le faire cuire au vin !*

M. le Maire – *On peut le faire au vin blanc effectivement. Non, évidemment que sur le Festival de Loire, les dispositions sont prises, cela va de soi.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival de Loire 2009, le Liger Club a réalisé la 1^{ère} édition de la O'Fish Parade consistant en l'exposition de poissons originaux créés par des artistes locaux dans le jardin de la Charpenterie. Le franc succès enregistré s'est concrétisé par plus de 35 000 visites de cette exposition en plein air, par le soutien de nombreux mécènes et par une vente aux enchères réussie au terme de

l'opération, qui a permis de reverser une contribution à une œuvre caritative.

L'association L'Art O'Contemporain a poursuivi son projet en lançant la O'Fish Parade 2 à l'occasion du Festival de Loire 2011.

Pour le Festival de Loire 2013, l'association l'Art O'Contemporain a proposé de lancer la O'Fish Parade III 2013 dont l'objectif consiste en la création de poissons par des artistes plasticiens suite à appel à candidatures et en vue notamment de les exposer pendant le Festival de Loire 2013 du 18 au 22 septembre inclus.

Dans la mesure où cette opération présente un intérêt certain pour, d'une part, assurer un soutien à la création artistique, et d'autre part, accompagner le Festival de Loire, la Mairie propose de soutenir ce projet en attribuant une subvention globale de 16 000 € à l'association L'Art O'Contemporain ainsi qu'un soutien logistique et en communication de l'opération.

Une convention de soutien définit les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'association L'Art O'Contemporain pour l'organisation de la 3^{ème} O'Fish Parade dans le cadre du Festival de Loire 2013 ;

2) décider d'attribuer une subvention globale de 16 000 € pour le projet dont un premier versement de 5 000 € en 2012 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville 2012 (5 000 €) et 2013 (11 000 €) sous réserve de son vote, fonction 024, article 65748, opération 0000823, service gestionnaire CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Attribution de subventions aux écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B scolarisés.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année après la rentrée scolaire, la Mairie verse une subvention aux écoles sur la base du nombre d'enfants de quotient familial A et B qu'elles accueillent. Il est aujourd'hui proposé de répartir cette subvention entre les écoles sur la base des données valables pour l'année scolaire 2012/2013 selon le détail donné à l'annexe 1.

Ces dotations devront être utilisées pour l'acquisition de vêtements de change, de petites fournitures, et l'organisation de sorties pédagogiques. L'emploi des fonds ainsi versés fera l'objet d'un contrôle a posteriori.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer, pour l'année 2012, une subvention d'un montant total de 11 000 € répartie entre les écoles maternelles et élémentaires de la Ville selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B recensés dans les établissements concernés à la rentrée scolaire 2012/2013 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2012 - QUOTIENT FAMILIAL A ET B

ECOLES	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B
CENTRE	109	76	185	770,83 €
MATERNELLES				
Le Chatelet	7	6	13	54,17 €
Flora Tristan	6	5	11	45,83 €
Roger Secrétain	17	8	25	104,17 €
Roger Toulouse	13	12	25	104,17 €
	43	31	74	308,33 €
ELEMENTAIRES				
Charles Pensée	18	12	30	125,00 €
Guillaume Apollinaire	8	8	16	66,67 €
Jacques Androuet Du Cerceau	5	12	17	70,83 €
Jean Zay	35	13	48	200,00 €
	66	45	111	462,50 €
LA SOURCE	436	335	771	3 212,50 €
MATERNELLES				
Kergomard	20	18	38	158,33 €
Diderot	22	18	40	166,67 €
Gaston Galloux	32	24	56	233,33 €
Henri Poincaré	19	12	31	129,17 €
Jolibois	11	8	19	79,17 €
Lavoisier	13	9	22	91,67 €
Les Guernazelles	1	2	3	12,50 €
Louis Pasteur	19	18	37	154,17 €
René Guy Cadou	25	15	40	166,67 €
Romain Rolland	20	14	34	141,67 €
	182	138	320	1 333,33 €
ELEMENTAIRES				
Kergomard	31	26	57	237,50 €
Diderot	28	19	47	195,83 €
Gaston Galloux	30	41	71	295,83 €
Henri Poincaré	31	23	54	225,00 €
Lavoisier	17	10	27	112,50 €
Louis Pasteur	34	24	58	241,67 €
Les Guernazelles	4	7	11	45,83 €
René Guy Cadou et spécialisée	43	22	65	270,83 €
Romain Rolland	36	25	61	254,17 €
	254	197	451	1 879,17 €
NORD EST	424	282	706	2 941,67 €
MATERNELLES				
Charles Perrault	17	7	24	100,00 €
Claude Lewy	34	30	64	266,67 €
Les Cordiers	12	4	16	66,67 €
Jean Piaget	38	12	50	208,33 €
Maria Montessori	24	11	35	145,83 €
Marie Stuart	35	12	47	195,83 €
Michel de la Fournière	9	15	24	100,00 €
Nécotin	29	21	50	208,33 €
	198	112	310	1 291,67 €
ELEMENTAIRES				
Charles Péguy	49	20	69	287,50 €
Les Cordiers	33	16	49	204,17 €
Gutenberg	63	56	119	495,83 €
Michel de la Fournière	14	14	28	116,67 €
Nécotin	38	39	77	320,83 €
Olympia Cormier	29	25	54	225,00 €
	226	170	396	1 650,00 €

SUBVENTIONS QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2012 - QUOTIENT FAMILIAL A ET B

ECOLES	NBRE QFA	NBRE QFB	TOTAL QFA ET B	SUBVENTION QFA ET B
NORD OUEST	409	257	666	2 775,09 €
MATERNELLES				
Claude Lérude	8	3	11	45,83 €
La Madeleine	17	18	35	145,83 €
Les Ayzes	11	8	19	79,17 €
Louise Michel	8	8	14	59,33 €
Maryse Bastié-H. Boucher	38	32	70	291,67 €
Molière	23	11	34	141,67 €
Pierre Segoffe	39	27	66	275,00 €
René Thinat	31	14	45	187,50 €
	173	121	294	1 226,00 €
ELEMENTAIRES				
André Dessaux	14	9	23	95,83 €
Jean Mermoz	69	36	95	395,83 €
La Madeleine	28	15	43	179,17 €
Les Ayzes	18	6	24	100,00 €
Louis Guilkoux	26	19	45	187,50 €
Marcel Proust	16	19	35	145,83 €
Molière	30	14	44	183,33 €
Pierre Segoffe	45	18	63	262,50 €
	236	136	372	1 550,00 €
SAINT MARCEAU	156	154	310	1 300,00 €
MATERNELLES				
Georges Chardon	29	27	56	233,33 €
Jacques Prevert	14	23	37	154,17 €
Jardin des Plantes	20	14	34	141,67 €
La Cigogne	5	3	8	33,33 €
	68	67	135	562,50 €
ELEMENTAIRES				
Georges Chardon	35	34	69	287,50 €
Jardin des Plantes	26	22	48	200,00 €
La Cigogne	4	6	10	41,67 €
Maxime Perrard	22	24	46	191,67 €
Les Capucins	3	1	4	16,67 €
	90	87	177	737,50 €
TOTALIX	1536	1104	2640	11 000 €

N° 37 – **Transport de personnes. Approbation de marchés après appel d'offres**

Mme SAUVEGRAIN – Il s'agit des marchés de transport des élèves des écoles vers nos différents équipements notamment sportifs.

M. LEBRUN – On est bien sûr d'accord avec cette délibération, mais on souhaiterait aussi que pour les activités, le réseau de la T.A.O. soit gratuit. En effet, c'est souvent en heure creuse qu'il est utilisé et de toute façon, le bus ou le tram fonctionne. Cela devrait faire partie de la gratuité de l'école. Aujourd'hui, il faut payer pour aller dans le bus de la T.A.O. et la subvention qu'on vient de donner sert à alimenter les caisses de la T.A.O.

M. le Maire – Mais non !

M. LEBRUN – Elle ne sert pas à alimenter, mais ceci dit, si les écoles pouvaient faire cette économie là, ce serait quand même mieux.

M. le Maire – *Mais, c'est nous qui le payons. Donc c'est logique et transparent. Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

M. LEBRUN – *Ce n'est pas systématique.*

Mme KOUNOWSKI – *Juste une question parce qu'on avait eu une délibération en 2010 qui supprimait justement les transports pour les activités sportives des écoles et vous aviez mis en avant notamment une raison de développement durable. Cela veut donc dire que maintenant on revient à un transport pour des activités sportives des écoles primaires. On ne peut que s'en réjouir si c'est cela, parce qu'il y a beaucoup d'écoles qui ont été impactées par cette décision il y a deux ans. Je cite notamment les enfants de La Source qui ne peuvent plus aller à la patinoire. De plus, beaucoup d'équipements sportifs sont saturés actuellement dans les quartiers par rapport à leur occupation. Pouvez-vous nous préciser si on revient sur la possibilité de transport pour les écoles primaires vers des lieux de sport en dehors de leur quartier ?*

Mme SAUVEGRAIN – *Je crois que vous n'avez pas tout compris, Mme KOUNOWSKI. En 2010, on n'a rien supprimé, on a simplement passé un marché public. Vous, vous avez traduit cela par de la suppression de je ne sais quoi. Donc, on repasse le marché public parce qu'on remet en concurrence. D'autre part, je rappelle que les transports vers les équipements sportifs sont décidés en lien avec les écoles et l'Education Nationale, et que le seul sport obligatoire à l'école est la natation. Enfin, il n'y a pas de manque de places dans nos équipements sportifs pour les écoliers d'Orléans, puisque Martine GRIVOT fait le nécessaire. Toutes nos écoles ont les équipements sportifs dans la journée, comme elles le désirent. Avec cette délibération, il s'agit d'attribuer un marché de transport.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la fourniture de prestations de transport de personnes pour l'ensemble des services de la Ville. Ces transports concernent principalement le ramassage des enfants en direction des accueils de loisirs, les transports sportifs, scolaires et de loisirs.

Les lots 1, 2, 3 se décomposent comme suit :

- lot n° 1 : transport de personnes d'un point à un autre avec arrêts
- lot n° 2 : transport de personnes dans les communes de l'Agglomération orléanaise (départ depuis le nord de la Loire)
- lot n° 3 : transport de personnes dans les communes de l'Agglomération orléanaise (départ depuis le sud de la Loire)

Il s'agit d'un marché à bons de commandes pour une première période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2013, reconductible, de façon expresse, deux fois par période d'un an.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 14 novembre 2012, a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

1. Prix des prestations apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 60 %)
2. Valeur technique (pondération : 40 %), appréciée au regard du mémoire technique de la manière suivante :
 - Qualité de l'offre appréciée au regard des caractéristiques du matériel proposé et de la qualité de l'organisation humaine proposée (sous-pondération 30 %)
 - Prise en compte du développement durable (sous-pondération 10 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés à bons de commandes à passer, après appel d'offres ouvert, avec :

- lot n° 1 : le groupement solidaire «Rapides du Val de Loire et Cars Dunois» pour un montant minimum de 100 000 €T.T.C. et maximum de 400 000 €T.T.C. pour la première période et pour un montant minimum de 50 000 €T.T.C. et maximum de 200 000 €T.T.C. pour les périodes suivantes,

- lot n° 2 : le groupement solidaire «Rapides du Val de Loire et Cars Dunois» pour un montant minimum de 150 000 €T.T.C. et maximum de 600 000 €T.T.C. pour la première période et pour un montant minimum de 100 000 €T.T.C. et maximum de 350 000 €T.T.C. pour les périodes suivantes

- lot n° 3 : le groupement solidaire «Rapides du Val de Loire et Cars Dunois» pour un montant minimum de 135 000 €T.T.C. et maximum de 350 000 €T.T.C. pour la première période et pour un montant minimum de 90 000 €T.T.C. et maximum de 300 000 €T.T.C. pour les périodes suivantes ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, articles 6247 et 6248, imputation étendue multiple. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – Fourniture de produits et d'équipements d'entretien à usage professionnel. Lot 2. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Suite à l'approbation de la convention de groupement de commandes passée avec le C.C.A.S. d'Orléans, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la fourniture de produits et d'équipements d'entretien à usage professionnel pour l'ensemble des services de la Ville et du C.C.A.S.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes pour une première période de deux ans à compter de la date de notification reconductible, de façon expresse, deux fois pour une période d'un an.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 14 novembre 2012, a procédé au jugement d'une offre, compte tenu des critères inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

1. valeur technique de l'offre (pondération : 60 %) décomposée comme suit :

- la qualité des produits appréciée sur la base des fiches techniques communiquées et du cadre de mémoire technique (sous-pondération 40 %)
- l'organisation du service-après-vente décrite dans le mémoire technique (sous-pondération 20 %)

2. prix des fournitures (pondération : 40 %), décomposé comme suit :

- montant total du détail quantitatif estimatif (sous-pondération 30 %)
- pourcentage de remise accordée sur le catalogue hors bordereau de prix unitaire (sous-pondération 10 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à bons de commandes pour la fourniture d'équipements d'entretien et de nettoyage et consommables associés pour la Ville et le C.C.A.S. d'Orléans à passer avec la société DV2I pour un montant minimum de 40 000 €T.T.C. et maximum de 140 000 €T.T.C. pour la

première période et pour un montant minimum de 20 000 €T.T.C. et maximum de 70 000 €T.T.C. pour les périodes suivantes décomposés comme suit :

	Première période		Périodes suivantes	
Ville d'Orléans	40 000,00 €T.T.C.	130 000,00 €T.T.C.	20 000,00 €T.T.C.	65 000,00 €T.T.C.
C.C.A.S. d'Orléans	Sans montant minimum	10 000,00 €T.T.C.	Sans montant minimum	5 000,00 €T.T.C.

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, article 2158, imputation étendue multiple. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – E.C.O./C.F.J. Athlétisme, S.M.O. Gymnastique, U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu. Approbation de conventions d'objectifs et de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux.

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Les conventions d'objectifs conclues avec l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, S.M.O. Gymnastique et U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu pour la période 2009-2012, arrivent à leur terme au 31 décembre 2012 et il est proposé de les renouveler.

Les nouvelles conventions proposées pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016 précisent les obligations réciproques des clubs et de la Ville.

Dans le cadre de leur projet associatif, les clubs présentent leur stratégie et les principaux objectifs qu'ils se sont fixés.

Pour les atteindre, les clubs s'engagent à conduire, dans le cadre de ces conventions, des actions faisant référence aux axes d'interventions définis ci-après :

1. la formation des jeunes
2. les résultats sportifs et les performances
3. la qualité de l'encadrement
4. l'implication du club dans la vie de la cité
5. les actions de développement durable

Chaque action se traduit par une fiche « objectifs » et est soumise à une évaluation selon les indicateurs définis dans celle-ci.

La Ville s'engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des installations municipales nécessaires au fonctionnement des clubs selon un planning d'utilisation fixé en début de saison. Par ailleurs, les locaux mis à disposition à titre exclusif font l'objet de conventions qui seront passées parallèlement à la présente délibération, par décision du Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- pour les clubs «U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu » et «S.M.O. Gymnastique », à assurer respectivement la mise à disposition de deux éducateurs sportifs municipaux, dans le cadre d'une convention de mise à disposition spécifique.

A cet effet, conformément à l'article 2 du décret du 18 juin 2008, l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu et à la S.M.O. Gymnastique rembourseront à la Ville la rémunération des fonctionnaires mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes à l'issue de la période de mise à disposition.

- à soutenir les actions de promotion des clubs,
- à soutenir les initiatives des clubs en matière d'organisation de manifestations exceptionnelles à Orléans. A cette occasion, la Ville se réserve la possibilité, dans le cadre de l'intérêt public local et ponctuellement, de verser des subventions exceptionnelles,
- à apporter une aide financière annuelle.

La Ville s'engage à apporter à ces trois clubs une subvention annuelle de fonctionnement.

Pour mémoire, les subventions versées en 2012 s'élevaient à :

- 66 500 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 231 500 € pour la S.M.O. Gymnastique,
- 283 000 € pour l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu.

Pour ces deux derniers clubs, une participation forfaitaire de 30 000 € de la collectivité sera versée à chacun d'entre eux afin de compenser les frais de remboursement de la mise à disposition des éducateurs sportifs municipaux.

Compte tenu du développement des activités de ces trois clubs, de l'augmentation toujours croissante de leurs licenciés et des efforts fournis par les clubs dans le cadre de la formation des jeunes, il est proposé de porter la participation financière annuelle de la Ville, en 2013 et sous réserve du vote du budget, à hauteur de :

- 67 000 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 233 000 € pour la S.M.O. Gymnastique,
- 287 000 € pour l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions d'objectifs à passer avec l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, la S.M.O. Gymnastique et l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu au titre des années 2013 à 2016 ;

2°) en application de ces conventions, attribuer au titre de 2013 et sous réserve du vote du budget de la Ville et de l'atteinte des objectifs fixés, les subventions correspondantes aux associations suivantes :

- 67 000 € à l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme ;
- 233 000 € à la S.M.O. Gymnastique ;
- 287 000 € à l'U.S.O. Orléans Loiret Judo Jujitsu

3°) approuver les conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux pour la S.M.O. Gymnastique et l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu ;

4°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 6574,0000856, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **U.S.O. Tennis, U.S.O. Handball et C.L.T.O. Badminton. Approbation de conventions 2013-2016. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville souhaite poursuivre son soutien de clubs sportifs et des conventions sont proposées avec ces associations, définissant les obligations suivantes :

Les associations s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des domaines d'intervention définis ci-dessous.

Il s'agit plus particulièrement de :

- favoriser la pratique de l'activité sportive pour tous,
- obtenir les meilleurs résultats sportifs possibles,
- former des juges et des arbitres,
- favoriser l'implication du club dans la vie de la cité,
- favoriser les actions de développement durable.

En contrepartie, la Ville s'engage à verser aux associations des subventions annuelles de fonctionnement dont les montants sont déterminés en fonction d'évaluations résultant des critères suivants :

- le nombre de licenciés,
- le nombre et le niveau de qualification des encadrants,
- le nombre et la qualification des juges et des arbitres,
- les classements et les résultats,
- les déplacements.

Il est également tenu compte des éléments de pondération suivants :

- l'existence d'une école de sport ou d'un label délivré par une fédération sportive,
- l'utilisation d'un équipement sportif municipal,
- le rôle social de l'association,
- la mise en œuvre d'actions de développement durable.

Compte tenu de ces critères, les clubs se voient attribuer un nombre de points permettant de calculer le montant de la subvention théorique de l'année en cours.

A titre indicatif, en 2012, la Ville a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement de :

- 29 500 € en faveur de l'U.S.O. Tennis,
- 38 000 € en faveur de l'U.S.O. Handball,
- 24 800 € en faveur du C.L.T.O. Badminton.

Pour 2013, la ville s'engage à verser un premier acompte équivalent à 50 % du montant de la subvention 2012 dans l'attente du dossier de demande de subvention.

En outre, la Ville s'engage à poursuivre son action en vue d'accompagner les efforts des clubs par :

- la mise à disposition des installations municipales nécessaires à leur fonctionnement, selon un planning d'utilisation fixé en début de chaque saison,

- le soutien des initiatives des associations en matière d'organisation de manifestations exceptionnelles à Orléans. A ce titre, la Ville se réserve le droit dans le cadre de l'intérêt public local et ponctuellement, de verser des subventions exceptionnelles sous réserve d'une demande écrite préalable par l'association adressée au minimum 3 mois avant la tenue de la manifestation et de la présentation

d'un dossier de demande de subvention assortie de toutes les pièces nécessaires à l'examen de cette demande.

Dans ces conditions et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de subventionnement à passer avec l'U.S.O. Tennis, l'U.S.O. Handball et le C.L.T.O. Badminton au titre des années 2013-2016 ;

2°) dans ce cadre, de décider d'attribuer une subvention annuelle aux 3 associations au titre des années 2013, 2014, 2015 et 2016 sous réserve du vote des budgets correspondants et de l'atteinte des objectifs fixés. Les montants de référence (2012) sont les suivants :

- 29 500 € à l'U.S.O. Tennis,
- 38 000 € à l'U.S.O. Handball,
- 24 800 € au C.L.T.O. Badminton ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 6574, 0000858, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **C.L.T.O Hockey sur Gazon. Approbation d'une convention de partenariat 2013-2016.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat 2013-2016 sur les mêmes bases que la précédente convention et de soutenir ce club qui a une action importante dans le quartier de l'Argonne et surtout pour les jeunes filles.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

1- « Contexte :

Le C.L.T.O. Hockey sur gazon constitue un acteur essentiel du développement de la pratique sportive dans les quartiers sensibles et principalement dans celui de l'Argonne.

Ses actions visent à permettre aux jeunes (enfants et adolescents) de ce quartier de pratiquer le hockey sur gazon tout en les accompagnant scolairement.

Ainsi depuis 1973, la Ville accompagne cette association par l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

La convention 2009/2012 arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler pour la période 2013-2016, dans les termes présentés ci-dessous.

2- Les engagements du C.L.T.O. Hockey sur gazon :

L'association s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

1) – sur le plan sportif :

- se maintenir au niveau national pour les collectifs garçons et filles (sénior),
- présenter des équipes dans toutes les catégories garçons et filles (- de 18 ans),
- structurer une école de hockey,
- conserver sa place en Elite salle pour l'équipe féminine et ré-engager une équipe sénior féminine en gazon.

2) – sur le plan de la jeunesse :

- former ses cadres de demain,
- consolider et pérenniser la section Baby-Hockey,
- intensifier l'accueil des pré-ados et des adolescents.

3) – sur le plan social :

- assurer un accompagnement personnalisé des jeunes licenciés,
- accueillir régulièrement les familles.

4) – sur le plan du développement durable :

- maintenir et développer l'accueil des personnes en situation de handicap,
- sensibiliser les licenciés à se comporter en éco-citoyen.

5) – sur le plan de la politique de la Ville (C.U.C.S.) :

Le C.L.T.O. hockey sur gazon pourra déposer s'il le souhaite une demande de subvention au titre d'un projet financé par le C.U.C.S.

Afin d'assurer le suivi régulier de la situation financière, un échéancier précis et des rencontres devront être respectés pour la transmission et la présentation des documents budgétaires et comptables.

3- Les engagements de la Ville :

Afin d'accompagner le projet de l'association et la soutenir dans l'atteinte des objectifs convenus, la Ville s'engage à apporter une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant pour l'année 2013, sous réserve du vote du budget, est de 29 000 €, ainsi répartie :

- pour la partie sportive :

17 000 € au titre de la subvention de fonctionnement déterminée en fonction des critères de subvention applicables à l'ensemble des clubs sportifs. Cette somme sera variable chaque année en fonction de l'examen du dossier de demande de subvention et des critères déterminés par la Ville.

- pour l'accompagnement des actions « sportives, de jeunesse, sociales et de développement durable » :

12 000 € au titre des aides apportées aux actions destinées aux jeunes et à l'accompagnement de la prise en charge de l'emploi de l'éducateur sportif de l'association.

La Ville s'engage à soutenir les initiatives du C.L.T.O. hockey sur gazon en matière d'organisation de manifestations exceptionnelles à Orléans.

D'autres financements de la Ville pourront intervenir, indépendamment de la présente convention, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), de la mise en place d'Ateliers Educatifs et Sportifs (A.E.S.) et du pôle « Prévention et Réussite Educative ».

La Ville en sa qualité de propriétaire, met à disposition du C.L.T.O. hockey sur gazon à titre gratuit, un club house sur le site de la Plaine de jeux du Belneuf. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spécifique pour la même durée, passée par décision du Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le C.L.T.O. hockey sur gazon au titre des années 2013 à 2016 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) en application de cette convention, décider d'attribuer, sous réserve du vote du budget correspondant, une subvention de 29 000 € au C.L.T.O. hockey sur gazon au titre de l'année 2013 ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 6574,0000859, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme CARRE).

N° 42 – **Crèche parentale du P'tit Mouflet. Approbation d'une convention d'objectifs 2013-2015. Attribution d'une subvention.**

Mme LECLERC – *Il s'agit du renouvellement de la convention avec la crèche parentale du P'tit Mouflet. Le montant de la subvention étant supérieur à 25 000 €, nous devons signer une convention d'objectifs pour les années 2013 à 2015. A ce titre là, le montant de la subvention versée à la crèche parentale sera de 37 000 €, ce qui représente une belle augmentation. Comme cela m'a été soufflé et il est vrai, je voudrais rappeler qu'en équipement de proximité et de travaux, le P'tit Mouflet a aussi bénéficié d'un déménagement et de gros travaux pour être aujourd'hui où elle est localisée.*

M. le Maire – *La parole est à Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Mme LECLERC, parce que c'est vraiment la Ville qui a sauvé la crèche du P'tit Mouflet qui était dans des locaux totalement vétustes sur la place Dunois. C'était franchement indigne d'accueillir des enfants dans ces conditions et grâce à l'action qui a été portée dans le cadre du Clos Rozay, c'est une crèche tout à fait adaptée et parfaitement aux normes qui répond à l'attente des parents et des enfants.*

M. le Maire – *Le P'tit Mouflet se porte bien !*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La crèche parentale du P'tit Mouflet est une association fondée par huit familles en 1982. Aujourd'hui, elle accueille des enfants dès l'âge de 10 semaines et jusque dans leur 4^{ème} année.

Elle bénéficie de l'agrément de la Protection Maternelle Infantile pour 20 places E.T.P., dont 12 places en accueil permanent à temps plein, 7 places en accueil permanent à temps réduit et une place d'urgence (durée limitée à 3 mois maximum).

Dans le cadre de sa politique en matière de petite enfance visant notamment à diversifier l'offre d'accueil des jeunes enfants sur la commune pour répondre aux besoins et aux attentes des familles, la Mairie a conclu avec la crèche parentale du P'tit Muflet une convention d'objectifs pour la période 2010 à 2012, définissant notamment le versement d'une subvention à hauteur de 34 500 € par an.

Cette convention prenant fin au 31 décembre 2012, les deux parties ont décidé de la renouveler afin de pérenniser leur partenariat.

Ainsi, l'association s'engage par cette convention à poursuivre, à son initiative et sous sa responsabilité, les objectifs suivants :

- poursuivre, conformément à son objet social, une action d'accueil des enfants de 10 semaines jusque dans leur 4^{ème} année, à temps plein ou à temps partiel ;

- aider les familles à concilier vies familiale et professionnelle, en proposant des solutions adaptées à leurs besoins, avec un souci de proximité et de souplesse, tout en veillant à ne pas nuire à l'équilibre de l'enfant ;
- proposer un lieu d'accueil épanouissant pour les enfants, où les parents s'impliquent dans le projet éducatif, et dans le fonctionnement de l'établissement ;
- favoriser une meilleure égalité des chances et une intégration des enfants en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, qu'elle soit sociale, médicale ou éducative ;
- accueillir majoritairement des enfants de familles domiciliées sur Orléans, et celles dont un des parents travaille sur ce territoire.

Il est proposé d'augmenter le montant de la subvention à hauteur de 37 000 € par an, soit une hausse de 7,2 % par rapport au montant de la précédente convention. Cette contribution de la Mairie est proposée selon les modalités suivantes :

- le versement d'un acompte de 80 % du montant de la subvention avant le 31 mars de chaque année,
- le versement du solde avant le 30 juin de l'année.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs 2013 – 2015 à passer avec la Crèche Parentale du P'tit Mouflet ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) approuver le versement d'une subvention annuelle à cette association d'un montant de 37 000 € pour les années 2013, 2014 et 2015 sous réserve du vote des budgets correspondants ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Association COALLIA. Désignation d'un représentant de la Ville.**

Mme LECLERC – *Il vous est proposé que je puisse siéger au conseil de concertation de la résidence sociale Coallia (ex A.F.T.A.M.) située au 4 rue Antoine Becquerel. Cette résidence accueille des personnes vieillissantes, des personnes seules et des couples de retraités.*

M. le Maire – *Mme BARANGER, vous avez la parole.*

Mme BARANGER – *Je voulais rappeler quand même que cette résidence est le résultat d'un gros travail de la Ville d'Orléans qui avait proposé pour le desserement du foyer A.F.T.A.M. qui était à Saint-Jean-le-Blanc et que ce n'était pas évident à l'époque qu'une commune propose un tel emplacement. Je suis très heureuse que la Ville puisse participer au conseil de concertation.*

M. le Maire – *C'est exact Mme BARANGER.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 11 octobre 2012, l'association Coallia (anciennement A.F.T.A.M.), qui œuvre pour l'insertion et l'autonomie de personnes en difficultés par le logement, sollicite la désignation d'un représentant de la Mairie appelé à siéger au sein du conseil de concertation de la résidence sociale Antoine Becquerel sise 4 bis rue Antoine Becquerel à Orléans.

Cette résidence sociale compte environ 70 logements et accueille des personnes vieillissantes, des personnes seules ou des couples de retraités. Certains logements sont attribués pour une durée de séjour illimitée et d'autres pour une période transitoire dans le cadre d'un parcours d'insertion.

Le conseil de concertation émet des avis et formule des propositions sur toutes les questions relatives au fonctionnement de la résidence. Il est composé "de représentants du gestionnaire et, s'il est distinct du gestionnaire, du propriétaire et, en nombre au moins égal, de représentants des personnes logées." (article L. 633-4 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Dans ces conditions, après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner Mme Alexandrine LECLERC, Adjointe au Maire, en tant que représentante de la Ville au sein du conseil de concertation de la résidence sociale gérée par l'association COALLIA, sise 4 bis rue Antoine Becquerel à Orléans. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Mme LECLERC, vous êtes désignée à l'unanimité, me semble t-il.*

Mme LECLERC – *Je remercie le Conseil Municipal.*

N° 44 – **Politique de la Ville/Insertion. 5ème tranche de programmation. Attribution de subventions.**

Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Mairie soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S) : l'accès à l'emploi et au développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers que sont l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la C.A.F. et le Conseil Général du Loiret.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du C.U.C.S. mais poursuivant des objectifs similaires, la Mairie a décidé de les accompagner financièrement.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe à la présente délibération aux structures œuvrant dans les quartiers prioritaires d'Orléans, selon les modalités proposées pour un montant total de 15 626 €;

2°) approuver les conventions correspondantes et autoriser M. le Maire ou son représentant à les signer et accomplir toutes formalités nécessaires ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes soit 15 626 € sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget 2012, fonction 824, nature 6574, chapitre 65, service gestionnaire FINS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1 au projet de délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2012

1/ Actions hors C.U.C.S

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2011	Montant proposé pour 2012	Observations
A.E.S.C.O	Les femmes à la découverte des institutions locales	La Source		2 500 €	Signature d'une convention
Cent Soleils	Le très grand projet de ville – projet de maquette mémorielle et interactive du quartier de La Source	La Source		1 000 €	Signature d'une convention
Maison de l'animation de la C.A.F	Pièce de théâtre « la fin du monde »	Argonne		500 €	Signature d'une convention
O.P.H – Les résidences de l'orléanais	gestion urbaine de proximité	Argonne La Source	6 965 €	5 813 €	Signature d'une convention
O.P.H – Les résidences de l'orléanais	Les brigades d'intervention rapides	Argonne La Source	6 430 €	5 813 €	Signature d'une convention
TOTAL			13 395 €	15 626 €	

N° 45 – **Relations internationales. Coopération décentralisée avec Parakou. Convention triennale 2010-2012. Transfert sur le compte bancaire de la coopération.**

Mme PILET-DUCHATEAU – *Il vous est demandé de bien vouloir autoriser à verser 2 900 € sur le compte de la convention du partenariat. Cela permettra à Parakou de mener des initiatives dans le domaine de la santé – ils en ont bien besoin – et de la jeunesse et avant qu'on ne me pose la question, M. le Maire, on présentera au début de l'année prochaine les résultats de la convention triennale, parce qu'ici on est en Europe, on vit très vite alors que là-bas Parakou qui est en Afrique, c'est le même temps, mais cela n'est pas vécu de la même manière.*

M. RICOUD – *On votera bien évidemment cette délibération, Mme PILET-DUCHATEAU. Cependant, je voulais redire ce que je dis chaque année, à savoir que l'on ait une pensée pour le peuple martyr de Gaza et que l'on réfléchisse à une coopération Orléans-Gaza. Je sais que c'est hors sujet, mais je tenais à le dire quand même.*

M. le Maire – *Et j'avais effectivement répondu sur cette question, M. RICOUD, mais là nous sommes avec Parakou.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention triennale de partenariat 2010-2012 avec Parakou et le programme d'actions 2012, approuvé en Conseil Municipal le 23 mars dernier, prévoient un soutien aux associations orléanaises et parakoises œuvrant dans les domaines d'intervention de la convention tant à Orléans qu'à Parakou.

Les crédits affectés aux actions menées à Orléans en 2012 ne seront pas entièrement utilisés. En revanche, les initiatives menées à Parakou, notamment dans le domaine de la jeunesse et de la santé, sont importantes et manquent de financements.

C'est pourquoi, il est proposé que la Mairie transfère sur le compte du partenariat à Parakou, la somme initialement réservée à ces actions, qui s'élève à 2 900 €

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le transfert de 2 900 € sur le compte intitulé : « Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n° 01712021486, de la Bank of Afrika, Agence de Parakou, domiciliée : BP 44, PARAKOU, République du Bénin » avec pour la double signature les personnes suivantes :

- M. Soulé ALAGBE, Maire de Parakou,
- M. Rachidi OSSENI, Receveur Percepteur de Parakou ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire DREP, fonction 041, article 6574, opération 0000933. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé l'attribution de subventions pour un montant total de 143 927 € au titre de l'Enseignement Supérieur, la Culture, les Sports, le Social, la Santé, le Handicap, les Relations Internationales, la Vie Associative, le Monde Combattant et l'Education.*

Mme LECLERC – *Pour répondre à M. RICOUD, ce n'est pas Gaza, mais Haïti. C'est simplement pour signaler que nous apportons notre soutien à une association qui va aussi former du personnel médical à Haïti. Ce n'est certes pas Gaza, mais voilà !*

M. BEN CHAABANE – C'est pour une non participation au vote, étant Vice-Président de l'association des Amis de René Thinat.

M. le Maire – C'est uniquement le Président et donc vous pouvez participer au vote, M. BEN CHAABANE.

Mme PARAYRE – Excusez-moi, M. le Maire, c'est pour une non participation au vote par rapport au Comité des Fêtes.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 143 927 € pour l'exercice 2012.

A - ASSOCIATIONS

- Mme BARRUEL Enseignement supérieur

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
1	Association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans	Participation au Challenge EducEco 2013, compétition axée sur les économies d'énergie, la mobilité et le développement durable. 300 étudiants de l'I.U.T. participent à ce projet international. En 2012, le record de 6261 km/l a été atteint, classant l'Université d'Orléans à la seconde position sur 24 universités inscrites. Le Challenge EducEco aura lieu sur le circuit de Formule 1 Paul Armagnac à Nogaro, en mai 2013 et sera parrainé par le Ministère de l'Education Nationale. Le budget prévisionnel 2013 de l'association est de 6 850 €		1 000
Sous-total :				1 000

(avis de la commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur, Recherche)
Imputation : fonction 23, article 65738, service gestionnaire UERI

- M. VALETTE Culture

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
2	Photo Ciné Club Orléanais	Aide au fonctionnement	2 375	950
3	Compagnie Dimitri HATTON	Soutien à la création et à la diffusion	-	2 000
4	Théâtre de la Valse	Soutien au fonctionnement	4 250	2 500
5	Centre Sciences	Soutien pour participation à la Fête de la Science	4 750	4 750
6	La Rêveuse	Projet d'une tournée aux Etats-Unis contribuant au rayonnement d'Orléans	3 000	1 000

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
7	Polysonik	Subvention exceptionnelle	85 500 (f) 10 000 (i)	9 000
Sous-total :			20 200	

(avis de la commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme)
Imputation : fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA

- Mme GRIVOT Sport et loisirs

N°	Associations sportives	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
1) Soutien aux manifestations sportives				
8	E.C.O./C.J.F. Athlétisme	Perche Elite Tour 2013 Le 12 janvier 2013, au Palais des Sports	4 000	5 000
9	District du Loiret de Football	Organisation de stages sportifs autour du football dans les quartiers d'Orléans pendant les vacances scolaires 2012/2013	4 750	4 600
10	Union pétanque Argonnaise	Organisation du 3 ^{ème} Concours Régional Triplette d'Orléans Novembre 2012, au Boulodrome du Belneuf	450	450
11	Cercle d'escrime orléanais	Coupe du monde de sabre dames Les 1er et 2 février 2013 Le 3 février 2013, au palais des sports d'Orléans	17 000	16 200
12	Cercle d'escrime orléanais	Coupe d'Europe de sabre dames Les 1er et 2 février 2013 Le 3 février 2013, à la salle d'armes Christian d'Oriola	4 000	3 700
13	Athletics Université Orléans New York	7 ^{ème} participation au meeting universitaire d'athlétisme de New York. Du 31 janvier au 5 février 2013.	-	500
TOTAL 1			30 450	
2) Aide à titre exceptionnel				
14	Pieds blancs Les Aydes	Aide au titre de l'insertion par le sport	1 300	1 300
15	Cercle Michelet haltérophilie	Aide au titre de l'insertion par le sport	580	180
16	Eco volley ball	Aide au titre de l'insertion par le sport	400	400
17	Alls judo	Aide au titre de l'insertion par le sport	400	400
18	Club alpin français	Aide au titre de l'insertion par le sport	-	180
19	Deportivo espagnol	Aide au titre de l'insertion par le sport	400	200
20	Orléans La Source Rugby	Aide au titre de l'insertion par le sport	180	180
21	A.S.O. Danse sur glace	Aide au titre de l'insertion par le sport	-	180
22	Ecurie d'Orléans	Aide au titre de l'insertion par le sport	-	180
23	U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu	Compensation des frais de mise à disposition d'un éducateur sportif municipal (convention)	30 000	30 000
24	S.M. Orléans Gymnastique	Compensation des frais de mise à disposition d'un éducateur sportif municipal (convention)	30 000	30 000
TOTAL 2			63 200	

(avis de la commission sport et vie associative)
Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO

- Mme LECLERC Action Sociale

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
SOCIAL				
25	Mouvement du Nid	Subvention de fonctionnement	2 660	2 700
26	L'Espoir	Subvention de fonctionnement	1 050	1 100
TOTAL SOCIAL			3 800	
SANTE-HANDICAP				
27	Santé Formation Développement	Subvention de fonctionnement. Soutien à la formation médicale des nouveaux soignants sous la forme de cours théoriques et pratiques.	-	2 000
28	Soins palliatifs du Loiret	Subvention sur projet. Développement des soins palliatifs dans le département du Loiret et la Région Centre.	-	1 000
29	A.F.M.	Téléthon.	5 000	5 000
30	Visuel Langue des Signes Française Centre	Subvention sur projet. Accompagnement dans l'organisation à l'occasion du 5ème anniversaire.	-	500
31	Saint-Marceau Orléans Tennis de table	Subvention sur projet. Journée intégration et handicap par le tennis de table en présence de Florian MERRIEN, médaillé paralympique.	-	500
32	La Maringotte	Subvention de fonctionnement.	-	800
TOTAL SANTE-HANDICAP			9 800	
TOTAL			13 600	

(avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi)

Imputation : fonction 512, article 65748, service gestionnaire FMSH

- Mme PILET DUCHATEAU Relations Internationales

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
33	Lycée Sainte-Croix Saint-Euverte	Séjour linguistique et culturel de 21 élèves à Utsunomiya du 9 au 23 février 2013.	-	800
34	Association Orléans - Lugoj	Association à but humanitaire et culturel œuvrant à destination de la ville jumelle roumaine. Aide financière pour deux projets à Lugoj : - création d'un espace restauration et équipement d'une cuisine dans les locaux de l'école Eftimie-Murgu - soutien par l'achat de matériel pédagogique pour le centre des enfants handicapés « Alexandru Rosca »	2 375	2 375
Sous-total :			3 175	

(avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme)

Imputation : fonction 041, article 6574 opération 932 pour les associations du domaine des Villes jumelles.

- Mme DE CHANGY Vie associative

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
35	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans Sud	Aide au fonctionnement de l'association dont le but est de : - regrouper les jeunes afin de promouvoir leur sens civique - leur assurer une formation civique, technique et sportive basée sur l'éthique de la profession de sapeur- pompier, - préparer le Brevet National des Jeunes Sapeurs Pompiers. Pour la saison 2012-2013, parmi les 15 jeunes sapeurs pompiers 7 résident à Orléans.	700	700
36	Les Amis de René Thinat	Aide à l'activité de l'association qui a pour but de mettre en avant la pensée philosophique des travaux de la main, de l'artisanat, de la musique qui animait M. Thinat (Maire d'Orléans de 1971 à 1978) et d'aider les étudiants de ces enseignements. Chaque année, l'association remet une bourse d'étude d'un montant de 1 000 € à un jeune apprenti, artisan ou musicien.	475	475
Sous-total :			1 175	

(avis de la Commission Sport et Vie associative)

Imputation : fonction 025, article, 6574, opération 8007, service gestionnaire DREP.

- M. MOITTIE Monde combattant

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
37	Ceux de Verdun	Aide aux activités de l'association, notamment - commémoration de la bataille de Verdun et de l'Armistice du 11 novembre - réalisation d'un drapeau tricolore, pour un porte drapeau de 13 ans	190	300
Sous-total :			490	

(avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme)

Imputation : fonction 025, article, 6574, service gestionnaire DREP.

- Mme DE QUATREBARBES Cadre de vie

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
38	Comité des fêtes Cœur d'Orléans	Fonctionnement 2012	2 375	1 165
39	Corporation Saint-Fiacre	Fonctionnement 2012	2 850	2 850
40	Anim'Madeleine	Fonctionnement 2012	2 185	2 185
Sous-total :			8 100	

(avis de la Commission Cadre de Vie)

Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire PDVQ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41	Comité des fêtes Gare-Pasteur-Saint-Vincent	Fonctionnement 2012	1 900	1 900
----	---	---------------------	-------	-------

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION (Mme PARAYRE).**

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme BARRUEL Enseignement supérieur

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
42	C.N.R.S.	Journées annuelles du Groupe Français de la Céramique 2013 à Orléans du 26 au 28 mars. Cette rencontre a pour but de présenter les avancées scientifiques sur les thèmes relatifs aux matériaux céramiques tels que la synthèse des poudres, les procédés d'élaboration et la caractérisation. 120 participants sont attendus. Les laboratoires organisateurs sont CEMHTI-CNRS et PRISME-Université d'Orléans. Le budget prévisionnel s'élève à 30 050 €		250
43	C.N.R.S.	Journées annuelles du Groupe de Cinétique et Photochimie 2013 à Orléans du 13 au 14 juin 2013. 100 participants sont attendus. Le laboratoire organisateur est l'Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement-C.N.R.S. Le budget prévisionnel s'élève à 10 350 €		250

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)	
			2011	2012
44	I.N.R.A.	Conférence mondiale pour le projet GlobalSoilMap.net organisée du 7 au 9 octobre 2013, à Orléans. Cette conférence vise à produire une cartographie numérique prédictive harmonisée des propriétés des sols à l'échelle mondiale. 150 participants sont attendus. Le laboratoire organisateur est l'Institut National de la Recherche Agronomique – I.N.R.A. Le budget prévisionnel s'élève à 47 500 €		500
Sous-total :				1 000

(avis de la commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur, Recherche)
Imputation : fonction 23, article 65738, service gestionnaire UERI

- Mme SAUVEGRAIN Education

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention 2012 (en €)
45	Elémentaire Molière	Projet école et cinéma année scolaire 2012/2013	93
46	Elémentaire Jean Mermoz	Projet de spectacle Cirque Gruss décembre 2012	277
47	Elémentaire Jean Mermoz	Projet de sortie à la Brossette à Chanteau octobre 2012	33
48	Elémentaire Henri Poincaré	Projet cinématernelle décembre 2012	37
49	Maternelle René Thinat	Projet école et cinéma et cinématernelle année scolaire 2012/2013	300
50	Elémentaire la Madeleine	Projet école et cinéma année scolaire 2012/2013	228
51	Elémentaire René Guy Cadou	Projet école et cinéma année scolaire 2012/2013	90
52	Elémentaire Jardin des Plantes	Projet école et cinéma année scolaire 2012/2013	228
53	Elémentaire Diderot	Projet école et cinéma année scolaire 2012/2013	51
54	Elémentaire Diderot	Projet de visite du Château de Chaumont-sur-Loire octobre 2012	120
55	Elémentaire Diderot	Projet de visite du Château de Chambord octobre 2012	80
Sous-total :			1 537

(Avis de la Commission Education)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

ADOpte A L'UNANIMITE

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 141 390 €
- Subventions aux autres organismes : 2 537 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 143 927 € pour l'exercice 2012 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 47 – Requalification de la rue des Murlins. Végétalisation du mur de l'école Sainte-Croix - Saint-Euverte. Approbation d'une convention.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des travaux de requalification complète de la rue des Murlins, la Ville, maître d'ouvrage, est amenée à procéder à l'implantation de câbles tuteurs sur le mur de l'école Sainte-Croix – Saint-Euverte située 75 rue du faubourg Bannier, en vue de la mise en place de plantes grimpantes.

Les deux parties se sont rencontrées et ont convenu des conditions de réalisation de ces travaux formalisées dans le cadre d'une convention.

D'une part, l'O.G.E.C. Sainte-Croix – Saint-Euverte, propriétaire, autorise tout agent ou prestataire dûment missionné par la Ville, à accéder à tout moment au mur extérieur de l'école afin d'assurer l'établissement, l'entretien, la réparation ou le renouvellement des ouvrages.

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de son mur.

D'autre part, la Ville installe à demeure des supports et ancrages de câbles servant de tuteurs aux plantes grimpantes qui seront plantées sur le trottoir à la base du mur extérieur de l'école. Elle assure un entretien régulier de ces plantations et des câbles.

Les servitudes ainsi instaurées ne donnent droit au versement d'aucune indemnité. En revanche, le propriétaire est en droit d'obtenir l'indemnisation des éventuels dommages causés à sa propriété par les travaux objets de la convention proposée.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'O.G.E.C. Sainte-Croix – Saint-Euverte, relative à la mise en place de câbles sur le mur de l'école, côté rue des Murlins, en vue de plantations, pour la durée d'exploitation des ouvrages ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 48 – **Parc Pasteur. Restauration de la stèle Léon CHENAULT. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret.**

Mme de QUATREBARBES – *Dans le cadre de la restauration du Parc Pasteur et cela fait maintenant 2 ans que l'on s'y emploie, j'en profite pour vous dire qu'on est presque au bout de la reprise totale de ce parc. Il nous reste à remplacer la ligne de cercis qui ont été abattus côté rue Jules Lemaître et la restauration complète des murets de soutien en briquettes à partir de la semaine prochaine. Je passe effectivement sur les bancs, les corbeilles, les clôtures pour protéger les enfants et le sol souple qui a été fait.*

Vous voyez que l'on a fait énormément d'investissement entre autres au Parc Pasteur, mais il restait cette fameuse statue Léon Chenault qui appartient à la S.H.O.L. Il s'agissait donc avec la S.H.O.L. de trouver une participation pour remettre les émaux de Briare et ainsi restaurer ce bronze. Cet accord a été trouvé et une subvention exceptionnelle de 3 800 € va être versée à la S.H.O.L., sachant que la restauration complète de la stèle s'élève à 5 016 €.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Parc Pasteur constitue une mémoire vivante du prestigieux passé horticole de l'Orléanais.

En 1930, la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (S.H.O.L.) a fait ériger dans le parc une stèle à la mémoire de Léon CHENAULT, pépiniériste orléanais mondialement réputé qui, durant sa carrière, a contribué à l'introduction de nombreuses espèces horticoles, notamment en provenance d'Amérique. Cette stèle, érigée essentiellement à partir de fonds de mécènes américains, est la propriété de la S.H.O.L., considérée comme étant en dépôt au Parc Pasteur.

Aujourd'hui, la stèle s'est dégradée : de nombreuses mosaïques sont décollées de leur support et les parties en bronze, buste et bas-relief, sont encrassées.

Le budget prévisionnel de la restauration de cette stèle s'élève à 5 016 €. Afin d'aider la S.H.O.L. à en supporter le financement, la Ville souhaite participer en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 3 800 €.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 800 € à la S.H.O.L., en vue de la restauration de la stèle Léon CHENAULT au Parc Pasteur au titre de l'exercice 2012 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 823, article 6574, service gestionnaire TDEP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 49 – **Requalification du Quai du Roi. Convention d'attribution d'un fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la convention d'attribution d'un fonds de concours du 22 août 2012, au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la réalisation de l'équipement destiné à accueillir le marché du Quai du Roi, il a été décidé de retenir un aménagement supplémentaire : des bâches motorisées en fond de structure.

Compte tenu de l'impact de cet équipement sur le projet d'ensemble, la Ville participe financièrement à ce nouvel aménagement en augmentant le fonds de concours versé à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Un avenant à la convention est proposé pour intégrer le nouvel aménagement au projet et en définir les conditions de financement.

Le montant total du fonds de concours est fixé à 297 000 € nets, dont 100 000 € nets correspondent au coût du nouvel équipement. La totalité du fonds de concours sera versée en une fois dès la réception du lot de travaux n° 3.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » dans le cadre de la requalification du Quai du Roi et ayant pour effet de porter le fonds de concours de la Ville à hauteur de 297 000 € nets ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – **Géolocalisation des réseaux, marquage et/ou piquetage au sol et recolement des ouvrages souterrains. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer la géolocalisation des réseaux, le marquage et/ou le piquetage au sol et le recolement des ouvrages souterrains, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes passé pour une durée d'un an reconductible trois fois par période d'un an.

Lors de sa réunion du 14 novembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 60 %) décomposée comme suit :

- Qualité de la méthodologie proposée intégrant les prescriptions des normes Afnor NF S70-003-2 et Afnor NF S70-003-3 (sous-pondération 25 %) ;

- Les moyens matériels détaillés par phases mis à disposition dans le cadre des prestations demandées (sous-pondération 20 %) ;

- Les moyens humains mis à disposition dans le cadre des prestations demandées (sous-pondération 15 %) ;

2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 40 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert relatif à la géolocalisation des réseaux, marquage et/ou piquetage au sol et récolement des ouvrages souterrains à passer avec le groupement GEOSAT/SCOP COGERAT/GEOSCOPE pour un montant minimum de 30 000 €T.T.C. et un montant maximum de 500 000 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : Imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Actualisation des tarifs.**

Mme de QUATREBARBES – Il n'y a pas de modifications sur les tarifs de la saison 2013, à l'exception des tarifs d'animation qui ne sont pas très importants, puisqu'on augmente de 0,10 € les animations nature et serre aux papillons. Mais j'en profite surtout pour vous dire que le salon des arts du jardin est organisé pour la 3^{ème} édition les 13 et 14 avril 2013.

M. le Maire – C'est très bien. On aura l'occasion sans doute d'en reparler. Mme PARAYRE, pardon, vous souhaitiez la parole.

Mme PARAYRE – J'avais une petite question au niveau des bénéficiaires de la gratuité. Pour 2013, j'aurais aimé que l'on puisse intégrer les groupes d'enfants et d'adolescents de la Maison de l'Enfance.

M. le Maire – On intègre la demande pour voir si c'est possible la prochaine fois, mais là c'est délicat, on ne peut pas l'intégrer comme cela.

Mme de QUATREBARBES – Mais, c'est noté dans la délibération.

Mme PARAYRE – On a la version modifiée où cela n'apparaît plus.

Mme de QUATREBARBES – Cela demande une vérification, parce que c'était la dernière ligne ...

Mme PARAYRE – Et elle ne figure plus dans le nouveau document.

M. le Maire – Il faut faire très attention à ne pas supprimer des lignes, parce qu'on retrouve toujours les lignes ensuite, même quand on les a supprimées.

(rires).

M. le Maire – Alors Mmes PARAYRE et de QUATREBARBES, je propose que l'on vérifie la ligne en question. Et la ligne est là, Mme PARAYRE ! Merci de la remarque, elle est prise en compte.

Mme PARAYRE – Merci à vous.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour 2013, les actualisations suivantes sont proposées :

I – BILLETTERIE

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2013, à l'exception des tarifs d'animation selon le détail précisé en annexe 1.

L'entrée au Parc Floral est payante du 20 mars au 6 novembre 2013 inclus.

L'accès est libre jusqu'au 19 mars 2013 et du 7 novembre 2013 jusqu'à la réouverture de la saison en 2014.

✓ Bénéficiaires de tarifs réduits proposés pour 2013 :

La liste des bénéficiaires de tarifs réduits pour la saison 2013 est inchangée par rapport à 2012 et figure en annexe 2.

✓ Bénéficiaires de la gratuité proposés pour 2013 :

La liste des bénéficiaires de la gratuité pour la saison 2013 est inchangée par rapport à 2012 et figure en annexe 3.

✓ L'abonnement

L'abonnement est valable du 20 mars au 6 novembre 2013. Il est proposé d'actualiser les tarifs d'abonnements, de la façon suivante :

Récapitulatif des tarifs abonnement 2013 en € T.T.C.		
	2012	2013
Carte d'abonnement classique :		
- adulte	15,00	16,50
- enfant de 6 à 16 ans	10,00	11,00
Carte d'abonnement Amis des Parcs et Jardins :		
- adulte	7,50	8,50
- enfants de 6 à 16 ans	5,00	5,50
Carte d'abonnement Plus	45,00	45,00
Carte d'abonnement C.N.A.S. :		
- adulte	12,00	13,00
- enfant de 6 à 16 ans	7,00	8,00
Carte d'abonnement Famille :		
- Pass famille 2 adultes + 2 enfants	-	50,00
- à partir du 3 ^{ème} enfant (par enfant)	-	10,00

Les conditions liées à ces abonnements sont définies en annexe 4.

✓ Les animations

Les animations (nature ou serre aux papillons) seront facturées au tarif suivant :

	Tarifs des animations en € T.T.C.	
	2012	2013
Animation nature 1 h 00	2,90	3,00
Animation serre aux papillons 45 minutes	2,90	3,00

Le tarif des visites guidées des groupes (20 à 40 personnes), en plus du droit d'entrée, est le suivant :

- du lundi au dimanche : 120 € pour 1 h 30 de visite
- les jours fériés hors dimanche : 210 € pour 1 h 30 de visite

II – MANIFESTATION ORGANISEE PAR LA VILLE

Le Salon des Arts du Jardin est organisé au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret les 13 et 14 avril 2013. Les tarifs proposés sont les suivants :

- location d'un emplacement par les exposants : 30 € T.T.C. pour toute la durée de la manifestation ;
- tarif d'entrée pour les visiteurs, uniquement pendant la manifestation :
 - adultes : 5 € T.T.C.

III – MISE A DISPOSITION D'ESPACES

Les tarifs restent inchangés pour l'année 2013 selon le détail précisé en annexe 5.

Cependant, un nouveau tarif est créé pour les associations horticoles organisant des manifestations à but non lucratif, dans la serre aux papillons, applicable à compter du 1er décembre 2012.

Le nouveau tarif est le suivant : 50 € T.T.C. pour une durée de 3 heures.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les différents tarifs relatifs à la prochaine saison du Parc Floral ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et au tarif réduit dont le détail est présenté en annexe ;

2°) décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3°) décider de la création d'un nouveau tarif de mise à disposition de l'auditorium à une association horticole pour une manifestation à but non lucratif, applicable à compter du 1^{er} décembre 2012 ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget annexe du Parc Floral. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexes

Annexe 1 : Tarifs d'entrée 2013

Tarifs entrée 2013 en € T.T.C.		
	Individuels	Groupes (1)
Adulte	6,00	5,00
Adulte tarif réduit	5,00	
Enfant 6 à 16 ans	4,00	2,50
Enfant 6 à 16 ans tarif réduit	2,50	
Enfant de 3 à 5 ans	Gratuit	1,50 (2)
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit

(1) tarif groupe valable à partir de 20 personnes

(2) prestations d'accueil : mise à disposition de consignes, ouverture d'un dossier de réservation avec paiement différé

Annexe 2 : Bénéficiaires de tarifs réduits proposés pour 2013

- personnes âgées orléanaises membres de l'association « La Vie Devant Soi » (sur présentation de la carte en cours de validité)
- demandeurs d'emploi
- détenteurs du Guide du Routard (sur présentation du guide de l'année en cours)
- étudiants +16 ans (sur présentation de la carte en cours de validité)
- sociétaires du Crédit Agricole Centre Loire (sur présentation du passeport sociétaire en cours de validité)
- détenteurs de la Carte Privilège Brittany Ferries (sur présentation de la carte en cours de validité)
- accompagnateur d'une personne handicapée (1 accompagnateur par personne handicapée)
- mariés, témoins et photographe venant pour la réalisation de photographies de mariage
- membres d'une association horticole du département du Loiret : Amis des Roses Orléanaises, Société Française d'Orchidophilie Centre Loire, Société des Amateurs de Jardins Alpains (sur présentation de la carte en cours de validité)
- Les détenteurs du Pass culture de la Ville d'Orléans en cours de validité.

Tarif spécial pour les autocaristes (1 à 2 cars par jour sur 1 mois) :

- Entrée parc adulte : 4,50 € T.T.C.

Annexe 3 : Bénéficiaires de la gratuité proposés pour 2013

- personnes handicapées
- enfants membres du Club Wapiti
- membres de l'Association de Spéléologie Subaquatique du Loiret (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité)
- personnes titulaires d'une carte de presse professionnelle
- membres de la Royal Horticulture Society au mois de mai uniquement (sur présentation de la carte en cours de validité)
- détenteurs de la carte d'entrée permanente du Parc Floral (sur présentation de la carte de l'année en cours)
- membres de l'association « Jardi'Passion » (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité)
- agents de la Ville d'Orléans, du Conseil Général du Loiret, de la Communauté de l'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (deux entrées gratuites par agent et par an sur présentation du coupon remis à chacun)

- groupes de l'Hôpital de jour d'Orléans (service enfance)
- groupes de l'Institut Médico-Éducatif d'Orléans
- groupes de l'institut Les Papillons Blancs d'Orléans
- groupes de la Maison de l'Enfance du Conseil Général
- groupes de l'Institut Rural du Loiret / Maison Familiale Rurale de Chaingy
- groupes de l'École d'Horticulture d'Orléans
- groupes du département « Sciences et géographie » de l'Université d'Orléans
- accompagnateurs d'enfants de moins de 3 ans en groupe (un accompagnateur par enfant)
- accompagnateurs d'enfants de moins de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour cinq enfants)
- accompagnateurs d'enfants de plus de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour dix enfants)
- accompagnateurs de groupes d'adultes (un chauffeur et un accompagnateur pour un groupe de 20 à 50 personnes).

Les habitants de La Source bénéficient de la gratuité le mercredi (sur présentation de la carte de l'année en cours délivrée par la mairie de proximité).

Annexe 4 : Abonnement

Abonnement classique :

Adulte (+ 16 ans) : 16,50 € T.T.C.

Enfant (6 à 16 ans) : 11 € T.T.C.

Gratuit pour les moins de 6 ans.

La formule d'abonnement classique offre la possibilité de venir au parc toute l'année sur simple présentation de la carte à la caisse. Il s'agit d'une carte nominative strictement personnelle.

Abonnement Plus : Tarif unique 2013 : 45 € T.T.C.

Cette formule d'abonnement offre des avantages supplémentaires :

- une attente écourtée grâce à l'entrée exclusive par la boutique du Parc Floral
- 2 entrées gratuites pour faire découvrir le parc à son entourage
- 1 partie de golf miniature et une boisson offerte à l'espace de loisirs du Parc Floral de la Source une fois dans la saison.

Abonnement Amis des Parcs et Jardins :

La section Amis des Parcs et Jardins de la S.H.O.L. bénéficie d'une réduction de 50 % sur la formule d'abonnement classique.

Abonnement C.N.A.S.

Depuis la saison touristique 2012, le C.N.A.S. a souhaité favoriser l'accès au Parc Floral, Orléans-Loiret pour tous ses adhérents, agents des collectivités locales, en leur faisant bénéficier d'un tarif préférentiel sur la formule d'abonnement classique.

Abonnement Familles

Afin d'inciter les familles à souscrire un abonnement, il est proposé une offre tarifaire pour les familles constituées de deux adultes et d'au moins deux enfants habitant à la même adresse et souscrivant simultanément un abonnement.

Annexe 5 : Mise à disposition d'espaces

Événement	Durée	Tarif (en € T.T.C.)
Location du parc (aménagements, mise en lumière etc. à la charge de l'occupant)	1 soirée 18h30 – 23h30	4 000
Location d'une partie du parc pour un tournage de film	1 jour 8 h à 18 h	1 000
Location du parc hors de la saison touristique	½ journée 8 h à 12 h ou 14 h à 18h	1 600
Location de l'espace loisirs avec mise en lumière du site	1 soirée 18h30 – 23h30	1 000
Location de la serre aux papillons hors de la saison touristique	1 jour 8 h à 18 h	200
Location de l'auditorium pour une réunion :	½ journée 8 h à 12 h ou 14 h à 18h	75 + achat du billet d'entrée pour tous les participants.
Location de l'auditorium à une association horticole pour une manifestation à but non lucratif	3 h	50
Location du hall d'expositions (sans aménagement, sans cloisonnement, sans chauffage & sous réserve de l'acceptation de la Commission de Sécurité)	1 jour	1 300
Forfait prestations complémentaires : ex montage et démontage – mise à disposition de personnel d'accueil	forfait	500

N° 52 – **Quartier de La Source. Dénomination de voies. Approbation.**

M. LANGUERRE – *Dans le cadre de la construction du centre culturel et culturel musulman qui a débuté, il s'agit de la suppression du déclassement du domaine public de la rue Jules Ferry et donc les voies de desserte adjacentes ont été réorganisées.*

Il est proposé de dénommer :

- la voie qui va de l'avenue de la Bolière à la rue Louis Pergaud : la rue Alain-Fournier ;

- la voie qui va de la rue Alain-Fournier à la rue Jean d'Aulon : la rue Jules Ferry, ce qui permet de maintenir le nom de Jules Ferry ;

- la voie qui va de la rue Jules Ferry à l'avenue de la Bolière : la rue Jean d'Aulon

ce qui ne suppose pas de modifications de numérotations à l'exception de deux bâtiments : l'école Romain Rolland et un bâtiment des instituteurs.

M. le Maire – *Merci de ces précisions. La parole est à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *On votera cette délibération, mais je voulais en profiter pour dire que l'on souhaite que des noms de femmes soient apportés lorsqu'il y a des dénominations de rues.*

M. le Maire – *On est d'accord.*

M. LANGUERRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la construction d'un centre culturel et culturel musulman, la rue Jules Ferry a été déclassée du domaine public et les voies de desserte ont dû être réorganisées.

Le Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) du quartier de La Source a formulé des propositions visant, d'une part, à redéfinir les périmètres des rues Jean d'Aulon et Alain-Fournier, et, d'autre part, à dénommer « rue Jules Ferry » une partie des rues Jean d'Aulon et Alain-Fournier :

*- Voie allant de l'avenue de la Bolière à la rue Louis Pergaud :
Rue Alain-Fournier*

*- Voie allant de la rue Alain-Fournier à la rue Jean d'Aulon :
Rue Jules Ferry*

*- Voie allant de la rue Jules Ferry à l'avenue de la Bolière :
Rue Jean d'Aulon*

Ces changements sont sans incidence sur la numérotation des immeubles privés de ces rues. Les seuls changements d'adresse porteront sur le bâtiment dédié auparavant au logement des enseignants et sur l'école élémentaire Romain Rolland (actuellement 1 et 2 rue Jules Ferry).

Un plan de ces rues est annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les dénominations de trois voies à La Source, telles que définies précédemment. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – **Stationnement en ouvrage. Approbation d'une nouvelle grille tarifaire. Approbation de 3 avenants aux conventions passées avec Orléans Gestion.**

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs contrats lient la Ville à la S.E.M. Orléans-Gestion pour l'exploitation de différents parkings en ouvrage à Orléans :

- contrat d'affermage du 5 juillet 1991, pour l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Chats Ferrés, Châtelet, Baron, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, Münster,

- contrat d'affermage du 20 juin 2002, pour l'exploitation du parking Charpenterie,

- contrat de concession du 21 février 1992, pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement Gambetta.

Ces contrats stipulent que « les tarifs horaires et abonnements résidents sont fixés par délibération du Conseil Municipal, sur proposition de la S.E.M. Orléans Gestion ».

La grille des tarifs horaires de stationnement n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2010 et les tarifs pratiqués se situent dans la moyenne basse des villes de même importance.

Il est donc proposé d'actualiser la grille pour les parkings Cathédrale – Charpenterie – Châtelet – Chats Ferrés – Gambetta – Gare – Hôtel De Ville – Baron, en maintenant la gratuité pour les usagers restant moins de 30 minutes.

Le tarif du parc Münster payant de 9 h à 19 h sauf dimanches et jours fériés est porté à 0,50 € l'heure, et celui de La Source payant du lundi au samedi de 7 h à 20 h reste inchangé à 0,30 € la demi journée.

Les tarifs des abonnements restent inchangés mais seront révisés, au 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule définie dans les avenants.

Par ailleurs, et afin d'apporter une cohérence sur l'ensemble des parcs de stationnement d'Orléans, les tarifs horaires et abonnés appliqués dans les parkings Cathédrale – Charpenterie – Châtelet – Chats Ferrés – Gambetta – Gare – Hôtel De Ville – Baron – Münster seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année, par application de la formule définie dans les avenants.

En conséquence, il y a lieu de modifier les conventions en cours par voie d'avenants.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la mise en place d'une nouvelle grille de tarifs horaires et abonnements à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

2°) approuver l'avenant n° 15 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Chats Ferrés, Châtelet, Baron, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, Münster, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte les nouvelles conditions financières du contrat ;

3°) approuver l'avenant n° 6 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation du parking Charpenterie, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte les nouvelles conditions financières du contrat ;

4°) approuver l'avenant n° 9 au contrat de concession relatif à la construction et à l'exploitation du parc de stationnement Gambetta, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte les nouvelles conditions financières du contrat ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

6°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

STATIONNEMENT EN OUVRAGE
Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2013

I - TARIFS HORAIRES
PARKINGS CATHEDRALE - CHARPENTIERIE - CHATELET - CHATS FERRES -
GAMBETTA - GARE - HOTEL DE VILLE

	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF
< 30 MN	- €	- €
1 h	1,10 €	1,30 €
1 h 30	1,70 €	2,20 €
2 h	2,20 €	2,80 €
3 h	3,30 €	3,90 €
4 h	4,40 €	5,20 €
5 h	4,90 €	6,20 €
6 h	5,40 €	7,00 €
7 h	5,90 €	8,00 €
8 h	6,40 €	9,00 €
9 h	6,90 €	10,00 €
10 h	7,40 €	Montant plafonné à 10 € jusqu'à 24 h
11 h	7,90 €	
12 h	8,40 €	
24 h	Montant plafonné à 9 € pour 24 h	
Tarif soirée (3)	1,00 €	1,50 €
Ticket perdu	10,00 €	10,00 €

Le tarif soirée s'applique tous les soirs, à partir de 19 h jusqu'à 7 h 00 le lendemain.

PARKING BARON

	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF
< 30 MN	- €	- €
1 h	0,30 €	1,30 €
1 h 30	1,30 €	2,20 €
2 h	1,60 €	2,80 €
3 h	2,40 €	3,90 €
4 h	3,20 €	5,20 €
5 h	4,00 €	6,20 €
6 h	4,40 €	7,00 €
7 h	4,80 €	8,00 €
8 h	5,20 €	9,00 €
9 h	6,00 €	10,00 €
10 h	6,40 €	Montant plafonné à 10 € jusqu'à 24 h
11 h	Montant plafonné à 6,60 pour 24 h	
12 h		
24 h		

PARKING MUNSTER

	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF
1 heure	0,30 €	0,50 €

PARKING LA SOURCE

	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF
1/2 JOUR	0,30 €	0,30 €

II - TARIFS ABONNEMENTS

NON RESIDENT	Tarifs (T.T.C.) en vigueur à compter du 1er Janvier 2013		
	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
Abonnement permanent	923,00	251,00	77,00
Mardi au Samedi	610,00	225,00	75,00
Lundi au samedi 12 h	556,00	202,00	67,00
Lundi au Vendredi	751,00	194,00	61,00
Nuit + Week-end + Jours Fériés	488,00	122,00	41,00
Nuit + Dimanche + Jours Fériés	435,00	108,00	38,00
Et: Soirée ou 18h-2h	234,00	51,00	17,00
RESIDENT	Tarifs (T.T.C.) en vigueur à compter du 1er Janvier 2013		
	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
Abonnement permanent	572,00	203,00	68,00
Mardi au Samedi	792,00	198,00	68,00
Lundi au samedi 12 h	711,00	176,00	60,00
Lundi au Vendredi	543,00	181,00	54,00
Nuit + Week-end + Jours Fériés	428,00	167,00	48,00
Nuit + Dimanche + Jours Fériés	401,00	155,00	47,00
MOTO	Tarifs (T.T.C.) en vigueur à compter du 1er Janvier 2013		
	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
	302,00	95,00	32,00

N° 54 – **Stationnement sur voirie. Fixation de la rémunération annuelle. Approbation d'une nouvelle grille tarifaire et de l'avenant n° 7 à la convention passée avec Orléans Gestion.**

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie, signée le 5 juillet 1991, et modifiée par 6 avenants successifs, fixe dans son article 19 le montant de la rémunération versée par la Ville à Orléans Gestion, au titre de sa prestation.

Considérant que le nombre d'horodateurs est resté pratiquement stable, que les dépenses engagées au titre de la maintenance et réparation dues au vandalisme ont été moindres, il est proposé de fixer la rémunération contractuelle d'Orléans Gestion à 426 440 € H.T., en diminution de 140 000 €

En conséquence, il y a lieu de modifier la convention en cours par voie d'avenant.

Par ailleurs, les tarifs du stationnement sur voirie n'ont pas évolué depuis 1998 avec une légère baisse de 2 % au 1^{er} janvier 2002 pour le passage à l'euro. La Ville se situe en outre, en dessous de la moyenne nationale de 1,40 € pour le tarif 1^{ère} heure de stationnement des villes de 100 000 à 300 000 habitants.

Il est donc proposé d'actualiser la grille pour s'aligner sur les autres villes de la strate conformément au tableau ci-annexé et de réviser ces tarifs selon la même formule que pour le stationnement en ouvrage.

Enfin, et pour faciliter la rotation, il est proposé de limiter la durée maximale de stationnement à 1 h 30 au lieu de 1 h 40.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 7 à la convention d'exploitation au stationnement sur voirie, à passer avec la S.E.M. Orléans Gestion, afin de fixer la rémunération annuelle pour l'année 2012 à 426 440 € H.T. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) approuver la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire du stationnement sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

4°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

STATIONNEMENT SUR VOIRIE
 Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2013

I - ZONE ORANGE DE STATIONNEMENT COURTE DUREE (1 h 30 maximum)

	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF
< 30 min	0,60 €	0,70 €
1 h	1,20 €	1,40 €
1 h 30	1,80 €	2,10 €
1 h 40	2,40 €	durée limitée à 1h30 maxi

II - ZONE VERTE DE STATIONNEMENT MOYENNE DUREE (3h30 maximum)

	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF
< 30 min	0,60 €	0,70 €
1 h	1,20 €	1,40 €
1 h 30	1,80 €	2,10 €
2 h	2,40 €	2,80 €
2 h 30	3,00 €	3,50 €
3 h	3,60 €	4,20 €
3 h 20 maxi	4,00 €	supprimé
3 h 30 maxi		4,90 €
Tarif "résident" (journée)	2,00 €	2,00 €

RELATIONS HUMAINES

N° 55 – Prévention du risque inondation. Sensibilisation et formation des agents municipaux. Demande de subvention.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est une demande de subvention auprès du Plan Loire Grandeur Nature pour les actions de sensibilisation pour laquelle la Mairie d'Orléans a obtenu le Prix Territoria.*

M. le Maire – *Oui, bravo.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de prévention du risque inondation, la Ville a souhaité accompagner ses agents pour leur permettre d'agir auprès de la population en cas de crue.

Cette action se traduit :

- dans un premier temps par l'organisation d'une action d'information et de sensibilisation de l'ensemble des agents municipaux au risque inondation, dans le cadre d'ateliers rencontres dénommés « Cafés des Qua » pour un montant de 42 804,84 € T.T.C. ;

- dans un second temps, par une formation organisée pour les agents résidant en zone inondable (650 personnes), qui devront faire face à la mise en sécurité de leur famille et de leurs biens avant d'assurer leur activité professionnelle pour un montant de 59 500 € T.T.C. ;

A ces prestations intellectuelles, s'ajoutent les rémunérations des agents mobilisés pour la réalisation de ces actions, soit 17 740,90 € T.T.C. portant le plan de financement à 120 045,74 € T.T.C.

Pour accompagner cette démarche et faciliter la diffusion des bonnes pratiques qui ressortiront de l'expérience de la Ville, le Centre Européen de Prévention des Risques Inondations, avec l'Université de Nîmes, mène un projet de recherche visant à évaluer l'impact de cette formation sur les personnes en bénéficiant.

Compte tenu de l'impact attendu et du caractère innovant de ce projet, qui pourra être transposable à d'autres collectivités concernées par le risque inondation, la Ville pourrait bénéficier du financement extérieur du Plan Loire Grandeur Nature (Fonds Européen de Développement Régional, Programme Opérationnel Plurirégional Loire).

Cette démarche est éligible à une subvention maximale de 40 %, soit 48 018,30 €, conduisant à une prise en charge par fonds propres de 72 027,44 €, sur la base du plan de financement joint en annexe.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser le Maire ou son délégué à solliciter du Plan Loire Grandeur Nature, programme opérationnel Loire du Fonds Européen de Développement Régional, une subvention au taux maximum de 40 % des dépenses engagées ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer au nom de la Ville tout document ou convention nécessaire à cette opération ;

3°) imputer les recettes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 56 – **Organisations syndicales. Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées en 2011 et attribution des subventions 2012.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de l'attribution annuelle des subventions pour les organisations syndicales départementales et régionales.*

M. le Maire – *Je précise qu'il ne s'agit pas des organisations de la Ville.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives à condition que leur activité présente un intérêt local. En contrepartie, les organisations ainsi subventionnées sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention.

Pour justifier le versement de la subvention, les syndicats ont fourni à la Ville leurs rapports d'activités. Les informations transmises font état de deux natures de dépenses : celles qui sont liées à l'utilisation des locaux et celles qui concernent l'activité des antennes.

En ce qui concerne l'utilisation des locaux, les subventions ont permis de financer partiellement les charges locatives, l'entretien des bâtiments, l'assurance, la taxe d'habitation, l'électricité, le gaz, le chauffage (contrat d'entretien des chaudières), la maintenance des extincteurs, l'achat et le renouvellement de matériel.

Quant à l'activité des antennes, les subventions ont permis de financer partiellement :

- l'accueil des salariés orléanais de droit privé (permanences) et l'activité juridique (défense prud'homale, conseillers du salarié, conseillers prud'hommes...),
- la formation syndicale,
- la documentation,
- les dépenses de communication : téléphone, Internet, frais postaux,
- les frais de représentation dans les institutions,
- les fournitures de bureau, papier, publications, imprimerie,
- l'organisation de manifestations et de réunions d'information,
- les frais de déplacements.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux syndicats pour l'année 2012 pour un montant total de 42 420 € réparti comme suit :

Syndicats	Montants
C.G.T.	10 260 €
C.F.D.T.	8 725 €
F.O.	5 485 €
C.F.E.-C.G.C.	4 235 €
C.F.T.C.	4 080 €
U.N.S.A.	2 895 €
U.S.S.	2 295 €
F.A.F.P.T.	2 295 €
F.S.U.	2 150 €
Total	42 420 €

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire HVIP, fonction 020, article 6574. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 57 – **Avantage en nature. Logements de fonction. Délibération modificative.**

Mme SAUVEGRAIN – Il s'agit de créer deux logements de fonction, un sur l'ancien collège de la Bolière et un sur le site FAMAR pour pouvoir loger des agents qui font fonction de gardien.

M. RICOUD – J'ai une question pour Olivier CARRE par rapport au devenir des bâtiments de l'ancien collège de la Bolière. Peut-on faire un point aujourd'hui d'autant plus qu'il y a un certain nombre d'habitants qui nous questionnent sur le devenir de ce bâtiment ? Merci.

M. le Maire – Juste en amont, M. RICOUD, nous y travaillons. Je vous propose que l'on évoque cette question lors d'un prochain Conseil Municipal quand ce sera bien finalisé. La parole est à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – J'avais la même question.

M. le Maire – Si vous me le permettez, c'est la même réponse. Je vais être cohérent avec moi-même !

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 modifiée donne compétence aux assemblées délibérantes pour fixer la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction.

La Ville a fixé par délibération du 12 juillet 1996, d'une part, la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction en tenant compte des contraintes de service, et, d'autre part, les conditions financières tenant aux charges accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage).

La liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction a été actualisée intégralement par délibération du 22 octobre 2010.

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement introduit un certain nombre de modifications notamment en ce qui concerne les conditions financières pouvant être consenties aux bénéficiaires. De ce fait, une réflexion sera engagée au cours du 1^{er} semestre 2013 afin de mettre en conformité le règlement commun des agents logés et l'ensemble des concessions accordées à la Ville avec les nouvelles modifications réglementaires.

Dans cette attente, la liste des emplois doit être mise à jour :

1) **Affectations de deux nouveaux gardiens, à titre temporaire, dans des équipements de la Ville :**

- Appartement sis 19 rue Henri Poincaré Orléans de type F3, situé dans l'enceinte de l'ex collège La Bolière ;
- Maison sise 1 avenue du Champ de Mars Orléans de type F3, située à côté du site FAMAR.

L'ensemble immobilier constituant l'ancien collège La Bolière, sis 19 rue Henri Poincaré qui était mis à disposition du Département du Loiret depuis 1985 sera restitué très prochainement à la Ville (après désaffectation du bien prononcée par arrêté du Préfet le 12 juillet et remise en pleine propriété auprès de la Ville, prononcée par le Président du Conseil Général).

De même, dans le cadre du projet ARENA, l'ensemble immobilier situé à Orléans, 1 avenue du Champ de Mars, sera remis à la Ville après le départ de l'occupant, la société FAMAR France, début 2013.

Dans l'attente de la définition d'une nouvelle affectation ou destination des bâtiments, il convient d'assurer la bonne conservation et le gardiennage de ces deux établissements, en créant deux nouveaux logements de fonction au sein de ces bâtiments, dotés d'un agent logé par nécessité absolue de service.

Ces deux concessions de logement s'effectueront par nécessité absolue de service. Les logements seront attribués à des agents municipaux après sélection par un jury. Les agents retenus seront informés du caractère temporaire de cette concession.

Au regard de la nouvelle réglementation, ces concessions ne peuvent plus s'opérer à titre gratuit ; ainsi, les agents bénéficiaires devront supporter l'ensemble des charges accessoires au logement (eau, gaz, électricité, chauffage).

2) Fin de concession de logement par utilité de service en faveur du directeur des médiathèques d'Orléans au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique :

Cette mesure est intervenue à la demande de l'agent qui a souhaité quitter ce logement de fonction, pour des raisons personnelles.

En revanche, la gratuité de l'abonnement des transports en commun (S.N.C.F.) pour le cadre concerné, sur le trajet domicile-travail Orléans-Tours, serait accordée à titre exceptionnel, pour une durée de deux ans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les modifications sus-indiquées à la liste des emplois ouvrant droit à des logements de fonction, conformément à l'annexe ci-après ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision individuelle relative à l'attribution des logements de fonction, dans le respect des modalités financières fixées par la nouvelle réglementation. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

LOGEMENTS DE FONCTION DES CADRES A

Nom - Prénom - Grade	Adresse du logement	Utilité service	Nécessité absolue	Superficie (en m²)	Compteurs Ville	Observations
Réseau des Bibliothèques (Directeur)	66 rue d'Illiers 45000 ORLEANS	X		28,3	Non	Redevance = à 75 % de la valeur locative. Eau, électricité, gaz, chauffage à la charge de l'agent (délibération du CM du 21/10/2011).

LOGEMENTS DE FONCTION DES CATEGORIES C

Nom - Prénom - Grade	Adresse du logement	Utilité service	Nécessité absolue	Superficie (en m²)	Observations
Gardien (à titre temporaire)	Logement type F3 à proximité site Site Famar 1 avenue du Champ de Mars 45000 ORLEANS		X		pas d'exonération de charge.
Gardien (à titre temporaire)	Logement type F3 dans enceinte ex. collège La holière 19 rue Henri Poincaré 45100 ORLEANS		X		pas d'exonération de charge.

N° 58 – **Direction de l'Information et de la Communication. Poste de chargé de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un poste de chargé de communication est vacant au sein de la Direction de l'Information et de la Communication. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- participer à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité
- organiser les actions de communication et de relations publiques
- concevoir et/ou réaliser de produits de communication
- piloter des projets de communication en relation avec les prestataires
- assister et conseiller les services de la collectivité
- participer à la gestion administrative et budgétaire des dossiers
- prendre en charge le suivi technique et administratif des dossiers, de la demande à la livraison des supports
- évaluer les impacts au regard des objectifs attendus et exploiter ces résultats pour les stratégies futures

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste n° 2012-10-9006 a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 1^{er} octobre 2012.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 alinéa 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de chargé de communication au sein de la Direction de l'Information et de la Communication par la voie contractuelle, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie d'Orléans, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

MOYENS GENERAUX

N° 59 – **Prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit des marchés pour assurer l'entretien ménager de certains de nos locaux.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. REISSER.*

M. REISSER – *Parmi les bâtiments communaux figure l'entretien ménager de la Médiathèque Maurice Genevoix à La Source. Pourrions-nous savoir si des marchés d'entretien ménager de bâtiments communaux de ce type ont été attribués à Orléans Insertion Emploi (O.I.E.) ? Personnellement, j'ai souvenir au cours des années 90 d'avoir rendu visite à la régie de quartier de la Pierre-Collinet à Meaux. J'avais à cette occasion accompagné le directeur sur un site d'intervention des salariés de la régie. Il s'agissait de la Médiathèque de Meaux. J'avais trouvé cette initiative très intéressante, enrichissante à tout point de vue pour les salariés qui intervenaient sur un site autre que le secteur d'activités et aussi un autre regard des utilisateurs de la Médiathèque. Je tenais à vous faire part de cette expérience qui pourrait être utilisée sur d'autres lieux à Orléans. Merci.*

M. le Maire – *Je crois que sur la Médiathèque, O.I.E. n'est pas missionné, mais en revanche, O.I.E. travaille sur d'autres bâtiments municipaux. Mme SAUVEGRAIN pour répondre plus précisément.*

Mme SAUVEGRAIN – *Plus spécifiquement à la Médiathèque Maurice Genevoix, le sol étant très particulier, ce sont des techniques de nettoyage très particulières. De ce fait, seules des entreprises spécialisées peuvent intervenir. En revanche, nous avons déjà passé ici à ce Conseil Municipal des marchés avec O.I.E. pour des bâtiments administratifs, de la police ou techniques.*

M. REISSER – *C'était le cas à Meaux où il y avait aussi des tapis à entretenir. Merci.*

M. le Maire – *Non, mais Meaux est un excellent exemple !*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Que l'on regarde attentivement, vous vous en doutez !*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de procéder à l'entretien ménager de divers bâtiments communaux, un appel d'offres ouvert européen décomposé en 5 lots définis comme suit a été lancé :

- Lot n° 1 : entretien ménager de locaux techniques
- Lot n° 2 : entretien ménager de locaux administratifs
- Lot n° 3 : entretien ménager de locaux du Conservatoire: bâtiment « Hôtel des Créneaux »
- Lot n° 4 : entretien ménager de la Médiathèque centrale Place Gambetta
- Lot n° 5 : entretien ménager des espaces publics de la Médiathèque Maurice Genevoix

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2012 a procédé au jugement des offres des lots 3 à 5 selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

Pour les lots 3 et 4 :

1 - valeur technique (pondération : 60 %) appréciée sur la base des annexes aux C.C.T.P. et des fiches techniques de la manière suivante :

- Moyens humains et organisation proposés : pertinence du nombre d'heures d'intervention et du nombre de personnes affectées, qualité de l'organisation et du suivi mis en place pour assurer la

prestation (sous-pondération 45 %)

- Moyens matériels et qualité des produits utilisés (sous-pondération 15 %)

2 - prix des prestations (pondération : 40 %)

Pour le lot 5 :

1 - Valeur technique (pondération : 60 %) appréciée sur la base des annexes aux C.C.T.P. de la manière suivante :

- Moyens humains et organisation : pertinence du nombre d'heures d'intervention et du nombre de personnes affectées, qualité de l'organisation et du suivi mis en place pour assurer la prestation (sous-pondération 35 %)

- Moyens matériels, volume et qualité des produits utilisés (sous-pondération 25 %)

2 - Prix des Prestations (pondération : 40 %)

Dans ces conditions, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs à des prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux, à passer avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot 3 : société P.C.S. Prestige Concept Service 72200 LA FLECHE pour un montant de 30 977,36 €T.T.C. par période ;

- Pour le lot 4 : société ONET 45140 INGRE pour un montant de 98 900,49 € T.T.C. par période ;

- Pour le lot 5: société ONET 45140 INGRE pour un montant de 28 543,74 €T.T.C. pour la première période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2013 et 32 314,96 €T.T.C. pour les périodes suivantes ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 020 – 311 – 30, compte 6283. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 60 – **Achat de fournitures et de matériels pour le bâtiment. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Différents services municipaux sont amenés quotidiennement à acheter des fournitures et matériels afin de réaliser divers travaux en régie dans le cadre de leurs missions.

Dans le cadre de la politique de performance des achats initiée par la Ville, il a été décidé de lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics décomposé en 9 lots :

- lot 1 – matériaux de construction
- lot 2 – maçonnerie
- lot 3 – menuiserie
- lot 4 – quincaillerie
- lot 5 – plomberie – chauffage
- lot 6 – peinture

- lot 7 – outillage bâtiment
- lot 8 – outillage d'archéologie
- lot 9 – fournitures électriques.

Les lots 4, 6 et 7 donneront lieu à des marchés à bons de commandes multi-attributaires pour une durée d'un an reconductible trois fois par période d'un an.

Au vu des offres reçues, les autres lots donneront lieu à des marchés à bons de commandes mono-attributaire pour la même durée.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 14 novembre 2012, a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

- Lot 1 - matériaux de construction

critère 1 : prix (pondération 70 %) ;

- sous-critère a : montant total T.T.C. du D.Q.E. (sous-pondération 68 %) ;
- sous-critère b : remise accordée sur chiffre d'affaires (sous-pondération 2 %) ;

critère 2 : qualité technique (pondération 30 %) appréciée sur la base du mémoire technique ;

- Lot 2 - maçonnerie

critère 1 : prix (pondération 70 %) ;

- sous-critère a : montant T.T.C. du D.Q.E. (sous-pondération 68 %) ;
- sous-critère b : remise accordée sur chiffre d'affaires (sous-pondération 2 %) ;

critère 2 : qualité technique (pondération 30 %) appréciée sur la base du mémoire technique ;

- Lot 3 - Menuiserie

critère 1 : prix (pondération 70 %) apprécié sur la base du montant total T.T.C. du D.Q.E. ;

critère 2 : qualité technique (pondération 30 %) appréciée sur la base du mémoire technique ;

- Lot 4 - quincaillerie

critère 1 : prix (pondération 70 %) apprécié sur la base du montant T.T.C. du D.Q.E. ;

critère 2 : qualité technique (pondération 30 %) appréciée sur la base du mémoire technique ;

- sous-critère a : qualité de la méthodologie d'exécution appréciée sur la base du mémoire technique (sous-pondération 20 %) ;

- sous-critère b : qualité des produits appréciée sur la base de tests sur échantillon (sous-pondération 10 %) ;

- Lot 5 - plomberie - chauffage

critère 1 : prix (pondération 70 %) apprécié sur la base du montant T.T.C. du D.Q.E. ;

critère 2 : qualité technique (pondération 30 %) appréciée sur la base du mémoire technique ;

- Lot 6 - peinture

critère 1 : prix (pondération 70 %) apprécié sur la base du montant T.T.C. du D.Q.E. ;

critère 2 : qualité technique (pondération 30 %) appréciée sur la base du mémoire technique ;

- Lot 7 - outillage bâtiment

critère 1 : prix (pondération 70 %) apprécié sur la base du montant T.T.C. du D.Q.E. ;

critère 2 : qualité technique (pondération 30 %) ;

- sous-critère a : qualité de la méthodologie d'exécution appréciée sur la base du mémoire technique (sous-pondération 15 %) ;

- sous-critère b : qualité des produits appréciée sur la base de tests sur échantillon (sous-pondération 15 %) ;

- Lot 8 - outillage d'archéologie

critère 1 : prix (pondération 70 %) ;

- sous-critère a : montant T.T.C. du D.Q.E. (pondération 68 %) ;

- sous-critère b : remise accordée sur chiffre d'affaires (pondération 2 %) ;

critère 2 : qualité technique (pondération 30 %) appréciée sur la base du mémoire technique ;

- Lot 9 - fournitures électriques

critère 1 : prix (pondération : 65 %) :

- sous-critère a : prix D.Q.E. (sous-pondération 60 %) ;

- sous-critère b : remises (sous-pondération 5 %) dont :

▪ remise accordée sur le chiffre d'affaire ;

▪ remise accordée sur toutes les commandes supérieures à 1 500 € T.T.C. ;

critère 2 : qualité technique (pondération : 35 %) ;

- sous-critère a : qualité des produits appréciée sur la base des fiches techniques des produits identifiés au bordereau de prix (sous-pondération 25 %) ;

- sous-critère b : prise en compte du développement durable apprécié sur la base du cadre de mémoire technique (sous-pondération 10 %) ;

Les lots 1, 3 et 8 ont été déclarés infructueux et seront relancés sous la forme d'un appel d'offres ouvert (lots 1 et 3) et sous la forme d'une procédure négociée pour le lot 8.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs à l'achat de fournitures et matériels pour le bâtiment, à passer avec :

- **lot 2: maçonnerie : la société POINT P, pour un montant minimum de 15 000 € T.T.C. et maximum de 40 000 € T.T.C. par période,**

- **lot 4 : quincaillerie :**

- **la société SOFI, pour un montant minimum de 55 000 € T.T.C. et maximum de 147 500 € T.T.C. par période,**

- **la société MOLVEAUX et DEPIGNY, pour un montant minimum de 25 000 € T.T.C. et maximum de 72 500 € T.T.C. par période,**

- lot 5: plomberie - chauffage : la société D.S.C., pour un montant minimum de 30 000 € T.T.C. et maximum de 60 000 € T.T.C. par période,

- lot 6 : peinture :

- la société HAMELIN DECOR, pour un montant minimum de 37 500 € T.T.C. et maximum de 81 000 € T.T.C. par période,

- la société CPPO, pour un montant minimum de 12 500 € T.T.C. et maximum de 29 000 € T.T.C. par période,

- lot 7 : outillage bâtiment :

- la société SOFI, pour un montant minimum de 32 500 € T.T.C. et maximum de 71 000 € T.T.C. par période,

- la société ANFIDIS, pour un montant minimum de 12 500 € T.T.C. et un montant maximum de 29 000 € T.T.C. par période,

- lot 9: fournitures électriques : la société REXEL CENTRE, pour un montant minimum de 230 000 € T.T.C. et maximum de 500 000 € T.T.C. par période ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 61 – Exploitation des installations de chauffage et de traitement d'eau des piscines. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est le chauffage et le traitement d'eau pour toutes nos piscines. C'est un nouveau marché qui va fonctionner.*

M. le Maire – *C'est un engagement.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie dispose de 245 installations de génie climatique et de 4 piscines.

Souhaitant en améliorer l'exploitation, elle a fait réaliser en 2011 un audit de ses contrats avec pour objectif d'identifier les axes d'amélioration du mode de dévolution des marchés et du cahier des charges. Elle recherche également des économies d'énergie.

Suite à cet audit, la Mairie a décidé de refondre la totalité de ses contrats, en lançant un nouvel appel d'offres portant sur l'exploitation de l'ensemble des installations.

Les 4 lots concernant l'exploitation des bâtiments communaux ont été attribués lors du Conseil Municipal du 25 mai, pour une prise d'effet au 1^{er} juillet 2012.

Concernant les piscines, la vétusté et les difficultés d'exploitation des installations nécessitaient, préalablement au lancement d'un nouvel appel d'offres, l'établissement d'un programme de travaux de rénovation et de remise à niveau des installations. Compte tenu du délai nécessaire à la définition de ce programme, la prise d'effet du nouveau marché a été fixée au 1^{er} décembre 2012.

Une procédure d'appel d'offres a ainsi été lancée le 6 septembre 2012 pour l'exploitation du Palais des Sports, du Complexe Nautique de la Source, du Complexe Victor Fouillade et de la piscine plein air de la Source.

En plus de l'offre de base, trois options sont sollicitées :

- l'option n° 1, portant sur le remplacement des tourelles d'extraction du Complexe Nautique de la Source,
- l'option n° 2, portant sur le remplacement des analyseurs du Complexe Nautique de la Source, du Palais des Sports et du complexe Victor Fouillade,
- l'option n° 3, portant sur le remplacement des masses filtrantes du Palais des Sports.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 14 novembre 2012, a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation à savoir :

1) la valeur technique de l'offre notée sur 60 points :

pour le poste P1 : 25 points

- cohérence de l'engagement des consommations : 12,5 points,
- valeur de l'engagement des consommations : 12,5 points.

pour le poste P2 : 20 points

- cohérence du volume horaire : 10 points,
- méthodologie pour la bonne application du marché : 10 points.

pour le poste P3 : 15 points

- gestion financière de la redevance P3 : 5 points,
- qualité plan de renouvellement et pertinence des remplacements : 10 points.

2) le prix des prestations de l'offre noté sur 40 points :

pour le poste P2 : 20 points

- coût de la prestation P2 : 20 points.

pour le poste P3 : 15 points

- coût de la prestation P3/1 : 5 points,
- coût de la prestation P3/2 : 10 points.

pour le poste P9 : 5 points

- coût de la prestation P9 : 5 points.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer, pour une durée de 8 ans et 1 mois à compter du 1^{er} décembre 2012, jusqu'au 31 décembre 2020, avec la société Cofely Services G.D.F-Suez pour un montant annuel de 481 653,45 € T.T.C. pour une saison pleine, comprenant les options n° 2 et n° 3, soit un montant total de 3 696 867,93 €T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit marché au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 62 – **Ordures ménagères. Fin de mise à disposition et réintégration de deux véhicules bennes. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit simplement de réintégrer des bennes dans l'actif de la Ville. C'est une pure délibération très juridique.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 31 mars 2000, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition du service de la collecte des ordures ménagères de la Ville auprès de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire ». Celle-ci prévoit le transfert par mise à disposition de véhicules de la Ville concourant à l'exercice de la compétence « gestion des déchets ».

La mise à disposition par la Ville n'entraînant pas de transfert de propriété, il y a lieu de procéder, chaque fois que nécessaire, au retour des biens à la Ville en cas de désaffectation par l'AggLO quel qu'en soit le motif.

Les véhicules poids lourds immatriculés 1685 TJ 45 et 1220 WL 45 ne répondant plus aux besoins du service compte tenu de leur vétusté, l'AggLO a informé la Mairie de sa décision de désaffecter ces véhicules appartenant à la Ville.

La restitution de ces véhicules à la Ville s'effectuera conformément aux dispositions des articles L. 1321-1 à L. 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la fin de mise à disposition à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » des véhicules poids lourds immatriculés 1685 TJ 45 et 1220 WL 45 ;

2°) approuver leur réintégration dans l'actif de la Ville afin de les aliéner ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 63 – **Vente publique par le Service des Domaines d'une tente. Approbation.**

M. FOUSSIER – *Il s'agit de vendre une tente qui était sur le quai du Roi avant que la rénovation ait lieu. Cette tente fait 30 mètres de long par 7,50 mètres de large.*

M. le Maire – *Ah oui tout de même ! C'est une grande tente alors. M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *Je vais peut-être l'acheter pour ma permanence et ainsi, je ne serai pas au froid à la Mairie !*

(rires).

M. le Maire – *Attendez, c'est une possibilité sous réserve que vous la partagiez avec d'autres quand même !*

M. RICOUD – *Avec Valérie CORRE !*

M. FOUSSIER – *Il y a quand même un prix de réserve de 30 000 €, M. RICOUD.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la réhabilitation du Quai du Roi, trois structures ont été créées pour accueillir le marché du samedi matin.

De ce fait, la Ville n'a plus l'utilité de l'une des tentes de 30m par 7m50, aux normes vent, neige et tempête, qui abritait précédemment ce marché et dont elle avait fait l'acquisition en 2010. Il est donc proposé de la mettre en vente.

A l'instar de ce qui se pratique pour la vente du matériel roulant réformé et des bons résultats qui en découlent, il est proposé de la mettre en vente aux enchères publiques par adjudication par l'intermédiaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Service des Domaines.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à remettre au Service des Domaines, pour aliénation, la tente précitée et à la radier des registres d'inventaire, au prix de réserve de 30 000 €T.T.C. ;

2°) imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville à cet effet en fonction des ventes organisées par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, article 775, service gestionnaire TAUT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 64 – **Fourrière municipale. Rapport annuel d'activités du délégataire du service public au titre de l'année 2011. Présentation.**

M. MONTILLOT – *Pour faire plaisir au ministre des finances, nous allons parler de la fourrière. Je suis convaincu que tout le monde a regardé les chiffres avec la plus grande attention. Je voudrais simplement en mettre deux en exergue :*

1°) Le fait qu'entre 2010 et 2011, il y a eu une diminution de 188 véhicules emmenés en fourrière.

2°) Vous pouvez constater la baisse de la délinquance au travers du nombre de véhicules volés qui sont en fourrière, puisqu'ils sont passés, entre 2010 et 2011, de 26 à 13, soit une baisse de 50 %.

Je vous remercie.

M. le Maire – *Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette présentation.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Le garage LEBRUN, délégataire du service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale à compter du 1^{er} avril 2009, a remis son rapport pour l'exercice 2011.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités du garage LEBRUN, délégataire de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale, au titre de l'exercice 2011. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Compte rendu d'activité de la fourrière automobile. Exercice 2011 Synthèse du rapport d'activité :
--

Rappel sur l'attribution du mode de gestion de la fourrière automobile

Par délibération du 10 juillet 2008, le Conseil Municipal a retenu la délégation de service public comme mode de gestion de la fourrière automobile. Après déroulement de la procédure légale, la S.A.R.L. Garage LEBRUN a été retenue et désignée par délibération au Conseil Municipal du 27 mars 2009 en qualité de délégataire de service public de la fourrière automobile. Ce contrat a pris effet le 1^{er} avril 2009 et a été conclu pour une durée de 5 ans.

Rémunération : Pour ce qui est de l'enlèvement et de la garde des véhicules, le délégataire se rémunère par les tarifs payés par les propriétaires de véhicules. Le déplacement des véhicules est assuré gratuitement au profit de la Ville.

Mission de la fourrière automobile

Enlèvement des véhicules en infraction au Code de la Route et à diverses réglementations, quel que soit le lieu où ils se trouvent (voie publique – lieu privé ouvert à la circulation publique – lieu privé non ouvert à la circulation publique, à la demande du propriétaire).

Enlèvement des véhicules situés sur les voies ouvertes à la circulation publique qui ne sont plus en état de circuler (épaves).

Garde des véhicules, restitution des véhicules.

Remise au service des Domaines ou à une entreprise de destruction, après vérification, des véhicules non retirés par les propriétaires

Autres missions

Enlèvement des véhicules volés, déplacement des véhicules lors de manifestations ou en cas d'urgence, ou en cas de force majeure.

Fonctionnement de la fourrière automobile

La fourrière peut être sollicitée à tout moment. Il faut environ ½ heure pour l'enlèvement des véhicules en infraction. La fourrière intervient à l'initiative de la Police Municipale pour l'enlèvement des véhicules stationnés sur les places handicapées, sur les trottoirs ou en infraction avec les arrêtés municipaux pour les manifestations, pour répondre aux réquisitions des citoyens (stationnement devant les portes cochères), des bailleurs sociaux, pour les abandons de véhicules, la lutte contre les incendies de voiture et ce qui impacte l'environnement.

Le Garage LEBRUN compte 8 agents : 6 « fourriéristes » et 2 « administratifs ».

INDICATEURS TECHNIQUES

	2011		2010		2009		Evolution 2011/2010		Evolution 2010/2009	
	Nombre de véhicules	Nombre de jours de garde	Nombre de véhicules	Nombre de jours de garde	Nombre de jours de garde	Nombre de véhicules (%)	Nombre de jours de garde (%)	Nombre de véhicules (%)	Nombre de jours de garde (%)	
Véhicules en infraction	4425	57973	4510	53733	25284	-1.88	+7.89	+37.62	+112.51	
Véhicules abandonnés	472	24834	537	25643	11124	-12	-3.14	+58.41	+130.52	
Epaves	53	387	25	810	873	+112.00	-52.22	-24.24	-7.22	
Véhicules volés	13	1059	26	1966	95	-50.00	-46.13	+188.89	+1969.47	
Véhicules déplacés	152	-	158	-	-	-3.80	-	23.43	-	
Véhicules mis en fourrière par la Police Municipale	4154	41511	4202	39710	19167	-1.14	+4.54	+38.50	+107.18	
Véhicules mis en fourrière par la Police Nationale et la Gendarmerie	271	16462	308	14023	6117	-12.01	+17.39	26.75	+129.25	
Sortie sans trais	50	736	44	934	99	+13.64	-21.20	+158.82	+8.43.43	

ÉLEMENTS FINANCIERS



	Emploi (DP)	Recettes	Financement	Financement
Chiffre d'affaire global	581 525	531 762	+ 49 763	+ 9,36
Chiffre d'affaire activité déléguée	373 280	374 681	- 1 401	- 0,37
Résultat d'exploitation	- 7 010	+ 233 23	- 303 33	
Résultat courant avant impôts	- 7 010	+ 233 23	- 303 33	
Bénéfice ou perte	- 7 010	+ 233 23	- 303 33	

GARAGE LEBRUN
ANNEXE AU RÈGLEMENT DE CONSULTATION
FOURRIÈRE AUTOMOBILE MUNICIPALE
COMPTE DE RÉSULTAT R.T. ANNUEL
EXERCICE 2011

	MONTANT
I - CHARGES	
1 - Frais de personnel	
1.1 - Personnel propre à l'entreprise	
1.2 - Personnel intérimaire	
Sous-total 1	319 858
2 - Impôts et taxes	73 100
3 - Assurances	14 890
4 - Énergie	5 200
5 - Carburants	16 000
6 - Frais d'expertises	24 800
7 - Sous-traitance (détailleur)	12 421
8 - Autres charges (détailleur)	179 216
9 - Dotations aux amortissements	4 600
TOTAL CHARGES	588 555
II - PRODUITS	
2.1 - enlèvement des véhicules	298 161
2.2 - Jours de garde	75 418
2.3 - Autres (détailleur)	153 957
2.4 - Quote-part salaires garage (17 %)	54 288
TOTAL PRODUITS	581 525
III - RESULTAT	7 030

Fait à Paris, le 17 octobre 2012

Cabinet MONTANT
 EXPERTS COMPTABLES
 105, Avenue de la République
 75011 PARIS
 01 42 42 42 42
 www.montant.com

DEPANNAGE - REMORQUAGE - RELEVAGE
 PL - VI - VII - TRANSPORT - FOURRIÈRE
 www.garagelebrun.fr

Garage Lebrun

DETAIL DES POSTES

I - CHARGES

<u>Poste A - Sous-traitance</u>		12 471
Contrôles techniques	12 471	
<u>Poste B - Autres charges</u>		170 286
Vêtements de travail	1 400	
Fournitures de bureau	1 700	
Location véhicules	59 000	
Location Tps	5 078	
Location fréquence + matériel	2 300	
Location immobilière	86 000	
Entretien bâtiment	1 200	
Entretien véhicules	4 000	
Frais affranchissements	760	
Frais téléphone	3 500	
Frais bancaires	2 600	
Intérêts emprunt	2 300	
	<u>total</u>	170 286

II - PRODUITS

<u>2.3 - Autres</u>		153 957
Autres expertises	20 615	
Destinations ferrées/Tram	34 305	
Contrôles techniques	14 320	
Divers prestations	24 717	
	<u>total</u>	153 957

Fait à Paris, le 17 octobre 2012

Cabinet MOUDART
EXPERTISE COMPTABLE
379, avenue d'Alsace
75008 PARIS
Tél. : 01 42 51 05 13 - Fax : 01 42 63 00 33
Email : CABINET.MOUDART@wanadoo.fr

M. le Maire – *Je vous en remercie. Mes chers collègues, la séance est levée et je vous souhaite une bonne soirée.*

*
* *
*

La séance est levée à 22 heures 07.

*
* *
*